

MON
VOYAGE

AU

PAYS DES CHIMÈRES

PAR



ANTONIN RONDELET

PROFESSEUR HONORAIRE DE FACULTÉ



PARIS
LIBRAIRIE ACADEMIQUE
DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1875

Tous droits réservés.

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

DU SPIRITUALISME EN ÉCONOMIE POLITIQUE 2^e édition. *Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*) 1 vol 3 50

LA MORALE DE LA RICHESSE. 2^e édition. 1 vol. 3 50

LES MÉMOIRES D'ANTOINE, ou Notions populaires de morale et d'économie politique. 3^e édition. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol 3 50

LE LENDEMAIN DU MARIAGE. 2^e édition. 1 vol. 3 50

L'ÉDUCATION DE LA VINGTIÈME ANNÉE. Lettres à Nathalie. 2^e édition 1 vol 3 50

MON

VOYAGE

AU

PAYS DES CHIMÈRES

ANTONIN RONDELET

PROFESSEUR HONORAIRE DE FACULTÉ



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C^E, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1875

Tous droits réservés

LE PUY. – TYPOGRAPHIE MARCHESSOU, BOLLEVARD SAINT-
LAURENT

AVANT-PROPOS

On parle toujours du pays des Chimères, comme s'il n'existait pas et comme si notre imagination seule l'avait rêvé.

Le pays des Chimères existe.

La meilleure preuve, c'est que j'y suis allé. J'en reviens.

J'ai même la bonne fortune d'en avoir ramené un témoin, mon ami le comte Agénor de Bornéo que je me hâte de vous présenter.

Bien m'en a pris de conduire avec moi le comte Agénor.

M. de Bornéo est un de ces hommes rares et intrépides que rien n'étonne. Il verrait s'éteindre le soleil qu'il n'en serait pas surpris, et il vous dirait avec sang-froid qu'il s'y attendait depuis longtemps.

J'avais besoin de sa compagnie et de ses encouragements pour ne pas demeurer confondu devant le spectacle qu'allaient m'offrir le pays de la Chimérique et sa capitale Egalité.

MON VOYAGE

AU PAYS DES CHIMÈRES

CHAPITRE PREMIER

J'ARRIVE A ÉGALITÉ

Le pays des Chimères se divise en deux parties principales : on y distingue la Haute et la Basse-Chimérique. La Haute-Chimérique a pour capitale Egalité ; la Basse-Chimérique, Organisation-Ville.

Nous avons commencé notre voyage par un assez long séjour à Egalité.

Si j'étais un de ces conteurs impitoyables qui n'épargnent à leurs lecteurs aucun de leurs mouvements ni de leurs repas, j'aurais beau jeu de leur décrire ici les contrées que nous avons traversées avant d'arriver à la Haute-Chimérique.

Le chemin qui y conduit, passe par le pays des Rêves et des Illusions. C'est assurément une des plus merveilleuses contrées du monde. Ceux qui y ont mis le pied, n'ont guère l'habitude d'en revenir. Il arrive le plus

habituellement qu'ils s'y installent et qu'ils y passent le reste de leur vie, à moins qu'ils n'émigrent dans le pays des Chimères.

Le premier édifice qu'on rencontre en arrivant à Egalité par la grande route des Illusions, est un vaste monument assez semblable à une caserne. Ce monument ne porte ni inscription ni emblème qui en puisse faire deviner la destination. Il fallait cependant que cet édifice jouât un rôle bien important dans la ville, puisqu'à l'heure même où nous passions devant la porte, une foule innombrable prenait place à son rang, de manière à former une immense queue, laquelle n'avait pas moins d'un demi-kilomètre de longueur, sur une hauteur de six personnes de front.

De Bornéo qui conduisait lui-même notre voiture, arrêta net les chevaux ; puis, passant les rênes au domestique, il se hâta de mettre pied à terre et me fit signe de le suivre.

– « Qu'est-ce, qu'y a-t-il, mon cher Agénor ? Où me conduisez-vous, et quelle est cette foule qui se presse avec tant d'impatience à la porte de ce palais ? »

– « Défaites-vous donc, Francis, » reprit le comte avec quelque impatience, « de cette insup-portable habitude d'accabler les gens de vos questions. Interroger, mon cher ami, c'est assurément le meilleur moyen pour ne rien apprendre. Quel besoin avons-nous de faire savoir à tous ces gens-là que nous sommes étrangers, débarqués d'aujourd'hui même à Egalité, et, par conséquent, réduits à croire sur parole tout ce qu'on voudra bien nous raconter ? »

Je vois encore mon ami de Bornéo enfonçant vaillamment son chapeau sur sa tête, et prenant la file d'un air délibéré, comme s'il avait habité toute sa vie le pays de la Haute-Chimérique.

CHAPITRE II

LA DISTRIBUTION DES REDINGOTES

La porte de droite était celle de l'entrée, et la porte de gauche celle de la sortie.

Les gens qui nous entouraient, étaient vêtus de la façon la plus étrange et la plus disparate.

Tout le monde, sans exception, arborait un chapeau de paille entièrement neuf, un pantalon d'une entière fraîcheur, un gilet de couleur agréable et dont la nuance vert tendre ne laissait rien à désirer.

Si, au lieu de regarder, comme je faisais d'abord, les Égalicitois face à face, ils venaient à vous tourner le dos, il était impossible de n'être pas frappé de leur aspect misérable et déguenillé. Chacun d'eux portait un vieil habit noir d'une coupe étrange et démodée, avec un large collet, d'amples basques et des manches à haut revers. Ce qu'il y avait de plus singulier encore, c'est que tous les tailleurs du pays, par une étrange coïncidence, semblaient s'être rencontrés dans cette forme bizarre. On aurait dit des fracs découpés à l'emporte-pièce, tant les moindres particularités de ce vêtement inusité se reproduisaient avec exactitude sur tous les omoplates.

Au reste, si les habits avaient la même forme, aucun d'entre eux n'échappait non plus à cette décadence lamentable qui m'avait frappé au premier abord : les boutons ne tenaient pas ; les basques étaient décousues et effrangées ; la couleur même du drap avait pâli, et l'on apercevait, par intervalles, ou des ouvertures béantes dans les entournures, ou des plaques luisantes aux manches et dans le dos.,

Je poussai du coude mon ami le comte de Bornéo.

– « Voyez donc, Agénor, combien les vêtements de tout ce monde laissent à désirer. Pourquoi porter ainsi des habits noirs, lorsqu'on n'a pas le moyen

d'en changer plus souvent ? Le noir est une couleur coûteuse et salissante ; elle est presque toujours brûlée en teinture, et le drap man-que ensuite de nerf et de durée. Les – costumes noirs sont bons pour le salon, mais non pas pour le travail. »

– « Vous avez raison, monsieur, » me dit un citoyen qui se trouvait à notre droite, l'administration a fait une mauvaise affaire de nous distribuer des costumes noirs pour ce dernier hiver. Ordinairement nous ne sommes pas ainsi en guenilles, lorsqu'arrive le changement réglementaire. L'année dernière, nos paletots de drap noisette étaient presque neufs à leur retour dans les magasins. C'est d'ailleurs un vêtement insuffisant que l'habit dans ces régions froides de la Haute-Chimérique. L'abandon du paletot me paraît regrettable pour l'hiver, et je ne crois pas que l'ampleur des basques ni les revers des manches aient remplacé ces bonnes redingotes à la propriétaire dont nous avons fait notre saison l'an dernier. »

Mon ami Agénor écoutait ces explications saugrenues en homme qui n'aurait jamais entendu autre chose toute sa vie. Loin de se répandre en questions, comme je n'allais pas manquer de le faire au risque de passer pour un ignorant ou un badaud, il se contenta de marquer son approbation par un signe de tête et un « très-bien ! » des mieux accentués.

Le citoyen d'Egalité, encouragé par cette bienveillance, reprit de lui-même :

– « J'augure bien, monsieur, de cette couleur bleu de prince, choisie pour le printemps. On m'a dit aussi que les boutons étaient cousus par des procédés nouveaux. Cette amélioration n'est pas malheureuse, car nos derniers vêtements ne pouvaient, faute de boutons durables et résistants, se maintenir croisés sur la poitrine, et nous sentions le vent pénétrer à pleins flots par l'ouverture béante de nos gilets. »

Je m'aperçus seulement alors de la position gênante à laquelle se trouvait condamné mon interlocuteur. Il tenait la main droite dans son habit par un geste familier à la plupart des orateurs célèbres. Seulement il ne lui était possible ni de la retirer, ni d'étendre le bras pour appuyer les arguments de son discours. Il n'avait pas trop de ses cinq doigts pour maintenir son vêtement et pour se défendre ainsi contre la bise piquante qui passait dans l'air.

La remarque de mon voisin sur la nuance bleu de prince attira mon attention sur le courant qui sortait par la porte de gauche. Là plus d'habits noirs rapés ni déchirés. Chaque citoyen s'en allait élégamment pourvu d'une petite redingote en drap léger, ouverte par devant, avec un imperceptible collet rabattu autour de la cravate, telle que nous la voyons porter chez nous par les tout jeunes gens, dans les grandes chaleurs. Les bons habitants d'Egalité ne paraissaient point trop défendus contre la fraîcheur du jour par ce vêtement coquet et insuffisant ; et ce qui me parut plus singulier encore, c'est que les vieillards les plus respectables, aussi bien que les plus jeunes garçons, paraissaient habillés par le même tailleur et assujétis aux mêmes formes.

CHAPITRE III

L'AFFAIRE DES CANNES ET DES PARAPLUIES

– « Donne-t-on quelques nouvelles encore ? » demanda le comte de Bornéo avec l'aplomb et la désinvolture d'un homme qui n'aurait pas grand'chose d'intéressant à apprendre.

J'admire beaucoup le savoir-faire des gens qui ont le don de vous tirer ainsi les vers du nez, comme aussi de deviner, sous les paroles que vous dites, les paroles et les pensées que vous ne dites pas. Pour moi, cher lecteur, pardonnez-moi, je vous prie, ma naïveté. J'en suis encore, malgré

les progrès de notre siècle, à répondre franchement lorsqu'on m'interroge et à prendre au sérieux les discours qu'on me tient. Agénor me répète tous les jours que je ne suis plus de mon temps.

– « . Que dit-on ce matin ? » répéta mon ami, adressant directement sa question au jeune Egalicitois qui nous avait déjà parlé.

– Une grande nouveauté, monsieur, et qui va bien vous surprendre : une mesure que l'administration des vêtements n'a pas fait passer sans peine à la Chambre du Hasard. Il a fallu toute la fermeté du Directeur pour triompher d'une opposition anarchique. »

– « Vraiment ! » reprit de Bornéo d'un ton paternel. Je ne suis point au courant de cette affaire-là. « Que s'est-il donc passé et quel arrêté a-t-on pris ? »

Le jeune Egalicitois regarda mon ami d'un air étonné.

– « Comment, monsieur, » ajouta-t-il de la meilleure foi du monde, une personne comme vous a-t-elle pu ignorer cette décision ? Vous recevez pourtant, dans toute la Basse-Chimérique, nos journaux d'Egalité. »

Je poussai le comte par un mouvement imperceptible du coude. – « Il vous prend, » lui soufflai -je tout bas, , pour un citoyen de la Basse-Chimérique. Gardez-vous bien de le détromper. »

De Bornéo ne me répondit que par un sourire d'intelligence et, se tournant du côté de son nouvel ami l'Egalicitois, il parut attendre et solliciter ses confidences.

– « Grosse affaire, monsieur, que cette affaire des cannes et des parapluies !

« Bien que l'égalité et l'uniformité la plus complète entre tous les citoyens soient, comme vous ne l'ignorez pas, la loi fondamentale de l'Etat, le gage de sa durée et la garantie de nos droits les plus sacrés, vous savez que jusqu'à présent on avait toléré une certaine licence dans le costume. Cette licence ne s'était jamais étendue jusqu'à la couleur, la forme et la nature des vêtements. Malgré les tentatives insensées de quelques révolutionnaires, on n'a jamais interrompu la salubre coutume de distribuer, à époque fixe, les vêtements de la nouvelle saison. Vous voyez qu'aujourd'hui même, malgré le froid de l'hiver qui se prolonge, nous avons quitté hier nos habits doublés et que nous prenons, à cette heure

même, nos redingotes légères, afin de ne point sortir des règles d'une bonne administration. »

– « Je sais tout cela, » répondit gravement le comte de Bornéo, de l'air indolent d'un homme que ces détails ne sauraient émouvoir.

– « Je vous demande pardon, monsieur, » répliqua poliment l'Egalicitois ; je vous apprend sans doute là ce que vous connaissez mieux que moi. J'arrive à l'affaire des cannes et des parapluies.

« On s'est demandé, avec juste raison suivant moi, s'il était permis de tolérer plus longtemps cet abus choquant de voir circuler dans les rues des hommes armés, les uns d'une canne, les autres d'un parapluie ; d'autres enfin ne portant rien du tout. »

– « Comme dans la chanson de M. de Malborough, » laissai-je échapper fort étourdiment.

L'habitant d'Egalicité me regarda d'un air ébahi.

Il ne comprenait pas.

Mais le sang-froid du comte de Bornéo sauva la situation et couvrit notre incognito.

– « Ne faites pas attention, » dit-il à son interlocuteur ; « mon ami Francis est poète. Il fait allusion en ce moment-ci à l'une de ses ballades inédites. ».

– « Monsieur votre ami est poète ! » reprit l'Egalicitois, en me regardant d'un air de commisération. Puis, il ajouta à demi-voix, en se rapprochant de l'oreille d'Agénor, de façon à ce que je ne pusse pas l'entendre :

– « Comment alors n'est-il pas à l'hospice spécial ? »

– « De simples accès, cher monsieur, et qui vont en diminuant. »

– « Ah ! Tant mieux ! Je lui souhaite, par rapport à vous, de se guérir tout à fait. »

– « C'est bien ce que nous espérons. »

Je n'avais pas perdu un mot de cet épisode. J'ai l'ouïe très-bonne : c'est une petite compensation de ma détestable vue. Si, pour me servir d'une expression vulgaire, je n'y vois pas plus loin que mon nez, j'entends au delà de toutes les limites de l'oreille humaine.

L'Egalicitois reprit à voix haute son exposition interrompue par mon exclamation malencontreuse.

– « Vous comprenez, monsieur, de quelle conséquence pouvait être dans l’avenir une pareille tentative, dès que l’Etat aurait cédé devant ce premier essai d’empiètement. Si nous tolérons ces fantaisies. d’indépendance et ces velléités de résolutions individuelles, si nous admettons que chacun, le matin, pourra mettre lui-même le nez à la fenêtre et décider la question de savoir s’il sortira avec un parapluie ou avec une canne, vous comprenez, sans que je vous le dise, que c’en est fait des grands principes d’uniformité et d’égalité sur lesquels reposent l’avenir et la force de cette civilisation. Alors pourquoi ne pas permettre à un simple citoyen d’endosser à son gré une redin-gote ou un habit, un paletot ou une veste, suivant les caprices de son imagination ? Figurez-vous, monsieur, le désordre et la confusion qui régneraient du jour au lendemain dans les rues d’Egalicité !... Représentez-vous cette effroyable anarchie d’une foule où pas un vêtement ne serait pareil à celui du voisin, où chacun trouverait dans la forme, la matière, la nuance de son cos-tume, une occasion nouvelle d’étaler son indivi-dualité et de se dérober à l’uniformité légale qui garantit seule l’absolue identité et la sage confu-sion des citoyens. »

– « Fort exact ! » reprit de Bornéo avec une gravité comique.

– « Il a donc été décrété, avec beaucoup de sagesse et avec une fermeté qui promet pour l’avenir, que dorénavant les cannes et les parapluies, ainsi que *tout objet apparent se portant à la main, serait considéré comme faisant partie intégrante du costume et sujet, à ce titre, à toute la rigueur des règlements administratifs.* Le journal du soir donnera, chaque jour, l’ordre du lendemain et décidera s’il doit faire beau ou mauvais. D’après cet avis, aaffiché en même temps dans toutes les communes à la diligence du maire, chacun sera tenu de sortir avec son parapluie ou avec sa canne. Ainsi se trouveront complétés l’ensemble et l’harmonie de notre habillement civil. Grâce à cette énergique mesure, les perturbateurs de l’uniformité publique comprendront que le jour funeste de l’individualité n’est pas encore près de se lever sur le pays de la Haute-Chimérique. »

CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION DES VÊTEMENTS

On ne s'étonne plus des vastes développements qu'offre aux regards du voyageur l'édifice consacré à l'administration des habits et redingotes, lorsqu'on se donne la peine de le parcourir en détail, comme nous l'avons fait, mon ami de Bornéo et moi.

L'administration des habits et redingotes n'est qu'une des branches du grand ministère des vêtements pour hommes et pour femmes, ministère qui comporte autant de subdivisions que le costume de pièces essentielles. Le principe fondamental de la Chimérique Haute et Basse est que l'Etat est tenu de fournir à chaque particulier tout ce dont il a besoin, sans lui laisser ni la liberté de le choisir ni le souci de se le procurer.

Il en résulte cette conséquence admirable qu'il ne saurait plus y avoir, dans tout l'ordre social, absolument rien d'imprévu. Tout se trouve réglé d'avance avec une précision, une rigueur, une invariabilité, qui ne laissent aucune place ni aux manifestations ni aux désirs individuels.

On ne voit plus dès lors, à Egalité, aucune de ces luttes qui portent les hommes à accroître leurs richesses par le travail, afin d'augmenter par un surcroît de bien-être leurs jouissances égoïstes. Il ne faut pas songer, dans l'heureux pays des Chimères, à un bijou, un meuble, un nœud de ruban, en dehors de ceux que la loi impose et que l'administration fournit. Les repas eux-mêmes sont réglés comme les impôts ; et les citoyens sont astreints,

chaque jour, aux ragoûts indiqués, comme les marchands à la monnaie et au prix reconnus.

Grâce à cette prévoyance du législateur, les Egalicitois se trouvent débarrassés du même coup de tous les motifs qui peuvent développer dans quelques natures plus énergiques et plus ambitieuses un travail dont les effets deviendraient désastreux pour l'égalité absolue.

« D'où viennent, » nous disent avec raison les habitants de la Chimérique, « d'où viennent ces inégalités de fortune, qui finissent, dans les autres formes de civilisation, par classer les citoyens suivant la hiérarchie de leurs richesses ? N'est-il pas trop évident que les gens les mieux doués, les ouvriers les plus intelligents, les plus actifs, les plus économes, profitent lâchement de leur capacité ou de leur vertu, pour travailler avec plus de fruit et de succès que les autres ? Secondés par des principes moraux plus fermes, une conscience plus délicate, une envie aristocratique de faire leur devoir, ils sont tout disposés à économiser d'autant plus qu'ils gagnent davantage. Ils prennent ainsi en main le gouvernement de leur propre vie, comme si chaque homme était libre de se conduire à son gré ! Le jour où il leur plaît ensuite de renoncer à leur travail, il se trouve que, maîtres d'un capital considérable, ils peuvent, à leur gré, se donner les douceurs du repos, augmenter autour d'eux le bien-être, le confortable, le luxe même ; et tous ceux qui, moins prévoyants ou moins courageux, n'ont pas su faire à temps les mêmes sacrifices, tous ceux qui se sont abandonnés aux doux instincts du plaisir et de la paresse, se trouvent ensuite dans une position inférieure. »

Toutes les fois que j'entendais tenir devant moi de pareils discours, je me gardais de rien répondre et surtout d'avouer que cette liberté dont on disait tant de mal, était précisément ce que j'avais vu pratiquer toute ma vie, non-seulement en France et en Europe, mais dans tous les pays du monde connu. Les habitants de la Chimérique ont changé tout cela ; et c'est à eux que l'on doit l'institution si logique et si efficace des Inspecteurs de la paresse.

CHAPITRE V

LES INSPECTEURS DE LA PARESSE

En pénétrant dans la salle où se taillent, se bâtissent et se cousent les habits, la première personne qui frappa nos regards, fut un monsieur d'une haute taille, qui tenait devant lui un grand registre ouvert. Ce registre avait pour titre : *Mauvaises notes et punitions. – Inspection générale.*

Nous arrivions au moment où, un petit carnet à la main, M. l'inspecteur était occupé à remettre au net, sur un livre-matricule, le relevé de ses dernières observations.

Le comte de Bornéo, avec un sans-façon que j'admire et avec cette audace qui ne manque jamais de réussir, demanda, à titre d'amateur et de touriste, la permission de jeter un coup d'œil sur les longues colonnes que l'employé était en train de remplir.

– « Vous tombez bien mal, monsieur, » répondit avec une grande politesse, mais aussi avec un embarras visible, le pauvre inspecteur : Notre atelier est dans ce moment-ci dans un état de crise et d'effervescence qui ne lui est pas habituel. Nous avons eu, hier même, un commencement de révolte, qui nous a donné bien de l'ennui. C'est à peine si aujourd'hui l'excès du travail commence à rentrer dans les bornes, « Nous avons encore des récalcitrants qui demandent, le croiriez-vous ? la liberté de mener leur besogne plus rondement que les autres. »

Un regard sévère d'Agénor arrêta sur mes lèvres la question que j'allais adresser à l'inspecteur. On se révoltait donc dans le pays des Chimères, pour obtenir la faculté de rester plus longtemps à l'atelier ou d'y accomplir un travail plus actif !

Le comte de Bornéo ne paraissait point étonné : rien au monde n'aurait été capable de le surprendre.

– « Y a-t-il longtemps, » dit-il à l'inspecteur, que ces idées subversives de travail libre et volontaire sont entrées dans la tête des ouvriers ? »

– « Ne m'en parlez pas, monsieur ! Il s'est toujours rencontré, dans le monde, des esprits que rien n'a pu satisfaire et qui ne respectent pas même les institutions les mieux justifiées. Il y a quelques années, l'Académie avait mis au concours, avec un instinct patriotique dont on ne saurait trop faire l'éloge, ce magnifique sujet : « *La satisfaction de l'égalité par la paresse.* » C'était, comme vous le voyez, une apologie raisonnée de notre régime manufacturier. Vous connaissez comme moi le mémoire couronné. Le gouvernement en a fait faire, comme il arrive pour les ouvrages vraiment utiles à la société, la distribution gratuite par les mains des receveurs de l'impôt. Rien n'a suffi contre ces tendances funestes de la supériorité humaine qui prétend avoir le droit de s'attester par un travail plus fructueux et plus énergique. »

– « Les choses ont-elles été réellement poussées jusqu'à ce point ? » hasarda timidement le comte de Bornéo, que ces explications n'éclairaient guère. « Mon jeune ami n'a pas, je crois, des notions bien exactes sur cette partie de la législation, et vous lui rendriez service en lui donnant quelques renseignements plus précis. »

L'inspecteur s'inclina en signe d'assentiment ; et, se tournant de mon côté, il s'exprima en ces termes.

CHAPITRE VI

LA LÉGISLATION DE LA PARESSE

– Vous n’avez peut-être pas, monsieur, une idée bien nette des fonctions dont m’a investi la confiance du gouvernement ?

« Le poste d’*Inspecteur de la paresse* n’est pas très-ancien, en effet, parmi nos charges publiques. Il ne remonte guère au delà des premières années du siècle précédent ; et cependant, monsieur, je puis dire sans orgueil que mes fonctions sont, dans toute la force du terme, la clef de voûte de l’édifice social. »

Je prie ici le lecteur de vouloir bien excuser l’outrecuidance de ce langage auquel ne l’ont point habitué les fonctionnaires de notre pays. Chacun sait avec quelle modestie ceux qui occupent des charges publiques dans nos civilisations actuelles réduisent à leur juste valeur l’importance qui peut leur être attribuée. Dans le pays des Chimères, il en va tout autrement. Il n’est si mince employé qui ne se figure être, à lui seul, la cheville ouvrière de tout le système. Il s’imagine, de la meilleure foi du monde, que, sans lui, rien ne saurait marcher. C’est sur sa tête et sur la capacité de son esprit que lui paraissent reposer l’ordre, la sécurité et la paix de son pays.

Il ne faut donc pas trop en vouloir à notre inspecteur, s’il se montrait ainsi pénétré de ses fonctions jusqu’à en perdre de vue le reste de l’Etat. Il est devenu dans la suite un de nos meilleurs amis ; et je serais fâché, je l’avoue, qu’on se le représentât, sur ce premier échantillon de son entretien, comme un personnage vaniteux et ridicule.

Il s’appelait *Pigrophile*, c’est-à-dire, d’après l’étymologie des mots, *ami de la paresse*.

C’est la coutume des deux Chimériques, que chacun y porte invariablement le nom de la fonction dont il est revêtu.

Il m'expliqua, en fort bons termes et avec l'aplomb d'un véritable économiste, les grands principes qui président, dans le pays des Chimères, à la parfaite égalisation du travail. Je résume en peu de mots les développements qu'il ne m'épargna pas, et les digressions dont, en bon administrateur, il eut soin de les embrouiller.

C'est, du reste, dans ce pays-là, une coutume invariable des gens véritablement instruits. Cette tendance volontaire aux obscurités et aux complications est un des signes particuliers auxquels on y reconnaît et l'on y mesure les savants.

Pour moi, simple mortel, réduit par la faiblesse de mes connaissances à un invincible besoin de la clarté, satisfaction des intelligences médiocres, voici ce que je compris dans son discours. Il me paraît de nature à rectifier la plupart de nos idées sur le travail.

CHAPITRE VII

LES PRINCIPES DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

« Il n'y a, » me disait fort pertinemment l'inspecteur Pigrophile, il n'y a que deux manières de maintenir l'égalité du travail parmi les hommes.

« De deux choses, l'une.

« Il faut absolument les rendre tous habiles, donner aux paresseux le courage, l'adresse aux maladroits, l'activité aux indolents, la bonne volonté aux réfractaires.

« Ou bien il faut se résigner à prendre les gens comme ils sont ; et puisqu'il n'est, en effet, possible à aucun gouvernement d'élever les plus médiocres à la hauteur des plus habiles, n'est-il pas mille fois plus rationnel de rabaisser par des règlements bien conçus et bien appliqués les natures supérieures au niveau des plus médiocres, des plus paresseux, des plus incapables ? »

Evidemment le bon inspecteur finissait par se passionner pour le système dont il était le digne représentant. J'aime à rencontrer des gens ainsi convaincus.

« Oui, monsieur, » continua Pigrophile, « voilà des principes rationnels et qui attestent l'expérience philosophique du législateur. Monter plus haut, est-ce toujours possible ? En supposant même que les hommes soient capables de progrès, leur courage moral est-il invariablement en rapport avec leurs facultés ? Descendre, au contraire, diminuer l'effet utile de ses moyens, se croiser les bras, se retenir soi-même dans sa besogne, n'est-ce pas, au fond, céder à l'une des tentations les plus naturelles du cœur humain ? N'est-ce pas obéir à l'une des lois fondamentales de notre nature ? On devient actif par l'éducation qui vous stimule, on se trouve paresseux par la naissance qui vous prédestine. »

Pigrophile aurait continué sans doute cette exposition de principes à laquelle j'aurais eu bien des choses à répondre ; mais un bruit confus se fit entendre dans le premier atelier, dont la porte s'ouvrait directement sur le bureau même de M. l'inspecteur général.

Ce tumulte qui allait en croissant, se trouvait dominé par une voix perçante dont nous ne pouvions, à travers la cloison, distinguer les paroles.

– « C'est mon sous-inspecteur, » s'écria Pigrophile, il faut qu'il se passe là-bas quelque chose de grave. Le vieux Tardateur que vous entendez crier d'ici, est plus ancien que moi dans l'administration des habits et redingotes. Il y a tantôt vingt-cinq années, il était déjà garçon de bureau à la trois cent dix-septième division du *Ministère des vêtements publics*. Il a vu bien des orages, Il a assisté à bien des révolutions, depuis qu'il est dans les redingotes. Excusez-moi, monsieur ; je me dois à moi-même de ne point l'abandonner dans cette circonstance critique. Je vous quitte pour voler à son secours. »

– « Comment donc ! » reprit le comte de Bornéo, mais nous-mêmes nous ne nous séparerons pas de vous. Vous pouvez compter sur notre aide, dès qu'il s'agit de prêter main forte à l'au-torité. »

A ces mots, l'inspecteur général Pigrophile formant la tête de la colonne, mon ami le comte Agénor de Bornéo tenant encore dans ses mains la cravache dont il se servait pour conduire nos chevaux, et enfin votre très-humble serviteur Francis, nous franchîmes tous les trois le seuil de la porte intérieure, afin de voir par nous-mêmes ce qui avait pu arriver au fidèle Tardateur.

CHAPITRE VIII

L'ATELIER DES REDINGOTES

L'atelier présentait un aspect menaçant.

C'était une vaste salle éclairée par d'immenses fenêtres. Il pouvait s'y trouver, à ce moment-là, de sept à huit cents travailleurs.

Chacun d'eux avait devant soi une machine à coudre perfectionnée.

Un moteur d'un système nouveau, reposant sur le principe d'un courant électrique continu, permettait à chacune de ces machines de fonctionner séparément.

Ce moteur se trouvait renfermé dans une petite boîte située sous le piédestal de la machine. Je regrette, au milieu de cette bagarre, de n'avoir pu étudier cette précieuse découverte afin d'en faire profiter mon pays.

Tous les métiers à coudre étaient disposés sur un vaste amphithéâtre, de telle sorte que chacun d'eux faisait face au surveillant. Du haut de sa chaire, Tardateur pouvait, sans se déranger, se rendre compte des moindres mouvements des ouvriers.

A droite et à gauche de la chaire de Tardateur, tout le long de la paroi qui faisait face aux gradins de l'amphithéâtre, régnait un énorme sofa capitonné, semblable à un immense lit de camp qu'on aurait rembourré et garni de coussins.

On apercevait, étendus sur ce sofa et livrés à toutes les douceurs d'un repos absolu, une cinquantaine d'ouvriers, dans les poses les plus diverses : les uns paraissant goûter le plus profond sommeil, les autres couchés sur le flanc et à moitié relevés sur leur coude. Ils promenaient sur cette salle de travail un regard indolent et distrait.

C'était vraiment un spectacle honteux qu'une pareille oisiveté, en face de ce mouvement et de ce bruit.

A ce moment-là, Pigrophile nous avait devancés de quelques pas. Il était monté dans la chaire au – près de Tardateur. Agénor et moi, nous étions encore à l'entrée de l'atelier.

Je profitai de ce que je tenais le bras du comte pour lui glisser quelques mots à l'oreille :

– « Vous voyez, mon ami, que les mauvais ou-vriers sont partout les mêmes. Les paresseux seront toujours des paresseux. Est-il possible de tolérer que cinquante vigoureux gaillards comme ceux-là restent ici immobiles, lorsqu'en face d'eux, tous ces braves gens sont attelés à la besogne ? C'est un vrai scandale de voir ainsi les règlements ouvertement violés et tous ces hommes demeurer sans rien faire, lorsqu'autour d'eux chacun paraît occupé. »

De Bornéo me serra vigoureusement le bras.

– « De grâce, Francis, taisez-vous. Vos réflexions, qui pourraient être excellentes et pleines de justesse à Paris, n'ont plus le sens commun au pays des Chimères. Vous ne comprenez pas le premier mot de ce qui se passe et de ce que vous voyez. Ouvrez les yeux et les oreilles ; mais, si vous ne voulez pas nous voir jetés à la porte tous les deux comme perturbateurs de

la sécurité publique, gardez-vous de rompre le silence et de laisser soupçonner à personne un seul mot de ce que vous venez de me dire. »

CHAPITRE IX

L'INTERROGATOIRE

A la vue de Pigrophile debout dans la chaire de Tardateur, il se fit un grand silence, silence de terreur et de respect. On connaissait sa justice et sa fermeté. On n'ignorait pas non plus le haut crédit dont il jouissait, à bon droit, au *Ministère des vêtements publics*.

Tardateur abandonna à son supérieur hiérarchique le fauteuil dans lequel il se prélassait lui-même quelques instants auparavant.

Un interrogatoire solennel allait commencer.

Le lecteur partagera mon légitime étonnement, s'il veut bien prendre connaissance de cet interrogatoire. Je ne fais que transcrire mot pour mot les questions et les réponses sur le procès-verbal.

Demande de M. l'inspecteur général Pigrophile. – « Combien avez-vous de condamnés au repos ? »

Réponse de M. le surveillant Tardateur. – « Cinquante et un, monsieur l'inspecteur général. »

Je ne m'étais donc pas trompé, en évaluant à une cinquantaine de personnes le nombre des individus qui goûtaient les douceurs du *far-niente*

sur les coussins rembourrés des divans. Seulement pourquoi les appeler ainsi des condamnés ? Je m'arrête pour ne point anticiper sur la suite de l'interrogatoire.

Demande de M. l'inspecteur général. – « Quel délit avez-vous à leur reprocher ? »

Réponse de M. le surveillant. – « Le délit d'excès de travail avec les circonstances aggravantes de coalition et de préméditation. »

Demande. – « Quel est le chiffre moyen de cet excès de travail ? »

Réponse. – « Le même pour tous, ce qui éta-blit d'une façon évidente le concert dans le crime. Cet atelier-ci a été taxé par le chef du bureau de la couture à deux redingotes par homme et par jour. Ce chiffre a été fourni à la statistique par l'étude attentive du minimum de travail que pouvait donner le fonctionnement de cette machine entre les mains du plus paresseux des Egalicitois. »

– « Deux redingotes par jour ! C'est beaucoup encore. Nous nous en tenions, l'année dernière, à une redingote et demie ! »

– « Sans doute, monsieur l'inspecteur général, deux redingotes par jour, c'est beaucoup ; c'est incontestablement beaucoup. Mais le gouverne-ment a voulu se montrer libéral et faire quelques concessions aux opinions avancées, à ces impatients qui s'acharnent au travail dans le but insensé d'ajouter au bien-être des hommes. »

– « Continuez votre rapport, Tardateur, » ajouta Pigrophile.

En effet, le pauvre surveillant hésitait à faire connaître le délit qu'il avait constaté, tant cette violation des règlements lui paraissait énorme et criante.

– « Eh bien, monsieur l'inspecteur général, le devoir de ma fonction m'oblige à ne vous point cacher la gravité du désordre qui s'est commis. Voilà deux jours, monsieur l'inspecteur général, deux jours qu'à la livraison des produits de la matinée et de l'après-midi, je constate ce fait monstrueux d'ouvriers qui, au mépris de toutes les lois et de mes incessantes recommandations, malgré une surveillance de tous les instants, ne craignent pas de me donner un chiffre de trois redingotes, par tête de travailleur, soit un excé-dant de *une* redingote par journée de travail, ou d'un tiers en plus sur la production normale et autorisée. »

– « Funeste exemple, monsieur Tardateur, et digne de toute la sévérité de l'administration ! Quelles mesures avez-vous prises contre cette insurrection du travail ? »

– « Vous le voyez, monsieur l'inspecteur général ; j'ai eu recours au terrible châtiment de l'oisiveté, pour réduire ces insurgés qui élèvent, avec tant d'audace, la révoltante prétention de travailler dans la mesure de leurs forces et de leur capacité. Je les ai condamnés à regarder leurs camarades, sans qu'il leur fût permis à eux-mêmes de mettre la main à la besogne. Vous les apercevez, à droite et à gauche, étendus sur ces canapés. « Je ne permettrai à aucun d'entre eux de remonter sur son banc avant qu'il ait pris l'engagement solennel de modérer son activité et de régler ses allures sur le dernier des paresseux, seul en possession, comme chacun le sait, de donner la moyenne normale de la production dans le pays de la Chimérique. »

CHAPITRE X

DISCOURS DE M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

M. l'inspecteur général Pigrophile, comme je l'ai appris plus tard, était membre de l'Académie. C'était lui qui avait proposé à ses collègues, pour le mettre au concours, le fameux sujet qui avait obtenu tant de succès dans le monde de la science et de la politique : « *De légalisation du travail par la paresse.* »

L'inspecteur général Pigrophile n'était donc point de ces administrateurs tout à la fois féroces et vulgaires qui, forts du pouvoir qu'ils ont en main, se

contentent de l'exercer d'une façon brutale et pour ainsi dire matérielle, appliquant avec la précision et l'impassibilité aveugle d'un mécanisme les articles du règlement qu'ils ont pour fonction de faire exécuter.

Pigrophile était, dans toute la force du terme, un inspecteur de l'école libérale. Il ne se bornait pas à punir, à destituer, à reprendre ses inférieurs. Il lui fallait plus encore : il voulait que chacun ajoutât à la soumission de l'obéissance la ferveur de la conviction.

Il ne manquait donc jamais une occasion d'argumenter. Tout lui servait de prétexte à dissertation, et il mesurait les avantages de sa haute position, moins au bien-être dont elle lui assurait la jouissance qu'au nombre des auditeurs dont elle lui ménageait l'attention.

M. l'inspecteur général se leva, dans toute son ampleur, du large fauteuil qu'il remplissait de son importante personne. Il se fit, avec une majesté qui l'honore, apporter un verre d'eau sucrée, ce balancier de l'éloquence improvisée ; et, dissimulant avec une habileté consommée l'émotion des premières phrases par un usage réitéré de son mouchoir de poche, il commença son speech, à peu près en ces termes :

Discours de M. l'inspecteur général Pigrophile aux insurgés du travail.

« Employés à la couture des habits et redingotes !

« Le premier fondement d'un Etat, c'est moins encore l'excellence des principes sur lesquels il repose, que l'inviolable maintien des maximes d'après lesquelles on a jugé à propos de l'organiser.

« Ce qui fait la solidité d'une organisation, ce n'est point la vérité absolue des règles qu'on y pratique, mais l'inébranlable entêtement avec lequel on s'y obstine.

« Toute la constitution de la Haute et de la Basse-Chimérique repose sur une égalité absolue. Aucun peuple n'est arrivé jusqu'ici à ce degré de perfection. La plupart des nations en sont encore à la rêver, lorsque nous

seuls jouissons de ses bienfaits, nous seuls avons eu la gloire de modeler notre civilisation sur cette prétendue utopie.

« Voilà ce que devraient se dire ceux qui, en pleine Chimérique, ne craignent pas de revendiquer encore leur liberté, comme si ce n'était pas aspirer ouvertement à revenir en arrière.

« Ceux qui osent soutenir de leurs paroles et de leur exemple ces funestes doctrines, devraient comprendre, une fois pour toutes, qu'il n'y a absolument aucun rapport entre l'égalité et la liberté et qu'elles n'ont rien à démêler l'une avec l'autre.

« N'oubliez donc pas que l'institution comme le maintien de l'égalité, telle que nous avons le bon-heur de la posséder, demande avant tout une main de fer, un despotisme résolu et impitoyable, Si vous avez la faiblesse de céder, même sur le point le plus insignifiant, d'ouvrir la brèche à la moindre concession, c'en est fait de tout le système : il s'écroule par sa base, et l'anarchie de l'indépendance individuelle remplace, du jour au lendemain, l'admirable fonctionnement du mécanisme social.

« Ah ! Vous croyez qu'on peut impunément pous-ser, suivant son caprice, l'activité de son travail et multiplier, sans règle ni frein, la production des redingotes. Mais ne voyez-vous pas d'ici les inconvénients de toute nature qu'entraînerait cette licence effrénée ? Qui consommera ces redingotes si imprudemment entassées ? Faut-il donc transformer chaque citoyen en acheteur, comme il arrivait jadis dans les temps de barbarie, antérieurs à notre civilisation ? Sommes-nous destinés à revoir ces amas de marchandises arbitraires, entas-sées dans des magasins et des entrepôts, et tout un troupeau de consommateurs, rôdant autour de ces richesses pour en pratiquer à son gré le libre achat ? Non, mes amis ; non, citoyens ; vous ne sauriez supporter la pensée d'un pareil désordre ! Plutôt que de voir renaître cette époque d'anarchie et de décomposition sociales, je sais que vous êtes disposés à tous les sacrifices. Commencez donc par rentrer ici dans l'ordre et le devoir. J'adjure tous ceux qui se sentent une capacité ou un courage exceptionnels, de résister à la tentation de travailler outre mesure. Qu'ils emboîtent le pas de façon à ne point devancer ceux qui les suivent et à ne point écraser en même temps ceux qui les précèdent. Ne souffrons pas que

l'égalité existe partout dans notre belle patrie, et qu'en même temps, par notre faute, elle se trouve bannie de l'atelier des redingotes. »

CHAPITRE XI

DU DESSEIN QU'AVAIT LE COMTE DE BORNÉO DE SE MARIER

L'heure du repos venait de sonner dans la manufacture ; régalié veut que chacun ait une heure entière pour dîner. Dans cette heure n'est point compris le temps de l'aller et du retour.

Il en résulte que l'intervalle pendant lequel les travaux demeurent suspendus se règle invariablement, dans chaque atelier, sur le temps nécessaire à l'ouvrier qui demeure le plus loin de la manufacture. On y ajoute, à l'heure réglementaire du repas, le nombre de minutes dont il a besoin pour aller et pour revenir.

Aussi vous ne voyez point à Égalité d'ouvriers habitant les mansardes et peuplant de leur multitude des rues sombres et surchargées d'habitants. Leur résidence est presque toujours dans les faubourgs les plus lointains ; et comme ils sont payés à la journée sur le compte du gouvernement, c'est l'État qui leur fournit ainsi les moyens de dépenser la plus grande partie de leur temps en allées et en venues.

Il me semble, à part moi, que cette égalité de temps accordée aux travailleurs par la loi du pays des Chimères est, au fond, plus apparente que réelle. Dès que le déjeuner et le dîner sont réglés l'un et l'autre à deux

heures pleines de loisir en raison de la distance à laquelle se trouve logé le plus éloigné des ouvriers, s'il me plait de demeurer à la porte même de la manufacture ou tout au moins dans le quartier le plus voisin, je ne disposerai plus seulement d'une heure, mais bien d'une heure et demie ou d'une heure trois quarts.

Je n'ai pas fait cette réflexion à Agénor ; il est tellement disposé à voir en beau le pays de Chimérique et la ville d'Egalicité, qu'il trouverait une bonne raison pour me donner tort et me faire rougir de mon peu de sens commun.

Avec mon ami de Bornéo nous ne pouvions faire autrement, en qualité d'observateurs et de touristes, que d'accorder une attention particulière au beau sexe.

Au moment de partir pour la Chimérique, mon ami de Bornéo avait formé un singulier projet. De pareilles résolutions peignent un homme mieux que tous les discours.

Il s'était dit, avant de rien savoir encore du pays que nous allions visiter : Je ne suis pas jeune ; je ne suis pas vieux. Je passe, à tort ou à raison, pour un homme de bonne naissance et de bonne compagnie. Je ne suis pas savant ; mais je ne suis pas non plus ni sot ni ignorant. Sans avoir assez de sensibilité pour pleurer aux récits de la *Gazette des Tribunaux*, j'ai tout le cœur qui convient à un galant homme ; et pourquoi donc, si je trouve par hasard quelque parti convenable, soit dans la Haute, soit dans la Basse-Chimérique, ne me déciderais-je pas à faire une fin décente, en épousant tout bonnement une personne de ce payslà ? L'histoire nous apprend que les jeunes filles ont été, à toutes les époques, les intermédiaires les plus actifs des civilisations nouvelles. On voit partout, tandis qu'un pays résiste et se débat encore contre l'influence étrangère, les jeunes filles tendre la main aux nouveaux arrivés et courir sans crainte avec eux les chances d'un avenir inconnu. »

Je ne voudrais pas qu'on s'étonnât trop du projet formé par mon ami de Bornéo et qu'on fût tenté de le regarder comme imprudent et téméraire. J'y trouve tout au plus un peu d'originalité. Cette originalité tenait au fond même des idées que professait Agénor sur le mariage en général.

Je suis bien obligé d'avouer qu'ici mon pauvre ami donnait un peu dans l'illusion et dans le rêve. Il faut lui pardonner l'extravagance de ses principes. S'ils ont le tort d'être tout à fait inapplicables, ils ont au moins le mérite de paraître ce qu'ils sont en effet, exorbitants et irrationnels.

De Bornéo ne prétendait à rien moins qu'à épouser une femme qui l'aimât véritablement !

Vous comprenez bien qu'il ne s'était point marié. Il ne faut pas demander de ces choses-là, sous peine de s'exposer presque sûrement à rester garçon.

Il tenait sans doute, tout comme un autre, à la judicieuse observation des convenances, à ce respect de l'opinion publique qu'un honnête homme doit constamment faire entrer en ligne de compte, à ces rapports généraux de situation, d'âge et de caractère, qui préviennent de la part des indifférents toute surprise et toute remarque désagréables.

Mais il lui fallait en même temps quelque chose de plus : l'inclination d'un cœur vers le sien, un véritable mouvement de confiance, d'abandon, de sympathie, un désir de placer en lui son bonheur, et de lui demander la vie de l'âme en même temps que son nom.

Voilà pourquoi le comte Agénor de Bornéo était encore célibataire.

Il n'avait pas manqué, Dieu merci, de riches partis ; et, je le dirais volontiers, si je n'avais pas peur de rendre avec cette expression un homme ridicule, il n'avait pas manqué de demandes en mariage. Il s'en fait dans le monde plus qu'on ne le pense, de futur beau-père à futur gendre.

A quoi le judicieux de Bornéo répondait fort sensément, sans jamais refuser ni consentir : « Fai-tes que je l'aime, et nous verrons. Je ne demande ((pas mieux que de sortir de la vie de garçon. »

Mais peut-être de Bornéo, qui était tout à la fois fort perspicace dans ses jugements et fort modeste dans son entretien, voulait-il dire tout simplement : « Faites qu'elle m'aime, » et non point : « Faites que je l'aime. » Il distinguait fort bien, à travers toutes ces ouvertures plus ou moins heureuses et plus ou moins habiles, le désir d'assurer à une demoiselle bien née un établissement sortable et honoré.

CHAPITRE XII

LE BEAU SEXE A ÉGALICIT

On peut bien remarquer, sans faire pour cela de politique et sans prétendre en tirer aucune conclusion, que, dans presque toutes les nations civilisées, les citoyens d'un même pays sont rarement d'accord sur tous les points. Aussi dit-on communément qu'un peuple renferme différents partis ; et pendant qu'une opinion est au pouvoir, ceux qui aspirent à y arriver à leur tour s'appellent partout d'un même nom, *l'opposition*.

Le pays des Chimères présente cette circonstance bizarre que les dissentiments entre les citoyens y sont complètement inconnus. Je ne sais comment cela peut se faire ; mais il serait difficile d'y trouver deux hommes qui ne fussent pas du même avis. C'est précisément ce qui rendait si extraordinaire la révolte tentée à l'atelier des redingotes. A Egalicité, tout le monde, sans exception, est de l'avis du gouvernement. Les efforts des individus ont pour but, non point de modifier, mais de maintenir l'ordre de choses dans lequel ils vivent.

Les habitants de la Chimérique ne laissent pas cependant de posséder, tout comme les pays civilisés et constitutionnels, une opposition permanente. Seulement, au lieu de se composer, comme ailleurs, d'un certain nombre de citoyens réunis les uns aux autres par des dissentiments semblables ou par des sympathies communes, cette opposition n'est pas autre chose que le beau sexe d'Égalicité et de toute la Chimérique. Les

femmes ont adopté ce rôle étrange d'y vivre dans une perpétuelle insurrection contre les lois et contre l'État.

Le comte Agénor de Bornéo n'avait pas tardé à s'en apercevoir. Cette opposition éclatait à tous les regards par les manifestations les plus apparentes.

Tandis que, sur toutes les promenades, sur les places, dans les rues, on ne rencontrait aucun homme qui ne fût vêtu du costume réglementaire porté suivant toutes les instructions relatives à l'habillement légal, gilets de la même nuance, pantalons de la même forme, habits et paletots fermés ou ouverts suivant la saison ou l'heure de la journée, les vêtements des femmes témoignaient hautement de leur esprit d'opposition et des ressources qu'elles savent imaginer au besoin pour susciter des embarras au pouvoir.

Sans doute, les femmes, pas plus – que les hommes, ne sauraient se dérober, dans le pays de la Chimérique, à la sage mesure qui interdit toute espèce de vêtement individuel. Sans doute il leur faut, aussi bien que leurs fils, leurs frères ou leurs maris, demander, à chaque renouvellement de saison, un nouveau costume à l'administration des vêtements. L'administration des jupons ou des robes ne tolérerait, pas plus que celle des culottes ou des gilets, une modification apportée à la longueur ou à la forme des pièces qu'elle distribue ; elle s'armerait, au besoin, de toute la sévérité des lois contre les ciseaux assez audacieux pour raccourcir, ou la main assez entreprenante pour rallonger les dimensions qu'elle a décrétées. Il serait facile, dans ce cas, la mesure légale à la main, de faire rentrer dans l'ordre les tentatives de révolution.

Mais ce qu'il est bien autrement malaisé de prévoir ou d'arrêter, ce sont ces mille infractions de détail qui paraissent d'abord imperceptibles, mais qui, répétées, enhardies, exploitées, finissent par entraîner des désordres graves et par engendrer dans la tenue publique de véritables disparates,

Il faut en avoir été le témoin, pour se représenter le degré de subtilité où en sont venues les dames de la Chimérique, pour se dérober à l'uniformité continuelle des vêtements et créer quelque une de ces différences qui, partout ailleurs, mettent en relief les déplorables inégalités de la grâce, de la beauté, de l'élégance ou du charme individuels.

Vous rencontrez une Egalicitoise avec le chapeau d'ordonnance, le schall et la robe fournis par l'administration. Eh bien ! s'il arrive, comme on ne saurait malheureusement pas l'empêcher, qu'elle soit jeune et jolie, partant disposée à quelque prétention et à quelque coquetterie, il est impossible de se dissimuler qu'elle ne ressemble plus à la première venue. Elle prend un cachet de distinction, une physionomie propre. Elle a son air qui lui appartient et qui empêche de la confondre avec les autres femmes.

Alors tout devient une occasion de révolte et un moyen d'indépendance.

On a distribué des robes uniformément garnies ; certains nœuds, certaines passementeries, y ont été disposés avec tout l'art des directrices de bureau ou de division dont la plupart sont d'anciennes couturières.

Qu'arrive-t-il ? C'est qu'on coupe sourdement le fil qui retient le nœud ou la garniture, et la robe se trouve tout d'un coup transformée : elle devient une robe unie et sans aucune espèce d'ornements.

Alors si un inspecteur de police vous arrête, s'il vous dresse un procès-verbal pour port de robe illégale, la contrevenante en est quitte pour alléguer que les rubans étaient mal attachés, que la couture s'est défaite, et mille excuses enfin que le tribunal ne peut pas toujours refuser d'admettre. L'adoption de couleurs plus tendres et plus fragiles avait précisément donné naissance, l'été précédent, à un moyen d'opposition dont il faut reconnaître l'esprit, tout en condamnant, comme il le mérite, un pareil stratagème.

Les dames d'Egalité ne tardèrent point à remarquer jusqu'à quel point ces nuances gracieuses étaient incapables de résister à certaines circonstances atmosphériques. On se racontait dans l'oreille que les rayons de la pleine lune avaient, sur la couleur officielle, une action chimique d'une telle énergie, qu'il suffisait de promener sa robe une ou deux nuits pour la rendre presque incolore. C'est ainsi que commença la fameuse conspiration des robes blanches, alors que les femmes étaient tenues d'être en bleu clair ; et je ne saurais dire par combien de lavages et de lessives ces dames parvinrent à ôter à leurs vêtements jusqu'à la dernière trace d'azur. Si le gouvernement n'avait pas pris alors les mesures énergiques qui triomphèrent de la révolte, on en est vraiment à se demander ce que serait devenue l'égalité féminine au pays des Chimères.

CHAPITRE XIII

A LOTERIE DES FEMMES

J'ai déjà confessé, comme je le devais à la vérité, mon infériorité évidente vis-à-vis du comte de Bornéo.

Je tenais encore aux préjugés du vieux sens commun par de trop fortes racines, pour transplanter tout d'un coup mes idées dans ce nouveau milieu.

Aussi me trouvais-je à chaque instant dépaycé.

Cette attitude d'indépendance et de révolte qu'affectait depuis si longtemps le beau sexe de la Chimérique ne parut point à mon ami Agénor aussi choquante qu'à moi.

Il prétendait même, je ne saurais dire pourquoi, que les citoyennes d'Egalité ne différeraient pas beaucoup, sur ce point, des dames françaises. Suivant lui, l'esprit de contradiction joue chez nous le même rôle que, là-bas, l'esprit d'opposition politique.

3*

Il allait même jusqu'à dire que cette perpétuelle attitude de critique, et de révolte vis-à-vis de l'ordre social ne pouvait tourner qu'au profit de la paix intérieure des ménages. Ce devait être, suivant lui, comme une détente et une soupape de sûreté.

Je laisse au comte la responsabilité de ses théories. Il en était si convaincu qu'il persévéra plus que jamais dans ses projets de mariage, et me chargea formellement de prendre à cet égard de nouvelles informations.

Il paraît qu'à Egalicité ces sortes de conventions et le choix qui les amène, dépendent, dans une certaine mesure, de l'intervention des pouvoirs publics. On se rend, là-bas, .aux bureaux de l'administration pour débattre les conditions, comme en France chez le notaire pour dresser le contrat, et à la mairie pour la célébration civile.

Sans avoir parfaitement compris le mécanisme de la loi égalicitoise, je m'en remettais à la perspicacité d'Agénor pour se rendre compte des détails, et à son sang-froid pour se tirer des complications qui pourraient survenir.

L'aspect de la salle qui portait au frontispice le mot MARIAGES, écrit en grosses lettres, offrait un spectacle inattendu et inouï.

Figurez-vous trois grandes roues remplies de numéros et semblables à celles dont on se sert chez nous pour le tirage des loteries.

Auprès de chacune de ces roues, un immense registre était ouvert sur un pupitre spécial. Ces registres étaient divisés en longues colonnes où se trouvaient reproduits les uns après les autres tous les chiffres des billets contenus dans les étuis.

CHAPITRE XIV

LE MÉCANISME DE LA LOTERIE DES FEMMES

Ici je commis encore une de ces imprudences auxquelles me rendaient perpétuellement sujet mon désir de m'instruire et mon impatience de savoir.

– « Qu'est-ce donc, » me hâtai-je de demander à l'employé principal, que cette machine ? et qu'a de commun cet appareil de loterie avec les mariages dont vous avez la surveillance ? »

L'employé que je me permettais d'interpeller avec un si étrange sans-façon et par un si dangereux aveu de mon ignorance, me regarda d'un air ébahi. Visiblement, il en était à se demander avec une certaine inquiétude quel pouvait bien être l'individu qu'il avait devant les yeux.

L'aplomb du comte de Bornéo sauva tout.

– « Excusez mon pauvre ami, » dit-il tout bas à l'employé des mariages ; « c'est un malheureux, sorti tout récemment de l'hospice des poètes. Il y est resté enfermé dès sa première jeunesse, et les premiers éléments de nos lois lui sont encore in-connus. »

« Ne voyez-vous pas bien, Francis, » ajouta-t-il en se tournant de mon côté, que chacune de ces roues contient des numéros et que ces numéros sont répétés sur les registres que voici. »

– « Sans doute, monsieur, » continua l'employé qui suivait sans s'en douter l'impulsion donnée, « et vous pouvez lire, en face de chaque chiffre, l'indication sommaire, mais exacte, des avantages et des inconvénients afférents au mariage dont le sort vient de vous pourvoir. »

– « Le sort ! » m'écriai-je involontairement, le sort ! »

– « Eh bien ! oui, le sort ! » reprit l'employé avec une sévérité majestueuse. Monsieur serait-il, par hasard, de cette ancienne secte qui prétendait soutenir la liberté du choix et l'usage de la réflexion ? Donnerait-il encore dans cette utopie, ou plutôt dans cette injustice de viser à je ne sais quelle union et quel assortiment inique des situations et des caractères ?

N'est-il pas trop visible qu'avec une pareille licence vous reconstituez du même coup les races aristocratiques, ou, sans aller si loin, que vous donnez carrière à toutes ces antiques considérations tirées de la vertu, du mérite et autres clauses abusives faites pour détruire la véritable égalité. Pour moi, monsieur, » ajouta-t-il en se tournant du côté d'Agénor qu'il reconnaissait pour l'homme sensé et politique, à l'imperturbable approbation de son attitude, je trouve que le hasard laisse encore trop de place et trop de chances à la rencontre fortuite des qualités et des avantages matériels. Il n'est pas encore impossible, dans ces combinaisons dues au caprice de la fortune, de voir deux personnes apporter dans une union des harmonies de situation et de caractère qui ressemblent d'assez près aux fatales combinaisons de la prévoyance. Je suis pour le progrès, monsieur. J'adopte pleinement les belles théories de nos sociétés d'économie politique les plus avancées. Je voudrais perpétuellement allier, pour réparer les iniquités de la vertu et de la fortune, les riches avec les pauvres, les méchants avec les bons, les derniers avec les premiers.. En un mot, je voudrais étendre au mariage les principes que notre dernière Révolution a fait si glorieusement triompher dans l'éducation de l'enfance. »

CHAPITRE XV

LA DISTRIBUTION DES ENFANTS

Agénor se retira sous prétexte qu'il n'avait pas pris sa dernière résolution.

Quant à moi, je nne pouvais retenir mon indignation.

« Est-il possible, mon ami, d'imaginer un tel pays et n'est-ce pas une monstruosité »

– « Silence ! » interrompit le comte. « Nous ne sommes pas ici pour faire nos réflexions, mais pour nous renseigner. J'aperçois précisément, au bout du corridor, les bureaux de l'éducation primaire. Défaites-vous donc, mon cher Francis, de cette habitude de soulever des raisonnements à tout propos. Les faits sont ici plus instructifs que les paroles. »

Nous arrivions au bon moment ; c'était précisément le jour fixé pour la *distribution hebdomadaire des enfants*.

Je prie mes lecteurs de prendre leur parti, comme il m'a fallu le faire moi-même. Qu'ils veuillent bien ne plus s'étonner de rien. Le pays des Chimères n'est point le nnôtre en effet, mais seulement celui que beaucoup de réformateurs voudraient nous faire.

On fit à mon ami l'offre gracieuse de l'introduire avant son tour. Je ne saurais dire comment ce passe-droit se conciliait avec l'égalité qui doit régner partout, au pays de Chimérique, et notamment dans les propres bureaux de l'Etat.

Il faut croire que les administrations ont là-bas, comme chez nous, leurs mystères inaccessibles aux profanes.

Agénor n'avait garde de s'embarquer dans un mauvais pas, lorsqu'il lui était si facile d'attendre, d'écouter et de faire ensuite comme les autres.

On avait fait monter sur une estrade, en face du magistrat (car c'était ici un magistrat), un charmant petit garçon frais, gracieux, alerte, à la physionomie souriante et éveillée. Il regardait d'un air étonné cette assemblée répandue autour de lui, et cherchait du regard sa pauvre mère qui pleurait de toutes ses forces dans un coin. Il tendait vers elle ses mains blanches ; il agitait ses petits doigts ; il ressemblait à l'un de ces chérubins que les grands peintres ont figurés dans les nuages des gloires célestes.

« Voici, » dit le juge, en s'adressant avec une insistance particulière aux spectateurs de cette scène touchante, un enfant qui doit être de votre part

l'objet d'une attention particulière. Malgré son jeune âge, il est déjà plein d'intelligence et de docilité. Toujours souriant et de bonne humeur. prompt à obéir, doux, reconnaissait, voilà pour les qualités morales ; et quant aux dons de l'esprit, il suffit de lui donner une explication pour qu'il la saisisse, ou une leçon pour qu'il la retienne. En un mot, vous avez devant les yeux un des plus dangereux mauvais sujets dont puisse s'alarmer à bon droit un Etat vraiment démocratique. Renseignements pris, nous en sommes à nous demander si les sages précautions d'oisiveté et de corruption, prévues par la loi, suffiront pour triompher de ce naturel rebelle et pour détruire en lui ces présages alarmants de supériorité.

« Je convie donc tous ceux qui pourraient fournir à l'Etat des garanties spéciales d'inconduite à vouloir bien se faire inscrire. On examinera les candidats et le choix sera prononcé d'ici à huit jours.

« Le dîner étant servi, nous levons la séance pendant le temps de notre repos. L'audience sera reprise après le café. »

CHAPITRE XVI

LE SYSTÈME DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE

– « Cette fois, » dis-je au comte, « vous ne prétendez pas m'expliquer par aucun commentaire ce que nous venons de voir. Il ne s'agit plus, comme vous le répétez toujours, d'un système quelconque dont on applique les conséquences. Il ne saurait plus être question d'une doctrine quelconque et nous sommes bien en face de la démence pure, non-seulement de la

démence, mais d'un attentat odieux aux droits les plus sacrés du père de famille. C'est une véritable entreprise de démoralisation, l'anéantissement volontaire et prémédité de tous les dons que la Providence peut accorder aux nations pour les conserver ou les secourir dans la personne des hommes supérieurs. »

– « Mon cher Francis, » repartit le comte, « si nous en venons à mêler les déclamations du sentiment aux combinaisons de la politique, nous ne nous en tirerons jamais. Il faut renoncer alors à toute démocratie un peu rigoureusement entendue, »

Moi. – « Vous ne désespérez pas de m'expliquer ce que nous venons de voir ? »

Lui. – « En aucune façon, et rien ne me paraît mieux entendu et plus efficace, au point de vue du gouvernement de la Chimérique. »

La vérité est que mon ami de Bornéo paraissait aussi à son aise dans ce nouveau droit et dans cette constitution inconnue, qu'aurait pu l'être un des professeurs les plus compétents d'Egalité.

Je finissais vraiment par me sentir ébranlé dans toutes mes manières de voir. Je demande pardon si mon langage se ressent de cette fascination, et si je parais croire, malgré moi, ce que je sais bien ne pas pouvoir admettre.

Comme le comte me l'expliqua très-bien, toujours au point de vue de la république chiméricitaine dont il finissait par être un des partisans, le plus grand danger que puisse rencontrer et le plus grand obstacle qu'ait à vaincre une nation vraiment égalitaire, c'est le mérite et la vertu. Toutes les autres différences sont peu de chose auprès de celle-là ; car, visiblement, l'inégalité de fortune et de jouissances est sujette le plus souvent à l'action de causes extérieures. La richesse s'acquiert ou se perd, sans rien ajouter ou rien ôter au mérite intrinsèque de la personne.

Au contraire, la supériorité individuelle est en quelque façon irrémédiable : elle a quelque chose d'incontestable, de fascinateur, de triomphant, qui l'emporte à la longue et dont il est impossible de nier l'éclat et de contester l'influence.

Voilà à quoi a pourvu la sagesse des législateurs d'Egalité.

Dès qu'un enfant annonce des dispositions déplorablement heureuses et qu'on a lieu de craindre en lui un héros ou un saint, ces deux espèces de

malfaiteurs des républiques vraiment égalitaires, on s'arrange pour étouffer dans son germe cette violation évidente, opposée par la nature elle-même aux institutions de droit public.

On ôte donc fort à propos les enfants des mains trop complaisantes et trop attentives des parents, coupables d'avoir formé eux-mêmes cette triste exception. On a soin de remettre ces commencements de prodige, et par conséquent de révolte, à des mauvais sujets avérés, à des bandits, à des familles sans foi ni loi, pendant que les fils des bohémiens, façonnés, dès leurs plus jeunes ans, au vol et à la rapine, viennent prendre au foyer désert la place des Benjamins préservés par ce système de pondération, d'une supériorité encombrante et déplacée.

CHAPITRE XVII

LA MORALE DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE

Je demande une seconde fois pardon au lecteur de ce que je viens d'écrire. Je vois bien que mon sincère désir de reproduire avec une exactitude trop scrupuleuse les raisonnements du comte de Bornéo m'entraîne à répéter des paroles qui ne traduisent pas ma pensée. J'ai l'air de m'en faire l'apologiste lorsque je n'en suis que le rapporteur.

N'oubliez donc pas, je vous prie, que celui qui s'adresse à vous en ce moment, c'est le comte Agénor en personne. Je ne puis vraiment pas venir à bout de distinguer comme lui, lorsque – tout mon être se révolte et résiste, entre la vérité de fait et la vérité de raisonnement. Il répète toujours qu'étant

donnés les principes de l'égalité, la vraie force de l'esprit serait d'aller jusqu'au bout et d'imiter en tous points les habitants de la Chimérique.

« Vous comprenez également très-bien, » me dit le comte de Bornéo, « combien il importe aux citoyens d'Egalicité de détruire les principes de la morale et surtout de leur ôter toute espèce de caractère ou d'appui religieux. Un homme qui adore Dieu en esprit et en vérité, qui se sou-met sans murmure à sa volonté et le remercie avec autant d'effusion de ses épreuves que de ses faveurs, est un homme bien particulièrement dangereux dans une république égalitaire. Elle ne saurait s'accommoder de la sainteté pas plus que de la fortune. Jugez donc, mon cher ami, de l'avantage, de la supériorité qu'assurent cette possession de soi-même, ce détachement des choses périssables, cette disposition sublime à prendre l'intérêt des autres avant le sien. Que deviendrait, avec la liberté de la vertu et de la piété, tout le reste des hommes ? Comment les autres citoyens d'Egalicité pourraient-ils entrer en lutte et soutenir la comparaison ? Aussi l'histoire de la Chimérique, dont je me suis déjà un peu occupé, » ajouta modestement le comte, avec un demi-sourire de satisfaction, « l'histoire de la Chimérique nous apprend-elle que le premier effort et la première victoire des vrais républicains égalitaires furent d'abord de détruire et d'extirper par tous les moyens possibles les pratiques et les croyances de la religion, afin de se délivrer de la concurrence insupportable de la vertu.

« Comment voulez-vous, Francis, qu'on puisse faire marcher de pair, dans la considération publique, cet homme de bien, entièrement voué au service désintéressé de ceux qu'il appelle ses frères, et cet ambitieux qui travaille à exploiter jusqu'à ses proches ? Il faut absolument, si l'on veut obtenir un peu de régularité dans un Etat, supprimer cette culture supérieure, vu qu'elle est par sa nature même destinée à rester un fait exceptionnel. Il vaut bien mieux ramener les âmes au niveau plus sûr et surtout plus commode de l'égoïsme et de la mollesse, et pour cela écarter la religion qui provoque et qui soutient ces héroïsmes.

Les politiques d'Egalicité qui travaillaient à la révolution de l'uniformité, ont eu ici une idée de génie. Ils ont bien compris qu'en face des vieux préjugés et d'une certaine habitude de louer la vertu malgré ce qu'elle avait d'attentatoire au véritable ordre social, ils risquaient de ne point réussir en

prenant les choses par le côté moral. On a beau avoir raison en principe et sentir à sa disposition les arguments les plus péremptoires pour renoncer au vieil attirail des vertus et de la valeur personnelles, il n'en est pas moins resté longtemps encore, à Egalité, même après les bienfaits de la réforme sociale, je ne sais quel ressouvenir ou plutôt quelle faiblesse insensée pour ces actes aristocratiques de dévouement et de sacrifice.

Voici comment les politiques de la révolution uniforme ont tourné la difficulté. »

CHAPITRE XVIII

A MÉTHODE DE L'ANÉANTISSEMENT DES CROYANCES DANS L'ÉDUCATION PRIMAIRE

Je dois avouer que mon admiration pour Agénor ne connaissait plus de bornes.

Je ne saurais dire jusqu'à quel point cette puissance et cette souplesse d'esprit me ravissaient.

Le comte de Bornéo, depuis huit jours à peine que nous habitions la Chimérique, était parvenu à se mettre assez au courant des usages, des institutions et des mœurs des indigènes, pour m'expliquer, non pas seulement le mécanisme de leur administration, mais les origines mêmes de leur histoire et jusqu'aux secrets motifs de leur politique.

Je recueillis de nouveau toute mon attention. Il ne me paraissait pas sans intérêt d'apprendre quels plans humains peut suivre l'incrédulité, pour

extirper des âmes les vertus avec les croyances religieuses.

– « Oui, » reprit Agénor, les républicains égalitaires ont fait ici une remarque de premier ordre et cette remarque est devenue pour eux un trait de lumière. C'est sur ces données qu'ils ont refait leur plan de campagne. Il faut reconnaître que jusqu'ici, grâce à leur ferme entente, ce plan de campagne a parfaitement réussi.

« Ce qui rend chez la plupart des hommes la bonne volonté incertaine et chancelante, la vertu incomplète et fragile, c'est qu'elle s'appuie en définitive sur l'honneur humain. Elle ressemble ici, Francis, si vous voulez bien me permettre cette comparaison, à un ivrogne qui se sentirait trébucher, et qui, de sa main droite, chercherait à se retenir à son bras gauche. Tout tombe à la fois ; et c'est là, malgré ses prétentions à la force et à la délicatesse, la triste histoire de l'imperfection humaine.

« Au contraire, lorsque cette même nature, malgré ses manquements et ses défaillances, se tourne résolûment du côté de Dieu, elle y trouve soudainement un point d'appui inébranlable. Elle peut bien, comme la feuille tremblante, céder au vent et tourbillonner sous l'action de la tempête ; mais lorsqu'elle demeure attachée à la branche, l'ouragan lui-même renonce à la saisir et à l'enlever.

« Voilà, mon cher, l'image de l'âme qui garde par devers elle cette confiance robuste. Sa vertu repose sur sa foi, et cette foi elle-même représente un ensemble de croyances et de dogmes qui s'affirment en vertu d'une autorité supérieure.

« Les républicains égalitaires se sont dit avec beaucoup de raison que, pour détruire plus sûrement la vertu avec toutes les distinctions qu'elle entraîne et les sympathies qu'elle provoque, il était à la fois plus sûr et moins odieux de s'attaquer à l'enseignement religieux. En supposant qu'on pût, sous des prétextes plausibles et par des combinaisons ingénieuses, affaiblir, diminuer, interdire l'enseignement doctrinal, on arrivait ainsi à affaiblir et à ruiner le plus solide fondement de la vertu privée.

« Ici, mon cher Francis, la vérité m'oblige à reconnaître que les républicains égalitaires se sont conduits dans toute cette entreprise politique, avec une sûreté de vue, une persistance de tactique, une intrépidité de manœuvres dont n'ont jamais pu approcher les adversaires

qui essayaient alors de les combattre. Les républicains égaux surent s'y prendre avec tant d'art ; ils exploitèrent si bien, tantôt les passions dont ils s'armaient contre eux, tantôt le respect humain et la lâcheté même de leurs contradicteurs, que les gens de bien les plus avérés finirent par rougir d'eux-mêmes et par dissimuler leur vertu à la façon d'un vice ou d'un ridicule. A partir de ce jour-là, leur cause fut perdue.

« Comme l'ancienne loi ne permettait pas aisément d'accomplir cette destruction des vieilles croyances et qu'au contraire les instructions des écoles prescrivaient de tout faire pour les maintenir, le gouvernement d'alors, entièrement conquis aux idées de l'égalité nouvelle, avait trouvé un moyen ingénieux de concilier le respect des règlements avec les circulaires administratives.

« On expliquait aux élèves, dès le commencement de l'année scolaire, que, pour se conformer à la lettre des arrêtés, certaines choses seraient enseignées, comme aussi, pour obéir à l'inspiration nouvelle, d'autres affirmations contradictoires seraient également présentées. Seulement, – et c'est ici où j'admire la simplicité en même temps que l'efficacité de la combinaison, – il était bien entendu d'avance que le maître parlerait tantôt avec sa toque de docteur, et tantôt la tête découverte. Dès qu'il mettait son bonnet, la classe avait devant les yeux le représentant attitré et contraint des vieilles doctrines. Ce n'était plus lui, c'était l'esprit de la routine et les formulaires prescrits qui parlaient. Otait-il cette toque significative ? vous aviez devant vous le véritable homme, celui auquel on pouvait se fier et qui vous faisait connaître, non le texte dont il était l'organe, mais la pensée même dont il vivait.

« Cette méthode ne laissa pas de rencontrer tout d'abord quelque opposition et d'assez vives critiques. Des esprits chagrins, quelques-uns de ces hommes insupportables qui ont encore le malheureux courage de leur opinion et n'ont jamais pu comprendre jusqu'à quel point il est de bon goût de céder sans en avoir l'air, entreprirent de soutenir que la distinction entre le professeur couvert et le professeur découvert était par trop transparente, qu'il y fallait prêter une attention trop soutenue, et que peut-être une mémoire peu fidèle pourrait s'y tromper. Quelques esprits grincheux allèrent jusqu'à prétendre qu'entre l'affirmative et la négative, soutenues

par le même homme à quelques minutes de distance, la vraie vérité serait malaisée à choisir, et que le plus clair résultat d'un pareil enseignement pourrait bien être le doute. Il a fallu du temps et des efforts pour les ramener à des opinions plus raisonnables et moins excessives. Peut-on, en effet, comme le disait si bien, hier même, à la Chambre du Hasard, le grand orateur de Termoville, Prudence de Labstention, *peut-on imaginer une outrecuidance pareille à la prétention d'enseigner quoi que ce soit à une créature humaine, et un attentat plus lâche et plus condamnable que de pratiquer cette tentative d'invasion morale sur la faible intelligence d'un pauvre enfant !* »

Cette citation politique d'Agénor acheva de m'ébahir. Il continua :

Il a fallu vingt années, Francis, vingt années au moins pour faire prévaloir le grand principe de la distinction absolue entre le professeur couvert et le professeur découvert, pour faire admettre, comme la raison le demande et comme la justice l'ordonne, qu'au moment même où le maître quitte sa toque, il rentre dans la vie privée de l'homme libre et se trouve instantanément affranchi de tout contrôle.

« Aujourd'hui, mon cher Francis, ces distinctions ont force de loi dans la Haute comme dans la Basse-Chimérique ; et les meilleurs esprits estiment qu'en vertu de ce même principe appliqué à la sauvegarde et à l'indépendance de la vie privée, un professeur a parfaitement le droit, même en classe, même en face de ses élèves, de quitter son habit, de déboutonner son gilet, d'allumer sa pipe, comme il pourrait le faire dans le sanctuaire le plus retiré de sa maison. Si je suis bien informé, beaucoup de maîtres, gens scrupuleux et jaloux de contenter tout le monde, font là-dessus des concessions de fort bon goût. Ils ont soin, lorsqu'ils veulent ainsi se mettre à leur aise et en déshabillé, non-seulement d'ôter leur toque, ce qui serait à la rigueur suffisant, mais de descendre de leur chaire. Cette condescendance est faite pour désarmer les plus difficiles, et il convient de les en louer hautement.

« Cette méthode du professeur en partie double a porté rapidement tous les fruits que les républicains égalitaires étaient en droit d'en attendre ; et il a suffi de deux ou trois générations pour détruire chez le plus grand nombre des enfants les croyances qui perpétuaient la vieille organisation sociale. »

CHAPITRE XIX

LA DESTRUCTION ÉGALITAIRE DE LA FAMILLE

Je ne sais si mes lecteurs pensent comme moi ; mais il me paraît qu'un homme peut se trouver réduit au silence par deux raisons bien différentes : ou parce qu'il n'a, en effet, rien à dire, ou parce qu'il se trouve en quelque sorte suffoqué par la multitude et par l'excès de ses propres pensées.

C'est précisément là ce qui m'arrivait ; et pour couper court à toutes les réflexions qui m'obsédaient, je pris le parti d'interroger le comte.

– « Vous souvenez-vous, » lui dis-je, « de ces roues que nous avons vues dans la salle consacrée à la loterie des femmes ? Pourquoi trois roues et non pas une seule ? Il y a là quelque complication que je n'ai pas bien saisie. »

– « Voilà comme vous êtes, mon cher ami, » répliqua le comte de Bornéo de fort bonne grâce ; vous êtes l'homme des enquêtes rétrospectives. Il vous faut tant de temps pour vous tirer de vos stupéfactions, qu'au moment de votre réveil, l'occasion de s'instruire est la plupart du temps passée.

« Rassurez-vous toutefois ; je puis vous donner là-dessus les renseignements les plus positifs, et nous n'avons qu'à rentrer dans la salle des mariages, où le chef se fera un véritable plaisir de mettre les appareils eux-mêmes à notre disposition. »

Le comte me montra que, sur chacune des roues, se trouvait une inscription gravée en très-petits caractères, laquelle m'avait échappée. C'étaient les mots : *Etranger – Provinces – Départements*. Comme on le voit, la classification était complète.

Cet arrangement avait pour but de désassortir et de dépayser, autant que possible, les deux futurs époux, de façon à leur ôter toute la valeur qu'ils pourraient tirer du passé et de la situation de leur famille.

Il n'est pas rare, en effet, si je me souviens encore de ce qui se passe dans les pays les plus civilisés de l'ancien ordre de choses, il n'est pas rare de voir telles ou telles personnes, malgré l'exiguité de leur patrimoine, s'établir honorablement, en se réclamant de la considération de leurs aïeux. Il existe ainsi, dans chaque province, des familles souches qu'on cite comme des modèles et dont la façon de vivre et la conduite font autorité. La vertu des ancêtres devient alors comme le supplément de dot de la fille ; et le gendre recueille, par son admission dans cette espèce de tribu, une part de l'influence et de la position établies.

Les républicains égaïitaires ont eu plus de peine peut-être pour détruire les funestes habitudes de conservation et d'individualité sociales, que pour ruiner la vieille morale et discréditer la religion. Ces biens patriarcaux, ce doux appui de l'honneur domestique, cet abri permanent du foyer paternel, ont quelque chose de si séduisant pour la faiblesse humaine, de si conforme à notre besoin de tradition, que les législateurs les plus expérimentés de la Chimérique ont dû chercher et proposer bien des mesures infructueuses avant l'organisation toute puissante dont nous avons sous les yeux l'appareil.

Tout le système repose sur ce principe : isoler l'individu de la famille, le réduire à lui-même et veiller avant tout à ce que le passé ne lègue aucun profit au présent ni aucune espérance à l'avenir. Chacun se trouve alors réduit à une unité pure et simple. L'idéal serait d'amener chaque citoyen à n'avoir d'autre valeur et d'autre distinction que le chiffre du numéro qui le représenterait.

Voilà pourquoi lorsqu'un Egalicitois appartient à quelque famille ancrée et propriétaire dans la cité même, lorsqu'on lui sait ou qu'on lui suppose des goûts sédentaires et immobiles, il est appelé à tirer son épouse dans

l'urne des *étrangères*, afin que le mariage le dépayse, s'il est possible, et l'empêche de continuer cet édifice dangereux d'influence et de prospérité.

Réciproquement l'étranger qui passe et qui partira demain, doit mettre la main dans l'urne du *département*, afin que les jeunes filles subissent la même loi et soient soumises à un déplacement inévitable.

Au reste, messieurs, » ajouta le chef de bureau, préposé à la loterie des femmes, ce parti pris de contraindre tous les citoyens à recommencer leur vie sur nouveaux frais, ce soin de leur ôter le bénéfice de leur passé, est une des lois fondamentales de l'État. Vous pouvez étudier notre administration, et vous verrez qu'elle est fondée tout entière sur cette sage précaution. Nous ne nommons pas un bourgmestre, un bailli, un corrégidor, sans lui avoir fait attester, par serment, qu'il n'a jamais vu la ville dont on lui remet le gouvernement. C'est ce qui vous explique le soin avec lequel les jeunes Egalicitois, destinés par leurs parents à la carrière politique, évitent de faire aucune étude ou d'adresser aucune question qui puisse les renseigner sur leurs compatriotes. L'ignorance, messieurs, voilà la première qualité de nos administrateurs et la plus sûre garantie de leur haute impartialité. »

CHAPITRE XX

M'EXPLIQUE AVEC LE COMTE DE BORNÉO

Il me semblait, depuis un mois que nous habitions Égalité, que je n'étais plus le même homme. Il fait beau sourire de ce que je raconte, lorsqu'on se sent tranquille au coin de son feu et raffermi contre de pareilles hallucinations par un ordre de choses tout différent. Pour moi, bien que je ne m'avise pas de me regarder comme un esprit plus faible et moins résistant que les autres, je suis obligé d'avouer qu'il me fallait livrer des luttes intérieures pour n'être pas désarçonné par l'étrangeté de ce spectacle. Je sentais le sol trembler sous moi, comme il m'est arrivé une fois en ma vie, en assistant à la dernière éruption du Vésuve. J'étais obligé de me tenir des raisonnements et de me cramponner au bon sens. J'étais comme l'homme qui continue le rêve dans un demi-sommeil, et qui a besoin de se rappeler à lui-même la différence du songe et de la réalité.

Ce qui contribuait beaucoup, je pense, à augmenter cette perplexité, c'était le singulier langage et l'indéfinissable attitude de mon ami le comte Agénor. Cette vive et lumineuse intelligence avait quelque chose de si souple, de si spontané, de si complaisant, qu'on en était toujours à se demander si ses exposés étaient un panégyrique ou une réfutation par l'absurde.

Disons tout : j'éprouvais contre le comte de Bornéo ce secret dépit d'une âme inférieure qui se sent dépassée. Il y avait tant de portée et de profondeur dans ses pensées, que je n'étais jamais sûr d'aller jusqu'au bout. Je comprenais chaque chose en détail, mais l'ensemble m'échappait. J'étais comme un myope qui s'approcherait successivement de toutes les parties d'une fresque, sans pouvoir saisir l'ordonnance trop vaste de la composition.

Agénor eut pitié de moi. Quittant tout à coup le ton badin dont il avait l'habitude dans nos conversations, il m'adressa ces graves paroles :

« J'estime, Francis, que le pays des Chimères, si différent en apparence de notre propre pays, n'est peut-être pas très-loin, sinon de ce que nous sommes, au moins de ce qu'on veut nous rendre. La grande force des utopistes, mon cher Francis, consiste dans l'art avec lequel ils nous font prendre le change et parviennent à nous en-dormir. Tandis que leur prétention se réduit, suivant eux, à nous faire accepter leurs idées, leur véritable but est de renouveler à leur profit la face du monde social. Leurs

dupes seraient trop averties et trop épouvantées, s'il leur était donné de voir la moindre partie de ce que ces doctrines préparent. Voilà pourquoi j'aime votre indignation et votre révolté. Vous avez ici sous les yeux la leçon des faits, et ces faits ne sont que l'application exacte des doctrines qu'on nous préche en France. Jusqu'ici le hasard seul nous a mis en présence de ce que nous avons vu, et nous nous sommes contentés de ce qu'il nous a été donné de rencontrer sur notre chemin. Si vous m'en croyez, la constitution politique du pays des Chimères n'est pas moins curieuse que le reste. Nous irons cette fois l'étudier, de parti pris, à Vaganopolis, le siège du gouvernement central. Nous aurons même la bonne fortune d'assister à l'élection d'un mandataire. Nous verrons fonctionner ici le suffrage universel, perfectionné par le procédé égalitaire. »

Mon séjour à Vaganopulis fait partie du livre second.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER

LE MÉCANISME ÉLECTORAL A VAGANOPOLIS

Malgré tout ce qui nous restait encore à voir à Egalité, nous résolûmes, le comte de Bornéo et moi, de nous mettre sur le champ en route pour Vaganopolis. Nous étions bien aises d'assister aux élections. La Chambre devait être renouvelée la semaine suivante ; et cette opération, au lieu de s'accomplir dans toute l'étendue des deux Chimériques, est, au contraire,

localisée dans la capitale. C'est exclusivement à Vaganopolis, siège du gouvernement du pays, qu'ont lieu les opérations électorales.

J'interroge tout doucement sur cette mesure un personnage qui se trouve avec moi dans le wagon, et qui, à en juger par son importance, doit être quelqu'un de fort considérable.

Ce monsieur veut bien me donner quelques renseignements.

Il m'explique le danger qu'il y aurait, dans un pays d'égalité pure, à laisser les élections s'accomplir sur place dans chacune des provinces, comme on le pratiquait jadis dans la Chimérique lorsqu'elle n'était point encore arrivée à la démocratie vraie.

Il ne m'était pas possible de ne pas reconnaître avec lui combien sont puissantes en faveur de certaines familles les traditions d'honneur, de probité et de vertu. Je me rappelais fort bien qu'en Europe un publiciste éminent a cru pouvoir appeler ces familles modèles : les autorités sociales.

On comprend de reste que toute espèce d'autorité est incompatible avec le régime de l'égalité idéale.

– « L'erreur des vieux moralistes, » disait très pertinemment notre Vaganopolitain, consiste toute entière dans une distinction qui échappait à la médiocrité de leur intelligence. Il ne s'agit pas de savoir, en effet, si une distinction quelconque est fondée, même sur les raisons les plus légitimes et les plus péremptoires, mais simplement de vérifier si, oui ou non, cette distinction existe. Du moment qu'elle est, cela suffit pour qu'elle soit combattue et supprimée. Les habitants de la Chimérique, » ajoutait-il, « ont fait de bien autres sacrifices au principe gouvernemental de l'égalité. Nous avons rompu assez souvent avec la vieille justice et l'antique raison, pour ne point reculer devant quelque rigueur à l'égard des prétendus droits de la vérité et de la vertu. »

C'est conformément à ces principes et pour se montrer conséquente avec l'esprit même de la constitution, que la loi électorale de la Chimérique a transporté le vote de chaque ville ou de chaque village des circonscriptions au centre même de la nation, à la capitale. On ne peut voler qu'à Vaganopolis.

« Il y a là quelque chose d'étrange, e, » me dit tout bas le comte de Bornéo. Si l'exercice du droit de vote est subordonné à un déplacement onéreux pour beaucoup de personnes, les riches seuls doivent être en mesure de se transporter dans la ca-pitale ; et cette disposition, inspirée, disent-ils, par la démocratie pure, pourrait bien aboutir, en dé-finitive, à des résultats tout à fait aristocratiques. »

Le Vaganopolitain avait entendu la remarque, bien que mon ami eût pris soin de baisser la voix. Il reprit avec un sourire :

– « Vous voulez faire une plaisanterie, » dit-il, et induire en erreur monsieur votre ami, qui ne me paraît pas très-ferré sur la constitution de la Chimérique. Vous savez très-bien que les gens (\ riches n'ont aucun intérêt à se rendre ici, du moment où ils ne sont pas éligibles et où l'Etat fait les fonds nécessaires pour le transport des vagabonds et des gens sans aveu, auxquels la Constitution de notre pays a confié si sagement , nos destinées politiques. »

Je dois avouer que, cette fois, mon ami Agénor fut complètement désarçonné. Jusqu'ici, il ne s'était pas trop mal tiré des rudes assauts que ce pays étrange avait livrés à son expérience et à sa raison. Mais ce dernier coup était trop fort, et il aima mieux tout avouer, afin de s'informer plus sûrement.

– « Je sais, monsieur, » dit-il en s'adressant au Vaganopolitain, que j'ai affaire à un galant homm »

– « *Employé à la troisième section des clefs de portefeuille, classe du mobilier mobile, à la division du matériel personnel du Ministère de la justice.* »

– « Monsieur ? »

– « De la Verrouillère, pour vous servir. » Là-dessus, le comte de Bornéo et notre voisin échangèrent un salut cérémonieux.

Mon ami raconta en peu de mots son histoire à M. de la Verrouillère. Le haut *employé aux clefs de portefeuille du mobilier mobile du matériel personnel du Ministère de la justice* n'avait pas l'intelligence très-ouverte à la plupart des choses de ce monde. Bien différent en ceci des fonctionnaires français qui ont grand soin de ne pas se laisser abrutir par leur spécialité et de contrebalancer des occupations trop exclusives par des informations et

des études générales, le pauvre Vaganopolitain nous regardait d'un air ébahi. Il ne pouvait venir à bout de se figurer qu'il y eût, en effet, dans la nature des choses, un autre pays que la Chimérique, et, dans ce pays, d'autres hommes que ses propres concitoyens. C'est ainsi que, chez nous, on rencontre aussi des esprits positifs parmi lesquels nos récits feront, soyez-en sûrs, bien des incrédules.

Les opérations intellectuelles auxquelles se livra M. de la Verrouillère, pour suivre et saisir les explications du comte, finirent par lui laisser dans l'esprit, comme un résidu informe, cette pensée que nous n'étions pas au courant de l'organisation politique de son pays ; ce en quoi assurément il ne se trompait guère.

Il en conclut sur le champ, avec la logique infaillible de la vanité, qu'il venait de mettre la main sur une occasion précieuse de briller, et de briller sans contradicteur possible, circonstance sans prix pour un esprit médiocre et pesant.

CHAPITRE II

LA LOI ÉLECTORALE DE LA CHIMÉRIQUE

M. de la Verrouillère prit tout d'un coup la pose et l'attitude d'un professeur. Sa voix, jusqu'alors agréable et pleine, s'échappa en sons

criards ; ses bras, qui avaient gardé la mesure de gestes sobres et modérés, se déployèrent emphatiquement pour accompagner et accentuer les paroles au moyen d'une gymnastique déclamatoire.

Cet aspect inattendu et nouveau de M. de la Verrouillère ne me surprit pas beaucoup. J'avais déjà eu plus d'une fois l'occasion d'étudier en France ce phénomène de transformation. J'avais assisté bien des fois, sous prétexte d'enseignement, de conférences ou de discours, à cette métamorphose d'un homme relativement sensé et calme, en une sorte d'énergumène emporté au hasard par ses propres paroles.

– « Monsieur, » dit triomphalement notre compagnon de voyage, « o plutôt, Messieurs !

« L système électoral de notre pays de Chimérque est précisément l'inverse de celui que nous pratiquions autrefois. Nous avons tout changé de place. Nous avons mis en haut ce qui était en bas ; nous avons mis en bas ce qui était en haut ; et, comme ce bouleversement si éminemment philosophique ressemblait en quelque sorte au mouvement opéré par un tour de roue, nous lui avons donné, d'un commun accord, le nom significatif et littéraire de *Révolution*. La métaphore est heureuse et bien trouvée. Nous avons démoli ainsi le vieux mot *progrès*, qui indique une marche en avant. Peu nous importe de rester stationnaires, pourvu que les choses changent d'aspect. Nous employons ainsi, à nous transformer sur place, la force que d'autres peuples usent dans leur élan ou leur essor. »

– « Cependant » commençais-je à dire, lorsque de Bornéo m'interrompit sévèrement :

– « Nous ne sommes pas ici pour élever des difficultés, mais pour recevoir des lumières, monsieur ayant la bonté de mettre à notre disposition son savoir et son expérience. »

– « Naturellement, » reprit avec le plus grand sang-froid M. de la Verrouillère ; et il continua son exposition :

– « Notre ancien système reposait sur le principe le plus injuste et le plus anti-démocratique qu'il soit possible d'imaginer. On s'étonne que cette combinaison qui atteste l'ignorance la plus barbare des lois sociales, ait pu durer si longtemps, et qu'il se soit trouvé une nation pour s'y soumettre.

« Croiriez-vous, – je ne sais vraiment de quelle manière vous faire comprendre cet excès d'aristocratie et d'iniquité, à vous qui n'avez sans doute jamais entendu parler de rien de pareil, – croiriez-vous qu'on avait eu l'audace d'admettre un privilège en faveur de la fortune, pour constituer le droit d'élection ? Il est difficile de garder son sang-froid, en présence d'un semblable attentat aux maximes les plus saintes de l'égalité.

« On avait l'infamie de soutenir cette monstruosité politique par une véritable accumulation de blasphèmes.

« On venait vous dire, par exemple, que les plus riches, et par conséquent les plus imposés, avaient un intérêt particulier à la conservation de l'ordre social ; que leur fortune leur créait des attaches plus puissantes et en faisait, par une sorte de grâce d'état, des gens paisibles et traditionnels par profession.

« Comprenez-vous bien, messieurs, le vice de cet argument ? »

Visiblement, M. de la Verrouillère s'adressait à moi de préférence au comte. Il trouvait ma physionomie plus stupéfaite et mon regard plus interrogateur. De Bornéo avait repris, depuis quelques instants, son attitude de sphinx debout sur un socle de granit.

– « Vous ne comprenez pas le sophisme ? » M. de la Verrouillère avait raison, je ne le comprenais pas du tout.

– « Comment, vous ne voyez pas que le seul fait de posséder, c'est-à-dire de détenir quelque chose dans ce monde, constitue au plus haut degré une position inférieure, partielle et, pour tout dire, confisquée d'avance ? Comment voulez-vous qu'un esprit garde sa liberté pleine et entière, lorsqu'il lui faut juger de toutes choses au point de vue d'une fortune à défendre ou d'une situation à garder ? Cette espèce d'aveuglement qui transforme, malgré eux, les hommes en con-servateurs par position et presque par tempérament, a presque toujours été un obstacle fâcheux aux réformes radicales. Il fallait tenir compte des faits acquis, des services rendus, des droits que la propriété atteste ou revendique. Pour tout dire en un mot, monsieur, nous étions dans cette hypothèse, si funeste à la logique sociale, de considérer ce qui était ou ce qui avait été, toutes les fois qu'il s'agissait de chercher ou d'introduire ce qui devait être.

« Dès qu'on ne peut plus faire table rase et li-tière impitoyable de ces misérables réalités, vous voyez de reste tout ce que les révolutions rencontrent d'obstacles et de retardements. Il faut absolument, pour qu'un peuple se retourne et se reconstruise à son aise, qu'il puisse changer d'idées et de systèmes, comme de bottines et de chemises. »

Ici le comte Agénor, s'apercevant que M. de la Verrouillère tournait les yeux de son côté, s'inclina en signe d'assentiment. Mon ami avait repris toute sa sérénité. Il n'avait plus cet air empressé et satisfait d'un homme qui se sent bien aise de s'instruire. Il écoutait de nouveau avec l'attitude, à la fois bienveillante et désintéressée, d'un connaisseur qui consent à vous prêter son attention, mais qui n'en est plus à rien tirer de vos paroles.

Pour moi, j'étais impatient d'apprendre comment les habitants de la Chimérique avaient pu faire passer dans leurs lois et dans leurs pratiques électorales ces principes inouïs de démocratie.

CHAPITRE III

L'ÉLECTION PAR LE PAUPÉRISME

L'inspecteur des clefs de portefeuille allait reprendre la parole, lorsque le train qui nous portait s'arrêta tout d'un coup.

Nous étions en rase campagne. Bornéo et moi nous crûmes à quelque accident. Il n'y avait, en effet, là ni station ni débarcadère.

Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que nos wagons venaient d'exécuter une manœuvre prévue et volontaire.

La machine détournée de la voie principale par un aiguillage institué à cet effet, avait pris dans une direction oblique une voie d'évitement qui n'aboutissait nulle part et ne se prolongeait pas.

Il s'agissait seulement de laisser le passage libre au train qui nous suivait et qui devait passer devant nous.

C'était le *train des électeurs*.

Il approchait avec une grande rapidité.

Toutefois, dès qu'il fut en vue, des ordres furent probablement donnés ; car la locomotive ralentit sa vitesse et il défila devant nous, à peine avec l'allure d'un cheval au trot.

Cette circonstance fut heureuse pour nous ; elle nous permit de contempler de plus près ceux que la grande nation chargeait, en qualité de délégués souverains, de conférer leurs pouvoirs aux membres de la Chambre du Hasard.

J'avais visité, avant de quitter la France, un certain nombre de prisons centrales, les maisons de dépôt et jusqu'aux bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, à une époque où on n'avait pas encore substitué les voyages et la villégiature maritime au séjour des travaux forcés. Mais je puis dire bien haut, dussent les habitants de la Chimérique s'en choquer et s'en plaindre, que je n'avais jamais rencontré dans mes études pénitenciaires une collection aussi hideuse de figures patibulaires, de tournures avinées, de regards et de gestes provocateurs.

Malgré l'uniformité légale et obligatoire de costume, qui rend, comme on le sait, tous les hommes de la Chimérique absolument semblables les uns aux autres, on ne pouvait s'empêcher de reconnaître, du premier coup d'œil, dans cette bande mal tenue et malpropre, des habitudes invétérées de paresse, de fainéantise et de débauche.

En ce moment, un des employés du chemin de fer me poussa rudement du coude et me fit signe de me découvrir.

Je m'aperçus qu'en effet, pendant le défilé du train, chacun autour de moi tenait son chapeau à la main, sans que personne parmi les électeurs eût l'air de s'en apercevoir ou prît la peine de répondre à notre politesse.

« C'est le peuple souverain qui passe, » continua l'employé, d'une voix brève. Le second convoi des électeurs de Crapuloville ! »

Le meilleur et le plus prompt de tous les enseignements, c'est encore la vue immédiate des faits.

On aurait pu m'expliquer durant des heures entières l'organisation du suffrage dans la Chimérique, que je ne m'en serais pas fait une idée aussi saisissante et aussi juste.

En deux mots, le système consiste à écarter absolument du vote quiconque possède quelque chose quelque titre que ce soit. On admet avec raison – pardon, à tort sans aucun doute, mais enfin avec raison au point de vue de l'hypothèse où on se place – que la fortune préjuge contre l'impartialité d'un individu. Il ne peut pas ne pas être de l'opinion de son bien-être et de ses écus : il n'a donc plus l'impartialité requise pour les bouleversements nécessaires à une bonne administration sociale.

Je m'excuse encore une fois de ne plus bien distinguer ce que je pense moi-même de ce qu'on m'a dit. Je n'abandonnerai certainement jamais les grands principes d'ordre social dont on m'a si souvent recommandé la défense sans m'en donner jamais aucune démonstration ; mais enfin, si l'on veut suivre le raisonnement dans lequel on se trouve embarqué, il faut bien reconnaître que la conséquence du principe est de réserver le droit électoral à ceux qui n'ont rien à perdre, ou, ce qui est plus essentiel encore, rien à conserver. Voilà, en effet, les hommes véritablement détachés de toute considération, affranchis de tout lien, supérieurs à tous les préjugés. Comme ils n'ont absolument pas d'intérêt dans l'ordre social, qu'aucune réforme administrative ou politique ne saurait en effet les atteindre dans les biens qu'ils ne possèdent pas, ils peuvent donc se prononcer et agir en toute liberté, sans que l'affirmative leur coûte plus que la négative dans toutes les questions imaginables.

Monsieur l'employé aux clefs de portefeuille eut la bonté, fort glorieuse pour son érudition, de me faire le récit historique des transformations électorales dans la Chimérique.

Le système de l'élection par le paupérisme, comme toutes les grandes découvertes scientifiques, morales et littéraires, n'a point été l'œuvre d'un jour. Il avait fallu bien du temps au pays de la Chimérique pour atteindre ce haut degré de perfection dans le mécanisme politique.

Cependant une révolution dont on m'a bien cité le numéro – sans que je puisse, vu la quantité, retrouver le chiffre précis dans ma mémoire, – avait fait faire le dernier pas à ce mode si logique, si satisfaisant, si désintéressé, de l'élection par le paupérisme.

L'institution et surtout le fonctionnement régulier et sincère du suffrage universel n'a pas tardé à mettre en relief la nécessité de le pousser jusqu'au bout et de ne pas le priver de ses conséquences les plus légitimes.

En effet, dès qu'on admet que le nombre est tout et qu'il n'y a plus à tenir compte de rien, il est visible que les hommes ou riches, ou instruits, ou prépondérants, formant dans la nation une infime minorité, ne sauraient plus figurer dans les élections qu'à l'état d'obstacle et d'empêchement vis-à-vis de la majorité écrasante des pauvres et des inférieurs. Le plus sage est donc bien de supprimer cette contradiction infaillible, de prévenir cette lutte dangereuse et de donner franchement le pouvoir à la masse impartiale des désintéressés.

C'est à quoi les lois de la Chimérique ont pourvu avec une grande force de résolution. Elles ont développé le suffrage universel dans son sens le plus vrai et le plus logique, en instituant l'élection par le paupérisme.

De la même façon qu'avec des électeurs censitaires, il fallait faire preuve d'un certain avoir pour être admis à voter, on n'accorde ici le droit de suffrage qu'aux individus établissant d'une façon péremptoire leur manque absolu de ressources. Il n'y a qu'une seule exception : elle est en faveur de ceux qui, sans être réduits tout à fait au dernier dénûment, peuvent prouver qu'ils étaient beaucoup plus riches et qu'ils sont tombés, par suite de la perte de leur fortune, dans une misère relative.

Voilà les électeurs qui disposent des places à la députation et qui sont appelés à nommer, tous les cinq ans, la Chambre du Hasard. L'Etat, sur la démonstration de leur indigence, leur confère le titre et les droits d'électeurs. Ils sont transportés gratuitement à Vaganopolis, entretenus aux frais du gouvernement durant un séjour qu'ils ne songent nullement à abrégé, et finalement ils procèdent aux opérations électorales suivant la loi du pays, loi dont nous étions, Agénor et moi, singulièrement curieux d'apprendre les dispositions.

CHAPITRE IV

LES ÉLIGIBLES PAR IGNORANCE

La cité de Vaganopolis est admirablement installée pour recevoir son personnel d'électeurs. Tout y est subordonné aux nécessités politiques. De vastes hôtels commodément meublés permettent, entre ceux qui les habitent, des communications faciles. De grandes places, disposées à la façon des amphithéâtres grecs et romains, offrent aux candidats un endroit commode pour débiter leurs discours. En cas de pluie, des salles énormes dont l'acoustique ne laisse rien à désirer, s'ouvrent à la foule avide d'entendre. Des appareils perfectionnés que je n'avais point encore vus en France, conduisent la voix des candidats dans quatorze immenses galeries, aussi grandes que le foyer de notre nouvel Opéra, pendant qu'un système de miroirs réflecteurs, dont je n'ai malheureusement pas eu le loisir d'étudier la disposition, met sous les yeux des assistants l'image même de l'orateur dont les gestes accompagnent ainsi la voix répercutée. L'illusion est complète ; et à ma première audition, placé comme je Pétai à la porte même de la salle, je m'imaginai, pendant un assez long temps, avoir sous les yeux le candidat lui-même au lieu de son fantôme.

Je me trouvais, je dois le dire, assez mal à mon aise, non pas au point de vue physique et matériel, puisque chaque assistant occupait une bonne

stalle, suffisamment large, pourvue d'un bon dossier et d'un siège en maroquin. Mais le malheur avait voulu qu'au lieu de me trouver suivant ma coutume, tout à côté du comte de Bornéo dont l'assurance me protégeait en quelque sorte, je m'étais vu contraint de m'asseoir devant lui, les autres places étant déjà occupées. Cette espèce d'isolement auquel je n'étais point habitué, m'ôtait une grande partie de mon sang-froid et presque de ma lucidité d'esprit.

J'avais vu affiché sur un petit papier, dans le vestibule du palais, cet avis un peu bref que le candidat n° 7 devait prendre la parole, pour faire sa profession de foi. »

Je suis, je l'avoue de ceux qui, au spectacle, – tiennent essentiellement à connaître le nom des acteurs, et qui se trouveraient tout à fait dépayés sans le secours du programme. Il me faut absolument des noms, et une représentation anonyme me paraît sans charme et sans saveur.

Personne se s'étonnera de me voir assimiler une profession de foi à une comédie. Il était donc tout simple, n'est-ce pas, de demander à mon voisin le nom du principal acteur.

Jugez de ma surprise en voyant mon interlocuteur rouler des yeux furibonds et me répondre d'un air hautain et menaçant : « Monsieur, j'ai prêté, comme les autres, mon serment que je ne le connaissais pas, et je vous prie de croire que je suis un honnête homme. »

Je compris, au ton de cette réplique, qu'il n'y avait pas à y revenir ; et prenant bravement mon parti de n'y rien comprendre, je concentrai toute mon attention sur le speech du candidat.

CHAPITRE V

DISCOURS DU CANDIDAT N° 7

Messieurs, » dit-il, après avoir salué successivement dans toutes les directions, très-honorables électeurs et illustres inconnus,

« Si jamais un candidat s'est trouvé en mesure de faire ici les preuves voulues, aux termes de la neuf cent quarante-neuvième loi électorale, c'est assurément celui qui se présente devant vous.

« Il m'est permis, à l'heure présente, aux termes de cette même loi, de sortir de l'incognito qui m'a été imposé jusqu'à présent. Je vais vous faire connaître mon nom, ma profession, ma vie. J'espère vous convaincre en peu de mots de ma complète ignorance. »

Après cet exorde simple et favorablement accueilli, le candidat n° 7, peut-être un peu embarrassé de lui-même et de son discours, eut recours au verre d'eau sucrée. On ne saurait dire combien d'orateurs interdits et égarés ont retrouvé leurs idées au fond d'un verre, et combien cette impulsion donnée au tournoiement de l'eau contribue à remettre en mouvement la mécanique de l'éloquence.

« Convaincre de sa complète ignorance !!! » grommelai-je entre mes dents. La modestie est un peu forte et un peu risquée ! Ce serait là, après tout, une triste recommandation. Il n'y a pas de pays des Chimères qui tienne ! Jamais on ne me fera croire que ce soit là un titre bien éclatant en faveur d'un candidat. »

Je me sentais une démangeaison furieuse d'interpeller de nouveau mon irascible voisin. Mais ma première tentative avait si mal réussi, que je pris le sage parti de me taire et de me tenir coi. La suite du discours allait m'apprendre jusqu'à quel point j'avais eu raison.

« Je ne dirai pas, messieurs, » reprit le n° 7, complètement remis par son eau sucrée, je ne dirai pas que je ne sais ni lire ni écrire, puisque la loi elle-même permet à nos députés cette première culture de l'esprit ; mais je puis

me vanter, en toute sincérité, d'avoir ignoré jusqu'à l'âge de quarante-un ans ces connaissances élémentaires. Oui, messieurs, c'est depuis quatre années seule-ment que j'ai consenti à aborder l'alphabet et les exercices d'écriturre ; et si le désir de vous être utile un jour m'a fait passer par dessus la répugnance naturelle qu'éprouve un esprit vraiment libre pour toute espèce d'enseignement, j'ai eu soin de me préserver de toute espèce d'orthographe. Tant que j'aurai l'insigne honneur d'être citoyen de la Chimérique et candidat de la Chambre du Hasard, à Vaganopolis, je ne plierai jamais l'indépendance de mon esprit aux règles oppressives d'une grammaire tyran-nique. »

Ces paroles furent couvertes d'applaudissements. Le n° 7 mit le comble à l'enthousiasme de son public, en faisant 'appel à un moyen dont Phryné avait donné l'exemple dans l'Aréopage et Petit-Jean dans la comédie des *Plaideurs*. Il avait pris ses mesures pour fortifier son éloquence par une exhibition parlante et matérielle.

Il se retourna vivement et donna un coup de poing vigoureux sur une espèce de cloison mobile qui figurait derrière lui. C'était un panneau monté sur une traverse. L'appareil accomplit une demi-révolution et l'on vit apparaître au-dessus de sa tête une inscription sur fond noir. Je la reproduis d'après mes notes :

Oq
ne loup
a de l'or
togue rafe
ne méconnu

Ce coup de théâtre eut le plus grand succès ; les applaudissements, les bravos redoublèrent de toutes parts. Il y eut, en même temps, dans tout l'auditoire, un mouvement de curiosité, semblable à celui qu'excitait dans les salons français du dix-huitième siècle la lecture d'une charade ou d'une énigme. Je m'en voudrais de laisser mes lecteurs dans l'attente. Il se peut, à toute force, qu'il y ait parmi eux quelqu'un d'aussi incompetent que moi en matière de rébus. Je crois donc devoir reproduire les hiéroglyphes de

l'inscription et donner en même temps leur traduction en langue vulgaire.
Les plus sagaces voudront bien me pardonner cette superfluité :

*Oq
ne loup
a de l'or
logue rafe
ne méconnu*

En français :

Aucune loi de l'orthographe ne m'est connue. »

CHAPITRE VI

SUITE DU DISCOURS DU CANDIDAT

Le n^o 7, encouragé par son succès, reprit avec plus d'aplomb et de faconde encore qu'auparavant :

Jamais les sages prescriptions d'une loi bienfaisante n'ont été mieux observées que par votre serviteur.

« Lorsque notre constitution a décidé que nul ne serait admis à remplir le mandat de député qu'à la condition préalable de démontrer son ignorance complète à l'égard de tout ce qui s'apprend,

quel « été lerai but du législateur ?

Il s'est dit, avec une remarquable perspicacité, que, pour délibérer d'une façon vraiment efficace sur un sujet quelconque, il était indispensable de tenir son intelligence à l'abri de toute prévention.

« Lorsqu'on se trouve avoir sur une question des idées préconçues, on ne prononce plus son jugement sous le bénéfice d'une enquête sérieuse, mais sous l'empire dominant des préjugés qui vous embarrassent l'esprit.

« Un homme vraiment ignorant possède cet immense avantage que, dans le vide absolu de son cerveau, il n'éprouve point cet encombrement de connaissances d'où naissent la plupart du temps l'incertitude et l'hésitation. On passe à délibérer avec soi-même tout le temps qui devrait être consacré à agir, et on finit par élucubrer des dissertations au lieu d'édicter des lois.

« La constitution de la Chimérique a voulu consacrer la supériorité traditionnelle des gens ignorants sur les gens instruits. Dès qu'on a le bonheur de ne rien savoir on en est encore à la jouissance de tout apprendre ; chaque idée qui s'introduit dans notre âme, la remplit tout entière. Elle nous apparaît dans toute sa fraîcheur, dans toute sa verve ; et nous avons cet immense avantage, que, ne soupçonnant pas même les objections ni les raisons contraires, nous avons la certitude de n'être point troublés dans notre enthousiasme ni ralentis dans notre action. »

Je suis bien convaincu, cher lecteur, que les électeurs de la Chimérique avaient déjà eu l'occasion d'entendre ce même discours, environ une centaine de fois ; et pourtant chacun paraissait, dans l'auditoire, y trouver un plaisir extrême. Il y a souvent, dans l'effet produit par l'éloquence, quelque chose de comparable aux habitudes de nos repas. De la même façon que c'est pour nous un besoin de voir le pain et le vin reparaitre constamment sur notre table, sans que nous parvenions jamais à nous en lasser, tout de même il est, dans l'ordre des développements oratoires, certaines tirades inévitables auxquelles le public s'attend d'avance et qu'il ne lui viendrait jamais à la pensée de ne pas applaudir. Ces médiocres banalités, souvent même ces tristes mensonges, constituent en quelque sorte l'ordinaire du festin.

Après avoir développé tout à son aise ces aphorismes à propos desquels personne n'avait garde de le contredire, le candidat, descendant du général au particulier, se mit en devoir d'appliquer ces théories à sa propre

personne. Il semblait qu'il résumât en lui toute la législation électorale de la Chimérique.

« Pour moi, messieurs, » continua-t-il avec une satisfaction toujours croissante, satisfaction qui augmentait d' autant l'enthousiasme des spectateurs ; pour moi, non-seulement je ne sais rien, je ne me suis jamais assis sur les bancs d'une école, je n'ai jamais dégradé mon intelligence à recevoir les leçons d'autrui, ni supposé que personne dans le monde pût avoir quelque chose à m'enseigner... (*Bravos, applaudissements universels et prolongés*) ; mais j'ai plus fait encore, et je puis dire avec orgueil que, chez moi, l'ignorance a quelque chose de savant et presque d'héroïque.

« Je me suis trouvé, en effet, souvent, dans le cours d'une existence particulièrement mouvementée, en situation d'apprendre bien des choses, sans avoir à prendre d'autre peine que celle de lire dans le grand livre de la Nature, sans avoir rien autre chose à faire qu'à recueillir les enseignements que m'offrait le courant de mon existence et qu'une expérience complaisante venait, pour ainsi dire, me mettre dans la main.

« En effet, on ne s'instruit pas seulement dans les livres et en venant écouter les leçons des maîtres : la réflexion, lorsqu'on s'abandonne à la suivre ou quand on la provoque à observer, se transforme d'elle-même en science et en une science d'autant plus précieuse que toutes les affirmations reposent sur des preuves personnelles et portent ainsi, chacunc avec elle, une irréfutable démonstration.

« Pour moi, messieurs et chers concitoyens, je ne me suis pas dérobé avec moins d'obstination aux leçons de la réalité qu'aux enseignements de la science. J'ai refusé obstinément de mettre à profit toute occasion de m'instruire. J'ai traversé une grande partie de l'univers sans daigner le regarder. Je ne saurais même dire si je l'ai vu. J'ai parcouru un grand nombre de cités ; je me suis trouvé en rapport avec des hommes de toutes les situations, de toutes les nationalités, de toutes les catégories. Il m'aurait suffi d'ouvrir les yeux et les oreilles pour faire provision des informations les plus exactes et les plus précieuses. Je m'y suis constamment refusé. Je n'ai voulu voir dans les villes que j'ai traversées et dans les pays que j'ai parcourus, qu'une seule et unique chose : la chambre où je couchais à l'hôtel, la salle à manger où je prenais mes repas, et le café où je faisais une

partie de dominos contre une vitre avec d'autres voyageurs aussi désintéressés et aussi philosophes que moi. »

Ici l'orateur fit un nouveau plongeon dans son verre d'eau sucrée, et, pour ne pas perdre pied, il le remplit derechef jusqu'aux bords.

Je me disais pendant ce temps que, malgré sa façon un peu paradoxale de présenter les choses, le n^o 7 n'avait peut-être pas tous les torts. Il est sans doute fâcheux de ne pas mettre à profit cette expérience qui coûte si cher et dont la Providence semble avoir particulièrement fait la leçon des imbéciles, incapables de s'éclairer autrement. Mais la vérité m'oblige à reconnaître que cette méthode de suprême dédain pour toute occasion d'apprendre un peu sûrement et un peu utilement la vérité est, après tout, la règle de conduite de la plupart des Français de notre temps. Ils ont imaginé un système de voyages, d'excursions, de séjours, où l'on trouve le temps de tout, excepté de s'enquérir du pays où l'on vient faire sa promenade et sa villégiature. On continue dans les provinces les plus originales, les plus neuves, les plus inconnues, sa petite existence de Parisien : on emporte dans sa malle, à l'étranger, ses habitudes et ses préjugés, en même temps que ses vêtements de Français, et l'on se trouve avoir habité un mois une ville de bains de mer ou parcouru pendant toute une saison l'Italie, sans avoir aperçu d'indigènes ou fait de conversation, si ce n'est avec un cicérone flamand ou suisse.

Le n^o 7 était arrivé au moment difficile, celui que nous résumons par le fameux « Prenez mon ours, » tandis que le public ne se gêne pas pour nous répondre : « Vous êtes orfèvre. » Mais la vérité est qu'au pays de la Chimérique, il en va absolument comme chez nous, où, suivant la parole du sergent-major dans un duel à déjeuner, « nous sommes tous Français, et la chose peut s'arranger. »

Le candidat n^o 7, après avoir si bien établi son ignorance de toutes choses et par conséquent sa haute neutralité à l'égard de toutes les opinions possibles et imaginables, exécuta avec beaucoup de succès la finale de son morceau. Il disparut comme un dieu dans les apothéoses, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements ; et un ami, qu'il avait préparé de longue main à cet à-propos, émit l'heureuse idée de passer aux voix sans désespérer. Le n^o 7 sortit avec une majorité énorme.

Le comte Agénor de Bornéo trouva le moyen de me rejoindre pendant l'opération du scrutin, et j'eus enfin le bonheur de me trouver assis à côté de lui.

C'était bien le cas de lui demander mon explication. Pourquoi mon voisin s'était-il trouvé si offusqué, lorsque je l'avais prié de me dire le nom du candidat ? Pourquoi m'avait-il répondu avec tant d'emphase : J'ai prêté serment et je suis un hon-nête homme ? »

Mon ami, toujours beaucoup mieux renseigné que moi, m'apprit le secret de cette énigme.

Les habitants de la Chimérique, avant de procéder à l'opération d'entendre les professions de foi des candidats, doivent affirmer par serment qu'ils ne les connaissent point et qu'ils ne se sont fait par avance aucune idée sur leur capacité ou sur leur mérite. C'est, me dit Agénor, une institution assez semblable à la pratique des jurys américains. Chacun des membres, dans une cause criminelle, doit attester devant Dieu qu'il n'a pas connaissance des faits et qu'il n'existe à cet égard dans son esprit aucune espèce d'opinion.

» Ce que je ne saurais comprendre, » disais-je au comte en passant mon bras autour du sien pour regagner notre logis, « c'est qu'un homme d'une ignorance aussi avérée manie avec autant d'aisance la parole et se rende un compte aussi exact des opérations de notre esprit. Avez-vous remarqué, Agénor, que, par moments, ses distinctions sur la part de l'enseignement et de l'expérience dans l'acquisition des connaissances humaines ressemblaient à une leçon de philosophie ? Je trouve que les habitants de la Chimérique sont bien heureusement doués. Nous aurions peut-être de la peine en France à trouver, dans nos classes élevées, des hommes capables de ces analyses et de ces argumentations. »

A ces mots que j'accentuais, je dois le dire, avec toute la bonne foi et toute l'expression de ma naïveté ordinaire, le comte se prit à sourire.

« Mon pauvre Francis, vous serez toujours le «même.

« Cet ignorant que vous avez entendu avec tant «de charme démontrer si savamment son incapa«cité, est une des lumières de son temps. Il est «membre des dix-sept Académies d'Organisation-« Ville. Il me semblait, mon pauvre ami, que vous aviez vécu assez longtemps en France pour sa-

voir que personne, à un certain degré de civilisation, ne songe plus à exécuter les lois. On a en-((core la décence de les respecter par une apparence » de soumission, comme vous le voyez ; mais dans la Chimérique, on pratique comme chez nous le fameux mot de Bridoison : la fôôô...rme ! la fôôôrme ! » D'où l'on a fait, chez eux-comme chez nous, le mot si facile et si vrai de *formalité*. Voilà tout le secret de la comédie. »

CHAPITRE VII

AUTRES CANDIDATURES

Les opérations électorales continuèrent encore pendant un certain nombre de jours. J'y retournai souvent ; et bien que le fond du discours fût toujours le même, bien qu'il roulât sur cet éternel *moi* humain que nous avons l'adresse de faire aimer, malgré tout ce qu'il présente de haïssable, je trouvais un certain charme et un certain piquant à voir développer avec le plus grand succès devant les électeurs ce que chez nous on aurait pris certainement pour des paradoxes.

On aurait dit vraiment qu'il suffisait d'avoir commis quelque méfait, quelque révolte, quelque tromperie, pour se faire bien venir des électeurs du paupérisme.

C'est ainsi qu'un candidat passa le premier, à une majorité écrasante, pour avoir assommé sur son siège un magistrat dans l'exercice de ses

fonctions. Il avait été, sinon acquitté par le jury, au moins puni de la moindre des peines, parce que ce jury avait eu égard à deux circonstances atténuantes : la première, que le coupable avait frappé le magistrat, sans lui dire d'insultes, respectant en cela sa dignité de président, la seconde, qu'il l'avait frappé de son poing fermé à la tempe, ne faisant pas usage d'armes ni d'aucun engin prohibé, mais seulement de sa force naturelle.

Le candidat libéré fit remarquer aux électeurs, avec beaucoup de raison, quelle fermeté d'âme et quelle indépendance de préjugés il fallait pour se mettre ainsi au-dessus des lois et des convenances. Il était difficile de donner une preuve plus éclatante d'une volonté énergique et victorieuse.

Un autre vint prouver, titres en mains, qu'il avait fait une faillite de trois millions. C'était là une démonstration péremptoire de la confiance qu'il savait inspirer, comme aussi de son détachement des biens de ce monde. Il fallait, en effet, être bien désintéressé, bien peu attentif aux détails de la vie matérielle, bien peu porté à l'esprit de conservation et d'avarice, pour avoir dévoré comme il l'avait fait, en moins de deux années, une fortune patrimoniale de près de huit cent mille francs, sans compter les millions qu'il avait su se faire confier par la crédulité du public.

Je ne veux pas entrer, même par une allusion, dans un ordre d'idées plus joviales ou plus cruelles. Je me rappelle avoir entendu un père qui, assassin de son petit enfant et condamné pour ce crime à vingt ans de travaux forcés qu'il avait faits jusqu'au bout, se vantait auprès des électeurs d'avoir donné à ses commettants cette preuve de ses sentiments humanitaires. Je serais encore partagé, » s'écria-t-il, entre mon affection pour ma patrie et ma tendresse pour mes enfants ; les préoccupations de la famille viendraient encore se mettre à la traverse de mes devoirs politiques. J'ai eu tort peut-être de m'abandonner à un mouvement de découragement et de me défaire de mon fils, sous prétexte qu'il était à charge à ma pauvreté ; mais puisque ce premier mal est fait et que je puis appartenir maintenant tout entier à mon pays, il faut bien que je me félicite de cet accident, comme des longues méditations sur les moyens d'améliorer le sort de ma patrie, que m'ont heureusement permis les loisirs et la tranquillité du bagne. »

Je dois dire que l'éloquence de ce père digne de Saturne fut médiocrement goûtée. Il obtint peu de succès auprès de l'auditoire, et cette

défaveur marquée me paraissait témoigner des bons sentiments des électeurs. Je sus plus tard que je me trompais. On lui en voulait, non pas précisément d'avoir tué son enfant, crime fort ordinaire pourvu qu'on ne s'y prenne pas trop maladroitement et qu'on n'en termine pas tout d'un coup, mais d'être venu avouer à la tribune qu'il avait eu pour but d'en débarrasser sa misère, comme si dans le pays de la Chimérique il pouvait arriver jamais qu'un citoyen fût réduit à pareille extrémité. Ce peuple, en effet, a une manière étrange et dont je ne crois pas qu'il soit aisé de trouver le moindre vestige ou la moindre analogie chez d'autres nations. Peu lui importe que tout aille de travers, pourvu que lui-même ne le sache pas, ou du moins qu'il n'en soit pas instruit officiellement. Les Chiméricitains se soucient très-peu des désordres, des injustices, des violences, dès qu'il leur est permis de feindre qu'ils n'en savent rien. Aussi leur gouvernement qui connaît cette faiblesse ne manque pas d'en user à son profit.. Il entretient des fonctionnaires largement payés, dont la charge consiste à lui écrire ce qu'il peut avoir envie d'entendre. Au lieu d'écouter ce qui se dit tout haut dans les lieux publics, ce qui retentît en vœux manifestes et plus éclatants que la lumière du soleil, le gouvernement pourvoit chacun de ces agents-là d'un répertoire de réponses toutes faites à toutes les questions imaginables. Cela s'appelle, en style administratif, des *instructions* ; et ces espèces de mensonges prévus, qui sont absolument indispensables au bonheur des Chiméricitains, se nomment la *vérité officielle*.

Les convenances exigeaient donc qu'au lieu de parler de sa détresse et du crime où elle l'avait entraîné, le candidat à la députation affirmât carrément quelque supposition plus présentable. Il aurait pu dire, par exemple, qu'il s'était senti entraîné par une force irrésistible à faire ce sacrifice afin de garder son travail à la patrie. Personne assurément n'aurait cru un mot de ce mensonge ; mais on aurait eu l'air d'y donner. Il y aurait eu ainsi quelque chose de plus correct, comme aussi de plus conforme aux goûts et aux habitudes publiques.

Je glisserai à dessein sur un autre candidat plus fantaisiste, dont j'éprouve un grand désir, en même temps qu'un grand embarras, de parler.

Ce monsieur avait dans tout le pays de la Chimérique la même réputation que le don Juan de Molière, et, comme le héros espagnol, mais moins

galamment et moins noblement que lui, il avait entremêlé l'histoire de sa vie, non plus comme autrefois, de pères ou de maris tués ou bravés, mais d'une lamentable légende de femmes séduites, puis frappées par la vengeance conjugale à laquelle il les avait abandonnées. Il y avait là des récits bien tristes et tout différents des vieilles légendes, auxquelles nous ont depuis longtemps habitués les souvenirs de l'antique galanterie française.

Le héros prit la parole comme les autres, et, avec une dextérité qui fait honneur à sa gymnastique intellectuelle, il représenta à ses électeurs les gages d'indépendance que donnait à ses commettants une pareille conduite. Il avait pu abandonner successivement tant de personnes qui s'étaient dévouées et sacrifiées pour lui, qui y avaient perdu leur tranquillité, leur honneur, leur vie, qui avaient flétri pour lui le nom et la vieillesse de leurs parents et jeté ainsi le désespoir dans toute une race. Sans s'émouvoir des conséquences, une fois qu'il s'était résolu à prendre son parti, il avait eu l'énergie, au lendemain des catastrophes les plus épouvantables, de reprendre tranquillement ses petites affaires et de continuer sa paisible industrie, absolument comme s'il ne s'était rien passé. Il avait bien le droit de comparer cette fermeté de son âme aux exemples les plus fameux de l'héroïsme antique. Un député de cette trempe se trouvait avoir fait d'avance ses preuves contre les séductions. Il avait montré dans sa conduite, plus péremptoirement que personne, combien les liens vulgaires ont peu d'effet sur un cœur capable de s'en débarrasser.

Cette rhétorique eut un plein succès, et le candidat à bonnes fortunes fut admis tout d'une voix.

Je me demandais pendant ce temps, avec une certaine inquiétude, ce que pourrait bien être cette Chambre du Hasard, si singulièrement recrutée et pourvue, comme on le voit, d'honorabilités aussi suspectes et de capacités aussi douteuses.

CHAPITRE VIII

L'ORGANISATION DU SOMMEIL A LA CHAMBRE DU HASARD.

Le local où se tiennent les séances ne diffère pas sensiblement des palais que les nations civilisées mettent à la disposition de leurs assemblées délibérantes.

C'est toujours cette même salle disposée en hémicycle, cette même tribune, ces mêmes pupitres, ces mêmes fauteuils.

J'ai tort de dire ces mêmes fauteuils ; car, en ce point précisément, la Chambre du Hasard ne ressemble à aucun des sénats ou parlements que j'ai pu voir jusqu'ici.

Chaque siège est fait à la façon d'un appareil à reposer les blessés. Tout le monde connaît cette installation de rouages, d'articulations et de contrepoids, qui permettent au convalescent ou au paralytique d'abaisser par derrière le dossier en même temps qu'un marche-pied se relève par devant, et l'appareil se trouve, comme par enchantement, métamorphosé d'un fauteuil en un canapé ou en un lit de repos.

Grâce à cette précaution ingénieuse, chaque député est en mesure de se livrer commodément au sommeil, sans avoir à se baisser sur un pupitre étroit et incommode, sans avoir à chercher par derrière un appui sur un dossier dur et glissant.

Ici, au contraire, tout est prévu pour un repos prompt et facile, pour un abandon provocant et délicieux. Le siège est capitonné plus profondément que de coutume, et il est peu de lits entiers où l'on se trouve mieux installé.

D'ailleurs tout le règlement de la Chambre est ordonné en vue de cette fin. Il est bien entendu que la séance est le moment consacré par un accord unanime au repos des fatigues comme des plaisirs de la journée. C'est pourquoi elle se tient la nuit.

Vous n'entendrez jamais, à la Chambre du Hasard, ces tumultes, ces provocations, ces cris insensés dont, ailleurs qu'en France, certaines assemblées parlementaires sont affligées comme d'une maladie. Tout le monde est d'accord pour respecter le repos de ses voisins. L'orateur qui parle à la tribune a grand soin de ne pas trop élever la voix, de ne pas s'abandonner à des éclats ; et, au milieu de ce silence universel, le président n'a que faire d'agiter une sonnette qui réveillerait les morts. Ceux qui veulent écouter descendent au bas de l'hémicycle pour en occuper les premiers gradins. Quant au reste de l'assemblée, personne absolument ne prend souci de ce qui peut se dire à la tribune : chacun dort, rêve ou vaque tranquillement à ses petites affaires.

Les raisons qu'ils m'ont données de leur conduite m'ont, je dois le dire, pleinement convaincu, et je préfère de beaucoup, je l'avoue, cette franche et loyale façon de procéder aux distractions et aux assoupissement de contrebande dont certains honorables ne se font pas faute ailleurs.

« A quoi bon, , » disent les Chiméricitains, « jouer perpétuellement cette comédie de l'attention et de l'intérêt ? Qui trompe-t-elle, et ne se réduit-elle pas à une fatigue inutile pour celui qui sacquitte de ce rôle, sans procurer aucun agrément ni aucun profit substantiel à la nation devant laquelle on le joue ? Les débats parlementaires, tels qu'on , les pratiquait jadis parmi nous, à grand renfort de démonstrations et d'éloquence, ne sont jamais qu'une représentation au bénéfice de la vanité. Vous ne nous ferez jamais, et vous ne ferez jamais admettre à quiconque possède l'habitude des hommes qu'un député puisse être assez dé-pourvu de connaissances, assez ignare, assez étranger aux premières notions de la science sociale pour arriver dans une discussion comme un intrus dans un entretien, ni qu'il attende en effet ce speech de la dernière heure pour se décider.

« Nous faisons, monsieur, plus d'honneur à nos représentants. Nous ne doutons pas un seul ins-tant des efforts de chacun d'eux pour se tenir d'avance au courant des questions. Nous sommes persuadés qu'ils n'en sont pas réduits à déchiffrer les questions par des enquêtes, à la façon d'un collégien qui prend son dictionnaire pour traduire une version. Toutes les recherches préparatoires doivent être faites, toutes ces connaissances doivent leur être familières, lorsqu'intervient la nécessité de prendre une décision. Les études sont la tâche de l'écolier, et les solutions l'œuvre des législateurs.

« L'installation que vous avez sous les yeux, n'est que la mise en œuvre de ce principe.

« Au lieu de ces longs discours qui n'ont jamais per-suadé personne, au lieu de cette rhétorique bonne tout au plus pour les intelligences vacillantes, vides, mal affirmées, nous nous contentons d'un court résumé, d'une sorte de plan de la harangue. Les journaux de chaque parti brodent ensuite sur ce canevas : ils le remplissent pour le public. C'est ainsi que vous pourrez lire des compterendus fort éloquents, dont pas un mot n'a été prononcé à la tribune. Nous avons dans notre presse des écrivains qui sont passé maîtres dans ce genre d'exercice.

« Le matin et au moment de lever la séance, le président donne l'ordre du réveil. Chacun fait jouer le ressort ; il se trouve assis et en place pour voter. On donne lecture des questions posées, des arguments indiqués, le tout réduit à une demi-page de notes prises par les secrétaires, puis le vote a lieu sans nouvelle discussion, sans débats, et, grâce aux dispositions prises par notre consti-tution, à une constante unanimité. »

CHAPITRE IX

LA SÉANCE DE PURGATION

Comment pouvait bien s'y prendre la constitution de la Chimérique, pour obtenir, sur la plupart des questions posées devant la Chambre du Hasard, une *constante unanimité* ? »

Le pays de la Chimérique formait-il donc une exception unique dans l'humanité ? Je me rappelais, malgré moi, la vieille règle de la grammaire latine : « *Tot capita, tot sententiæ*. » Ce qui veut dire malheureusement en bon français : il suffit qu'un homme entende émettre une opinion, pour se sentir sur le champ incliné à l'opinion contraire.

Notre bon Lafontaine a fait sur l'esprit de contradiction une fable peu galante. Il raconte l'histoire d'une femme noyée, dont le corps remontait le courant de la rivière et continuait ainsi à agir au rebours d'autrui.

Je ne crois pas que nous soyions, sur ce point, bien différents nous-mêmes de l'autre sexe. J'ajouterais volontiers, pour suivre sa poésie,

Je connais sur ce point

Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

C'est à la séance de rentrée, appelée, dans le langage parlementaire de la Chimérique, la séance de *purgation*, que s'accomplit ce mystère de l'harmonie préétablie.

Les huissiers du palais parurent tout décontenancés, lorsque, Bornéo et moi, nous nous présentâmes pour assister à la séance ; et ils ne se mirent point en peine de nous cacher leur profonde stupéfaction.

Ils ne pouvaient pas venir à bout de concevoir quel genre d'intérêt nous trouvions à voir et à entendre par nous-mêmes ces simulacres de débats dont chaque citoyen peut, quelques instants après, connaître les moindres détails par les feuilles publiques.

Je songeai tout d'abord, en écoutant ces réflexions présentées du reste sous une forme tout à la fois convenable et respectueuse, à la frénésie qui nous fait chercher en France les spectacles ennuyeux et inaccessibles, pour le seul plaisir de dire que nous y avons assisté. Il y a telle séance solennelle de sociétés savantes qui ferait reculer les plus intrépides par la solennité de son ennui, si la jouissance de s'en vanter n'était regardée par une convention mondaine comme compensant l'ennui de la subir.

Il fallut débarrasser, pour le comte Agénor et pour moi, une espèce de tribune, sorte de placard gigantesque, tout encombré de coussins de rechange. On dut monter de la conciergerie deux fauteuils improvisés. Il y eut, dans la Chambre elle-même, une sorte de curiosité et presque d'émoi, semblables à ce qu'on voit assez fréquemment chez nous, aux jours où elle est envahie par le soi-disant peuple. Il était évident que notre introduction était un de ces événements auquel on n'était point préparé et dont on devait parler encore un siècle après notre venue.

Cependant le calme ne tarda pas à se rétablir, car nous n'étions pas, après tout, bien redoutables. Je devais même faire, si j'en crois les observations de mon ami, assez piteuse figure. Pour Agénor, il supportait, sans sourciller, le feu des regards. Dieu sait pourtant si nous étions le point de mire de tous les yeux et le thème de toutes les conversations. Trois ou quatre députés en vinrent à réveiller leurs voisins, dans la crainte que le spectacle de notre présence ne se prolongeât pas jusqu'à l'issue de leur sommeil.

En dehors de ces particularités qui m'ont frappé comme on le pense, tout le reste se passait à peu près de la même façon que chez nous.

Il régnait dans toute la ville une effervescence visible. Il est d'usage, en effet, dès la première séance, de poser la *question de purgation*.

La question de purgation est quelque chose d'analogue à ce qu'on appelle chez nous la *question de cabinet*.

Seulement, chez les Chiméricitains, ce qu'on débat à ce propos, ce n'est pas le renvoi ou le maintien d'un ministère ou d'un système, c'est le mandat

ou le titre des députés qui se trouve lui-même mis en jeu. Il y va de leur vie ou de leur mort politique.

Quelque habile tacticien, quelque parlementaire éprouvé aux luttes des partis, ne manque pas, dès la première heure, de poser quelqu'un de ces redoutables problèmes sociaux dont la Chimérique adopte tour à tour les deux solutions contradictoires dans une période moyenne de dix années ; par exemple :

- Faut-il exempter les riches des impôts, ou bien faut-il les leur faire supporter tous ?

- Faut-il rendre les héritages insaisissables, même aux créanciers, ou bien faut-il qu'ils fassent retour à l'Etat ?

- Faut-il rendre le service obligatoire pour chaque citoyen, ou bien faut-il l'interdire aux nationaux ?

Je pourrais donner des exemples plus décisifs encore de ces alternatives. On prétend même qu'un jour on vota, par assis et levé, dans la Chambre du Hasard, sur la question de savoir si on couperait la tête à tous les nobles, ou si, au contraire, on leur confierait tous les pouvoirs de l'Etat.

Quoi qu'il en puisse être de l'authenticité de cette dernière information, il n'en est pas moins certain que le débat du premier jour porte constamment sur un de ces points fondamentaux qui engagent toute la société et tout l'homme.

Au moment où le scrutin commence, il n'est absolument personne qui puisse dire d'une manière certaine quel résultat est en voie de sortir de l'urne.

En effet, tout l'art des orateurs, assez nombreux du reste à cette première séance, consiste non pas à apporter des arguments en faveur de la thèse ou à l'appui de l'antithèse, mais, au contraire, à tenir la balance de la parole tellement égale entre les deux doctrines contraires, que les plus perspicaces soient impuissants à conjecturer dans quel sens le vote se prononcera. La science des discours et de la rhétorique, les règles de la logique et de l'exposition oratoire, ne vont pas, comme chez nous, à discerner la vérité, à en trouver la démonstration et à la persuader aux autres hommes ; mais, tout au contraire, à louvoyer entre le oui et le non, le noir et le blanc, la guillotine ou le triomphe, de telle sorte que personne ne puisse jamais vous

opposer une de vos opinions, sans que vous soyiez en mesure de retrouver dans votre propre discours l'opinion exactement contraire. Ceux-là seuls qui excellent dans cet art, passent pour véritablement éloquents ; et il n'y a qu'une voix dans toute la Chimérique, pour proclamer l'incommodité et la bêtise de la franchise et de la vérité.

Le moment du dépouillement du vote était vraiment solennel.

Chaque député avait voté par écrit et certifié son bulletin par sa signature. C'était donc, dans toute la force du terme, un acte nominal et individuel.

CHAPITRE X

LA LOI DE PURGATION

Il faut avouer, » disais-je tout bas au comte de Bornéo, « que les députés de la Chimérique apportent aux affaires de l'Etat une bien étrange passion. J'ai assisté dans ma vie à beaucoup de délibérations de sénats, de parlements, de conseils divers ; je n'ai jamais rien rencontré de pareil à l'impatience fiévreuse avec laquelle chaque vote est accueilli, au triomphe ou au désespoir avec lequel il est compté. »

– « Vous savez bien, mon ami, » reprit Agénor, quel est le résultat de ce vote et comment l'existence politique de chaque député en dépend. »

– « Je le sais. je le sais. On a bien eu l'intention ou la prétention de me l'expliquer ; mais il n'est peut-être pas aussi sûr que j'aie eu l'intelligence

de le comprendre. »

– « Rien de plus facile cependant. Prenez la peine de m’écouter et vous allez admirer une fois de plus la parfaite logique et l’intrépide bon sens des Chiméritains. »

Les paroles du comte me surprirent un peu : *Admirer une fois de e plus.*

L’expression était hardie.

Etait-il bien certain que j’eusse, même une seule fois, éprouvé le sentiment de l’admiration, pendant mon séjour à Egalicité, ou depuis ma présence à Vaganopolis ?

Ce n’était pas, au reste, le moment de discuter. Agénor reprit avec son aisance habituelle :

« Qu’avez-vous, mon cher ami, comme résultat final de toute discussion et comme expression de tout vote, sinon une majorité et une minorité ? Je vous défie d’inventer aucun stratagème qui vous tire de là.

« Qu’est-ce donc, Francis, qu’une minorité, si nous prenons la peine de la considérer au point de vue philosophique ?

« En fait, la résistance ou les raisons de la mi-norité se trouvent complètement perdues, annihiliées, anéanties, dans la décision prise et dans l’acte résolu par la majorité. Cet acte supprime complètement l’autre alternative, et puisqu’on se décide pour le oui, il en résulte que le non se trouve par là même exclus de l’ordre des possibles. » Ici, j’osai prier mon ami Agénor de tenir un peu plus compte de mon ignorance. Je ne suis pas du nombre de ceux qu’une longue pratique de la réflexion a familiarisés de longue main avec les difficultés métaphysiques. Je n’avais pas, comme lui, l’enviable privilège de pouvoir, au besoin, parler de manière à exciter l’admiration, sans éclairer en rien l’intelligence.

Agénor baissa un peu le ton.

– « Plus simplement alors.

« A quoi sert une minorité, dès que le vote de la majorité la condamne à n’être plus pour rien dans la décision qui a été prise ?

« Le plus simple est assurément de la supprimer. »

Je ne pus me défendre d’un tressaillement, à ce mot sinistre : *supprimer*. Il a, dans la langue de mon pays où l’on fait un usage constant de la

guillotine et de la fusillade, une portée significative qui était bien loin de la pensée d'Agénor.

Il s'aperçut de ma méprise et ne put s'empêcher de sourire.

– Non, mon cher Francis, il ne s'agit, en aucune façon, d'un procédé aussi expéditif et aussi cruel. Les choses se passent plus humainement dans la Chimérique.

« Dès que, sur le vote de purgation, la majorité se sent bien et dûment constituée, alors sûre d'elle-même et conséquente avec ses principes, elle met tout simplement aux voix l'exclusion immédiate des députés qui constituent la minorité.

« La décision est prévue, attendue : elle paraît toute simple.

« Une fois la minorité poliment reconduite par les huissiers, la Chambre se trouve alors véritablement constituée. Elle est prête à fonctionner d'une façon tout à la fois simple et expéditive. Elle réalise enfin cet idéal des assemblées politiques : l'accord parfait, l'absolue unanimité. »

Je demeurai confondu : je trouvais le procédé un peu dur et tout à fait en dehors des usages parlementaires. On ne voit pas, en effet, qu'en France et dans aucun pays civilisé.

– « Je ne vous conseille pas, » reprit Agénor avec un fin sourire, . de comparer ici la France avec le pays des Chimères. Il serait fort à craindre que l'avantage ne fût pas de notre côté.

« Ne savez-vous pas bien et sans que je vous explique la chose par le détail, que tout se passe, en France, précisément à l'inverse de ce que nous voyons ici ?

« Dans notre beau pays des Gaules, ce n'est pas la majorité qui exclut la minorité ni des assemblées ni du gouvernement.

« C'est, au contraire, depuis un assez long temps, les minorités les plus impuissantes et les plus avérées qui mettent à la porte les plus incontestables majorités.

– « Soyez sûr, mon cher Francis, que si que Chiméricitain de bon sens habitait Paris depuis un assez bon nombre d'années, il aurait plus de peine à s'expliquer ce phénomène-là que le système de la purgation parlementaire. »

Comme Agénor achevait sa phrase et avant que j’eusse le loisir d’y répondre, le président de la Chambre proclamait le résultat du scrutin :

Nombre des votants	399
Pour l’affirmative	200
Pour la négative	199
TOTAL égal	299

Un des membres de la majorité se leva, et, au milieu de l’inattention générale, proposa d’appliquer la loi ordinaire de purgation.

La motion fut votée sans débats, à la majorité prévue de 200 contre 199.

Là-dessus, la minorité, c’est-à-dire les 199 membres exclus, se levèrent sans bruit et passèrent au vestiaire pour y prendre leur canne et leur chapeau.

Le président lui-même descendit de son siège, d’un pas lesté et pimpant. Il était le seul qui parût un peu piqué et moins résigné que les autres.

Il n’avait pas tout à fait tort, à ce que m’expliqua, au vestiaire même, un vieux politique dont les calculs s’étaient cette fois trouvés en défaut.

Une circonstance fâcheuse avait ruiné, d’une façon imprévue, toutes ses combinaisons.

Un des membres de la Chambre n’avait point assisté au scrutin.

C’était le vicomte de Saint-Repos, lequel avait envoyé un certificat de maladie, signé de son docteur ordinaire.

Il était, du reste, coutumier du fait. Sous prétexte qu’on avait repoussé une motion qu’il avait présentée au sujet de l’amélioration des lits, il s’abstenait de paraître dès qu’il éprouvait la moindre fatigue, alléguant qu’il dormait plus confortablement chez lui qu’à la Chambre.

Si le vicomte de Saint-Repos avait pris part au scrutin, c’était, au dire de mon diplomate, une voix infailliblement acquise à la minorité congédiée.

Tout aurait alors changé de face.

Les votes se seraient ainsi équilibrés :

Pour 200 voix ;

Contre 200 voix ;

La Chambre se serait donc trouvée partagée exactement en deux moitiés égales.

Dans ce cas, le président de la Chambre du Hasard jouit, comme tous les présidents, du privilège de départager l'Assemblée.

Or, le président qui venait de quitter son siège avec tant de mauvaise humeur, appartenait précisément à cette même minorité des 199 renvoyés.

Si le vicomte de Saint-Repos avait pu ou avait voulu venir, la majorité se serait donc prononcée en sens inverse.

Étant donnés, en effet,

200 pour

199 contre, plus le vicomte de Saint-Repos, 200, plus la voix du président, comptée double, 201.

La minorité actuelle serait devenue ainsi une majorité, incontestable, et c'est l'autre moitié de la Chambre qui aurait déguerpi.

« Nous aurions mieux fait, » grommelait entre ses dents le vieux diplomate, d'accorder quelques concessions à la paresse de Saint-Repos. Que nous importaient, après tout, les améliorations qu'il pouvait réclamer ? C'était affaire entre son tapissier et lui. Plût à Dieu qu'il eût été parmi nous, enseveli jusqu'au cou dans l'édredon, pourvu que nous l'eussions eu sous notre main et que nous eussions pu le réveiller pour le faire voter ! »

CHAPITRE XI

LE JOURNAL OBLIGATOIRE

C'était un spectacle curieux que de voir, sur la grande place de la Chambre, le départ des 199 députés congédiés par leurs collègues. Personne n'éprouvait aucune surprise. Cette pratique est, en effet, universelle dans le pays de la Chimérique. Il n'y a pas de conseil, ni de délibération si mince et si médiocre qu'elle puisse être, qui n'emporte des conséquences semblables. Une fois que, dans une assemblée quelconque, la majorité et la minorité se sont dessinées d'une manière définitive, la majorité vote l'exclusion de la minorité, et l'idéal le plus parfait de la conciliation se trouve atteint du même coup.

Nous ne fûmes pas médiocrement surpris, de Bornéo et moi, de recevoir, sur les marches mêmes du palais, le compte-rendu de la séance dont nous venions à peine d'entendre les dernières paroles.— La sténographie a fait là-bas des progrès merveilleux, ou, pour parler plus exactement, il n'y a plus même, à proprement parler, de sténographie. Un praticien habile et rompu à ce métier accompagne le discours de l'orateur d'un mouvement perpétuel de ses dix doigts sur le clavier d'un piano silencieux. Chacune des notes qu'il touche répond à une des lettres de l'alphabet. Pendant ce temps-là, la main gauche voltige tout autour de la main droite ; elle marque les points, les virgules, les accents, les intervalles des mots. L'habileté de ces compositeurs est telle, qu'avec des orateurs d'une vitesse moyenne, ils ont perpétuellement l'air d'attendre qu'on aille plus vite. Le dernier son n'est pas encore bien- parvenu à une oreille ordinaire, qu'il se trouve déjà représenté en caractères d'imprimerie. Je n'ai pas besoin d'ajouter, en effet, que chacune des notes de ce clavier typographique correspond à un casier et que les lignes s'ajoutent aux lignes, dans la même forme et avec la même rapidité que les mots aux mots dans le discours. Le même appareil électrique qui institue cette communication, multiplie cette reproduction en

même temps qu'il l'effectue. C'est ainsi que trente ou quarante presses mécaniques se trouvent simultanément pourvues de leurs clichés et donnent, entre elles toutes, quelque chose comme deux ou trois millions d'exemplaires à l'heure. Il ne faut donc pas beaucoup de temps pour avoir pourvu toute la nation.

« D'autant plus, » osai-je faire remarquer, « que tout le monde ne reçoit pas le journal et n'est pas forcé de le lire. »

– « C'est ce qui vous trompe, Francis, » reprit avec une certaine vivacité le comte de Bornéo. Dans le pays des Chimères, l'abonnement au journal officiel est obligatoire, et la lecture en est imposée sous peine d'amende.

« Ne souriez pas, mon cher ami : la mesure n'est pas aussi absolument nouvelle, ni aussi déraisonnable qu'elle peut le paraître au premier abord.

« L'abonnement obligatoire qui vous semble une monstruosité, n'est pas sans précédents, en France même. Si vous aviez comme moi le malheur d'être au courant des circulaires administratives aux différentes époques de notre histoire contemporaine, vous verriez qu'en plus d'une occasion les ministres français ne se sont pas gênés pour recommander à leurs inférieurs l'abonnement à quelque feuille, ou la souscription à quelque ouvrage favorisé, dans des termes tels que ce désir équivalait à un ordre. On a vu plus d'une fois des fonctionnaires, avec ou sans autorisation du gouvernement, retenir sur les modiques appointements de serviteurs faméliques le prix d'un recueil ou d'une revue qu'il leur fallait subir. J'aime mieux, je l'avoue, l'obligation légale, patente, avouée, dans un intérêt public, et portant sans exception sur tous les citoyens, suivant le principe même de l'impôt.

« Cette mesure était peut-être plus nécessaire dans la Chimérique que dans tout autre pays.

« Elle y était, pour ainsi dire, rendue indispensable par l'inique mauvaise foi avec laquelle les feuilles de chaque parti travestissaient les effets, les intentions et jusqu'aux paroles des orateurs. « Voilà un abus, mon cher Francis, dont vous ne pouvez pas assurément pas vous faire la moindre idée. Ce n'est pas en France qu'il s'est jamais passé rien de pareil. Vous y avez vécu, comme moi, assez longtemps, pour avoir été témoin du religieux scrupule, de la haute impartialité, de la fidélité en quelque sorte judaïque

avec laquelle non-seulement sont rapportés par chaque parti les discours qui ont été les plus impitoyables, mais encore se trouve reproduite la véritable physionomie des débats. Le résultat de cette honnêteté politique est que, chez nous, on peut prendre au hasard une feuille publique, on est bien sûr d'y trouver une photographie consciencieuse dont le journal le plus hostile présentera à son tour la même reproduction correcte et invariable. »

Mon ami Agénor parlait-il sérieusement ? Est-il bien avéré, en effet, que les choses se passent ainsi dans notre belle France. Je confesse ingénûment que je ne m'en étais point aperçu. Comme j'ai quitté mon pays depuis quelques années déjà, et que le comte y est resté après moi, il parlait sans doute de ce qui se pratique tout à fait dans ces derniers temps. Ici, je ne suis pas en mesure de le contredire.

– « Serait-ce la lecture obligatoire qui vous choque ?

– « J'avoue, mon cher Agénor, que je ne comprends pas même très-bien comment la chose peut s'exécuter. »

Le comte de Bornéo tira de sa poche le journal, qui venait de nous être donné. Suivant nos habitudes françaises et pour éviter quelque indigestion de cette prose habituellement fade et insignifiante, je l'avais parcouru du regard, comme on le fait d'ordinaire, et j'avais laissé échapper un avis imprimé en sous-titre, à l'endroit même où l'on met chez nous l'adresse du libraire, le nom du gérant, le tarif pour annoncer ou pour mentir.

Cet avis était ainsi conçu :

« D'après le nouveau règlement de la Chambre du Hasard, la lecture du journal est obligatoire dans un délai de vingt-quatre heures.

« Afin de laisser aux citoyens un jour franc, la Chambre a décidé que les inspecteurs passeraient seulement, le surlendemain, dans la matinée. Seulement, eu égard à cette prorogation des délais, le public est prévenu qu'aucune excuse tirée des occupations, quelle qu'en puisse être la nature, ne sera dorénavant admise, pas même comme circonstance atténuante. L'amende, en cas de contravention, sera rigoureusement exigible. »

– « Vous allez voir, » me dit le comte. « J'a-perçois précisément un inspecteur de la lecture, qui se dirige de notre côté. Aux termes de la loi, tout le monde, dans la Chimérique, a le droit d'être présent de sa personne à

chacun des actes accomplis par l'autorité ; autrement ils deviendraient nuls et il n'en pourrait, si le cas le requérait, sortir aucun effet utile. »

L'inspecteur de la lecture était vêtu comme le personnage, bien connu, du docteur dans les farces de la comédie italienne. Cette variété et cette obligation du costume pour les fonctionnaires ajoutent beaucoup au pittoresque de la Chimérique. Mon ami de Bornéo prétend que dans ces travestissements se cache une pensée politique profonde.

CHAPITRE XII

LA LECTURE OBLIGATOIRE DU JOURNA

Quoi qu'il en soit de cette vue, Agénor me prit par le bras, et nous nous mîmes à emboîter le pas derrière l'inspecteur de la lecture.

Il marchait suivi d'une espèce de petit scribe, vêtu d'un costume semblable à celui que le *Journal amusant* prête au personnage allégorique qui le représente, lorsqu'il lui plaît de s'incarner pour se rendre visible à ses abonnés.

L'inspecteur tenait sous son bras un assez gros registre qu'il déposait en entrant et sur lequel il prenait des notes.

– « Voyons, madame Cordonnaire, j'entre chez vous pour la forme. Nous savons bien que les concierges ont tous le temps de lire le journal et que, par tradition, ils n'y manquent guère.

– C'est selon, monsieur Regardant, c'est se-Ion ! Depuis que le gouvernement a rendu cette lecture obligatoire, elle a bien perdu de son

charme ! croyez-moi, bien perdu ! Lorsque feu mon grand-père était encore vivant, il me racontait le temps où chacun s'abonnait ou ne s'abonnait pas, à son gré : même ment qu'à vrai dire, non-seulement on laissait à chacun la liberté de ne pas recevoir la *Vérité, de la Chimère officielle*, mais on pouvait, le croiriez-vous ? s'abonner à toute autre feuille publique, laquelle n'avait aucun rapport avec la vraie *Vérité* du gouvernement, à ce point quelle pouvait dire et même écrire le contraire. Pour moi, voyez-vous, je vous répète tout ça, mais je n'en crois pas le premier mot. Mon grand-père n'avait plus sa tête, lorsqu'il nous faisait ces récits-là. Comme si l'on pouvait admettre, sous prétexte de liberté, une anarchie de la sorte ! Le plus sûr et le plus simple n'est-il pas encore d'arranger sur chaque événement la petite histoire que tout le monde répète ? et pourvu qu'on ait sa petite affaire à raconter, dites-moi un peu si quelqu'un demande autre chose. »

M. l'inspecteur Regardant ne jugea pas à propos sans doute de pousser plus loin son examen. Il inscrivit rapidement une note des plus favorables à l'avoir déjà fort satisfaisant de M^{me} Cordonnaire, et passa à la maison voisine.

Le magasin à l'entrée était vide ; et en pénétrant dans l'arrière-boutique qui servait aussi de chambre à coucher, comme on peut le voir encore dans beaucoup de nos villes de province, la première chose que M. Regardant aperçut sur la table, fut la *Vérité de la Chimère officielle* de la veille, telle qu'elle avait dû être apportée et remise, c'est-à-dire non coupée, non développée, non pas même débarrassée de sa bande de papier bleu.

– « Je vous prends en contravention et je vous dresse procès-verbal, » s'écria, non sans une nuance de joie, l'impitoyable Regardant.

Il est bon de faire cette remarque, en passant, que l'inspecteur à la lecture n'avait aucun bénéfice ni aucun revenant-bon sur les condamnations et les amendes qu'il pouvait provoquer ; et cependant une longue habitude de ses fonctions avait fini par lui communiquer je ne sais quel amour féroce des délits et des contraventions. Il y prenait un plaisir extrême. Il se frottait les mains d'avance, à la pensée de dresser quelque bon procès-verbal. Lorsque, au contraire, tout allait bien et qu'il n'y avait rien à reprendre dans la conduite des citoyens au point de vue de la lecture officielle, Regardant

rentrait chez lui, l'oreille basse, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. »

Près de la table sur laquelle gisait le corps du délit, c'est-à-dire le journal immobile encore à la place où le facteur l'avait déposé et vierge de tout regard humain, une jeune femme se tenait affaissée tout contre le lit d'un enfant.

Le pauvre être mignon, étendu en travers sur son oreiller, faisait entendre, en dormant, une respiration haletante. Ses petites joues creusées par la fièvre, ses mains amaigries, son teint pâle, tout attestait les atteintes profondes de la maladie ; tout annonçait l'approche des derniers instants.

M. Regardant lui-même, qui n'était pas tendre ni par tempérament ni par profession, se sentit pris d'une certaine pitié. Il voulut être compatissant, et, avec cette maladresse d'un homme qui n'en a pas l'habitude, il se retira sans insister.

– Je ne ferai pas de rapport, pour le moment, » dit-il en ouvrant la porte pour s'en aller.

J'attendrai quelques jours, et alors la mort de l'enfant vous servira d'excuse. »

CHAPITRE XIII

LES LOIS ET LES CIRCULAIRES

Je suivais pas à pas M. l'inspecteur Regardant. Je ne faisais qu'user, ainsi qu'il a été dit, d'un droit écrit dans la constitution de la Chimérique, tous les actes officiels de l'autorité devant s'accomplir en public. Au reste, je dois reconnaître que M. l'inspecteur s'y prêtait de fort bonne grâce. Il faisait plus : il prenait la peine de me faire connaître d'avance les gens chez lesquels il allait *pratiquer*.

– « Tenez, » me dit-il tout d'un coup, « si vous voulez assister à un examen en règle et tel que les lois me contèrent le droit de l'exiger, je vais vous conduire chez un mauvais coucheur, un homme suspect, un citoyen douteux, un rêveur qui s'est imaginé d'améliorer le pays de la Chirique. Vous comprenez, monsieur, sans que je vous le dise, tout ce qu'une pareille prétention a d'exorbitant, de factieux, d'intolérable. Si l'on en venait à admettre que le gouvernement de la Chi-mérique peut recevoir quelque perfectionnement ou comporter quelque amélioration, si imperceptible qu'on la suppose, il faudrait donc admettre aussi que nous ne réalisons pas, en effet, l'idéal absolu. Voilà de ces choses qu'il suffit d'énoncer, pour révolter le bon sens le plus tranquille. Il n'y a plus de société possible, dès qu'on en vient à de pareilles affirmations. »

Je me contentai de baisser la tête en signe d'assentiment. Ce n'était pas le lieu ni le moment d'une controverse.

– « M. Perfectior, » reprit l'inspecteur, « – c'est le nom du personnage suspect, – M. Perfectior, sous tous les autres rapports, ne laisse absolument rien à désirer. Il est bon époux, bon père, bon citoyen. Sa conduite ne diffère en rien de celle des autre-s. Il est toujours au premier rang des bonnes actions. C'est à un point que nous en sommes, dans les hautes sphères du gouvernement, » ajouta-t-il en se rengorgeant avec un regard oblique à mon adresse, nous en sommes à regretter ses vertus et à déplorer ses mérites, par la peur que nous avons de les voir profiter à ses opinions. Plus sa manière de vivre est correcte et louable, plus nous le sentons nous échapper. Nous aimerions mieux encore, je dois le dire, et c'est là une confidence des bureaux de la police que vous ne répéterez pas, quelque bon et décidé mauvais sujet qui nous donnerait barre sur lui. »

– « Vous êtes donc tout à fait désarmés ? »

– « Oh ! que non, » reprit d'un air triomphant l'inspecteur à la lecture. « La loi, sans doute, est censée être égale pour tout le monde, et nous en faisons l'application avec ce bandeau que les arts ont mis sur les yeux de la Justice ; mais vous comprenez bien qu'on y voit en dessous ou par côté. Personne ne songe à rien changer au texte, et il faudrait être, pour commettre cet attentat ou cette maladresse, le plus grand des criminels ou le plus maladroit des fonctionnaires. La vérité est que, sous cette égalité apparente de l'application, se cachent, suivant l'occurrence, toutes sortes de complaisances ou de rudesses, suivant que nous voulons récompenser la docilité ou mater la résistance.

« La loi elle-même, grâce à cet emploi ingénieux, à cet art d'en faire sortir ce que le législateur lui-même n'a jamais eu l'intention d'y mettre, devient, entre les mains d'un fonctionnaire adroit et dévoué, une espèce de menace ou de châtiment qui dompte à la longue les volontés les plus rebelles.

« Ce qui nous rend cet usage terrible de nos codes beaucoup plus facile, c'est l'habitude invincible qu'ont les Assemblées de la Chimérique, de voter des lois visiblement contradictoires ou impraticables. Nos députés ne prennent pas la peine d'en mettre d'accord les différentes dispositions ; et toutes les fois qu'ils trouvent quelque difficulté à résoudre, quelque question sur laquelle il leur faudrait se prononcer, il est de tradition qu'on passe outre sans plus examiner, et qu'on s'en réfère aux futurs règlements d'administration publique.

« Or, ces règlements, cher monsieur, changeant, bien entendu, avec les ministres, chacun avait ainsi la faculté de prescrire, sans trouver d'opposition, exactement le contraire de ce qu'avait ordonné son prédécesseur. Mais il y avait de plus, dans ce système, cet inconvénient que, les anciennes circulaires venant, par une déplorable malveillance, à être opposées article par article aux circulaires nouvelles, les ministres paraissaient en effet se contredire.

Aujourd'hui l'administration de la Chimérique procède suivant des règles administratives plus simples et plus larges.

Les circulaires du ministre dans les départements sont censées des circulaires orales dont il nous donne communication par l'intermédiaire de

ses agents.

De cette façon, nous pouvons malmenier tout à notre aise les citoyens récalcitrants. Quelles que soient nos persécutions et nos exigences, nous n'en sommes pas moins censés appliquer la loi et rien que la loi.

Au reste, vous allez juger de cette latitude et des moyens d'action qu'elle me donne, par la lutte à laquelle je me livre en ce moment même contre M. Perfectior. Je voudrais écraser en lui jusqu'à ce germe d'opposition sourde qu'à défaut d'actes visibles et matériels, je sens en quelque sorte vivre et palpiter dans son cœur.

Nous sommes arrivés chez lui. »

CHAPITRE XIV

XAMEN DE MONSIEUR PERFECTOR

M. Perfectior était, à ce qu'il me parut, un homme considérable.

Il faisait le commerce d'exportation sur une vaste échelle. Ce commerce est à peu près le seul auquel un citoyen puisse se livrer, lorsqu'il n'est pas fonctionnaire, attendu qu'à l'intérieur l'Etat monopolise tout.

M. Perfectior se leva pour recevoir l'employé ; mais il se rassit presque aussitôt, sans même prendre la peine de lui offrir un siège. Cet acte me parut, je l'avoue, d'une politesse plus que médiocre.

J'appris plus tard que, dans le code administratif de la Chimérique, les relations sociales sont réglées avec infiniment plus de détail et de soin que les droits civils et politiques les plus essentiels. Par exemple, vous pouvez parfaitement, dans une assemblée délibérante, dire à votre collègue qu'il est un assassin ou un voleur, surtout lorsque l'accusation se trouve vraie, à la condition toutefois que vous ne manquerez pas d'ajouter à son nom l'épithète d'honorable. C'est tout ce qu'on lui doit, et le mot officiel lui suffit.

M. Regardant ne parut point s'émouvoir de l'accueil de M. Perfectior. Il tira, avec beaucoup de sang-froid, un carnet de sa poche et se mit à procéder à l'examen dans toutes les règles.

Demande. – « Quels sont les deux députés qui, à la dernière séance de la Chambre du Hasard, ont échangé des *explicationns* ? »

Ici, sourire de M. Perfectior.

Réponse, à la suite *du* sourire. – « M. Cétarivé et M. Desnietout. »

Demande. – « Lequel des deux a posé la ques-tion et présenté le premier argument ? »

Réponse, *précédée d'un nouveau sourire plus accentué*. – « M. Cétarivé. »

Demande. – « Combien M. Desnietout lui a-t-il opposé d'objectionns ? »

Réponse. – « Trois principales. »

Ici la bonne gaîté de M. Perfectior paraît toucher de fort près aux éclats d'une hilarité incapable de se contenir. Il se mord fortement les lèvres, et l'inspecteur à la lecture n'est pas sans avoir à faire quelques efforts pour garder son sérieux.

Le secret de cette petite pantomime me fut révélé le soir même par le comte de Bornéo. Il m'apprit une coutume étrange et dont on ne trouverait assurément pas un second exemple en dehors de la Chimérique.

Le journal du gouvernement, cette feuille d'Etat, qui portait si pompeusement le titre de *Vérité de la Chimèrre officielle*, n'était, d'un bout à l'autre, qu'une espèce de compromis entre la violence des événements et le désir tout à fait naturel de les taire. Au lieu de s'informer avec quelque soin des faits, ou seulement de mettre à profit les témoignages, les dépositions, les procès-verbaux officiels, il était parfaitement entendu

d'avance que le journal obligatoire devait être une sorte d'à peu près savamment combiné, de façon à présenter, aux abonnés malgré eux, une sorte de moyenne proportionnelle plus conforme aux convenances abstraites qu'à la stricte réalité.

Pour faciliter ce petit travail très-favorable à la tranquillité publique mais peu commode pour les historiens futurs, on avait fini par inventer et par mettre en usage une sorte de vocabulaire, dans lequel les expressions trop crues étaient adroitement remplacées par des euphémismes admis.

Par exemple, lorsqu'un député donnait un coup de poing à quelqu'un de ses honorables collègues, le papier d'Etat ne manquait pas de dire, sous une forme décente, qu'il lui avait *porté un argument*.

Pareillement quand l'offensé se retournait contre l'agresseur et l'accablait, en pleine séance, d'une grêle d'horions, jusqu'à l'étendre par terre et à le rouer de coups, ce petit incident était relaté par les *reporters* sous cette forme bénigne : « L'honorable M. un tel, à qui son adversaire avait *porté un argument*, lui a, de son côté, *rendu une objection*. »

Il paraît qu'en particulier, dans la séance à laquelle M. l'inspecteur Regardant faisait allusion, la *discussion* avait été vraiment un peu vive, entre l'honorable M. Desnietout et le non moins honorable M. Cétarivé. On avait cependant, suivant les usages parlementaires, séparé les deux combattants, lorsque l'un et l'autre s'étaient sentis las de frapper : on les avait transportés à l'*Infirmette*, et l'on avait fait appeler un des médecins attachés à cet effet à la Chambre du Hasard.

Au fond, l'inspecteur à la lecture tendait un véritable piège à M. Perfectior. Si ce dernier, en répondant à l'interrogatoire qui lui était adressé, avait eu le malheur de laisser échapper la moindre parole mal sonnante, la moindre allusion à des coups portés et reçus, il se serait vu pris en contravention et condamné à payer l'amende. Le bon ordre veut, dans le pays de la Chimérique, qu'on ne sache absolument rien d'aucun événement, sinon ce qu'il plaît au gouvernement de vous en faire connaître et à l'*Officiel* de vous en avouer.

CHAPITRE XV

SUITE DE L'EXAMEN DE M. PERFECTIOR

« – Passons des faits à leur appréciation, » continua M. Regardant.

« – Veuillez me dire de quel œil on doit considérer la dernière entreprise des financiers réunis au sujet du pavage des rues en têtes de clou ? »

– Je prie M. l'inspecteur de vouloir bien me dire quelle opinion il me demande : celle du mois dernier ou celle d'hier ? »

M. Regardant parut tout décontenancé.

« – Passons, » dit-il, « à la politique étrangère. »

Il faut savoir, en ce qui concerne cette compagnie des financiers réunis, que le gouvernement de la Chimérique, après les avoir patronés jusqu'à imprimer sur eux, dans la Vérité, des opinions officielles et qui, par conséquent, faisaient force de loi, s'était vu finalement dans l'obligation de les traduire devant les tribunaux. Il se trouvait même que les déclarations publiées, les certificats et les attestations dont on s'était montré si imprudemment prodigue envers eux, ne laissaient pas de constituer une grosse difficulté par devant la justice.

– Quels sont nos rapports avec les nations étrangères ?

« – Excellents.

« – Quelle est notre attitude ?

« – Pleine de grandeur et de dignité.

– Quels sont les rapports des ouvriers et des patrons ?

« – Complètement satisfaisants.

« – Combien y a-t-il eu d'ouvriers tués dans les séditions de la semaine dernière ?

« – Dix-sept seulement.

« – Quel est l'état de notre situation commerciale ?

« – Une prospérité toujours croissante.

« – Combien le tribunal de Vaganopolis a-t-il enregistré de faillites dans sa dernière audience ?

« – Cinq cent dix-sept seulement.

« – M. Perfection ! » interrompit avec une gravité magistrale M. l'inspecteur Regardant, du ton le plus officiel qu'il lui fut possible de prendre, je suis obligé de vous rappeler au respect de la loi et au sentiment de votre devoir, aux termes de l'article 443, 842, paragraphe 114. Vous voudrez bien remarquer que le mot *seulement* n'est point ici im-primé dans la *Vérité*. S'il se trouve, en effet, dans l'article *Ouvriers*, comme vous me l'avez fort bien répondu, il n'est pas moins certain qu'il est absent de l'article *Faillites* et que l'introduction de cet adverbe qualificatif paraît constituer, sinon tout à fait un *jugement libre*, ce qui serait vraiment fort grave, au moins *une tendance à l'appréciation*. »

Il paraît que l'observation de M. l'inspecteur Regardant était sans réplique, attendu que le pauvre M. Perfection baissa la tête comme un homme qui se sent pris en défaut. On m'apprit plus tard qu'on n'entend pas raillerie là-dessus dans le pays de la Chimérique. Personne ne se permettrait, à moins de s'exposer aux plus graves conséquences, d'avoir la moindre opinion ni d'exprimer aucune manière de voir avant d'avoir reçu son journal. Il n'est pas rare, dans les moments de trouble ou de crise, de voir sur les places publiques des agglomérations d'hommes attendant l'arrivée du mot d'ordre officiel, pour blâmer ou pour applaudir. Ils ont grand soin de ne pas se prononcer avant de savoir l'opinion du jour ; et aussitôt qu'ils ont pris connaissance de la décision de l'autorité, vous entendez tout d'un coup un orage de sifflets ou un tonnerre d'applaudissements, suivant que la consigne tourne au blâme ou à l'éloge.

Ces dernières particularités paraîtront sans doute au lecteur Français moins intéressantes et surtout moins extraordinaires que beaucoup d'autres

choses. Personne, en effet, n'ignore qu'en France, trente ou quarante mille fonctionnaires se réveillent chaque jour en se demandant dès le matin ce qu'ils pourront bien faire pour ne point s'exposer au déplaisir du chef quelconque du gouvernement. Il leur suffit à tous d'une petite dépêche qu'on leur apporte du télégraphe, pour changer complètement leur manière de voir et de sentir avec une rapidité vraiment électrique.

Le système qui règne dans la Chimérique n'est qu'une simple généralisation de cette pratique.

Au lieu d'appliquer, comme en France, ce régime des opinions à commandement, seulement au peuple. des fonctionnaires mobiles, désignés dans toutes les villes par ce mot caractéristique : la tribu, on s'est dit non sans quelque raison, dans le pays de la Chimérique, qu'il était préférable peut-être de renoncer aux intermédiaires et d'opérer par la voie – de la loi et du journal sur la population elle-même, au lieu d'employer à cet office des fonctionnaires toujours coûteux, souvent mal habiles et compromettants.

Cette uniformité qu'on aurait tort d'appeler tyran nique, est du reste parfaitement conforme aux principes de la plus pure démocratie et de la plus parfaite égalité.

Il ne faut pas beaucoup de temps pour reconnaître qu'en laissant à chacun le soin d'apprécier les faits et de juger les opinions d'après les lumières de sa propre intelligence, on rend encore une fois leur essor et leur liberté à ces facultés déplorables des hommes supérieurs, si embarrassantes dans toute démocratie vraiment égalitaire.

Est-il admissible un seul instant qu'on nous abandonne en toute indépendance à nos lumières naturelles ?

La conséquence de ce funeste laisser-aller, de cette coupable négligence de la part de l'Etat, c'est qu'alors chacun portant un jugement proportionné à son esprit et à ses réflexions, le moins intelligent va se trouver exposé à des erreurs et à – des méprises, tandis qu'à côté de lui, un homme plus instruit et d'une plus haute valeur abusera lâchement de ses connaissances ou de ses aptitudes, pour voir clair dans les problèmes interdits au grand nombre. La pensée même de tels abus ne saurait se tolérer. Il est bien préférable, pour éviter ces inconvénients aristocratiques, d'établir quotidiennement, au moyen de la feuille officielle, une sage moyenne

d'opinions, une fourniture incessante d'idées et de jugements. Ainsi se trouvent prévenus tout élan de l'esprit humain, toute vue de génie, toute pensée originale, et de la même façon que les habitants de la Chimérique vont chercher, au commencement de chaque saison, leurs culottes et leurs vestes, ils reçoivent aussi, à l'heure de leur réveil, leur manière de voir infailliblement apportée par le journal.

La vérité m'oblige à dire que mon ami de Bornéo devant lequel je faisais ces réflexions, me mit tout d'un coup la main sur le bras et me lança, de ses petits yeux gris et pâles, un regard profond.

– « Prenez garde, Francis, , » me dit-il. « Prenez garde. Vous m'accusiez, il n'y a peut-être pas trois semaines, de m'être laissé conquérir aux idées politiques et sociales des Chiméricitains ; et voilà que vous paraissez amoureux de leurs institutions, au point d'en oublier celles de votre pays. »

CHAPITRE XVI

LES OUVRIERS AD HONORES

J'avais remarqué, à la dix-neuvième page de la *Vérité*, un document qui m'avait singulièrement frappé et dont je me promettais bien de demander l'explication à mon ami Agénor.

C'était une série de noms divisés en deux catégories.

La première liste était intitulée : *Liste des ouvriers ad honores*.

La seconde : *Liste des patrons autorisés à devenir ouvriers*.

Nous étions précisément, contre toutes nos habitudes, rentrés de fort bonne heure, le comte et moi. Il faisait au dehors un temps affreux, et nous nous trouvions l'un et l'autre admirablement installés dans un appartement dont le *confortable* ne laissait rien à désirer. Il peut y avoir dans la Chimérique beaucoup de rêves et de nuages au point de vue des idées, mais l'installation matérielle y est heureusement d'une réalité et d'une perfection qui nous défient.

Je passai à mon ami le journal que j'avais soigneusement retourné d'avance à la page qui me préoccupait.

Agénor me regarda avec un sourire ironique.

– « Voilà comme vous êtes, mon cher Francis. « Vous ressemblez à ces lutteurs de Thrace, dont parle le grand orateur Démosthène. Lorsqu'ils se sentaient frappés à la tête ou à la cuisse, ils y portaient la main ; mais ils ne songeaient, dans leur épaisse façon de combattre, ni à prévoir ni à parer les coups.

« Vous faites de même, Francis. Votre système consiste à vivre bien tranquille et bien calme sur la foi des traités, sans vous inquiéter en aucune sorte de ce que vous pouvez avoir besoin d'apprendre. Vous laissez ainsi s'écouler et se perdre sous vos yeux les faits les plus majeurs et les observations les plus importantes ; puis, quand une circonstance fortuite vous met en face de votre propre ignorance, vous demandez à grands cris des explications à tous les échos d'alentour. Je ne parviendrai donc jamais à vous persuader que le moment de savoir n'est pas celui d'apprendre. »

Je baissai la tête à cette admonestation. Je suis trop de mon siècle, en effet, pour ne pas faire comme les autres et pour ne pas me laisser entraîner aussi à la paresse. L'inaction était jadis un acte de faiblesse momentané et dont on était le premier à rougir ; elle est devenue maintenant un système et une gloire dans l'ordre intellectuel. L'idée d'apprendre pour le simple plaisir de savoir est tellement étrangère aux générations de mon temps, que j'en suis à me demander si cette phrase sera bien comprise par tous ceux qui me liront, et si elle ne paraîtra pas à plusieurs une espèce de non-sens. Il est généralement admis, à l'heure présente, qu'on ne se résout guère à apprendre quoi que ce soit, sans y voir une utilité immédiate, sans recueillir un profit présent et matériel de son effort moral.

De Bornéo, lui, était un savant de la vieille roche, un de ces naïfs comme on n'en voit heureusement plus, qui penseraient encore à devenir dignes des places qu'ils demandent ou aptes aux fonctions qu'on leur confie, de ces gens qui en sont encore à prendre un certain intérêt à la vérité pure, à la justice abstraite, à la beauté idéale, à toutes ces conceptions de l'âme dont nous avons réussi à nous débarrasser.

Je dois reconnaître cependant qu'en plus d'une occasion sa société ne laissait pas de m'être commode et ses études profitables. Comme il avait l'habitude de ne rien dire sans le savoir, on pouvait se fier absolument à sa parole, et l'on trouvait, à l'écouter avec quelque attention, autant d'avantage que si l'on eût pris la peine de rechercher les faits eux-mêmes.

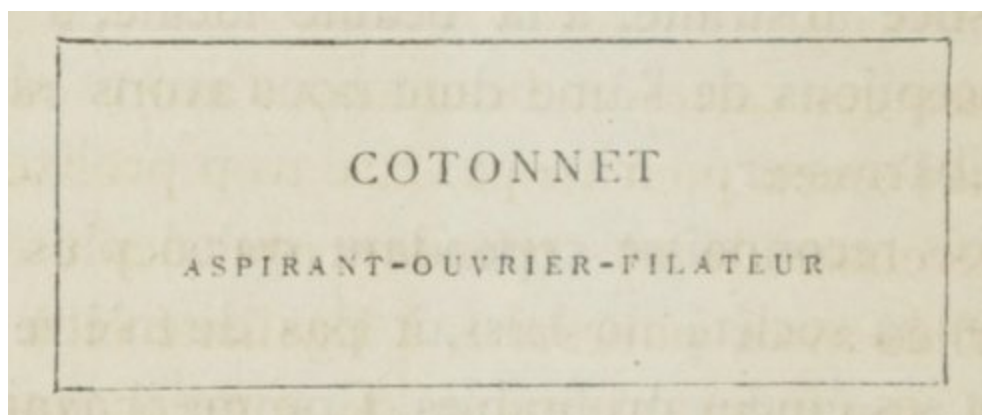
CHAPITRE XVII

LES DROITS DE L'OUVRIER CHIMÉRICITAIN

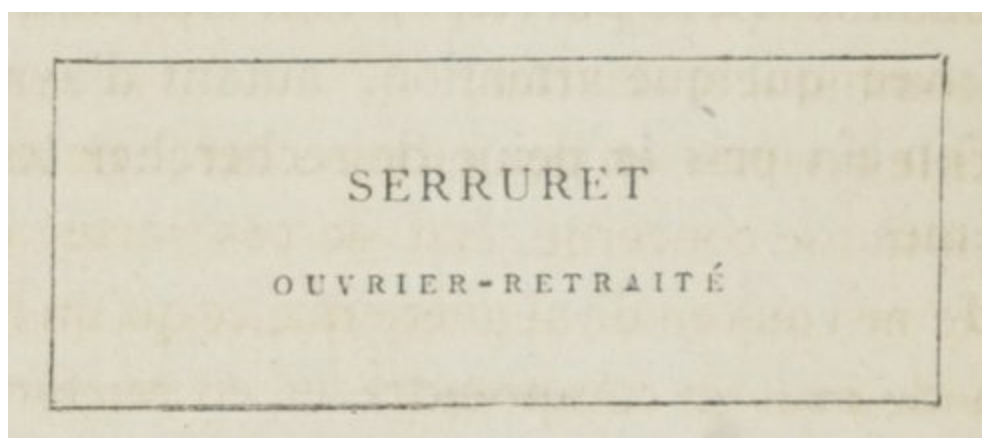
Agénor m'expliqua avec une parfaite clarté le mécanisme des institutions ouvrières dans la Chimérique.

J'avais déjà échangé un assez grand nombre de visites, et reçu une quantité de cartes suffisante pour avoir été frappé de certaines dénominations que j'y avais vues inscrites.

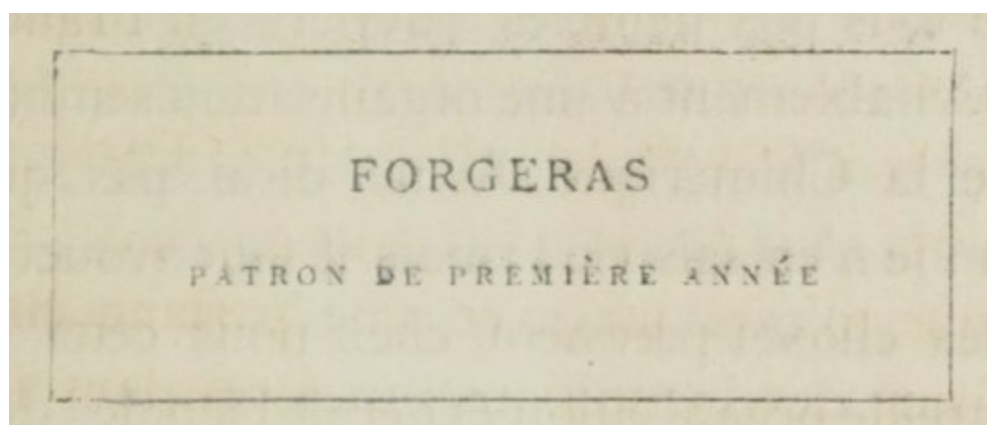
Par exemple :



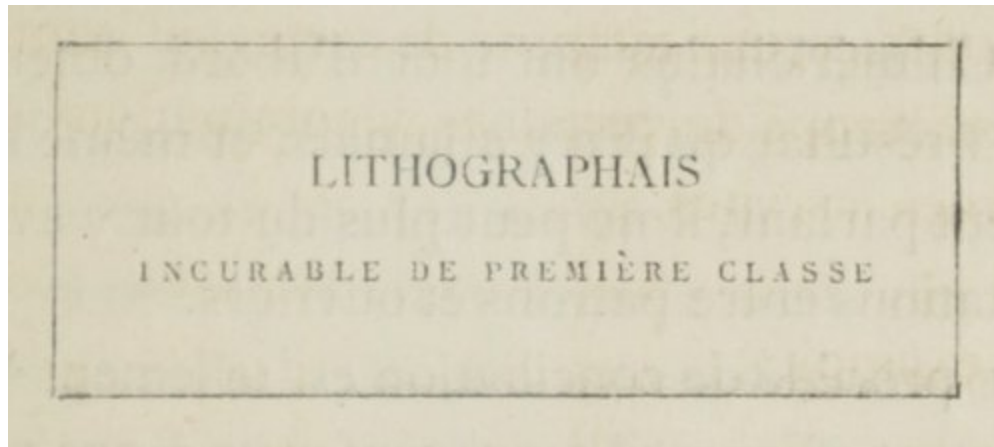
Ou encore :



Ouu :



Ou. :



Toutes ces cartes et beaucoup d'autres semblables que j'omets pour ne pas être trop prolix, nous étaient venues de nos relations avec les ouvriers. De Bornéo avait poursuivi, à Egalité et à Vaganopolis, son incurable manie de se préoccuper sans cesse de gens auxquels il ne doit rien et auxquels pourtant il ne peut pas venir à bout de rester indifférent comme il le devrait.

Voici le système en deux mots, car je ne fais pas, en ce qui me concerne, état de ces sortes de notions.. Je ne vous en dirai guère que ce qu'un homme du monde peut en comprendre et en retenir, quoique de Bornéo fût tous ses efforts pour captiver et mettre en éveil mon attention. Il va jusqu'à prétendre que tous nos démêlés ouvriers en France tendent inévitablement à une organisation semblable à celle de la Chimérique. Je ne dirai pas qu'il se trompe : je n'en sais rien : mais il faut avouer qu'en gros, les choses prennent chez nous cette pente. Une pareille organisation éviterait bien des difficultés et donnerait contentement à beaucoup de réclamations.

Les Chiméricitains ont tout d'abord obtenu cet heureux résultat qu'il n'y a jamais, et même qu'absolument parlant, il ne peut plus du tout y avoir de contestations entre patrons et ouvriers.

Leur procédé de conciliation est tellement simple et tellement efficace, il est si conforme à nos mœurs et à nos tendances qu'on s'étonne véritablement de n'y avoir pas pensé plus tôt.

– Il consiste tout bonnement, pour réduire à néant ce perpétuel antagonisme, pour en prévenir jusqu'à la pensée, à supprimer une des deux forces rivales. Elles cessent ainsi de se neutraliser l'une l'autre par une

action contraire et de ne donner pour résultante qu'une partie de leur effet ; la direction devient unique, et personne ne peut songer à entrer en lutte avec un adversaire absent.

Le bon sens indiquait de reste que, des patrons et des ouvriers, c'étaient évidemment les patrons qui devaient être relégués dans un rôle subalterne, puisqu'ils étaient sans conteste les plus instruits et les plus intelligents. Ils auraient été trop tentés de faire abus de leur supériorité intellectuelle. Les ouvriers au contraire, plus nombreux et moins instruits, n'exposaient point l'industrie à ce même inconvénient d'un surcroît de lumières et d'un abus de connaissances.

Rien dès lors de plus simple et de mieux entendu que l'organisation ouvrière.

Le patron n'est rien ; l'ouvrier est tout.

L'ouvrier décide seul toutes les questions.

Le salaire, il en règle la quotité.

Le travail, il en détermine la durée. Il fixe les heures de la tâche et celles du repos, les jours où la manufacture doit chômer, l'instant où elle doit se rouvrir.

Il prononce en souverain sur l'outillage, sur la durée ou le renouvellement des machines, refusant de collaborer à celles qui ne lui conviennent pas et prêt à les détruire si l'on prétendait jamais lui en imposer l'emploi.

Certains districts de la Chimérique paraissent avoir conservé encore cette antique coutume, dont la première origine se perd dans la nuit des temps.

Lorsque les ouvriers jugent qu'une invention nouvelle est capable de diminuer le travail en abrégant sa durée ou en multipliant sa production, ils prennent un arrêté pour interdire absolument l'emploi de ce procédé funeste. Ils estiment qu'il y a là un odieux abus de la supériorité intellectuelle. Il est évident, en effet, que si les facultés de l'esprit sont libres de lutter avec l'œuvre des mains, la partie n'est plus égale. Visiblement, l'effort purement physique doit être vaincu. Il devient donc de toute justice de protéger l'incapacité et la routine contre cette invasion des idées, contre cet empiètement de l'esprit sur les procédés matériels.

Les ouvriers ont profité de cette omnipotence reconnue par le code, pour imposer à leurs patrons des lois qui m'ont paru vraiment un peu dures, quoique parfaitement conformes aux principes de droit social qui dominent toute cette matière.

Une des choses les plus contraires à l'égalité absolue, c'est sans doute la faculté laissée en France aux patrons, de choisir à leur gré les collaborateurs qu'ils emploient. Le fait même de ce choix entraîne implicitement une différence reconnue et acceptée entre l'activité, l'intelligence, la capacité des ouvriers. Qui dit choix ou élection, dit par là même inégalité. Il en résulte que, chez nous, contrairement à tous les enseignements de la démocratie, les plus véritablement capables, les plus intelligents, les mieux doués, ou, comme on ose bien le dire, les meilleurs, les plus honnêtes et les plus vertueux, finissent par devenir des espèces de privilégiés qui passent décidément avant les autres, et qu'il s'établit ainsi, parmi les travailleurs de chaque métier, une sorte de hiérarchie sur le principe éminemment aristocratique du mérite personnel..

La législation de la Chimérique s'est montrée plus conséquente, et je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer rien de plus logique et de plus satisfaisant que les règlements de ce pays, relativement à la répartition du travail.

Tous les matins, dans chaque cité, on met dans deux urnes : ici, le nom des patrons qui demandent des employés et le chiffre du personnel qui leur est nécessaire ; là, le nom des ouvriers eux-mêmes. Cette opération se fait sous la surveillance de l'autorité et avec toute l'impartialité désirable. De cette façon, il n'y a plus de place pour aucune supériorité en ce qui concerne les travailleurs, ni aucune trace de choix ou d'élection de la part des maîtres. C'est le hasard qui règle tout. Les économistes de la Chimérique, dont la plupart sont en même temps des philosophes, ne manquent point de faire ressortir avec beaucoup d'avantage et d'éloquence la conformité de cette loi industrielle avec les lois souveraines de la nature..

De la même façon, disent-ils, que toute opération agricole, industrielle ou commerciale est tenue de subir les chances diverses auxquelles se trouve soumis son succès, l'inclémence ou la faveur des saisons qui multiplie ou qui anéantit la récolte, les incendies qui consomment les entrepôts, les orages

qui égarent ou-engloutissent le navire, de même il est naturel qu'un fabricant accepte l'incertitude où il se trouve chaque matin. Il fait entrer cette incertitude de plus dans la prévision de ses calculs. C'est tout simplement une chance de perte ou de gain qu'il lui faut accepter du hasard, ce régulateur souverain de toute égalité démocratique, au lieu de se l'assurer d'une façon certaine par l'emploi oppressif d'une supériorité et d'une capacité exceptionnelles.

Il lui est donc impossible de savoir s'il aura à sa disposition les ouvriers qu'il réclame, si le sort lui attribuera les plus habiles ou seulement de simples apprentis, si même l'urne des ouvriers étant épuisée avant celle qui contient les demandes des patrons, il ne sera pas renvoyé sans équipe, ajourné au lendemain et obligé de suspendre son travail.

Pour rendre ces dispositions plus efficaces et pour empêcher que des conventions particulières ne viennent mettre obstacle au fonctionnement régulier des institutions industrielles, toute transaction privée tendant à rétablir l'équilibre ou à favoriser le travail individuel, est sévèrement interdite, et tout l'effort du gouvernement tend à empêcher la production en dehors des conditions qu'il a lui-même fixées. Tout autre intérêt, et notamment celui des consommateurs, est regardé comme absolument secondaire et insignifiant, lorsqu'il s'agit de cet ordre abstrait, nécessaire à maintenir avant tout. La Chimérique est persuadée que le monde entier le lui envie.

CHAPITRE XVIII

LES RETRAITÉS

Les détails qu'on vient de donner, avaient quelque chose de trop neuf et de trop inouï, pour que le comte Agénor et moi, nous ne fussions pas curieux d'assister de notre personne au tirage industriel. C'est à quoi nous n'eûmes garde de manquer le lendemain même.

Je ne saurais mieux dépeindre la foule répandue devant nos yeux, qu'en la comparant à ces réunions de conscrits dont le spectacle s'offrait jadis devant la préfecture de nos grandes villes.

Presque tous les travailleurs portaient, la plupart à leur chapeau, quelques-uns dans le dos ou sur la poitrine, une sorte de pancarte blanche sur laquelle se trouvaient des indications claires et concises, destinées à abrégé l'opération et à faciliter les recherches de l'autorité.

C'est ici, je dois le dire, que les explications de mon ami Bornéo me furent particulièrement utiles. Beaucoup de mes lecteurs n'auraient pas été moins embarrassés que moi, à la vue des inscriptions étranges qui passaient incessamment devant mes yeux.

Un grand nombre portaient écrits ces mots : *Retraités* ; ou bien *Invalidee de première, de deuxième ou de troisième classe* ; ou bien encore *Malades pour six mois, ou encore Incurables pour la vie*. La moitié à peu près portaient l'indication *Valides*.

Ma première impression fut que le climat de la Chimérique était bien malsain, ou que les travaux de l'industrie y étaient bien pénibles et bien dangereux, puisqu'une bonne moitié de la population y paraissait ainsi condamnée à une retraite prématurée et devenait si tôt incapable de toute occupation.

Toutefois Agénor me fit remarquer, parmi les *retraités*, un grand nombre de solides gaillards encore dans toute la force de l'âge et à peine arrivés à cette période de la vie où la vigueur corporelle commence à décroître.

Je ne reconnus pas sans un moindre étonnement la santé parfaite et la complète intégrité de beaucoup d'*invalides de première, de seconde et de troisième classe. Des malades pour six mois ou pour un an, voire même des incurables pour la vie*, marchaient d'un air fringant, d'un pas leste et relevé, et paraissaient avoir complètement oublié le rôle que, par pudeur au moins, ils auraient dû, à ce qu'il semble, continuer à remplir.

Le comte prit en pitié mon étonnement et ma confusion.

– « En vérité, Francis, » me dit-il, non sans une certaine nuance d'ironie et peut-être de mépris, j'ai bien de la peine à achever votre éducation. Si vous vouliez condescendre à suivre vos raisonnements jusqu'au bout et ne pas rester à moitié che-min de votre esprit, suivant les vieilles habitudes des doctrinaires français, ce qui se passe sous vos yeux n'aurait plus de mystère, et vous vous trouveriez du même coup affranchi de toutes vos surprises. »

Lorsque de Bornéo entrait en matière par une de ces tirades de mauvaise humeur, c'était ordinairement le prélude de quelque explication parfaitement lucide, qu'il fallait attendre patiemment, sans avoir la maladresse de rien faire pour la provoquer.

Vous ne comprenez donc pas d'abord, mon pauvre Francis, que, dans le pays de la Chimérique, la retraite n'est qu'une pure fiction. C'est tout simplement un moyen commode et assuré ou de ne rien faire ou de gagner davantage.

Vous avez encore, mon cher Francis, l'esprit plein des souvenirs de notre pays, et vous en êtes à donner aux mots leur signification véritable.

« Tout le monde sait qu'en France où l'écono-mie la plus sévère et la mieux entendue président à l'emploi des deniers de l'Etat, on évite avec le plus grand soin de mettre à la retraite un homme, valide, devenu plus précieux par une longue expérience et pouvant rendre encore des services. Vous savez avec quel art et avec quelle sagesse les fonctions qui relèvent de chacun de nos ministères sont divisées en fonctions actives et en fonctions – contemplatives, de la même façon que la magistrature est qualifiée tantôt de magistrature debout et tantôt de magistrature assise, afin qu'on puisse, ici ou là, utiliser à propos tantôt la verdure de la jeunesse, tantôt l'activité plus lente, et non moins profitable au bien public, de l'âge mûr et même de la

vieillesse. Vous savez de reste, avec quel soin on évite d'employer dans les bureaux ou dans des travaux trop sédentaires, ceux que leurs facultés encore ardentes et inexpérimentées appellent à se former au contact plus pénible des réalités. C'est ainsi qu'on parvient, en France, à ne point gréver inutilement les budgets. C'est ainsi qu'on ménage aux fonctionnaires de tous les rangs une vieillesse heureuse en même temps que profitable à l'Etat. On leur demande moins du côté matériel et plus du côté moral ; et grâce à cette application intelligente des règlements, on ne commet point la faute de créer un véritable capital de capacités et de connaissances administratives, pour s'en priver ensuite et mettre à la réforme celui qui le représente, dès qu'il est arrivé à l'âge d'en faire jouir pleinement son pays. »

Mon ami de Bornéo, comme on a pu s'en apercevoir, n'était point un homme de discussion assez facile pour qu'on osât toujours lui présenter les objections, même les mieux fondées. Dans le cas présent, par exemple, je ne m'étais point fait du tout de nos traditions françaises en fait d'administration les idées qu'Agénor lui attribuait si libéralement. Je réfléchis depuis qu'à notre départ de Paris, le comte avait en effet élaboré et sou mis à une réunion d'hommes politiques influents un projet complet de réformes, fondées uniquement sur le sens commun et sur le bien de l'Etat. Mon pauvre ami, avec une confiance et une naïveté qui l'honorent, ne mettait pas en doute le succès de sa proposition, ne comprenant pas un seul instant que tant d'abus et tant d'erreurs pussent se perpétuer et se reproduire en face de la justice et de la vérité. Hélas ! l'homme aux illusions, ce n'était plus moi ! Je gardai le silence, comme il faut le faire invariablement toutes les fois qu'on se sent trop raison.

« La Chimérique, » reprit le comte, « n'imite point cette sagesse, et moi qui me suis déclaré partisan de bien des choses ici, je n'hésite point à m'élever de toutes mes forces contre cet abus. Il y a là, de la part de l'aristocratie ouvrière, une véritable oppression exercée contre la classe si intéressante et si écrasée des patrons. »

– « Des patrons ? »

– « Parfaitement, Francis, des patrons. « Vous voyez bien qu'à l'inverse de ce que nous ont raconté les histoires du moyen âge et des temps

modernes, le pays de la Chimérique nous offre un état de choses particulier, c'est-à-dire l'histoire vivante et réalisée de l'avenir, tel que nous le voyons se préparer sous nos yeux par les mesures inintelligentes de nos économistes et de nos hommes d'Etat modernes.

« Du moment où, grâce au tirage industriel, un ouvrier retraité est compté comme membre effectif dans l'équipe, reçoit le même salaire que les autres et se trouve radicalement dispensé par son titre de toute espèce de travail, tout le monde a intérêt à arriver au plus vite à la retraite. Cette retraite n'est qu'une position de rentier. « Le conseil des ouvriers, fort de l'omnipotence qu'il exerce et abusant des privilèges qui lui sont conférés sans aucun contrôle ni contrepoids par la Constitution, ne manque pas de se servir de ce moyen pour consolider sa domination.

« Dès qu'un homme a rendu des services aux ouvriers, dès qu'il a marqué dans leurs rangs par le dévouement qu'il leur a témoigné ou la servi-lité aveugle avec laquelle il leur a obéi, sa récompense est toute prête : on le met à *la retraite*. Il continue à toucher son traitement sans avoir rien à faire pour le gagner. Il est ainsi affranchi de tout effort et certain de tous les bénéfices.

« Il en va de même pour les autres dispenses qu'on prodigue avec la même intention et pour le même but. Tous ces gens que vous voyez circuler avec de si beaux écriteaux de maladies, d'infirmités, d'invalidité, sont pour le moins aussi bien portants que vous et moi. Seulement, comme ils appartiennent à la classe dirigeante et dominatrice, c'est-à-dire à la caste implacable des ouvriers, ils profitent largement des abus du régime pour se faire nourrir et entretenir aux dépens des patrons. Ceux qui ne peuvent venir à bout de constituer un temps fictif pour assurer assez vite leur retraite, s'ingénient pour obtenir un certificat de maladie et d'incapacité de travail. C'est un des moyens que l'aristocratie ouvrière emploie pour s'assurer la fidélité de ses hommes politiques.

« Cette espèce de colosse qui domine la foule de toute la hauteur de sa tête, et qui fait refluer la multitude seulement en étendant les bras devant lui, porte sur son chapeau l'inscription si honorable et si enviée d'*invalidé de première classe*. C'est la plus considérable de toutes les positions ; et si vous descendiez dans le détail des règlements de la-Chimérique, vous seriez

bien étonné de voir avec quels soins jaloux, avec quelles précautions méticuleuses l'aristocratie ouvrière a pourvu au bien-être, et même aux jouissances de ceux qu'elle juge-ainsi à propos de favoriser. »

CHAPITRE XIX

LES VALIDES

Il y avait tant de foule et un si grand empressement autour des urnes, que, pour la première fois, il ne nous fût pas possible de distinguer bien exactement ce qui se passait. Nous étions, le comte et moi, tout au coin de la place, et personne cette fois ne s'avisa de nous prendre sous sa protection pour nous introduire et nous faire mieux voir. Rien de moins étonnant, au reste, que ce dédain et cette superbe de la part des assistants, si l'on veut bien songer que nous étions en présence des ouvriers, c'est-à-dire de la classe souveraine et dominante. Les aristocraties sont les mêmes partout.

A l'endroit où nous étions, nous voyions passer devant nous les groupes qui se rendaient au travail, suivant les désignations des urnes : les ouvriers les premiers, le front haut, tous portant fièrement leurs insignes, précédés en cérémonie des tables du règlement, et portant avec eux l'urne du scrutin, seule manière de répondre dans la pratique aux prières et aux objurgations des maîtres : puis, à une certaine distance derrière eux, le patron craintif,

humilié, confus, attendant en silence qu'on lui signifiât l'heure du travail et le prix de la journée.

Ici j'étais attendu par une nouvelle surprise.

Je ne sais quelle circonstance arrêta devant nous pendant quelques minutes une bande de mécaniciens : c'étaient des forgerons, des ajusteurs, des chauffeurs, en un mot, des hommes voués à la grande industrie de fer. Comme je l'ai appris plus tard, ils se rendaient au chantier du port, pour y cuirasser une frégate.

Le premier groupe de la bande se composait des invalides et des infirmes, auxquels il paraît qu'il est d'usage de céder le pas. C'étaient presque tous, ainsi que je l'ai déjà expliqué, des hommes magnifiques dont la prestance et la physionomie ne laissaient rien à désirer, ni pour la force du corps ni pour l'intelligence de l'esprit.

Le deuxième groupe était celui des retraités. Ils se distinguaient, en général, par leur grande jeunesse et j'admirai beaucoup leur allure aristocratique et patricienne.

Venaient ensuite les *valides* et je suis obligé par ma conscience à rapporter exactement ce que j'ai vu.

En tête de ce troisième groupe marchait un aveugle conduit par un boîteux et par un manchot.

Chacun d'eux portait en grosses lettres, sur la poitrine, cette mention ébouriffante : *valide*.

Derrière eux, on voyait, entre deux fiévreux, un pauvre homme dont la tête avait dû recevoir quelque coup terrible. Sa figure était toute de côté et penchait sur l'épaule gauche, comme on nous le raconte, dans Plutarque, d'Alexandre le Grand. Sans continuer cette énumération originale, je terminerai d'un mot, en disant qu'un bon nombre parmi les *valides* portaient, tout au rebours de leur titre, des traces visibles d'épuisement et de maladie.

Pour le coup, je me sentis découragé. C'était à y renoncer ; et, malgré les plus sincères efforts, je ne trouvais plus le moyen d'y rien comprendre.

Agénor, cette fois, ne montra plus la même dureté pour mon embarras. Il prenait vraiment en compassion mon manque d'intelligence.

– « Même système, Francis, même système ! » Admirablement logique, admirablement raisonné et compris, pour maintenir intacts les privilèges de cette inviolable aristocratie ouvrière !

« Quelle intelligence des situations ! Quelle exploitation tout à la fois impitoyable et vraiment politique des patrons ! Jamais les grandes aristocraties du sénat romain ou de la république vénitienne n’ont imaginé rien de plus fort ou pratiqué rien de plus efficace. »

Décidément je n’étais pas à la hauteur du comte de Bornéo. Ces exclamations et cet enthousiasme ne m’apprenaient rien de ce que je voulais savoir.

« Comment ! » me dit enfin Agénor, « vous ne voyez donc pas où tend cette fiction qui déclare valides et aptes au travail des hommes débilités par la maladie ou à moitié détruits par les accidents ? N’est-il pas visible que ce sont là, suivant les traditions de l’aristocratie ouvrière, autant de charges nouvelles imposées aux patrons ? Plus on augmente dans l’urne du tirage la quantité des non-valeurs – non point les non-valeurs officielles, ces invalides bien portants et ces retraités qui ont à peine connu le travail, – mais les non-valeurs véritables et effectives, plus on relève le prix de la journée, puisqu’il faut reporter sur l’homme actif et agissant toute la besogne qu’il est impossible d’attendre d’un éclopé. »

« Voulez-vous savoir jusqu’où va le système et quel abus cette aristocratie fait de son pouvoir ? Prenez la peine de tourner les yeux de ce côté. »

J’aperçus alors un des plus ravissants spectacles que j’ai jamais contemplés de ma vie.

Figurez-vous une véritable armée de petits enfants, tous vêtus en ouvriers, et portant sous leur bras, d’une façon coquette, des outils microscopiques. N’eût été leur grâce, leur charme, cet air joyeux et épanoui, vous auriez dit, à voir ce monde en miniature, un groupe de véritables ouvriers contemplés à travers le gros bout de la lorgnette ou, pour prendre une comparaison plus voisine de la réalité, vous vous seriez cru à quelque-une de ces féeries, pendant lesquelles les planches de la scène reçoivent tout d’un coup quelque inondation de petits enfants d’une beauté choisie et rehaussée par les costumes les plus pittoresques.

Le comte me fit remarquer un détail qui échappait à ma vue basse.

Chacun d'eux portait fièrement sur son chapeau le mot *valide*, écrit en grosses lettres rondes. J'avais sous les yeux, grâce aux fictions si politiquement imaginées par la constitution de la Chimérique, une notable partie du contingent ouvrier.

Tous ces petits bons hommes avaient le droit de figurer dans l'urne du travail à la journée : leurs noms s'y trouvaient mêlés sans aucune distinction avec les noms des ouvriers réellement actifs et disponibles. Ils faisaient partie, au même titre qu'eux, de la formation d'une équipe, recevaient le même salaire ; mais je n'ai pas besoin de dire qu'ils n'exécutaient pas le même travail.

C'étaient là autant de charges nouvelles imposées par les décrets ouvriers aux malheureux patrons. Ces derniers se trouvaient ainsi réduits à une condition bien misérable et bien digne de pitié.

Cette fiction de travail enfantin n'a pas seulement pour effet d'exiger du manufacturier la rémunération d'une journée purement idéale ; elle entraîne, pour la caste infortunée des patrons, des conséquences plus graves.

Lorsqu'un enfant a été déclaré par les comités syndicaux des ouvriers valide et capable deux ou trois ans après sa naissance, lorsqu'il a, pendant toute son enfance et à travers son adolescence, reçu le salaire intégral d'un travail imaginaire, il n'est pas bien difficile de prévoir qu'arrivé à l'âge d'homme, parvenu à trente-quatre ou trente-cinq ans, il ne manquera pas de faire valoir ses droits à la retraite. Il aura, à cette époque, tout le temps voulu par la loi, et l'on ne voit pas quelle difficulté pourrait lui être faite ou quelle fin de non-recevoir opposée.

Je dois confesser ici que ces combinaisons ingénieuses ne sont pas tout à fait inconnues en France. Il y a déjà longtemps qu'il se crée dans certains départements ministériels des espèces de dynasties de fonctionnaires. Il est d'usage, dans quelques ministères bien connus, de faire inscrire ses fils comme surnuméraires, vers l'âge de douze ans. Le père a la prudence de les tenir dans la coulisse ; le chef de bureau ferme les yeux ; et lorsque le bon jeune homme est parvenu à l'âge réglementaire, il se fait une espèce de cote mal taillée. Il se trouve, par le plus grand des hasards, que l'aspirant en question a plusieurs années de surnumérariat officieux, le jour même où son

âge lui donne enfin le droit d'arriver à être en effet surnuméraire, Il règne sur tout cet arrangement une obscurité favorable à l'incubation de son avenir, et le provincial qui arrive avec des protections et des diplômes pour entrer dans ces glorieuses manches de lustrine, est tout surpris d'être reçu fièrement par un gamin auquel il avait peu auparavant apporté une balle ou une toupie.

CHAPITRE XX

LE DOUBLE-FOND

Je n'ai pas besoin de dire qu'en présence de la condition misérable faite aux patrons, tout le monde aspire à devenir ouvrier, de la même façon que, chez nous, tout le monde aspire à se voir rentier ou propriétaire ; mais, dans la Chimérique pas plus qu'en France, tout le monde n'atteint pas le rêve de ses désirs. Aussi, malgré tous leurs efforts pour s'élever, par leur travail et leur bonne conduite aussi bien que par leur souplesse et leurs intrigues, à la haute dignité d'ouvrier, un grand nombre de pauvres diables en sont réduits, par la fatalité de leur destinée, à végéter misérablement dans l'humble situation de patrons. Il leur faut passer toute leur vie à recevoir des ordres et à les exécuter, sans avoir le droit de présenter une remarque ou de soulever une réclamation, sans pouvoir se concerter entre – eux, sans sortir enfin de

ce rôle humiliant d'exécuteurs subalternes dans lequel s'amoindrit leur intelligence et déperit leur activité.

Je n'ai pas besoin de dire que ces conditions exceptionnelles du travail rendent la marchandise fabuleusement chère. L'Etat fournit sans doute la plus grande partie du nécessaire, comme il m'avait été donné de le voir par moi-même en arrivant à Egalité. J'avais assisté avec un ébahissement dont on peut se souvenir à la grande distribution printanière des vestes et des culottes, et j'avais pu juger par moi-même de la rigueur où l'on poussait, dans la Chimérique, le besoin de l'unité et de l'identité.

Mais je n'avais pas tardé, dès mes premières relations avec les indigènes, à m'apercevoir des revanches que la nature prend contre le raisonnement. On a beau prouver cent fois qu'une chose doit être et qu'elle est conforme à tous les arguments -de la logique ; on a beau instituer les lois en conséquence, multiplier les inspecteurs pour en surveiller l'accomplissement ou les peines pour en punir la violation, il y a, dans les sentiments instinctifs de l'homme, un tel ressort, une telle élasticité, que rien n'y fait et qu'il y a toujours-un endroit, un coin par où le caractère moral échappe à cette légalité de convention et se remet en possession de lui-même.

Je n'avais pas tardé à me convaincre, dans les différentes visites que je n'avais pu faire, dans les repas et les fêtes où j'avais figuré comme convive, de l'empressement fiévreux avec lequel les Chimécitains de toutes les conditions secouent dans leur intérieur cette uniformité que le gouvernement leur impose. On ne peut pas se figurer les fantaisies, les caprices, les excentricités par lesquelles ils s'efforcent de se dédommager de cette monotonie officielle où il leur faut se ranger. La bigarrure des costumes dans un bal de l'Opéra donne à peine une idée de cette prodigalité de nuances, de ces formes imprévues, de ces ajustements inouïs.

Toutefois, même au sein du foyer domestique, les infortunés Chiméricitains ne laissent pas que d'être encore poursuivis par la réglementation gouvernementale. Il y avait des formules officielles. pour les appartements de rigueur, un outillage de cuisine, un ameublement de salon, de salle à manger, de chambre et de vestibule, soigneusement numérotés par classes, comme on le fait chez nous aux pompes funèbres pour la règle des

enterrements. Aussi chaque citoyen de la Chimérique ne manquait pas d'avoir chez lui, aux termes de la loi, son appartement réglementaire, garni des fournitures officielles.

Malheureusement pour l'unité égalitaire et fort heureusement pour ce pauvre reste de liberté individuelle, il n'y avait absolument aucun article des codes, qui prescrivît aux Chiméricitains d'habiter les appartements si soigneusement inventoriés et munis de leurs fournitures.

Il en résultait qu'à Vaganopolis, qu'à Egalicité et plus tard, comme nous le vîmes, à Organisation-Ville, tout Chiméricitain, pour peu qu'il se respectât et qu'il ne fût pas réduit à la dernière indigence, avait ce qu'on appelait son *double-fond*, dans lequel il menait sa deuxième existence.

Il y a ainsi – autant que mes études ont pu me l'apprendre – – il y a, chez tous les peuples où les lois ont un caractère abstrait et procèdent du pur raisonnement au lieu de s'appuyer sur le terrain solide des faits, un compromis tacite entre ce que la loi arrache et ce que les mœurs maintiennent. La coutume, plus forte que toutes les rédactions et tous les votes parlementaires, finit par s'affranchir de ce qu'on avait imaginé pour la détruire. Elle se fait un domaine latent d'où la loi se trouve exclue.

Le *double-fond*, pour parler comme je l'entends faire autour de moi, c'est une série d'appartements qui sont censés ne pas avoir même d'existence, où l'on n'est pas censé soi-même être présent, et qui sont, par suite de cette fiction du langage, tout à fait en dehors et à côté de la vie réelle. Vraiment cette expression de *double-fond* est heureuse, et je ne sais pourquoi je m'évertue ainsi à l'expliquer, lorsqu'elle porte en elle-même une aussi complète clarté.

Je n'ai pas besoin de dire que le *double-fond* dans son ameublement, ses dispositions, aussi bien que dans les repas qu'on y sert ou les fêtes qu'on y donne, dans les habitudes qu'on y prend, n'a absolument rien de commun avec l'uniformité chiméricitaine. Chez les gens comme il faut, les appartements officiels sont d'ordinaire habités par les chiens au premier étage et par les chevaux de l'écurie au rez-de-chaussée. Toutes les années, pour le bon ordre et pour le bon effet, quelqu'un propose à la Chambre du Hasard de rendre l'*habitation officielle obligatoire* ; mais, par une convention tacite, personne ne répond, personne ne vote, le président ne

met rien aux voix, et le même état de choses se continue, à la satisfaction générale et sous le bénéfice d'une tolérance muette.

Je recommande bien aux voyageurs que la lecture de mon récit conduira certainement dans la Chimérique, de ne point se laisser prendre aux apparences pour juger ce peuple. Il est assez naturel, pour se rendre compte d'une nation, d'étudier ses lois, sa politique, son administration, ses mœurs avouées et publiques ; mais il peut arriver aussi que, contrairement au dire de Montesquieu, les coutumes imposées à ce peuple par ses législateurs, et les lois elles-mêmes dictées par un moment d'égarement ou d'oubli, ne représentent en aucune façon le véritable caractère national : alors le *double-fond* devient pour ces peuples une détente indispensable, et la *deuxième existence* une véritable nécessité. Leur vie véritable est en marge de la loi et de l'administration.

CHAPITRE XXI

CONSOMMATION FORCÉE

C'est sur la *deuxième existence* que, malgré les principes égalitaires de leur démocratie apparente, se trouvaient fondés en réalité tout le commerce et toute l'industrie des Chiméricitains.

Pour meubler, pour orner, pour entretenir le *double-fond*, il fallait nécessairement avoir recours à d'autres manufactures qu'à celles de l'Etat.

Ici la loi de l'offre et de la demande, les caprices du consommateur, les exigences du marchand reprenaient tout leur empire, et produisaient, comme ailleurs, tout leur effet économique.

On comprend que les exigences des ouvriers ne sont pas faites pour encourager le luxe ni pour provoquer la dépense. Le danger était donc de voir les plus riches renoncer à des jouissances aussi coûteuses et régler leur consommation sur un pied de sévère économie.

Une pareille-précaution et un moyen aussi efficace de protection contre leur ruine auraient bientôt mis les citoyens à l'abri de la domination ouvrière. Il n'y a pas de moyen plus péremptoire pour se défendre contre les prétentions déraisonnables des vendeurs, que de s'abstenir d'acheter. Peu importe alors à celui qui se prive d'une emplette, le prix auquel la marchandise est maintenue.

Mais l'aristocratie ouvrière de la Chimérique ne l'entendait pas ainsi. Eclairée par une science supérieure de l'économie politique, affermie dans son pouvoir par une longue pratique de la tyrannie industrielle, elle avait tout à la fois trop d'intelligence pour ne point prévoir cette manœuvre et trop d'habileté pour ne point parer le coup.

Elle avait donc sagement pourvu à son propre avenir par la loi de la *consommation forcée*.

On se rappelle qu'en France, du temps de la gabelle et lorsqu'on payait le lourd impôt du sel, cet impôt était établi dans chaque province, non pas seulement sur la quantité réellement consommée, mais sur une attribution arbitraire imputée à chaque citoyen. On était ainsi, suivant les exigences du fisc, censé employer dans chaque famille une livre et demie ou deux livres de sel, pour chacun des membres qui la composaient. On n'était point libre d'échapper à cette capitation en renonçant à l'usage de la denrée. On pouvait payer plus si la consommation dépassait la quantité prévue, mais non pas payer moins, même dans le cas où l'abstention aurait été péremptoirement prouvée.

C'était là l'idée première qui avait fourni aux législateurs de la Chimérique tout un ensemble de dispositions formellement appliquées et dont je devais bientôt avoir un exemple terrible sous les yeux.

Je dînais précisément, avec mon ami le comte de Bornéo, chez M. et M^{me} Economisant, lesquels, à la suite de circonstances inutiles à rapporter ici, étaient devenus pour nous de véritables amis. Ils avaient été les premiers à nous initier aux mystères de la *deuxième existence*, et à nous introduire, contrairement aux usages du pays, dans le sanctuaire intime de leur *double-fond*. Cette confiance honorable dont je n'ai point encore abusé jusqu'à la présente révélation, nous avait valu une considération exceptionnelle. Il nous était arrivé ici, dans la Chimérique, ce qui arrive en Angleterre à un homme suffisamment *présenté*. Personne ne cherchait plus à avoir de secret pour nous, et nous finissions, grâce à nos liaisons avec tant de familles, par connaître l'ensemble de la Chimérique beaucoup mieux que la plupart de ses habitants.

M. et M^{me} Economisant étaient justement suspects. On les voyait, en dépit de toutes les combinaisons si ingénieusement imaginées pour la dissoudre, conserver et augmenter encore une grande fortune, tandis que tout est prévu pour qu'aucune richesse ne puisse tenir devant les exigences ouvrières.

On les soupçonnait depuis longtemps d'un des crimes d'Etat les plus graves qu'il soit possible de commettre là-bas ; on les soupçonnait d'épargner, et de se dérober ainsi par la fraude à la loi de la consommation forcée.

L'événement ne prouva que trop jusqu'à quel point ces soupçons étaient fondés et les rapports de police exacts. Seulement j'avoue qu'il nous fut très-pénible, à mon ami et à moi, d'être les témoins de cette scène et d'assister ainsi à l'exécution mobilière de nos meilleurs amis.

CHAPITRE XXII

E DÉLIT D'ÉPARGNE

Nous étions donc paisiblement à table.

M. et M^{me} Economisant avaient développé en notre honneur tout le luxe et toute la richesse de leur *double-fond*.

J'avais sous les yeux non point ces objets vulgaires que crée chez nous par grandes masses et sur un modèle uniforme l'industrie réduite à soutenir la concurrence et à tenter l'acheteur par le bon marché.

Les ouvriers chiméricitains, libres de fixer eux-mêmes le prix de leurs marchandises et sûrs d'autre part que le consommateur sera forcé de l'acquérir à la cote officielle, prennent toutes leurs aises et ne se refusent aucune excursion dans le domaine de l'art.

Il en résulte que les objets les plus vulgaires sont tous, sans exception, des créations pleines de fantaisie, d'humeur et d'originalité. J'oubliais de manger, en contemplant ce surtout qui prenait des airs de poème épique, ces plats émaillés qu'eût enviés Bernard de Palissy, ces assiettes dont chacune avait la valeur et l'attrait d'un tableau.

Tout le reste était à l'avenant. Les décorations étaient peut-être un peu ternies, les ameublements n'avaient plus leur première fraîcheur, mais tout cet ensemble avait une incomparable tournure de – grandeur et de richesse. Dans notre Europe, je-me serais cru incontestablement chez quelque souverain.

Tout d'un coup on entendit une explosion effroyable, tout à fait semblable à un coup de canon tiré par une pièce de fort calibre.

Je reconnus, pour l'avoir souvent entendu chez les Chinois et en Amérique, le bruit du gong ou du tam-tam. C'est ainsi qu'à New-Yorck un simple coup prévient les voyageurs, à l'heure de la table d'hôte, jusqu'aux étages les plus élevés et les plus lointains d'Astor-House.

Nos hôtes demeurèrent comme pétrifiés sur leurs sièges.

A partir de ce moment et jusqu'à la fin de l'exécution, ils restèrent immobiles, sans donner signe de vie et sans proférer une parole. On aurait dit cette scène bouffe d'opéra où tout un personnel d'acteurs demeure dans la pose qu'il a prise au moment où le talisman opère.

Agénor eut, à ce moment, la complaisance de se pencher à mon oreille et de m'expliquer en quelques mots ce que je voyais.

On a trouvé inutile, dans la Chimérique où tout absolument n'est que fiction légale et convention abstraite, de saisir, d'emprisonner, de mettre au secret ou même d'écarter les citoyens contre lesquels on verbalise. Il suffit, pour la commodité des agents et pour la liberté de leurs opérations, que ces citoyens soient censés absents et qu'ils demeurent étrangers à tout ce qui passe devant eux, absolument comme s'ils étaient à cent lieues ou sous les verrous de quelque prison inaccessible.

M. et M^{me} Economisant demeurèrent tout à fait dans les termes de ce programme. Ils prirent l'un et l'autre une pose commode afin de n'avoir pas à en changer ; mais, à partir de ce moment, ils ne bougèrent pas plus que les cariatides de marbre adossées aux entrecolonnements.

Nous vîmes alors s'accomplir devant nous le drame inattendu d'une destruction fantastique.

Les agents étaient au nombre de troiss :

- *Le vérificateur,*
- *L'employé à la casse,*
- *L'employé au pétrole.*

Comme nous étions, Agénor et moi, assez embarrassés de notre personne, nous ne sommes pas médiocrement étonnés de nous voir salués profondément par le *vérificateur* lui-même. Ce magistrat supérieur nous offre un siège à côté de lui. Il ne lui est pas désagréable d'avoir à opérer devant des curieux et des connaisseurs.

Il s'approche de la table, saisit la première assiette qui lui tombe sous la main, la retourne et, après l'avoir soigneusement examinée, la passe à son acolyte en prononçant gravement ces paroles :

- « *Deux ans !* »

Le premier estafier, lequel n'est autre que l'*employé à la casse*, la reçoit dans la position où son supérieur la lui donne. Il la regarde, à son tour, au

revers, la retourne de face, la pose par terre, lève un gros maillet de bois ; et la frappant adroitement d'un coup puissant dans le milieu, il la fait voler en éclats, en répétant à son tour, du même ton et avec la même gravité :

– *Deux ans !* »

Autant d'assiettes, autant de cérémonies ; autant de jugements, autant d'holocaustes.

– Les plats maintenant ! »

Le vérificateur procède absolument de même. Seulement, au moment où il transmet le plat coupable à l'exécuteur, il ne prononce plus la même formule.

Au lieu de *Deux ans !* » c'est maintenant « *Trois ans !* »

Je jette un voile sur la destinée lamentable de cette vaisselle splendide. On aurait dit tout à fait d'une boutique de faïencier dans laquelle on se serait plu à livrer un combat d'artillerie.

Hélas ! la destruction n'était point finie et la scène allait prendre un caractère plus navrant encore, pour se terminer par une véritable catastrophe.

CHAPITRE XXIII

I.E CHATIMENT PAR LE PÉTROLE

Le vérificateur continua son opération par l'examen des meubles.

Il s'adressa d'abord à une charmante étagère en bois de rose, avec incrustations en argent bruni.

Il fallut la débarrasser des objets qu'elle soutenait, pour la soulever et trouver sous le rayon inférieur le millésime de l'autorité.

– « Comprenez-vous ? » demandai-je tout bas à mon ami.

– Assurément, » me répondit sans hésitation de Bornéo.

Décidément, cet homme savait tout.

Il prit à terre un des fragments d'une des assiettes cassées.

C'était une soucoupe de pâte japonaise, revêtue au dedans de gris-perle, et au dehors de cet émail fauve aux reflets dorés, si justement apprécié des véritables connaisseurs.

La marque gouvernementale était de forme ronde et semblable à l'empreinte d'un cachet. Elle portait ces mots écrits en caractères indélébiles : « Bon pour un an. » Au dessous, la date du mois, du jour et de l'année.

– « Je pense que maintenant vous compre-nez ? »

Ici, je fis un signe d'assentiment et je m'en accuse. Que voulez-vous ? L'amour-propre n'est pas seulement sot ; il est lâche. Il faut beaucoup d'intelligence pour savoir qu'on n'a pas compris une explication, et encore plus de courage pour l'avouer.

Le bruit de la hache sous lequel craquait le petit meuble, interrompit désagréablement mes réflexions. Il n'en resta bientôt plus que des éclats de bois doré et sculpté, qui se mêlèrent sur le parquet aux porcelaines éparses.

Pendant tout ce temps, l'*employé au pétrole* demeurait immobile : il attendait les ordres du *vérificateur*.

Ce fut le couronnement de la scène.

Le *vérificateur* fit un signe, et l'*employé à la casse* suspendit ses opérations. Je dois dire qu'il paraissait un peu fatigué.

A partir de ce moment, le *vérificateur* se contenta de contrôler de distance en distance les objets qu'il rencontrait devant lui.

A mesure qu'il les remettait à leur place, après avoir constaté la date des estampilles, il prononçait des formules diversess :

– « Trois ans ! »

– « Neuf ans ! »

– « Un an et demi ! »

Chacun de ces arrêts de mort était répété, non plus cette fois par l'*employé à la casse*, mais par l'*employé au pétrole*. C'est à ce dernier que la suprême exécution était réservée.

En effet, lorsque l'inspection parut suffisamment terminée, lorsqu'elle se fut étendue jusqu'aux draperies des fenêtres, à la garniture de la cheminée, aux mosaïques du parquet, l'employé au pétrole se mit en devoir de procéder.

Je n'ai pas besoin de dire comment il opéra, ni quel succès devait avoir un embrasement ainsi préparé. Il suffit d'être Français et Parisien pour n'avoir rien à apprendre à cet égard.

Le moment décisif où l'incendie était sur le point de s'allumer, eut quelque chose de particulièrement solennel.

S'il faut vous dire toute la vérité, il y avait déjà un certain temps que j'éprouvais une forte envie de m'en aller. A la manière savante dont les libations de pétrole étaient répandues dans l'appartement, on ne pouvait pas douter de l'efficacité ni de la rapidité de l'incendie qui se préparait.

Mais vous savez que le meilleur parti, lorsqu'on ne se sent point par soi-même beaucoup de cœur, est encore de tourner les yeux sur quelque homme intrépide et, quoi qu'il arrive, de ne point se séparer de son exemple.

C'est ce que je fis.

Je ne quittai pas du regard le comte de Bornéo. Il était d'un calme, d'une placidité, d'un sang-froid à rassurer de moins intrépides et de plus lâches que moi.

Mon appréhension se changea en véritable frayeur, lorsque les trois fonctionnaires quittèrent la place.

Le *vérificateur* prit le premier le chemin de la porte, après nous avoir fait de nouveau le salut le plus correct et le plus cérémonieux.

L'*employé à la casse* le suivit de près et disparut comme lui dans l'escalier.

Quant à l'*employé au pétrole*, il resta debout sur le seuil et parut attendre le signal de mettre le feu.

Mon premier mouvement avait été d'emboîter le pas du vérificateur et de suivre le départ ; mais l'immobilité du comte de Bornéo me cloua sur place. Agénor n'avait pas remué, et il semblait partager lui-même la complète pétrification de M. et de M^{me} Economisant. Ces derniers ne faisaient pas l'ombre d'un mouvement. Sans l'angoisse terrible qui se peignait dans leurs regards anxieux et sur leurs traits décomposés, on aurait cru n'avoir plus affaire à des êtres vivants.

Enfin cette situation poignante prit fin comme elle avait commencé, et d'une manière non moins inattendue.

On entendit de nouveau retentir le fracas du gong.

Ce signal rendit la vie à M. et à M^{me} Econo misant.

Ils se levèrent tous les deux absolument comme si on avait lâché en eux le ressort d'une détente.

Ils prirent la fuite l'un et l'autre avec la rapidité de l'éclair, en nous criant de toutes leurs forces de les suivre.

Agénor, en effet, se précipita sur leurs traces, et moi qui voyais enfin céder le comte de Bornéo, je sentis s'écrouler à la fois tout mon courage. Je ne commençai à respirer qu'au moment où je me trouvais enfin à l'issue de l'escalier et libre au grand air de la rue.

Bien nous en prit, en effet, à tous les quatre de nous être hâtés. Au bout de quelques minutes, de grandes flammes pétillaient dans l'espace, et un brasier ardent dévorait jusqu'à la cendre l'habitation où s'écoulait, au milieu de tant de luxe et de bien-être, la deuxième existence de M. et de M^{me} Economisant. L'employé au pétrole avait fait son office,

On m'apprit plus tard un détail horrible.

Les aristocraties sont impitoyables.

Il paraît que la mort par les flammes de M. et de M^{me} Economisant avait été décidée au comité des délégués syndicaux.

La loi rédigée dans le code chimériticain avec une ingénieuse obscurité et une habile imprévoyance ne leur donnait pas précisément ce droit-là, mais elle ne le leur refusait pas non plus.

Cette ambiguïté du texte avait tourné, comme toujours, au profit du plus fort.

Il était dit, en effet, dans le code, *qu'avant de procéder à l'incendie total*, le *vérificateur* devait donner le signal de la délivrance, comme il avait donné, en arrivant, celui de l'immobilité. Des avocats de mérite et fort en renom auprès de l'aristocratie ouvrière avaient commenté ce texte dans un sens atroce.

Avant de *procéder à l'incendie total* ne voulait pas dire, suivant eux, avant de procéder à un incendie qui devait être total, avant de commencer cet incendie lequel ne devait plus rien ménager. Ils faisaient porter le sens du mot *avant* sur le mot *total* exclusivement. Il suffisait, prétendaient-ils, pour rester dans la stricte légalité, que le *vérificateur* donnât le signal du départ, *avant* que l'incendie fût *total* ; mais il n'était pas nécessaire, aux termes de cette interprétation, qu'il ne fût pas commencé et qu'il ne fût pas en cours d'exécution.

Cette explication forcée et cruelle était souvent combattue dans les écoles et dans les thèses de droit, particulièrement par quelques jeunes libéraux, jaloux de se faire bien venir des malheureux patrons et rêvant peut-être de reconstituer cette influence. Mais dans la pratique, l'explication la plus dure ne laissait pas de prévaloir souvent. Le vérificateur ne donnait le coup de la délivrance qu'au moment où les victimes étaient déjà entourées de flammes. Elles faisaient alors un effort désespéré pour passer à travers l'incendie, au risque d'être atteintes ou écrasées. On a même vu, particulièrement à Vaganopolis où les employés, placés plus en vue sous les yeux du gouvernement, sont naturellement plus portés à faire abus de leur pouvoir, ou du moins on a raconté, , que certains *employés au pétrole* avaient soin, dans la préparation de l'incendie, d'arroser les propriétaires en même temps que les meubles. En pareil cas, les malheureux n'ont plus, .comme on le comprend de reste, absolument aucune chance de salut : leur seul avantage est, au lieu de se débattre contre les flammes, d'en être au contraire immédiatement enveloppés et anéantis.

Je dois dire, pour être juste et rendre à chacun ce qui lui est dû, que cet excès de zèle n'a pas encore rencontré beaucoup d'imitateurs. On peut craindre de ne pas trouver, de la part de l'Etat, une approbation suffisante. On n'est pas même certain de se faire bien venir par ce procédé. A l'époque où un de ces premiers actes de cruauté fit le tour des conversations de

Vaganopolis, la *Vérité de la Chimère officielle* publia dans la même colonne du même numéro les trois entrefilets suivants, séparés les uns des autres par un double astérisque pour bien montrer qu'ils ne faisaient point partie de la même suite d'idées, Le lecteur jugera peut-être que cette solution de continuité était assez visible sans aucun signe typographique. Voici, en effet, le texte même de la feuille officielle :

– « Le sieur T***, *employé au pétrole*, à Va-ganopolis, rue *Triste*, numéro 1532, aurait, dit-on, en procédant aux actes de sa charge, pré-paré à la combustion, par un emploi immodéré de pétrole, la personne même des sieurs B.C., mari et femme ; il aurait imprégné leurs habits de la substance exécutoire.

Nous sommes autorisés à donner le démenti le plus formel à cette assertion et à déclarer, au nom du ministre compétent, qu'elle n'a ni fondement ni prétexte. »

– « Le sieur Tourbilloni, employé au pétrole, convaincu d'avoir intentionnellement enduit M. et M^{me} Barillet-Cassé et d'avoir ainsi procuré leur combustion complète, a été décrété, le Conseil des Collecteurs entendu, d'un blâme mitigé de sixième classe, c'est-à-dire de la peine la plus faible qui suit l'avertissement modéré. »

– « Le sieur Tourbilloni, connu par sa régularité mécanique et son zèle intérieur, est promu, par ordre du ministère, de la dix-neuvième à la dix-huitième classe de son grade, et il est porté sur la liste des surnuméraires aux candidats pour les propositions de médailles. »

Il est bien entendu qu'il n'y a pas, pour la Chimérique, la moindre contradiction à faire tout à la fois dans leur *Moniteur* des déclarations aussi diamétralement opposées. C'est tout simplement un procédé employé par le gouvernement pour faire connaître que les opinions sont libres. Chacun, en pareil cas, est à même de choisir la version qui lui convient le mieux. Cette même indépendance et ce même imprévu fantaisiste règnent partout en

Chimérique. Le magistrat demande quel est le coupable, du gendarme ou du malfaiteur, et lequel des deux doit être puni d'avoir arrêté l'autre, De même, dans les révolutions politiques où le mouvement de bascule est plus rapide en même temps que moins explicable pour le vulgaire, il faut être de première force sur les mystères de l'Etat, pour distinguer à coup sûr la légalité de la révolte et faire une différence entre le gouvernement et les insurgés.

Sans la présence du comte Agénor et de votre serviteur, M.. et M^{me} Economisant auraient fourni la matière d'une nouvelle colonne de l'*Officiel*. Il est d'usage, en pareil cas, à Vaganopolis, de reproduire les premiers articles qu'on a pris la précaution de faire cliquer d'avance, en prévision d'événements pareils.

CHAPITRE XXIV

LA RÉGULARISATION DES DÉBOUCHÉS

Mes lecteurs, j'en suis persuadé, sont plus intelligents que moi.

Ils ont saisi, j'en suis certain, le mécanisme et la raison d'être de ces mesures de répression.

Elles sont, du reste, en parfaite harmonie avec toute l'économie politique de la Chimérique.

Le comte de Bornéo m'expliqua d'une façon fort satisfaisante le jeu et les combinaisons de cette législation industrielle.

Le travail de l'aristocratie ouvrière ne peut s'alimenter que par la consommation., .'

Il devient donc plus nécessaire encore de détruire ce qui est, pour se mettre en mesure de le renouveler, que de produire au hasard sans s'être assuré un écoulement.,

Le besoin est l'antécédent logique de la production ; mais la privation elle-même est la cause efficiente du besoin.

, Il a donc été décrété par la haute sagesse du Grand Conseil Ouvrier qu'aucun objet ne durerait au delà du temps prescrit par l'administration. Cette durée varie en raison du prix des objets, comme aussi de leur plus ou moins d'importance ou de nécessité dans l'usage de la vie. Au bout du temps fixé et constaté par une estampille, il faut absolument que l'objet soit mis de côté, et non-seulement mis de côté, mais encore remplacé par un objet au moins équivalent. Il n'est pas plus permis de se passer d'un meuble neuf, que d'utiliser encore l'ancien. On a vu de quelle peine la contravention à cette loi était punie.

Ce système commercial a, entr'autres supériorités, l'immense avantage de supprimer complètement la question des débouchés, et de remplacer par une régularité en quelque sorte mathématique, les antiques variations auxquelles obéissaient perpétuellement l'offre et la demande. On n'en est plus réduit, en effet, à s'inquiéter et à se mettre en campagne pour vendre. Les marchands n'ont plus à payer cette littérature de la réclame, qui, chez nous, fait la honte des écrivains en même temps que le lucre des journaux. Les industriels n'ont pas besoin d'annoncer qu'ils donnent les marchandises au même prix que s'ils les avaient volées. C'est le phénomène inverse qui se produit.

Lorsqu'un malheureux riche se trouve arrivé au bout des quinze ou vingt ans d'existence que le règlement permet aux mobiliers les plus somptueux, il est souvent fort en peine pour savoir comment il renouvellera ces consoles, ces bahuts sculptés, ces chaises et ces fauteuils brodés au petit point ; tant de choses, en un mot, qu'il est assurément plus facile de conserver que de reproduire. Cependant la loi est inexorable ; elle n'entend

à aucun arrangement. Tel était votre train de maison, tel il faut absolument qu'il continue. Chacun des objets qui orne votre *double-fond*, doit absolument être renouvelé lorsqu'arrive pour lui l'échéance inexorable de la mort officielle, et souvent il n'est pas facile d'obtenir que les ouvriers veuillent vous en faire de semblables.

Voilà pourquoi les journaux de la Chimérique, tout, au rebours des nôtres, sont remplis des réclames, des annonces., des avis de propriétaires et de bourgeois qui demandent à grands cris des objets à acheter. Il m'a fallu quelque temps pour m'habituer à lire de sang-froid des insertions semblables à celles-ci :

*Humble prière
à Nos Seigneurs les Ouvriers.*

« Un grand propriétaire, lequel est en même ttemps un savant, membre de l'Académie supé-rieure, a le malheur de posséder une immense bibliothèque dont chaque armoire est construite dans un style différent. Le privilège de l'immor-talité n'étant accordé, aux termes de la loi, qu'aux livres et non pas aux meubles qui les recèlent, cette personne voit arriver avec effroi la mort officielle de son corps de bibliothèque. C'est à peine s'il reste assez de temps pour le remplacer dans des conditions identiques. M.X. *baron de lettres*, fait donc un appel à l'estime qu'il a pu ins-pirer, à l'amitié qu'il offre, à la reconnaissance qu'il promet. Il s'oblige formellement, en dehors du prix légal, à fournir à perpétuité deux heures de conversation par semaine à celui de Messieurs les Travailleurs qui voudra bien prendre pitié de lui et le tirer de ce cruel embarras. »

CHAPITRE XXV

LA. PRODUCTION CLANDESTINE

Il ne faudrait pas croire, malgré la toute-puissance et la domination traditionnelle de l'aristocratie ouvrière, qu'il n'y ait pas, là comme ailleurs, des résistances et des difficultés dans la pratique. On trouve dans la Chimérique des rêveurs connus sous le nom de *spiritualistes*, qui osent soutenir encore de vieilles théories extravagantes auxquelles le bon sens des populations a renoncé depuis longtemps. Ils émettent sur une foule de sujets des propositions fantastiques : par exemple, qu'il y aurait quelque chose de réel en dehors des agréments ou des intérêts ; qu'au dessus de la force, il y aurait dans un monde imaginaire je ne sais quel principe impérissable du droit ; que l'intelligence pourrait avoir raison à elle toute seule, en dehors du nombre bien et dûment compté.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que de pareilles prétentions ne trouvent aucun écho chez tous ceux qui peuvent à bon droit se qualifier de gens positifs, et la plupart des Chiméricitains entendent bien ne pas renoncer à cet éloge suprême.

Les rêveurs qui s'abandonnent à l'égarement de ces idées, ne craignent pas d'imaginer et presque de revendiquer une organisation inouïe, dans laquelle le patron deviendrait, au détriment de l'ouvrier, la véritable et la seule force dirigeante.

On comprend de reste la faiblesse de ce système.

Il faudrait admettre, sous je ne sais quel prétexte nuageux de métaphysique, ce prétendu axiome : qu'en effet la force matérielle et brutale demeure dans un état manifeste d'infériorité par rapport à la puissance et à la lumière intellectuelles.

Il suffit de jeter les yeux sur ce monde, pour se convaincre de l'inanité de cette prétention.

Il est trop visible que la société ne tient nul compte de l'esprit sous sa forme élevée. Elle ne lui attribue point les salaires ni la rétribution que comporterait cette supériorité prétendue. Elle veut bien encore le récompenser lorsqu'il s'agit de la littérature de pur agrément, ou de crudité et de pathologie morale. Elle admet l'écrivain à le divertir, comme le clown à gambader devant elle. Mais quant à lui demander le service ou à reconnaître le bienfait d'un enseignement sérieux et élevé, il n'en faut pas. Elle aurait trop de remords, si elle avait le malheur d'y croire.

Les véritables publicistes de la Chimérique estiment qu'en raison de cet état des mœurs et de l'opinion, il n'y a pas lieu de craindre aucun bouleversement ni aucun retour contre le système établi. L'intelligence continuera à demeurer non avenue dans la personne des maîtres, et la force toute-puissante dans l'aristocratie des ouvriers.

– « Pour moi, » disais-je à Bornéo, « je sais bien, si je devais rester ici, comment j'échapperais à leurs mesures.

– « Vraiment, t, » reprit avec sang-froid le comte, vous ne le savez peut-être pas aussi bien qu'il vous plaît de vous l'imaginer, Francis. »

– « On n'est jamais si bien servi que par soi-même, mon cher comte. Si j'habitais la Chimérique, je ne dérangerais pas souvent vos ouvriers, Plutôt que de payer des prix aussi insensés pour assujétir une planche à la muraille ou pour pendre un rideau à une fenêtre, j'aurais bientôt fait de prendre en main un marteau et quelques clous ; et quoique je ne sois ni tapissier ni charpentier de mon état, je vous certifie que la beso-gne serait bientôt faite et à meilleur compte que par ces renchéris. »

Le comte de Bornéo passa, en souriant, la main sur sa longue moustache.

– « Eh bien, c'est précisément là ce qui vous trompe, Francis. Votre manœuvre est prévue et votre ressource interdite par tout un ensemble de dispositions légales.

« Pour peu que la même idée fût venue à un certain nombre de personnes, pour peu que chacun se fût avisé de se faire ouvrier à ses heures dans un intérêt d'économie ou même dans un simple but de divertissement, il est trop visible que ce serait au-tant de fourni à la consommation individuelle et, par conséquent, de dérobé à la production ouvrière.

« On a donc pris les mesures les plus sévères pour proscrire ce que l'on appelle, dans le langage officiel, *l'industrie clandestine*. Jamais, chez nous, la fabrication frauduleuse de la poudre ou même de la fausse monnaie n'a été poursuivie avec cette rigueur et cet acharnement.

« Ce n'est pas, je vous le certifie, à Vaganopolis que notre Louis XVI aurait pu fabriquer des ser-rures. Il n'eût pas manqué d'être pris en contravention et condamné à l'amende.

« C'est au point qu'il est interdit à une ménagère de recoudre un bouton.

« Vous avez vu circuler dans les rues ces fem-mes qui portent une sorte de nécessaire de voyage de petite dimension et qui produisent un grincement particulier au moyen de ciseaux ouverts et fermés bruyamment.

« Ce sont *les couseuses de boutons*, auxquelles il faut, de toute nécessité, avoir recours, dès qu'un de ces auxiliaires indispensables de la toilette vient à nous faire défaut. Il ne faudrait point, sous peine d'amende et de contravention, s'ingérer d'avoir recours à une femme de chambre pour rattacher un bouton de gant ou un lacet de bottine. Il faut prendre son parti, et patienter jusqu'à ce qu'on ait entendu retentir dans la rue les ciseaux de la couseuse patentée. »

Cet assujétissement à l'ouvrier spécial en vue d'éviter la contrebande d'un travail clandestin paraît peu de chose au premier abord, et la rétribution qui vous est demandée étant fixée par un tarif soit d'abonnement, soit de détail, afin d'éviter tout abus, il semble qu'on aurait mauvaise grâce à ne point prendre son parti de cette organisation. La vérité est toutefois que, malgré les précautions de l'autorité, cette défense légale de se rendre à soi-même le moindre service finit par dégénérer en une véritable servitude.

J'en fis moi-même, dès les premiers jours, une rude expérience.

La plupart des maisons de Vaganopolis sont éclairées au gaz. J'en éprouvai d'abord quelque contrariété, connaissant par expérience cette trépidation que le seul fait de l'embrasement et de la combustion ne manque pas de produire pendant toute la durée de la flamme. Je craignais aussi le reflet trop ardent et trop cru que cette sorte de lumière projette sur le papier. Je tiens à ma vue plus qu'on ne saurait le croire, n'ayant encore découvert

aucun procédé pour remplacer mes yeux, une fois que la maladie ou la vieillesse les aura éteints.

L'industrie chiméricitaine a remédié à ces divers inconvénients avec une habileté digne d'éloges. Leur appareil pour immobiliser la flamme sans l'amoindrir, et pour en adoucir la nuance sans atteindre la clarté, me paraît un véritable chef-d'œuvre d'optique industrielle.

J'étais impatient d'expérimenter chez moi cet appareil dont on m'avait beaucoup entretenu. Bien que l'heure du soir ne fût pas tout à fait tombée, je venais de faire partir une allumette chimique et je m'apprêtais à tourner le robinet du bec, lorsque le propriétaire de ma location se précipita sur moi, souffla ma petite bougie et ferma le robinet séditieux.

« Vous tenez donc bien, » s'écria-t-il, « à me faire payer l'amende ! Trois contraventions ont déjà été déclarées cette semaine, et vous savez bien que le chiffre de la punition va en s'accroissant avec la fréquence des délits. »

Je connaissais déjà cette disposition particulière et originale du code chiméricitain. Lorsqu'une prescription se trouve avoir été ou plus longuement respectée ou plus fréquemment violée, le chiffre de l'amende à infliger par le magistrat se règle sur la moyenne des procès-verbaux.

Voilà pourquoi mon hôte était si ému de mon imprudence. Il y avait eu, depuis deux jours, dans notre quartier, trois ou quatre jugements pour *allumage clandestin*.

CHAPITRE XXVI

SUITE DE LA PRODUCTION CLANDESTINE

– « Qu'est-ce donc, Agénor, que l'*allumage clandestin* ?

– « Vous me le demandez, Francis !

Mais c'est toujours l'histoire du bouton de gant.

Vous avez bien vu en France l'allumeur de reverbères, avec sa flamme qu'il communique de » piédestal en piédestal, laissant derrière lui un long sillon de feu qui illumine les ténèbres.

Eh bien, à Vaganopolis vous voyez l'allumeur particulier à côté de l'allumeur public.

Dès qu'il est admis en principe qu'on ne pourra, sous peine d'amende, se rendre à soi-même aucun des services dont on a besoin, il est tout simple qu'on attende le fonctionnaire des lanternes pour y voir clair dans sa maison. »

– « Mais, mon cher comte, n'est-il pas ridi-cule, lorsqu'il suffit d'étendre la main pour avoir du feu, de ? »

– « Ne discutez pas, Francis ; vous avez à Paris même des traditions toutes semblables et dont personne ne s'avise de se choquer. N'est-il pas aussi facile, par exemple, de remonter une pendule, que d'allumer un bec de gaz ? Et cependant il est de règle qu'on s'abonne pour faire donner, chaque semaine, quelques tours de clef au lieu de prendre soi-même un soin si aisé. L'allumeur particulier de Vaganopolis est une institution analogue ; et de plus, il a le mérite de rentrer au plus haut point dans la logique du système social. »

Pendant cette petite discussion, le jour avait baissé, l'obscurité s'était faite autour de nous, et il s'en fallait de bien peu que nous ne fussions dans de véritables ténèbres.

Le propriétaire nous regarda d'un air étonné et quelque peu désapprobateur.

– « Auriez-vous par hasard omis de donner *pour la bonne volonté* ? Ces frais sont ici comme partout, à la charge du locataire. »

Bien que tous les services publics de la Chimérique fussent censés gratuits pour les contribuables et rémunérés d'avance par l'Etat, il était passé en coutume, depuis un temps immémorial, d'ajouter au traitement officiel des rémunérations supplémentaires, toutes les fois qu'on était dans

l'obligation de s'adresser aux employés. Sans doute on avait le droit, toutes les fois, par exemple, que l'heure réglementaire de l'allumage privé se trouvait dépassée, de faire venir un officier public et de constater la contravention ; mais on n'y aurait pas gagné beaucoup d'exactitude, au prix de beaucoup d'embarras et de désagréments. Le plus sûr était encore de payer le tribut de *la bonne volonté* ; et si j'en juge par les sommes que cette libéralité forcée a extirpées de ma bourse pendant mon séjour dans la Chimérique, il faut croire que les employés du gouvernement en ont à revendre.

– Ces gratifications fort agréables pour ceux qui les reçoivent, ne laissent assurément pas d'être onéreuses pour celui qui les donne ; » ajouta sentencieusement notre digne propriétaire, M. de Lestoutalé ; « l'Etat lui-même, bien qu'il y trouve, en définitive, des économies pour son budget, semble autoriser par là des occasions ou des tentatives de corruption. »

Nous regardâmes, l'un et l'autre, M. de Lestoutalé d'un air interrogateur.

« Oui, » reprit-il en baissant la voix, « il est à ma connaissance personnelle que, tout à côté de chez moi, l'*inspecteur de la destruction des fruits* a laissé subsister pour une gratification inouïe des pêches magnifiques que mon voisin avait cultivées lui-même ; et vous verrez qu'en dépit de toutes les surveillances, ce même voisin finira par les manger, contrairement à toute loi et à toute justice. »

Prenez comme moi, chers lecteurs, l'habitude de tout entendre sans sourciller, sauf à vous faire donner par après des éclaircissements. J'appris plus tard que, pour rendre impraticable toute production clandestine dans les propriétés de luxe et les jardins de plaisance, le gouvernement payait des inspecteurs horticoles, chargés de détruire dans chaque maison de campagne les fruits ou les légumes qu'on pouvait avoir eu la fantaisie de faire croître. Messieurs les jardiniers, réunis en chambre syndicale, n'entendaient pas raillerie sur cet article. Ils faisaient remarquer, non sans raison, que si l'on permettait à tel riche propriétaire de se délasser en greffant quelque arbre précieux dans sa serre, on n'aurait plus de raison pour défendre au plus mince bourgeois de planter ses choux ou d'arroser sa salade.

Je m'expliquai ainsi comment j'avais pu voir, à maintes reprises, des arbres à fruit absolument dépourvus de toute récolte. Dès que vous n'êtes pas un producteur patenté, il faut, dans la Chiméque, vous résigner à voir tomber la fleur, écraser le germe, détruire le fruit. Tout ce qu'on empêche ainsi de croître ou de mûrir, est autant de gagné pour le néant, et par conséquent se traduit en autant de besoins réservés à la production salariée, dût celle-ci rester impuissante à les satisfaire.

C'est un spectacle bien triste, au premier souffle du printemps, lorsque les fleurs blanches épanouissent dans le feuillage vert leurs corolles parfumées, de voir de tous côtés les inspecteurs agricoles se répandre dans les campagnes aristocratiques avec de grands sacs de toile grise et moissonner impitoyablement ces fleurs destinées à devenir des fruits.

On a souvent demandé à la Chambre du Hasard qu'il fût permis de se rendre à soi-même certains services, à la condition qu'on ne laisserait pas de les payer comme s'ils avaient été en effet demandés. L'obligation de la dépense n'est pas encore aussi onéreuse à bien des gens que la nécessité d'attendre, pour ainsi dire indéfiniment, le bon plaisir de l'ouvrier pour une besogne qui dure à peine deux minutes. Il est formellement interdit de replanter le clou d'un tableau. Vous devez le laisser debout contre le paroi de votre salon, jusqu'au moment où la corporation aura jugé convenable de donner des ordres pour qu'il soit remis en place. Vous n'avez pas le droit non plus, s'il vous plaît de changer la distribution intérieure de vos appartements, de transporter vos meubles d'une pièce à l'autre. Cette besogne est le privilège exclusif des portefaix. Une brigade de photographes, payée par la chambre syndicale de la corporation ; prend la physionomie interne de votre demeure, la date et l'estampille ; et à partir de ce moment-là, il ne vous est plus permis de toucher à rien qui vous appartienne. Votre piano doit rester dans le même coin de votre salon, votre secrétaire contre la même paroi de votrecabinet, votre lit dans le même endroit de votre chambre à coucher.

Cette extension immodérée des lois contre la production clandestine n'a pas seulement pour résultat de conserver aux portefaix bien des tâches qui leur seraient journellement ravies ; mais, par un effet inattendu, elle leur confère une prépondérance dont il n'est pas facile de se faire une idée.

Supposez le plus simple et en quelque sorte le plus inévitable de tous les événements de la famille : une naissance, une mort, ou, pour ne pas même aller si loin, une soirée à donner, un parent à recevoir, la moindre de toutes les dispositions intérieures à prendre. Tout se trouve arrêté par le bon plaisir de messieurs les portefaix. Il faut qu'ils condescendent à venir reculer ce lit pour qu'un autre plus petit trouve place à son côté. Il faut qu'ils mettent le piano dans l'embrasure des fenêtres pour le concert du soir, et rien de tout cela ne peut se faire sans eux. Il en résulte cette conséquence étrange : c'est que la corporation des portefaix finit par avoir un droit de veto en quelque sorte absolu sur les arrangements intérieurs des familles. Le simple détail matériel qui ressort de leur caprice, suffit pour confisquer toute liberté ; et il est moins dangereux pour un particulier, dans le pays de la Chimérique, d'avoir à lutter contre les plus hauts magistrats, que d'avoir maille à partir avec le plus minime des portefaix.

C'est ainsi que, suivant les institutions, toute la physionomie d'un peuple se transforme. Tandis que les civilisations antiques du vieux monde nous montrent partout dans l'histoire les masses des travailleurs exploitées et tenues en servitude par la tribu aristocratique des oisifs, la Chimérique nous offrait le spectacle nouveau et intéressant de l'ouvrier devenu à son tour un tyran inexorable et un maître souverain.

CHAPITRE XXVII

NOUS PARTONS POUR ORGANISATION-VILLE

Mon ami, le comte Agénor de Bornéo, est incontestablement en voyage un homme de grande ressource, un guide instruit et merveilleusement renseigné. Il a une telle aptitude à saisir les idées les plus étrangères à son intelligence, que, par moments, vous le prendriez pour un indigène : tant il excelle à se transporter tout entier, et sans faire de réserve, sur un terrain où rien par avance ne l'a acclimaté.

Toutefois il faut reconnaître qu'un véritable touriste ne laisserait pas, au point de vue de l'agrément et surtout de l'achèvement des voyages, de lui reprocher un défaut.

Il est pressé.

Agénor ne se doutera jamais de toutes les impatiences qu'il m'a causées par sa hâte et sa précipitation.

Pour moi, je l'avoue, lorsque je me trouve transplanté, du soir au lendemain, au sein d'une civilisation si différente de la nôtre, alors que tout devient intéressant par la nouveauté et le contraste, je me sens disposé à m'attarder pour ainsi dire indéfiniment. Je ne vois plus aucune raison d'interrompre mes observations ; et si je me laissais complètement aller à mes instincts de chercheur et de philosophe, je crois bien que j'y dresserais une tente pour le reste de mes jours.

Sous ce rapport, j'avais dans le comte le compagnon de voyage qui me convenait. Tout au rebours de votre serviteur, dès qu'il avait pris des choses une connaissance telle quelle, il s'estimait assez instruit et n'avait pas de plus grande hâte que de passer à un autre sujet. Il n'était pas encore bien arrivé dans une ville, qu'il savait tous les moyens de locomotion pour en sortir.

Il lui semblait déjà, depuis quelques jours, que notre station à Vaganopolis se continuait par-delà toutes les limites raisonnables, et il était

tout entier au désir de se rendre à Organisation-Ville. C'était là que les Chiméricitains avaient concentré tous les ressorts de leur machine administrative. Ce n'est pas tout dans un pays d'avoir un système politique pour se gouverner, il faut encore pourvoir aux nécessités de chaque jour. C'est à quoi répondait tout un ensemble de moteurs et de rouages que je n'étais pas fâché d'étudier de plus près. Je m'attendais à ne pas y trouver moins d'originalité et d'imprévu que dans tout le reste ; et, comme on le verra bientôt, notre attente ne fut pas trompée. Il ne reste donc plus au bienveillant lecteur qu'à nous suivre à Organisation-Ville, capitale de toute l'administration de la Chimérique.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

LE DÉSINTÉRESSEMENT ADMINISTRATIF

Pendant que nous roulions de Vaganopolis à Organisation – Ville, laissant derrière nous, à une grande distance, la Chambre souveraine du Hasard, je ne pouvais m’empêcher de m’étonner de

cette séparation absolue introduite par un tel éloignement entre le pouvoir politique et les fonctionnaires administratifs.

Le comte Agénor me fit connaître une disposition tout à fait neuve et tout à fait intéressante de la constitution chiméricitaine.

Aucun fonctionnaire, dans ce pays-là, ne peut devenir député ; et cela se conçoit, puisque le premier titre au mandat de représentant est une ignorance absolue de toutes choses et un manque complet d’éducation.

Mais ce qui paraît plus étonnant, c’est que la réciproque a été établie et fonctionne avec une rigueur inexorable. Dans le pays de la Chimérique, aucun député ne saurait, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce soit, devenir employé du gouvernement.

La raison de cette clause me paraît tirée de considérations tout à fait imaginaires et auxquelles, malgré mon expérience de beaucoup de pays soumis au régime parlementaire, je ne pourrais trouver le moindre fondement.

On se figure – je ne sais sur quelles données, ou plutôt je ne sais sur quelles suppositions purement arbitraires – que la perspective d’avoir à sa disposition un certain nombre de places lucratives et rendues toutes prêtes par des destitutions entrerait pour quelque chose dans les motifs qui peuvent conseiller la défense ou inspirer l’attaque d’un ministère quelconque, comme si l’on avait jamais vu, au lendemain d’un scrutin, les vainqueurs de l’urne faire main basse sur les situations et se les distribuer à titre de dépouilles opimes.

C’est en vue de ce péril fantastique que les Chiméricitains se sont arrangés pour désintéresser d’avance tous les votes. Les fonctions politiques constituent une carrière, et les devoirs administratifs en constituent une autre ; mais ce sont là deux lignes parallèles, situées toujours à égale distance l’une de l’autre et ne pouvant jamais se rencontrer en aucun point.

La conséquence inévitable de cette précaution, c’est que les fonctionnaires sont absolument inamovibles. Leur plus grand privilège est précisément de n’avoir rien à démêler avec la politique. S’ils en sont les exécuteurs tour à tour mous ou acharnés, suivant les aptitudes de leur caractère et la teneur de leurs instructions, ils ne peuvent, , sous aucun prétexte, se voir accusés d’en être les complices.

Ce complet désintéressement qui ôte toute intention à leurs actes et réduit ces mêmes actes à quelque chose de purement mécanique et de purement matériel, explique comment les fonctionnaires d’Organisation-Ville peuvent, sans inconvénient ni scandale, s’éterniser dans leurs emplois. Ils demeurent complètement à la disposition des systèmes les plus opposés, soutiennent, administrativement parlant, les doctrines les plus diverses, les mesures les plus contradictoires, sans se croire engagés en rien par tout ce qu’ils ont dit et par tout ce qu’ils ont fait.

Au reste, là comme ailleurs, les principes considérés d’une manière abstraite ne sont que d’un médiocre intérêt, ; ce qu’il faut voir, c’est le fonctionnement même du système. De Bornéo eut recours ici à une

méthode qui nous avait déjà réussi bien des fois. Au lieu de perdre sa peine à des enquêtes plus ou moins instructives et de se ruiner en questions avec des gens incapables la plupart du temps de répondre, il se dirigea, le lendemain même de notre arrivée, vers un bâtiment énorme qui portait en lettres d'or cette inscription majestueuse : *Ministère central*.

CHAPITRE II

LE MÉCANISME ADMINISTRATIF

Je ne sais, cher lecteur, s'il vous est arrivé d'avoir entre les mains quelque édition illustrée du fameux livre de Fourier.

Afin de rendre plus attrayante et plus vraisemblable la doctrine du phalanstère, l'auteur a pris soin de représenter, sous la forme la plus séduisante, l'ensemble du bâtiment où ses disciples doivent, sous l'empire du travail passionnel, couler des jours tissés d'or et de soie.

Assez ordinairement le crayon du dessinateur se donne pleine carrière. Il est si facile et si agréable d'avoir à représenter ce qui n'existe pas. Aucune comparaison malencontreuse tirée de la réalité ne saurait ici arrêter la verve de l'artiste.

C'est sous cet aspect grandiose et enchanteur que nous apparut, dès la première cour, le Ministère central.

Tout à fait à l'entrée, se dressait une loge devant laquelle il fallait passer. C'est là que, chez nous, on installe le gardien ou le concierge.

Sur la porte étaient écrits ces mots : Bureau des *permissions* ; s'y adresser..

A l'intérieur, comme dans tout établissement de ce genre, une partie réservée pour le public et communiquant par conséquent avec le vestibule de sortie ; puis, une enceinte en planches à hauteur d'appui ; derrière cette enceinte, deux guichets grillés dont les barreaux montaient jusqu'au plafond. Sur le guichet de droite : *Demande des permis* ; sur le guichet de gauche : *Délivrance des permis*.

Les barreaux, reliés entre eux par un simple grillage à claire-voie, laissaient apercevoir par derrière un intérieur absolument vide. Il n'y avait pas même de chaises pour les employés. Un gros registre vert se trouvait cependant déployé sur la table. Il était surmonté d'une espèce de levier en fer, terminé, autant que je pouvais le voir, par un timbre mobile.

Derrière chaque guichet et tout auprès du registre, on apercevait des espèces de roues et de contre-poids assez semblables à l'intérieur d'une grosse horloge.

– « Attendons un moment les employés, » me dit Agénor, en prenant place sur un banc.

Je m'assis à côté de lui.

Nous restâmes ainsi immobiles et silencieux pendant un certain temps. Malgré le calme et l'impassibilité du comte, je ne laissais pas d'éprouver quelque appréhension. Je me sentais embarqué dans l'inconnu. Je suis de ces tempéraments qui préfèrent un péril certain à cette terreur vague dont l'imagination se représente le fantôme, sans que l'esprit puisse en mesurer la réalité.

Ce ne fut pas sans un certain tressaillement et sans un sentiment de malaise que j'entendis ouvrir la porte par laquelle nous étions entrés.

Je décris sans commentaire le spectacle, car il vaut la peine d'être vu.

L'indigène se dirige tout droit vers le guichet des *demandes de permis*.

Arrivé là, il pousse la petite porte ovale et glisse, sur la planchette située par derrière, le papier qu'il avait apporté et qu'il tenait à la main.

A ce moment, la planchette s'abaisse, entraînée par le seul poids de la feuille de papier.

Nous voyons la feuille descendre presque jusqu'au niveau du sol ; là elle se trouve saisie par un système de poulies horizontales, entraînée vers le mécanisme du premier bureau qui entre en jeu, la retourne, la frappe et la transmet, par un effet semblable, au mécanisme du second bureau. Ici, même cérémonie, un timbre des deux côtés. A cet instant, le timbre du registre frappe un coup au milieu d'une petite case marquée sur la page par quatre traits en carré, et le registre soulevé par une main invisible exécute un brusque soubresaut, de façon à présenter au timbre, suspendu comme l'épée de Damoclès, une nouvelle case vierge de toute empreinte.

En même temps que s'accomplissait l'enregistrement, la feuille saisie par de nouvelles lisières reprenait le chemin du guichet. On voyait la planchette s'abaisser et remonter ensuite du côté où se lisait l'inscription : Délivrance des permis.

L'indigène passa la main et retira son papier parfaitement en règle sans que personne absolument eût eu besoin de s'en occuper.

Le comte de Bornéo prit résolûment son parti.

– « Où trouverai-je, monsieur, du papier semblable pour écrire aussi une demande ? »

– « Inutile de vous déranger, une seule permission est valable pour cinq personnes. Il ne nous reste plus qu'à la faire contre-signer par le sous-préfet et viser par le chef du bureau des mouvements. »

Tout en prononçant ces paroles, l'Organisationnais poursuivait son chemin, et nous le suivions l'un et l'autre docilement.

Au milieu de la route se dressait, sous un hangar simple et élégant, une sorte de poteau mobile à double face, assez semblable à deux guichets de théâtre, qu'on aurait eu la fantaisie d'adosser.

En haut, ces mots :

Sous-préfet.

Signatures.

De notre côté, le mot *entrée* ; et de l'autre, à l'opposé, le mot *sortie*.

Je n'ai plus besoin de vous expliquer ce qui passe.

Notre compagnon introduit délicatement la feuille de papier qu'une main invisible paraît recevoir et arracher. Il se fait à l'intérieur un bruit, un grincement d'engrenages et de ressorts, et nous avons à peine fait le tour de l'appareil que la permission reparait à la seconde ouverture, signée, pliée, enveloppée, cachetée. C'est en cet état qu'elle doit être présentée au directeur.

CHAPITRE III

EXPLICATION DU MÉCANISME ADMINISTRATIF

J'aurais donné beaucoup d'argent pour me trouver seul un instant avec mon ami. J'avais deviné à son air tout à la fois calme et victorieux, qu'il avait pénétré ce mystère et que l'administration chiméricitaine n'avait déjà plus de secrets pour lui.

Fort heureusement, notre Organisationnais paraissait fort pressé. A peine arrivé à l'intérieur, il nous adressa un salut très-abrégé et disparut dans la longue enfilade d'un corridor.

– « Vous me faites vraiment compassion, mon pauvre Francis, » me dit le comte avec la plus parfaite bonté. Vous avez, mon cher, un tel besoin ou plutôt une telle maladie de comprendre, qu'en ce moment où la raison de ce qui s'est passé sous vos yeux ne vous apparaît pas encore clairement, votre

visage exprime une souffrance réelle. Il faut perdre cette habitude de raconter ainsi à tous venants vos embarras d'esprit. »

Je ne voudrais pas qu'on trouvât mon ami Agénor trop mordant. C'est un peu ma faute, si, en mainte occasion, on m'a parlé trop vertement et avec trop peu de façon. J'ai pour habitude de laisser mes interlocuteurs se développer et, au besoin, s'enfermer tout à leur aise. Les sots se persuadent aisément qu'ils montrent ainsi leur propre supériorité. Il va sans dire que cette réflexion ne s'applique en aucune manière au comte de Bornéo.

Je n'ose peut-être pas encore me prononcer d'une façon absolue et définitive sur le système dont je vois ici la première application ; mais je ne saurais méconnaître ce qu'il a tout à la fois de saisissant et de satisfaisant.

« La plus grande partie des peuples de notre Europe ont multiplié les formes administratives à ce point de luxe et d'excès, qu'elles ne peuvent vraiment plus être appliquées avec les garanties et les rigueurs de leur institution primitive. Comment voulez-vous, par exemple, qu'un chef de division puisse se faire la moindre idée de ce qu'à l'heure du courrier et de la signature on amoncelle de papiers sur son bureau ? Lorsque mon ami Ernest de Clermont siégeait encore à son – « ministère, ce moment-là était toujours pour lui le signal d'un doux repos d'esprit. Il allumait son cigare, entamait la conversation avec nous et se regardait comme déjà libre de ses fonctions. Sa besogne était, en effet, devenue toute matérielle. Pour lui épargner jusqu'à la peine de jeter les yeux sur la pièce qu'il expédiait, un jeune surnu-méraire la mettait sous sa main, de la même façon que l'appareil entraîne progressivement le registre vert sous le timbre administratif à Organisation-Ville.

« De bonne foi, mon cher Francis, et lorsqu'on renonce à toute déclamation transcendantale sur le devoir pour ne considérer que la brutalité des faits, ne peut-on pas dire en toute vérité qu'une signature mécanique eût été plus prompte, plus correcte, plus lisible et incontestablement d'une égale utilité ? L'invention des Chiméricitains n'est donc pas à dédaigner ni à mettre de côté sans examen. Elle répond tout à fait à l'esprit positif de notre temps. Il s'agit en effet partout, de substituer des conditions purement matérielles aux garanties morales ; et comme il est plus facile d'ordonner des paperasses que de se procurer des vertus, je ne

m'étonne pas que la sécurité des actes soit en raison inverse des formalités accom- – plies.

« Cela étant, il reste au moins aux habitants de la Chimérique le mérite d'avoir pris franchement leur parti et de n'avoir pas abrité leurs façons d'agir derrière les faux semblants de l'hypocrisie bureaucratique. Je n'ai pas vu grand'chose en-core dans cet édifice que nous parcourons, mais je soupçonne fort que le nombre des employés mécaniques doit y être très-considérable. Je me figure déjà tous les accusés de réception, tous les visas, toutes les légalisations transformées en mouvements automatiques. Il doit y avoir là une économie de temps considérable ; et, pour le gros public, celui qui se contente de regarder le cortège imposant des timbres et des signatures ainsi que l'aspect général du papier, la feuille que l'on re-met entre ses mains ne perd rien de l'air solennel qu'elle doit soigneusement garder. »

Tout en écoutant le comte de Bornéo avec l'attention que méritaient ses paroles, je ne pouvais m'empêcher de prêter l'oreille à un bruit sourd et continu dont son discours était accompagné. Vous vous seriez cru absolument dans l'antichambre d'une filature ou dans le vestibule d'une fabrique. On percevait distinctement le grondement d'une machine à vapeur qui distribuait dans tout le ministère la force et le mouvement. On entendait crier, par intervalles, des roues et des poulies qui ne devaient pas avoir l'habitude de marcher continument. Un coup strident annonçait la détente d'un ressort, un choc aigu l'arrêt d'une mécanique en mouvement.

Tout autour de la pièce où nous étions se trouvaient appendus des tableaux formulaires et des guides de l'administré. Comme la presque totalité des demandes en autorisation ou des pièces à régulariser étaient destinées, pour le bon ordre et pour le respect ds la loi, à passer par des appareils mécaniques, il fallait absolument que chaque copie, pour la grandeur, pour le poids, pour la disposition des lignes, répondit à un modèle uniforme. Les appareils mécaniques destinés à remplacer nos bureaux étaient sans doute, pour la plupart, des merveilles de précision et de construction, mais ils ne pouvaient fonctionner irréprochablement que dans des conditions mathématiquement déterminées. Il fallait donc, à tout prix, que les pétitions eussent une longueur et une largeur, une consistance et un

poids réglés d'avance. Toute demande qui avait arrêté le mécanisme était regardée comme non avenue ; et il était interdit, sous les peines les plus sévères, de la présenter au guichet une seconde fois.

– « Lançons-nous donc dans les aventures, » s'écria le comte d'un ton joyeux ; et pour joindre l'exemple au précepte, il poussa assez étourdiment une large porte qu'il avait en face de lui.

CHAPITRE IV

LE TABLEAU DES PROTECTEURS

Nous étions entrés, sans le savoir, mon ami de Bornéo et moi, dans la salle principale du Ministère central.

C'était là que se faisaient à peu près toutes les nominations aux divers emplois ; et la méthode appliquée à ces nominations pour les rendre impartiales, mérite d'être portée à la connaissance du lecteur.

Personne n'ignore que, depuis longtemps, il n'est aucunement question chez nous de faire preuve d'instruction ni de capacité pour occuper une place quelconque. Il est même dangereux, la plupart du temps, d'avoir par devers soi des titres ou des services, car vous ôtez par là à la personne qui vous protège la satisfaction de voir triompher son influence, comme au chef qui vous nomme l'occasion de vous rendre un service.. Rien n'est donc plus désagréable et plus désavantageux que d'avoir à accueillir une demande

fondée sur la raison ou sur le droit. C'est pourquoi un personnage, qui me présentait un jour à un ministre, me recommandait avant tout *de ne pas parler de mes services*.

Cela étant, la justice ne consiste plus à faire passer à son rang l'homme qui arrive par son travail ou sa capacité. La véritable justice, c'est que le mieux recommandé arrive, et qu'à défaut d'assurances conquises par le mérite, on ait au moins des probabilités fondées sur l'importance relative des protections.

Cette idée si pratique et si équitable a été résolument appliquée dans la Chimérique. Elle y donne d'excellents résultats.

Tout le problème consiste à trouver une règle fixe et invariable de l'avancement, sans avoir à tenir absolument aucun compte des personnes promues ou nommées, sans considérer rien autre chose que ; l'importance comparative des protections dont elles s'arment.

Nous avons sous les yeux le procédé ingénieux par lequel les hommes d'Etat de la Chimérique ont pourvu à cette nécessité.

Il vous est arrivé sans doute, avec le laisser-aller de nos mœurs modernes, de pénétrer dans quelqu'un de ces mauvais lieux- qu'on appelle *une agence de courses* ou *un comptoir des paris*. Vous avez vu affichée le long des murs la cote de chaque cheval, et vous avez pu y apprendre d'un coup d'œil s'il était *favori* ou *disqualifié*.

La grande salle du Ministère central contient ainsi de vastes tableaux, où se trouvent inscrits les noms de tous les personnages qui, à un titre quelconque, jouent un rôle dans la Haute et dans la Basse-Chimérique. Chaque tableau renferme une seule profession : juges, officiers, savants, professeurs, avocats, etc.

Le tableau lui-même est en partie double, contenant d'un côté les noms rangés par lettres alphabétiques, pour s'y retrouver plus aisément lorsqu'on a une recherche à faire, et de l'autre côté les mêmes noms classés suivant leur importance hiérarchique et le poids qu'on doit attribuer à l'opinion de chacun.

Ce mot poids n'est point ici une simple métaphore, comme pourraient le faire supposer à quelques-uns nos habitudes du langage français. Il s'agit, en effet, à Organisation-Ville, d'une opération toute matérielle et ne laissant

par conséquent aucune place à la funeste et capricieuse intervention des jugements humains.. ’ :

Le système, bien qu’assez compliqué dans ses détails, fonctionne avec une infaillibilité qui ne laisse rien à désirer quant au résultat final. Je me contenterai d’en donner une idée très-abrégée.

Les personnages de chaque catégorie sont échelonnés suivant une série de poids qui varient d’une profession à l’autre. Figurez-vous, pour emprunter un exemple à notre propre histoire, l’influence des magistrats représentée par des grains, des onces, des demi-livres, des livres, tandis que celle des avocats se chiffrerait par des grammes et des kilos. Pareillement chaque classe de la société est représentée par une série de poids et de mesures qui lui est propre.

Chaque individualité, dans ce système, correspond soit à un nombre entier, soit à une fraction de l’unité adoptée.

Partant de cette donnée, la méthode d’évaluation est très-simple, et son fonctionnement n’admet pas d’erreur.

Chaque candidat à un poste – et Dieu sait s’ils sont nombreux – se présente au ministère central, muni de toutes les pièces qui certifient ses recommandations. Il est absolument interdit par la loi de présenter en même temps deux personnes pour la même place et de les recommander à l’insu l’une de l’autre, de manière à s’en faire un titre auprès de chacune d’elles en particulier. La vérification du Ministère central rend d’ailleurs tout à fait impossible cet abus si invraisemblable, et cependant si fréquent dans certains Etats civilisés.

Une fois les listes de recommandation bien établies, les employés préparent les poids dans chaque catégorie de protecteurs. C’est une opération assez semblable à celle qu’accomplit -tous les jours un apothicaire, lorsque, le nez sur l’ordonnance du docteur, il va chercher dans chaque bocal la dose prescrite pour la confection du médicament.

Enfin le grand jour arrive, et la nomination se décide au milieu d’une nombreuse affluence de spectateurs. C’est la nécessité de recevoir alors ce nombreux auditoire qui explique les vastes proportions de la salle où nous étions entrés.

Tout au milieu, le public avait devant les yeux la *balance des recommandations*.

CHAPITRE V

LA BALANCE DES RECOMMANDATIONS

La *balance des recommandations*, construite sous la direction immédiate de l'Académie des sciences et surveillée par un inspecteur *ad hoc*, fonctionnait par la méthode si sûre des doubles pesées.

On rapportait à une unité commune les poids divers réunis par chaque candidat, suivant la liste authentique de protecteurs qu'il avait produite, et l'on arrivait ainsi à un résultat mathématique. Celui qui avait le plus de poids était sûr d'être nommé.

Ce qui rendait l'opération palpitante et pleine d'intérêt, ce sont deux circonstances notables. En premier lieu, nulle disposition de la loi ne mettait les candidats en demeure de faire connaître à personne, si ce n'est aux employés, les influences auxquelles ils avaient recours. En second lieu, il était permis jusqu'à la dernière heure pour ainsi dire, d'ajouter des noms à ceux qu'on avait déjà fournis. Ces interventions imprévues dérangeaient souvent les combinaisons les mieux calculées, et les candidats les plus fortement appuyés se trouvaient tout d'un coup évincés par des influences occultes que rien n'avait pu leur faire prévoir.

Le ton avec lequel furent prononcées ces paroles : *influences occultes*, me parut trahir, de la part du haut employé une intention secrète. C'était un

homme trop instruit et trop intelligent, pour qu'Agénor lui-même se risquât à jouer vis-à-vis de lui la comédie de savoir ce qu'il ignorait en effet. Les habitants de la Chimérique, surtout dans les classes élevées, sont particulièrement discrets. Ils ne vous font pas de questions et paraissent trouver tout naturel que vous leur demandiez ce que vous devriez évidemment connaître.

– « Je suis publiciste, monsieur, tel que vous me voyez. »

Le comte de Bornéo fit un profond salut.

Je l'imitai en silence.

Je jugeai, d'après l'attitude et les façons de mon ami, qu'il regardait sans doute ce titre un peu vague comme plus sérieux dans le pays de la Chimérique que dans le nôtre.

– « Je suis publiciste et j'use de la liberté de mon pays pour critiquer les institutions au fonctionnement desquelles je coopère ou je préside. Pendant que j'en assure le maintien dans la pratique, je consacre le meilleur de mon esprit à en conseiller, à en préparer le renversement.

– « Mais, monsieur, » osai-je dire avec un certain accent d'indignation, on ne comprend guère comment. »

Agénor m'interrompit d'un ton bref.

– « Monsieur a parfaitement raison ; il est dans son droit. Quel rapport peut-il y avoir entre les occupations et les pensées, entre le système dont on se trouve l'instrument et la doctrine dont on est le créateur ? »

Le publiciste organisationnais salua à son tour et continua gravement en me tournant le dos, sans plus de façonss :

– « Auriez-vous besoin qu'on vous expliquât en quoi consistent les influences occultes ? »

– « Expliquer non pas précisément, » reprit de Bornéo avec beaucoup d'habileté, « mais seulement me mettre en saillie les points qui ont paru essentiels à votre jugement et qui me permettront de mieux entrer dans vos critiques. »

CHAPITRE VI

LA CRITIQUE DES INFLUENCES OCCULTES

– « Je ne sais trop, monsieur, si je ne manque pas à mon devoir ; mais vous me paraissez si désireux de vous instruire, que je prendrai sur moi de vous faire pénétrer dans le sanctuaire où le public ne doit jamais mettre le pied. »

Le haut fonctionnaire prit à sa chaîne de montre une petite clef. Il l'introduisit dans une serrure à peine visible et dissimulée dans un des ornements de la boiserie. Une porte s'ouvrit ; Agénor le suivit, et comme je m'apprêtais à en faire autant, la porte se referma brusquement. J'étais ainsi puni de mon intervention intempestive par une exclusion formelle.

Agénor me raconta plus tard que ce deuxième salon, presque aussi vaste que le premier, présentait, à peu de chose près, le même aspect. Là aussi étaient étalés sur les murailles, des tableaux contenant des noms avec le chiffre indicatif de leur valeur protectionnelle.

Mais ce qui surprit vivement le comte, ce furent les indications vraiment singulières mises au frontispice de chacun de ces tableaux. Il était bien permis de trouver étranges ces mots : *voleurs*, *assassins*, *courtisanes*, *escrocs*, et autres semblables, placés à la tête des listes contenant les personnages aptes à recommander.

De Bornéo, tout en avouant sa stupéfaction du premier moment, n'opposa pas, à ce qu'il me semble, une résistance bien grande aux

explications et aux apologies de son introducteur. Il me parut fortement ébranlé dans ses vieilles convictions morales et, dans tous les cas, très-favorablement disposé pour l'intervention des influences occultes. Je résume en peu de mots les arguments qui lui ont été donnés.

La protection est un fait et non pas un droit. Si elle était un droit exercé au nom d'un motif moral ou simplement plausible, elle constituerait une espèce de cercle vicieux avec le mérite personnel. A quoi bon, en effet, recommander un candidat que son mérite proclamerait apte ? et n'est-ce-pas précisément parce qu'un concurrent n'a pas de titres à faire valoir, qu'il devient opportun et nécessaire de le recommander ?

Partant de là et d'après cette remarque judicieuse, il n'est pas nécessaire non plus que le protecteur ait un motif moral ni qu'il emploie des moyens honorables pour faire triompher sa créature. Rien de plus décent et de plus rationnel que le respect dont les gens de bien sont entourés et la légitime déférence qu'on leur accorde ; mais aussi rien de plus naturel dans l'ordre social que la toute-puissante influence des motifs les plus honteux. Quel homme est tout à fait à l'abri de la faiblesse quand de beaux yeux lui sourient ; de l'ambition qui lui montre une place ou un ruban ; du désir des richesses, lorsque la fortune lui apparaît, même à travers la brume des manœuvres douteuses ou des démarches compromettantes ? Peut-on nier que telle femme flétrie, par l'histoire n'ait joué un rôle considérable dans les annales de la France ? N'y a-t-il pas sur le trottoir où nous marchons, des ambitieux percés à jour, des politiques de sac et de corde ? Il est notoire qu'à certaines heures néfastes de la politique ou sous certains types de gouvernement, cette multitude déshonnête des coquins en crédit est plus capable de faire arriver un homme que toutes les démarches des honnêtes gens.

On suppose, dans la Chimérique, que, même avec une administration honnête, des mœurs avouables et une pudeur publique respectée, il est impossible que toutes ces influences méphitiques ne trouvent pas quelque prise et n'aient pas quelque effet dans l'ordre social. Il y a toujours quelque vieil Adonis sensible à une visite un peu risquée, quelque Harpagon politique heureux de recevoir l'aumône d'un renseignement négociable à la

Bourse, quelque Alcibiade las de couper tous les jours la queue de son chien et disposé à se réfugier chez le roi de Perse.

Il est donc juste, il est donc naturel, il est donc conforme à la raison et au bon sens, disent les Chiméricitains dans leur logique échevelée, de ne point s'arrêter, par une sorte de convention abstraite, aux influences avouables et honorables, puisque les autres ne laissent pas de s'exercer pareillement. 11 peut être fâcheux sans doute, au point de vue de la morale et de sa réputation, d'arriver par des recommandations impures et intéressées ; mais ces complaisances coupables, ces palinodies ignominieuses, ces hypocrisies éhontées, n'en ont pas moins joué leur rôle et produit leur effet.

Il est donc tout simple et tout à fait conforme à la nature des choses que ces motifs malsains, malgré la répugnance qu'ils doivent inspirer et la condamnation qu'ils méritent, soient portés au compte de chaque candidat, lorsqu'il s'agit de consulter la *balance des recommandations*. On ne fait que reproduire dans l'ordre gouvernemental et réglementaire les mêmes faits que le courant et le jeu normal de la vie humaine ramènent perpétuellement dans les sociétés.

Toutefois le législateur chiméricitain n'a pas eu jusqu'au bout le courage de son opinion. S'il a consenti à tenir compte, pour le résultat final, des motifs condamnables et des protections véreuses, il a fait à la morale extérieure cette suprême concession : de ne point admettre ces listes compromettantes à figurer publiquement dans les dossiers.

C'est seulement le jour des pesées publiques que les influences occultes se révèlent. Il arrive ainsi tous les jours que des candidats de bonne foi et trop attachés à l'ancienne morale se voient écartés des places sur lesquelles ils comptaient, et repoussés par cette seule raison que la somme de leurs protections avouables ne saurait tenir contre la prépondérance qu'assure à leurs rivaux le poids irrésistible des protections inavouées.

Notre fonctionnaire chiméricitain, pour mieux établir sa parfaite indépendance vis-à-vis du gouvernement dont il était cependant l'agent volontaire et responsable, nous signala avec beaucoup de véhémence et de justesse quelques-uns des inconvénients attachés à cette façon d'agir.

Cette parfaite égalité, admise par la loi entre l'intervention de la vertu et celle du crime, entre l'in

fluence de l'ordre et celle du désordre, entraînait beaucoup d'hommes, jusque-là probes et scrupuleux, à pactiser avec la corruption et l'anarchie. Ils alléguaient, pour mettre en paix leur conscience, les nécessités de l'avenir, l'intérêt de leurs enfants, les besoins de leur famille. Mais en dépit de tous ces beaux raisonnements dont leur droiture avait bien de la peine à soutenir l'artifice, ils ne laissaient pas de ressembler à ces peuplades sauvages, qui, sans nier l'existence d'un grand Etre bienfaisant et miséricordieux, n'en adressent pas moins leurs prières et n'en apportent pas moins leurs offrandes à l'esprit des ténèbres, de peur de se mettre mal avec lui.

On comprend aussi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la réflexion, les conséquences de ce système d'élection sur l'éducation de la jeunesse. A l'âge où, dans les autres pays, chacun travaille et cherche à s'assurer avant tout l'heureuse protection de sa propre capacité et de son propre mérite, tout l'art des adolescents chiméricitains consiste à se ménager par avance la plus grande somme possible de recommandations. A cet effet, chacun d'eux, au sortir de l'enfance, commence à porter sur lui une espèce de cahier-album où il enregistre soigneusement les effets quotidiens de ses sollicitations. C'est au nombre des pages pleines qu'il mesure la certitude de sa carrière et l'essor de son avenir. Il n'est jamais question dans ce pays de se préparer à remplir une fonction, mais seulement de se ménager les moyens d'y arriver. Une fois en place, il faut bien que les administrés vous subissent.

CHAPITRE VII

LE MINISTÈRE DES PARTAGES ENTRE-VIFS

En face du grand Ministère central, se déployait le *Ministère des partages entre vifs*. Telle était, du moins, l'inscription placée au-dessus de la porte principale.

A en -juger par l'apparence, cette seconde administration ne devait pas être moins vaste ni moins importante dans l'Etat de la Chimérique.

Voilà, » me dit Agénor, une bonne idée ! Lorsqu'on songe à la multitude de procès qu'entraînent chez nous la rédaction et l'exécution des contrats, je trouve éminemment judicieuse cette précaution de faire opérer d'office le partage entre tous les ayants-droit, et cela du vivant même du père. C'est, du reste, une précaution que j'ai vu prendre en France, à un certain nombre de chefs de famille, et j'estime que, plus tard, leurs héritiers n'ont pas eu lieu de s'en repentir. »

Mon ami se trompait du tout au tout, comme on va le voir. Mais j'aime mieux laisser parler les événements.

Comme nous allions franchir la grille du jardin qui précède le monument, nous vîmes arriver au triple galop un des plus beaux attelages qu'il m'ait été donné d'admirer. Cette espèce de quadriges était entraîné par deux paires de chevaux noirs admirablement appareillés. Ces animaux, d'une race inconnue à notre monde, offraient aux regards des formes si parfaites, qu'il me semblait voir les chevaux de Venise descendus de leur piédestal de la place Saint-Marc.

Le char contenait deux jeunes gens vêtus d'un costume original et pittoresque. Ceux-là ne portaient point les vêtements réglementaires de la Chimérique. Leurs amples tuniques garnies de broderies étincelantes, leurs sandales lamées d'argent, les bagues et les pierreries dont leurs bras étaient chargés, rappelaient tout à fait les élégants du siècle de Périclès ou de la décadence romaine.

En tournant pour prendre la grande allée plantée d'arbres qui devait les conduire jusqu'aux marches du perron, ils faillirent, dans leur précipitation vaniteuse, écraser un homme d'un certain âge qui ne se rangeait pas assez vite pour les laisser passer. Ce dernier personnage donnait le bras à un jeune adolescent d'une figure intéressante, qui poussa un cri en reconnaissant les deux écervelés : « Mes frères !! » à quoi les autres répondirent : « Mon père ! » et l'homme mûr répéta comme un dernier écho, avec un accent d'indignation et de douleur : « Mes filss ! »

Ce petit drame s'était passé en beaucoup moins de temps que je n'en peux mettre à le raconter. Le char ne ralentit point sa course, et, prenant les devants avec un redoublement de vitesse, il ne tarda pas à dévorer l'avenue et à déposer dans le palais les deux jeunes merveilleux.

Nous nous étions approchés, le comte et moi, de l'adolescent et de son père. Ce dernier avait été pris d'un tel saisissement, qu'il avait dû s'asseoir sur la bordure de pierre de la grille. La tête dans ses deux mains, il pleurait amèrement, pendant que son fils, incliné sur lui, faisait tous ses efforts pour le consoler.

Je ne connais rien de plus navrant dans le monde que les larmes d'un père ou d'une mère, lorsqu'elles sont provoquées par leur enfant. J'aimerais mieux avoir sur la main, comme Macbeth, la tache de sang ineffaçable de l'assassin que la trace de cette larme dénaturée.

Cet homme respectable se nommait Sylvestre Laborant, et le fils qu'il avait auprès de lui en ce moment portait le nom de Benjamin.

M. Laborant, comme il nous l'a appris lui-même, se rendait au Ministère des partages entre vifs, pour y assister à la répartition de ses biens entre lui et ses enfants.

– « Le partage de vos biens, monsieur, vous voulez dire sans doute une attribution anticipée, réalisable à l'heure de votre mort ? »

– « Plût à Dieu qu'il en fût ainsi et que les lois nous eussent laissé cette faculté ! Mais, hélas ! messieurs, c'est aujourd'hui que s'accomplit la dixième année révolue depuis notre dernier partage, , et que je dois, pour obéir aux prescriptions de notre code civil, procéder à une nouvelle répartition de mon avoir. »

Cet échange de propos nous avait conduits jusqu'à la porte du Ministère. M. Laborant s'était mal renseigné sur l'ouverture des bureaux. Il avait encore une grande heure à attendre. Nous crûmes de notre devoir de ne pas l'abandonner et de faire, autant que possible, diversion à sa douleur.

Oui, messieurs, » nous dit-il, procédant sans s'en douter, à la façon de ces personnages de théâtre qui, pour mettre – au courant l'auditoire, racontent à leur interlocuteur ce que ce dernier sait déjà depuis longtemps ; oui, messieurs, on va partager mes biens pour la seconde fois.

On va en faire quatre parties égales : la moitié reviendra à ces deux mauvais sujets que vous avez vus passer tout à l'heure. L'un et l'autre appartiennent à la classe des égarés. Mon fils Benjamin et moi, il nous restera plus à chacun que le quart du tout ; et quand nous nous remet-trons demain à cultiver notre patrimoine amoindri, nous aurons encore devant les yeux la pers-pective d'un nouveau partage au bout de dix autres années. La moitié de notre labeur est ainsi destinée à servir d'aliment au vice et au désordre. »

Plus je considérais M. Sylvestre Laborant, plus je me sentais saisi à son égard de respect et de sympathie. Ce devait être, sans nul doute, quelqu'un de ces gentilshommes fermiers qui mènent loin des centres populeux, en dehors des jouissances efféminées de la civilisation, la forte vie des campagnes. Il s'exprimait avec beaucoup d'aisance et de clarté, et ne paraissait étranger ni à l'histoire ni à la législation de son pays.

Le comte de Bornéo entra avec lui dans une conversation plus intime ; et, autant que j'ai pu suivre leur entretien trop savant et trop élevé pour moi, il me sembla qu'ils comparaient les unes aux autres les dispositions de la loi civile dans la Chimérique et en France.

– « Il est certain, » disait Bornéo, « qu'au fond, votre loi, malgré tout ce qu'elle peut pré-senter de cruel et d'exorbitant, ne fait qu'appliquer un double principe politique et moral dont nos dispositions à l'égard du testament paternel ne sont que le prélude timide.

« Vous avez pris votre parti résolûment, comme il convenait à vos mœurs démocratiques. Vous avez voulu empêcher à tout prix la formation du capital ; et vos moyens pour l'anéantir, à mesure qu'il tend à se produire, sont aussi efficaces qu'énergiques.

« Vous avez proclamé ce principe dont nous nous bornons, en France, à appliquer les conséquences les plus lointaines : que l'enfant, même du vivant de son père, est le co-propiétaire de son bien.

« C'est en vertu de ce principe qu'en France la liberté testamentaire est refusée au père de famille. Avant comme après 89, son autorité a été également méconnue par des dispositions absolument contradictoires, mais aboutissant l'une et l'autre au même résultat : la négation juridique de sa volonté.

« Le droit d'aînesse dans la loi féodale confisquait d'avance son initiative. L'égalité des parts et la limitation de l'attribution disponible lui ôtent aujourd'hui le pouvoir de laisser le bien patrimonial entre les mains du plus capable.

« Le législateur français a pris ses mesures pour que la famille s'amoinrît au décès du père, pour que le partage matériel et brutal, accompli soit en nature, soit par le recours violent à une licitation, fît redescendre chacun au-dessous de ses parents, de manière à rompre autant que possible toutes les traditions d'influence et de prospérité.

« Mais le moyen, quoiqu'il ait parfaitement réussi à abaisser le niveau moral de la France, à dépeupler les familles, à exterminer lentement les classes dirigeantes, n'a cependant pas encore, je dois le reconnaître, la toute puissance et la franchise du vôtre.

« Cette idée de partager tous les dix ans la fortune de la famille entre le père et les enfants et d'attribuer par tête à chacun une valeur égale me paraît singulièrement propre à décourager le travail et à rendre presque impossible la création d'une classe supérieure. »

Je ne fus pas fâché, je l'avoue, de nous entendre appeler par ordre du chef de bureau. Il -nous envoya un de ses commis pour s'excuser de nous avoir fait attendre ; et malgré notre récente connaissance, nous fûmes admis avec M. Laborant et son fils à assister à l'opération, en qualité d'amis.

CHAPITRE VIII

LA CLASSE DES ÉGARÉS

Le grand vestibule du Ministère donnait accès, à droite et à gauche, dans deux vastes salles qui se faisaient face.

D'un côté, on lisait : *Bureau des partages*.

De l'autre : *Bureau des égarés*.

M. Sylvestre Laborant et son fils Benjamin se dirigèrent l'un et l'autre vers le *bureau des égarés* ; nous les suivions sans rien dire, le comte de Bornéo et moi.

Au bas de l'estrade du juge, des sièges avaient été préparés pour l'auditoire ; ; au premier rang, des fauteuils pour les parties appelées en cause.

Les deux fils de M. Laborant avaient déjà pris place. Ils ne daignèrent point se lever à notre approche, ils affectèrent même de ne pas s'apercevoir de notre présence.

Benjamin s'assit modestement derrière le siège occupé par son père.

Le juge prit la parole :

Aux termes de la loi, je dois tout d'abord interpeller messieurs Firmin et Isidore Laborant, pour savoir s'ils entendent maintenir leur inscription dans la classe des égarés. Ces messieurs se sentent-ils le courage de revenir à la vie commune, et de renoncer au triste privilège que leur confère cet aveu public d'impuissance et de faiblesse ? »

MM. Isidore et Firmin Laborant gardent l'un et l'autre un profond silence. Je ne sais même pas si leur physionomie ne trahît pas une certaine expression d'irritation et d'ennui. Ils regardent tout cet appareil de justice d'un air moqueur. On sent qu'ils ont hâte d'en finir avec ce cérémonial de formalités.

« Aux termes de la loi, » reprend le juge, « je suis tenu de vous avertir une seconde fois et de vous adresser une deuxième sommation,

« – C'est ce que je fais en ce moment même.

« J'ai donc l'honneur de vous représenter, pour accomplir mon devoir d'officier public, qu'encore bien que la loi ait fait, dans sa sagesse, aux passions insensées et criminelles leur part légitime dans la vie, on ne peut pas nier cependant la supériorité théorique de la vertu et de la bonne conduite. Ainsi, bien qu'il vous soit tout à fait permis, grâce à la fatalité de vos instincts, de manger le bien de votre père, de déshonorer son nom, de semer le mauvais exemple et le scandale dans votre famille, nous ne saurions nous dispenser de vous dire qu'une conduite opposée serait préférable. Nous vous engageons donc itérativement à renoncer à votre inscription dans la classe des égarés. Nous vous adjurons de reprendre votre rang et vos devoirs parmi les autres citoyens de la Chimérique ; moyennant quoi, nous sommes prêts, suivant la coutume, à prononcer sur vous un arrêt de complète abolition. Votre passé se trouvera ainsi anéanti d'un seul coup, et vous pourrez jouir en paix d'une considération toute neuve et par conséquent intacte.

« Veuillez prendre la peine de me répondre. »

Cette fois la parole du juge parut faire quelque impression sur les deux jeunes égarés. A tout le moins, elle les tira de leur immobilité, sinon de leur mutisme. Firmin et Isidore se levèrent d'un commun accord et saluèrent le juge avec une grâce si parfaite qu'un murmure flatteur parcourut l'auditoire. Quelques femmes battirent des mains.

Le juge fronça le sourcil et recommença pour la troisième et dernière fois d'un ton tout différent. Cette fois, c'était la pure formalité qui reprenait le dessus. Il n'était plus question de les convaincre ni de les ramener, mais seulement d'abréger une scène qui commençait à devenir singulièrement pénible pour tout le monde.

« Nous avertissons pour la troisième et dernière fois MM. Isidore et Firmin, comparaissant ici devant notre tribunal, qu'occasion leur est offerte de se faire réintégrer parmi les citoyens ordinaires. Notre greffier prend note de cette mise en demeure. Vous êtes sommés d'avoir à répondre à cette invitation. »

Profond silence.

Je regardais, pendant cet intervalle solennel, la foule qui se pressait autour de nous ; et malgré la différence des pays et des civilisations, je ne pouvais m'empêcher de me dire que cette pauvre nature humaine est bien la même partout. Il y a partout une certaine catégorie d'hommes et de femmes équivoques ou perdus, exerçant dans une sorte de clair-obscur des métiers douteux et inavouables, race mal famée qui flotte entre l'escroquerie et le crime, pauvres gens qui ont commencé par être dupes et qui finissent par être fripons, hier victimes et demain apôtres de la corruption. Je revoyais, sur les bancs du prétoire chiméricitain, tout ce monde d'usuriers, de joueurs, de courtisanes, qu'à l'époque de mes débuts comme avocat j'avais eu l'occasion de rencontrer, hélas ! et de défendre aux audiences de la police correctionnelle.

Toute cette clique, attachée aux flancs des deux jeunes Egarés, demeura muette et suspendue lorsque le juge leur adressa ce suprême avertissement. Si Firmin et Isidore eussent obtempéré à l'exhortation qui leur était faite, les richesses qu'allait mettre entre leurs mains le partage paternel, se trouvaient par là même soustraites à cette bande de vautours. Les deux fils Laborant étaient par là même exonérés de toutes leurs dettes. Ils reprenaient leur place dans le monde comme s'ils ne l'avaient jamais quittée ; et pour abolir jusqu'à la mémoire de leur période d'égarement, la loi ne reconnaissait aucune des dettes ni aucun des actes de ce passé compromettant.

Aussi, ce fut dans ce monde interlope un véritable soupir de soulagement, lorsque les deux messieurs Laborant se levèrent l'un après l'autre et, d'une voix forte, prononcèrent en levant la main droite la formule consacrée :

– « Je déclare rester volontairement et indispensablement dans la classe des Egarés. »

– « Dont acte, » reprit le juge. « Il ne nous reste plus qu'à procéder au partage entre vifs de la fortune de M. Sylvestre Laborant, ici présent en

personne. Ce partage va avoir lieu à l'issue de notre audience, contradictoirement entre M. Sylvestre Laborant et ses deux fils, déclarant ces derniers, par acte authentique, qu'ils désirent rester encore dans la classe des Égarés où ils ont été inscrits par arrêt du... ; la présente déclaration devant, aux termes de l'article 1541, avoir son plein et entier effet durant un intervalle de cinq années, au bout desquelles nous les assignons par avance à comparaître en ce lieu pour s'entendre interroger de nouveau sur leurs intentions.

« Le sieur Benjamin Laborant, n'étant point encore majeur quant à la gestion de ses biens, sera représenté, dans le partage à intervenir, par son père, lequel est jusqu'à présent son tuteur naturel et, de plus, accepté. »

Nous passons donc au bureau des partages.

– Comme nous nous apprêtons à suivre le tribunal, un huissier de service nous barra le chemin. La loi n'autorise la présence que des intéressés ; et Benjamin lui-même, en sa qualité de mineur, dut rester avec nous dans le vestibule.

CHAPITRE IX

EXPLICATIONS SUR LA CLASSE DES ÉGARÉS

Le jeune Benjamin était vraiment digne d'intérêt. En apprenant à le connaître, nous apprenions à l'aimer.

Ce qui me plaisait en lui plus que tout le reste, c'était ce fond inépuisable d'indulgence qu'il gardait dans son âme pour les fredaines de ses deux

frères. Il est vrai que, dans la Chimérique, on ne juge pas les choses du même point de vue que dans notre pays,

Les Chiméricitains admettent carrément ce que les romanciers les plus décidément voués parmi nous à la propagation du mal et à la flatterie de la débauche n'osent point encore professer ouvertement, à savoir que la passion est plus puissante que toute volonté humaine.

On ne saurait reconnaître dans un pays d'égalité absolue, tel que celui où nous nous trouvions, l'existence des vertus et des vices, sans créer du même coup la plus solide et la plus influente de toutes les aristocraties : celle du mérite moral. Autant vaudrait alors faire revivre les titres, les privilèges et toutes ces distinctions plus ou moins fondées qui tirent les hommes de la poussière commune.

Dès que l'on pourra dire, sous prétexte que la conscience se prononce ainsi : « Cet homme est vertueux, » ou « cet autre est vicieux, » il n'est pas besoin de montrer qu'on introduit, qu'on consacre entre eux une distance infranchissable. Si l'homme est véritablement libre de ses actions, s'il dépend de lui de produire ou des traits d'héroïsme dont il recueille le mérite, ou des actes de bassesse dont il doit subir l'infamie, toutes les théories d'égalité sociale se trouvent détruites par la reconstitution inévitable d'une aristocratie nouvelle. On ne peut plus, dans cette hypothèse désastreuse, faire obstacle ni contrepoids à l'estime ou au mépris public, lorsqu'ils vont d'eux-mêmes à ceux qui lui paraissent mériter cette récompense ou cette flétrissure.

La loi de la Chimérique ne pouvait autoriser ce tout-puissant démenti donné par la nature humaine aux théories sociales qu'il lui avait plu de consacrer. Cette concession aurait été comme une brèche ouverte dans la Constitution. Par là, on aurait vu pénétrer dans les mœurs et jusque dans les lois la pratique des distinctions et l'aveu des différences.

Voilà pourquoi la loi de la Chimérique avait institué si sagement la classe des Egarés.,

Lorsqu'un homme – à tout âge, mais principalement dans la jeunesse – se sentait saisi de l'envie de mal faire, lorsqu'une liaison coupable le détournait de son devoir ou qu'une mauvaise tentation. l'entraînait dans quelque usage fâcheux de sa richesse, il était admis, par une sorte de fiction

légale, qu'une passion irrésistible s'était emparée de lui. Il était censé qu'après avoir lutté de toutes ses forces pour rester dans les limites de la morale, il s'était reconnu vaincu et qu'il avait dû plier devant la toute-puissance de ses mauvais instincts.

Lorsqu'un homme en est arrivé là, lorsqu'il sent fermenter dans son âme des désirs inavouables, – qu'il cède au goût effréné des plaisirs, qu'il renonce à tout travail et à toute conduite, il ne lui reste plus qu'à en faire la déclaration juridique. Cette déclaration figure parmi les formes du code de procédure. Le tribunal ordonne une enquête. Dès que les désordres sont bien avérés, lorsque tout soupçon de repentir est écarté, lorsque tout remords paraît impossible, l'arrêt est prononcé : le requérant fait désormais partie de la classe des Egarés ; il a cessé d'être regardé comme un coupable, il est devenu une victime.

Il faut admirer ici la logique profonde des Chiméricitains et la résolution qu'ils mettent à poursuivre les conséquences de leurs idées.

Du moment où il est admis que la passion, plus forte que la volonté, emporte malgré lui un homme dans les excès et les débordements, il est de toute injustice de lui appliquer la loi commune. On ne saurait le prendre pour responsable. Il devient en quelque sorte semblable à l'Œdipe de la tragédie antique, lequel commettait les crimes les plus monstrueux, sans en avoir aucune conscience et seulement parce qu'un oracle ennemi l'avait ainsi prononcé.

A partir du moment où il est déclaré tel, l'égaré officiel ne rencontre plus que des indulgences et des , sympathies. On n'en vient pas sans doute tout à fait à le récompenser de ses fredaines et à le louer de ses écarts, mais on n'a plus pour lui rien de cette sévérité et de cette rigueur avec lesquelles on traite l'honnêteté vulgaire. Les Chiméricitains, cédant à l'exemple de la loi, gardent en quelque sorte dans leur cœur un fond d'inépuisable tendresse pour les mauvais sujets. Dès qu'on appartient à la classe des Egarés, on voit s'ouvrir toutes les portes, s'aplanir tous les obstacles, céder toutes les résistances. Aussi quiconque a eu le courage de faire les premiers pas dans cette voie, n'est guère tenté de revenir en arrière et d'affronter, en qualité d'homme vertueux, les rigueurs de l'opinion publique si dure aux honnêtes gens.

Voilà comment Firmin et Isidore Laborant avaient échappé l'un et l'autre à l'autorité paternelle, et comment, habitués depuis cinq années à tout faire et à tout dire impunément, ils ne pouvaient plus prendre sur eux de rentrer dans leur vie première. Ils passaient à l'état d'Egarés de *première-classe*. La loi ajoutait de nouveaux privilèges à leur impunité, par cette raison que s'il est difficile ou même impossible par hypothèse de triompher de sa passion ou de son mauvais naturel dès la première heure, cette tâche devient encore plus impraticable lorsque cinq années d'abandon et de licence vous ont familiarisé avec les habitudes du mal..

Mon ami Agénor m'a développé, à ce propos, une bien singulière théorie.

Il prétend – mais je serais vraiment bien en peine de dire sur quoi il se fonde, – il prétend qu'en France nous ne sommes peut-être pas aussi étrangers à ces idées ni aussi rebelles à ces erreurs qu'on pourrait le croire. Suivant M. de Bornéo, l'opinion publique serait dans notre pays beaucoup mieux disposée ou du moins beaucoup plus tolérante à l'égard des mauvaises gens que des autres. Sans avoir parmi nous aucune institution qui ressemble, même de loin, à la classe des Egarés, nous ne laissons pas, à l'exemple des Chimériticains, de traiter avec une sorte de rigueur les gens vraiment estimables et supérieurs. Au contraire, lorsqu'il s'agit de quelque mauvais sujet bien avéré, de quelque vilain personnage dont on raconte partout les méfaits, ce monsieur peut se considérer d'avance comme un favori, comme un lion. Les femmes ne cachent point leur désir de faire sa connaissance ; les plus sages se contentent de sourire et de se taire. Le bon Rollin, qui n'était pas suspect, a écrit quelque part dans ses ouvrages cette parole un peu sceptique : « Ennuyeux comme la vertu. » Il aurait pu ajouter, je crois : Attrayant comme le vice. » Malgré les répugnances de leur délicatesse et les jugements de leur raison, les hommes ont bien de la peine à ne point compromettre leurs sympathies et à ne pas prostituer leur estime.

CHAPITRE X

LE THÉÂTRE

Je ne partage pas le goût du comte de Bornéo pour le théâtre. Lorsque mon ami était en France et à Paris, il ne passait guère de soirée sans y paraître quelques instants. C'était, pour ainsi dire, son pain quotidien et en quelque sorte une nécessité de son tempérament. Il s'y rendait comme la plupart d'entre nous vont au club, par pure habitude et par désœuvrement, sans avoir la moindre intention d'y rien faire de particulier ou d'y rencontrer monsieur un tel plutôt que son voisin de campagne. L'homme est ainsi fait que la nécessité d'une détermination lui pèse, l'importune, l'irrite. Il finit par prendre le parti d'obéir tout doucement à une sorte de courant qui, à son insu, le saisit, l'emporte et l'entraîne au milieu d'occupations mécaniques qu'il accomplit sans plaisir et sans intérêt. Il n'aurait pas fallu tenir ce langage devant Agénor, ni prétendre ou insinuer que le théâtre était beaucoup moins pour lui un agrément réel qu'un besoin factice.

Notre discussion portait principalement sur la valeur qu'on peut attribuer à cette littérature dans l'ordre de la vérité.

L'ancien théâtre – celui qu'on peut appeler, avec notre histoire littéraire, le théâtre classique – en avait pris franchement son parti. Il professait sans arrière-pensée le culte de l'idéal. Il empruntait sans doute à la connaissance psychologique du cœur humain les éléments de notre nature ; mais il les transportait, par une sorte de généralisation métaphysique, dans les régions

mêmes de l'infini. Le poète prenait ses mesures pour que cet homme faible, imparfait, dont la vie réelle nous offre le spectacle, disparût ou se transfigurât dans le drame, et pour qu'on vît apparaître à sa place le héros, c'est-à-dire ce type supérieur que nous ne sommes pas, que les orgueilleux prétendent et que les bons désirent égaler.

Cette notion de l'idéal est maintenant perdue au théâtre comme dans tout le reste de notre littérature. Nos contemporains ne comprennent plus guère sous le titre de réalisme que la littérature de l'accident.

Toutes les fois qu'ils rencontrent ou qu'ils rêvent quelque chose non pas de supérieur mais d'extraordinaire, d'étrange, d'anormal, ils ne manquent pas de le saisir et de s'en faire une bonne fortune. Ils ressemblent, sous ce rapport, aux bateleurs de la foire qui passent leur vie en quête de monstruosité capables d'être transformées en succès. Tout leur est bon pour faire recette ; ils exhiberaient volontiers la peste et la gale, si les spectateurs étaient assez sûrs de ne pas la prendre pour s'y intéresser tranquillement.

Ce procédé était de mon temps celui de nos auteurs dramatiques. Au lieu de présenter au public les parties honnêtes et délicates du cœur humain, ils n'en montraient guère que les blessures, les infirmités, la lèpre. Leurs pièces étaient une sorte d'anatomie littéraire des maladies morales les plus hideuses. C'était un idéal du laid, succédant à l'antique idéal du beau.

Je suppose que, depuis mon départ et mon éloignement de la France, le goût du public s'est amélioré, car cette corruption de la scène était due beaucoup plus aux entraînements de sa faveur qu'à l'initiative des dramaturges.

Le comte de Bornéo m'apporta, un soir, une loge de premières pour le grand théâtre des Réalités, lequel tient à la fois du Français et de l'Ambigu, du Gymnase et de la Gaîté.

– « Cette fois, » me dit le comte, « j'ose espérer que vous serez content. Vous ne vous plaindrez plus, comme je vous l'ai entendu faire si souvent dans tous nos entr'actes, des atteintes que les auteurs font subir à la réalité, et de l'invraisemblance des fictions par lesquelles ils suppléent à leur profonde ignorance de la vie. »

Je regardai le comte d'un air interrogateur.

– « Vous n’attendez pas, » reprit-il avec bonne humeur, « que je vous fasse quelque dissertation pédantesque sur le système théâtral des Chiméricitains. Le plus simple est encore de mettre votre pardessus sous votre bras, d’allumer un cigare et de profiter du beau temps pour descendre à pied jusqu’au square des *Pièces justificatives*, pour aller occuper notre place au théâtre des Réalités. Ce que vous verrez, vous en apprendra plus que tous mes discours. »

Le drame avait pour titre :

LA DERNIÈRE ANNÉE D’UN EGARÉ,
PIÈCE PAYSANNE EN DOUZE MOIS
ET HUIT JOURS,

soit un total de vingt tableaux.

La représentation devait durer toute la nuit.

Il est vrai qu’au théâtre on a introduit les mêmes coutumes que nous avons vu pratiquer à la Chambre du Hasard.

Il n’est pas de loge ou de galerie qui ne contienne sur l’arrière-plan, ou des divans formant lit, ou une espèce de dortoir. Les portes ou les cloisons qui séparent ces lieux de repos de la salle même, sont rigoureusement capitonnées ; et comme on ne circule dans les couloirs qu’en silence et avec de grandes précautions, on fait ainsi de bons sommeils pendant que les acteurs continuent sur les planches l’exhibition de leurs sentiments ou la perpétration de leurs forfaits.

Les Chiméricitains ont presque tous contracté l’habitude de dormir au besoin sans quitter leurs vêtements, comme le font les Turcs. Ils n’éprouvent point, en pareil cas, ce malaise dont nous ne saurions nous défendre.

Lorsque le spectateur se réveille, il consulte son livret. L’ouvreuse lui vend à cet effet des analyses toutes préparées qui le conduisent jusqu’au moment précis où lui-même reprend le fil de la représentation. Ces analyses arrêtées à temps lui laissent le plaisir de goûter l’imprévu des dernières scènes.

Sans reproduire ici la pièce, il suffit de dire que le principal personnage était un garçon de ferme, qui, après avoir séduit la fille de son maître, s’était enfui avec elle, l’avait égorgée dans un bois ; et, après avoir donné le

change à la justice au point de voir un innocent saisi et condamné à sa place, avait fini par payer de sa tête le forfait dont il s'était rendu coupable.

Nous étions présents au lever du rideau. La première scène se passait à la ferme où l'idée du crime avait été conçue, et le futur assassin préludait à son attentat en faisant confidence au public de ses noirs projets.

Déjà avant l'ouverture, nous éprouvions, le comte et moi, un véritable malaise : il nous semblait qu'une odeur insolite se répandait dans toute la salle. C'était une senteur âcre, fétide et dont la fixité avait quelque chose d'inexplicable. Agénor ne concevait pas comment, avec les moyens dont la science dispose, on ne fût pas venu à bout de dissiper ou de neutraliser ces émanations nauséabondes.

Tout s'expliqua au lever de la toile.

Le théâtre représentait l'intérieur de l'étable où couchait le futur assassin.

Ce n'étaient point, comme chez nous, des planches uniformes et tout au plus recouvertes d'un tapis lorsqu'il s'agit de figurer un appartement.

La scène offrait aux regards un sol fangeux, composé de terreau gras, de fumier et de toutes les immondices que peut renfermer une véritable écurie. Les animaux domestiques, veaux, vaches, porcs, rangés chacun dans leur compartiment, pour y poursuivre à leur aise leurs fonctions digestives, aidaient singulièrement à la figuration, et contribuaient à l'envi à donner au décor quelque chose de saisissant pour l'odorat aussi bien que pour la vue.

Les vêtements de l'acteur étaient tout à fait en harmonie avec ce réalisme brutal. Au lieu de ces gentils accoutrements auxquels nous ont habitués dans les paysanneries les vieilles traditions de Florian, de Grétry et de M^{me} Deshoulières, le premier sujet paraissait dans de véritables guenilles. On m'apprit qu'il avait trouvé moyen de racheter au greffe ou chez le bourreau la défroque même du supplicié, et qu'il avait poussé l'amour de son art jusqu'à les revêtir sans leur faire subir aucun changement ni aucune modification. Aussi le public applaudissait-il, chaque soir, à tout rompre, cette preuve décisive d'un talent supérieur.

Le comte de Bornéo m'expliqua avec beaucoup de lucidité la doctrine littéraire des Chiméricitains en ce qui concerne le théâtre.

Il est sévèrement interdit, non pas seulement par les règles du bon goût et par les traditions les plus autorisées de l'école, de rien inventer absolument ;

mais la loi elle-même, sous la forme de la censure dramatique, a eu soin d'interdire cet abus. Elle a pris en considération l'influence contagieuse que tout essor de l'imagination ne manque point d'exercer. Cette influence n'agirait nulle part avec plus d'entraînement qu'au théâtre. Une fois cet élément aristocratique de l'idéal et de l'invention introduit dans les pièces, la vie réelle perdrait nécessairement une partie de son éclat ; elle pâlirait en quelque sorte et l'on ne manquerait pas de voir, au bout de peu de temps, des hommes jaloux de se mettre en relief, rêver pour eux-mêmes cette distinction et cet héroïsme. Une fois qu'on aurait laissé se glisser dans les mœurs la vertu, l'envie de bien faire, l'émulation et tout ce qui s'ensuit, il est très-certain que la démocratie la plus robuste ne saurait tenir longtemps contre la constitution et l'action d'une supériorité quelconque. Il faut donc à tout prix que personne ne soit tenté de sortir de lui-même et de s'élever, par quelque effort que ce soit, au-dessus de sa propre nature.

On a évité facilement tous ces périls par une mesure très-simple et très-efficace.

On ne peut absolument rien représenter sur la scène, qui ne se soit en effet passé dans la réalité. Il ne suffit point, comme en France, de choisir pour son intrigue un fond d'événements qui vous sert de thème et de prétexte, ou de prendre pour ses personnages des héros d'aventure qui se meuvent au gré de l'auteur dans les données de la situation. Le réalisme officiel ne tolère point ici ces désordres. Aucune pièce n'obtient le visa de la censure sans une enquête préalable, semblable aux enquêtes de *commodo* et *incommodo*, dont nous sommes prévenus par des affiches. Les auteurs doivent fournir, pour chaque scène qu'ils écrivent et pour chaque incident qu'ils développent, tout un arsenal de pièces à l'appui. C'est ainsi, par exemple, que, pour justifier la mise en scène de l'écurie, le procès-verbal des lieux, dressé par la justice pour l'instruction criminelle, avait été mis sous les yeux des censeurs ; et ils s'étaient assurés, avant de rien permettre, que le moindre ustensile occupait sa place au théâtre comme dans la réalité.

Si vous me demandez, chers lecteurs, mon impression personnelle sur ce système dramatique, et l'effet qu'a produit sur moi cette représentation, je vous dirai franchement la vérité que je n'ai point dite à mon ami Agénor lui-même. Pour lui, il ne tarit pas d'éloges sur la franchise, la parfaite

loyauté et l'imperturbable logique de ce système. Il y voit une conséquence inévitable et parfaitement rationnelle des théories réalistes que la vogue paraissait accueillir, au moment même où nous avons quitté la France. Il me citait des pièces qui avaient dû leur succès à un meuble de salon, exposé par le tapissier, absolument comme le drame d'Organisation-Ville à son écurie. Il me racontait qu'un grand acteur avait fait courir tout Paris, pour voir sur sa tête un chapeau acheté au Temple, ou une hotte de chiffonnier, acquise au fameux restaurant des Pieds-Humides. Dans un autre genre, il me rappelait le nombre des toilettes féminines et leur nuance, mis sur l'affiche avec le nom de la faiseuse, et comment on construisait des vaudevilles de cinq actes, pour y introduire une coiffure en plumes de paon.

Je ne suis pas de force à discuter avec Agénor : vous vous en êtes déjà aperçus. Je le sais et je m'arrange en conséquence, toujours prêt à me tenir coi, quelque hasardées que me paraissent ses assertions et douteux ses souvenirs.

J'ignore jusqu'à quel point le réalisme de la littérature chiméricitaine répond ou ne répond pas aux dernières transformations de notre goût. Je ne suis pas non plus en mesure de savoir si, à l'heure présente, la France n'aurait pas repris quelque goût pour la grandeur et l'idéal ; mais ce que je puis dire, pour l'avoir éprouvé à plusieurs reprises, c'est l'ennui profond dans lequel me plongent ces représentations en quelque sorte photographiques. Je ne crains pas de m'en accuser comme d'une imperfection de ma nature. Je n'ai jamais été de ceux qui trouvent du plaisir à s'arrêter au coin d'une rue pour entendre les débats et les propos métaphoriques des forts de la halle ou des revendeuses d'herbes. Sans doute, Socrate lui-même y prenait à Athènes un vif intérêt. Mais peut-être l'esprit attique donnait-il aux entretiens vulgaires d'alors une délicatesse et un choix que nous chercherions vainement aujourd'hui. La vérité est que les événements de la vie se traînent avec une lenteur insupportable au théâtre. Tandis que, dans la réalité, on se résigne à les voir se succéder les uns aux autres avec une lenteur salubre, dans l'impossibilité de nous maintenir constamment au paroxysme de notre activité, nous éprouvons, au contraire, au théâtre où nous ne sommes plus que spectateurs, une impatience fiévreuse. Nous ne saurions apporter à ces faits dont nous sommes les

témoins, le même intérêt que s'ils entraient dans notre propre existence ; et tout ce qui n'a pas de rapport direct avec l'intrigue et le dénouement de la pièce, nous fatigue au lieu de nous divertir.

Heureusement pour eux, les Chiméricitains en sont encore à se passionner pour les décors et les costumes ; et lorsqu'un directeur de théâtre entreprend de faire fortune, il doit songer, s'il est sage, beaucoup moins au mérite des pièces et au talent des acteurs qu'au choix d'une couturière et à son fabricant de trucs.

CHAPITRE XI

LES FOUS DE LA BEAUTÉ, DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ

– « Il doit être bien difficile d'écrire une œuvre dramatique en vers sans sortir de ce calque impitoyable, et absolument impossible, quelque bonne volonté qu'on y mette ou quelque talent qu'on y déploie, de ne pas hausser un peu le ton. Dès lors, ce n'est plus le personnage qui figure devant vos yeux, c'est le poète qui parle par sa bouche.

– « Parfaitement exact, Francis ; parfaitement exact ! Voilà précisément pourquoi l'usage des vers est ici absolument proscrit au théâtre. Je ne sais même pas pourquoi je dis au théâtre. » J'ai découvert depuis peu qu'il n'y a point de place ici pour les poètes pas plus qu'ils n'étaient admis dans la *République* de Platon ! »

– « Ce que vous me dites là est un peu fort, Il Bornéo ! Passe encore pour supprimer les pièces en vers – il s’en fait tant de mauvaises et d’insupportables ; on les débite si mal et avec si peu de goût, que c’est tout bénéfice d’en être délivré, au pays de la Chimérique comme ailleurs : « – mais quant à supprimer les poètes, quant à les empêcher de rimer et de vous poursuivre de leurs vers, c’est à quoi personne, pas même la loi, ne réussira aisément. »

– « Vous connaissez donc encore des poètes, « Francis. Je croyais cette variété de l’espèce humaine perdue depuis longtemps. Il faut, pour en venir là, une telle réunion de circonstances, une telle abondance d’impressions, une telle richesse de sentiments, un tel concours enfin d’exceptions favorables que je n’imaginais pas. »

– « Détrompez-vous, Agénor, l’orgueil suffit. « C’est un honneur prisé si haut, c’est une supériorité si heureusement reconnue, que celle de barde et de chancre divin ! La véhémence avec laquelle on aspire à ce renom, suffit pour persuader à la vanité qu’elle en est digne et à la sottise qu’elle l’a obtenu. Tous les jours, mon cher comte, au

moment où je suis le plus paisible et le plus <- calme dans mon cabinet, je vois entrer quelqu’un de ces porteurs d’alexandrins, et il me faut absolument subir la lecture de leurs œuvres. J’ai beau alléguer, avec toute la politesse du monde, mes occupations, mon désir de goûter leurs vers à tête reposée ; j’ai beau les prier de vouloir bien me

laisser leur manuscrit pour le savourer à mon loi-sir ; on dirait qu’ils pénètrent mes perfides desseins. Il ne me reste qu’à courber la tête et qu’à m’armer de sang-froid pour recevoir cette dou-che de poésie. »

– « En vérité, Francis, » reprit le comte sur un ton de bonne humeur, vous nous contez là des choses de l’autre monde ! Vous m’entretenez de l’âge d’or, des contemporains de M^{me} Deshoulières et des choses fabuleuses de l’Astrée. Il ne reste pas en France tant de poésie et tant de poètes que cela. Vous avez eu la mauvaise chance de vous les attirer par quelque faiblesse ou quelque témoignage imprudent de sympathie. Ils se sont cru autorisés et ils ont fondu sur vous comme les mouches sur un lion blessé. Je ne croyais pas qu’on fît encore de ces mauvaises plaisanteries.

« Au reste, mon cher Francis, si vous êtes in-commodé à ce point par les moustiques du Par-nasse, vous avez tout intérêt à passer le reste de vos jours au pays de la Chimérique. Les mesures qu'on a prises ici contre les poètes, , sont plus efficaces que vous ne le pensez. La loi a invoqué contre eux les ordonnances de la médecine, en même temps que les arrêts de la justice. »

Je regardai le comte avec un certain ahurissement.

– Les ordonnances de la médecine, Agénor ! les ordonnances de la médecine !

– « Assurément, mon ami. Tout poète est ici réputé fou et traité comme tel.

Le jour où il se laisse aller à rimer, il reçoit un avertissement so-lennel et motivé de son commissaire de police. S'il persiste dans ses errements, s'il continue à s'oublier de la sorte, cette révolte contre le bon sens et contre la langue usuelle ne tarde pas à recevoir sa punition. On le transporte et on l'incarcère dans la maison des poètes, laquelle est tout à la fois une prison et un hospice. Il y est en même temps privé de sa liberté à titre de punition, et soumis à un traitement en qualité de malade. On suppose à juste titre qu'il n'est pas dans une en-tière possession de sa raison, en même temps qu'on a à lui reprocher une véritable tentative d'inégalité aristocratique. Où en serions-nous, grand Dieu ! et que deviendrait l'équilibre constitutionnel de la Chimérique, s'il fallait que les uns s'avisassent de parler en vers, tandis que le commun des martyrs serait réduit à s'exprimer en prose ? »

Je ne pus pas, je le confesse, m'empêcher de sourire, en songeant jusqu'à quel point le comte de Bornéo avait dû s'identifier avec les indigènes de la Chimérique, pour s'écrier, comme il le faisait en parlant de la destinée de ce pays : « Que deviendrions-nous ? »

– « Je pense, mon cher comte, qu'avec ce régime et ces précautions sanitaires, le nombre des poètes ne doit pas être bien grand dans la Chimérique. »

– « C'est ce qui vous trompe complètement, Francis. Il y en a assez pour peupler trois hôpitaux situés l'un à Egalité, l'autre à Vaganopolis et le dernier à Organisation-Ville. Au reste, vous pouvez en apercevoir un d'ici, , » ajouta-t-il en étendant la main vers une espèce de masse sombre qui faisait face au balcon du foyer, « le théâtre et l'hospice se font vis-à-vis.

L'inspiration commencée ici s'achève souvent là-bas. On débute par la littérature du réalisme et on finit par être atteint d'idéal. Pour peu que les crises se prolongent et qu'elles portent sur le langage, les symptômes d'atteinte poétique ne tardent pas à se manifester. Il faut bien alors mettre les sujets entre les mains de la thérapeutique. Si vous voulez m'en croire, Francis, nous reviendrons demain matin dans ce quartier et nous nous présenterons à l'hospice des poètes pour en faire une visite détaillée. »

CHAPITRE XII

L'HOSPICE DE L'IDÉAL

Nous nous étions munis cette fois, contrairement à toutes nos habitudes, d'une bonne lettre de recommandation. Dès qu'il s'agit de communiquer avec des aliénés, le respect dû aux familles de ces malheureux exige qu'on ne les expose point sans motif aux inconvénients des visites et de la publicité.

L'hospice où nous fûmes admis, est le plus vaste et le mieux tenu de toute la Chimérique. Les poètes n'y forment pas à eux seuls toute la population soumise au traitement médical ; mais, comme l'indique la dénomination inscrite sur la porte principale, « *Hospice de l'idéal*, » on y soigne avec une égale sollicitude tous ceux qui paraissent avoir perdu le sentiment du réel et qui ont été atteints de la maladie de l'idéal.

Le principe qui préside à cette institution paraissait au comte de Bornéo éminemment juste et éminemment logique.

– « De la même façon, » disait-il, qu'on entreprend dans les limites du possible la guérison d'un aveugle ou d'un sourd, c'est-à-dire d'un homme qui, par suite d'une infirmité, a vu se rompre tel ou tel lien qui le rattache au monde sensible, tout de même il est bien naturel qu'on ramène au sentiment de la réalité et du concret un homme que ses aspirations égarent dans les rêves. Le beau, le vrai, le bien, sont au dehors et au dessus des atteintes de l'homme. Il faut avoir perdu la raison pour en faire la règle de sa conduite, l'objet de son amour, le terme de son attente. »

Le directeur de l'hospice nous reçut avec l'impatience fiévreuse d'un homme qui, en faisant honneur à une lettre de recommandation, compte bien s'assurer par là des chances d'avancement. Toutes les portes s'ouvrirent devant nous et chaque employé se faisait un devoir d'imiter la bonne grâce de leur chef.

L'aliénation poétique ne forme qu'une section dans l'hospice de l'idéal.

Les services sont répartis en trois divisions générales :

- Les fous de la Beauté ;
- Les fous de la Justice ;
- Les fous de la Vérité.

Les poètes sont compris dans la première catégorie ; ils se rattachent aux aliénés de la Beauté.

Avant de nous introduire dans ce premier corps de bâtiment, le directeur de l'hospice, le très-honorable Antiché de Padidé, nous communiqua fort obligeamment les dossiers des malades que nous allions voir, et, en même temps que les dossiers, les pièces justificatives y annexées.

J'ai souvent été le témoin, dans les bureaux des journaux ou des revues, de l'encombrement amené par la pléthore des manuscrits. Il n'y a pas moyen de tenir, par quelque bout que ce soit, à une rédaction quelconque, sans voir venir à soi le flot des auteurs *in partibus* et tous ces gens qui, après avoir médité toute leur vie sans produire, ou produit sans paraître, ne songent qu'à vous prendre pour débouché.

En dépit de toutes les accumulations qu'il m'a été donné de voir dans les ténébreux cartons des *refusés*, je dois dire qu'aucun encombrement littéraire ne saurait être comparé à l'énorme masse de manuscrits que M. de Padidé mit sous nos yeux. Il y en avait de quoi faire la fortune de tous les libraires

parisiens. Romans, pièces de théâtre, tragédies, nouvelles, poèmes, satires, odes, fables, tout ce que l'imagination peut produire de plus fantastique, de plus délicat, de plus grandiose, se trouvait accumulé dans ces pages ignorées. On y entendait retentir les accents les plus fiers, les plaintes les plus touchantes. Je crois que toute la gamme des sentiments humains y avait son expression.

On n'a pas impunément trempé soi-même sa plume dans l'encre et l'on n'a pas lutté contre les difficultés de la parole et du style, sans en avoir gardé une disposition à admirer de toutes ses forces quiconque réussit à atteindre le but où vous avez vous-même échoué. La Chimérique est un pays bien favorisé, et je connais à Paris telle revue fameuse entièrement épuisée de penseurs et d'écrivains, qui aurait trouvé dans ces archives immenses de quoi s'égaliser elle-même et reconstruire ainsi son ancienne réputation.

Pendant que mon enthousiasme se donnait carrière à feuilleter ces trésors, et que je montrais avec une certaine émotion à mon ami de Bornéo telle page dont on enrichirait chez nous les *Ornements de la mémoire*, le directeur attendait dans un respectueux silence qu'il lui fût permis de prendre la parole, pour nous donner le commentaire administratif de son dossier.

– « Vous voyez, messieurs, par les pièces concernant ces trois dernières années, combien la maladie de l'idéal a fait de ravages parmi les amants de la beauté. Je sais bien que ce sont les plus doux et les mieux élevés de nos pensionnaires. Ils ont même quelque chose de séduisant et de contagieux. Toutefois leur état d'esprit comme leurs productions ne laissent pas de constituer un grave désordre dans le régime social. Aussi nous ne laissons voir à âme qui vive les compositions littéraires que vous avez entre les mains. Il y a dans les nations, même les plus sages, un fond de complaisance – je pourrais dire de déraison – qui assurerait à ces malheureux un succès iné-vitable. Je suis persuadé qu'en dépit de notre éducation si positive et si rigoureusement prosaïque, tel de ces romans publiés dans les journaux pas-sionnerait les lecteurs et les détacherait de leurs affaires, au point de détourner leur intérêt sur des personnages purement imaginaires.

Vous comprenez, monsieur, sans que je vous le dise, tout ce que cette perversion intellectuelle présente de dangereux. Comment voulez-vous que les citoyens n'éprouvent pas quelque découragement ou quelque dégoût de la vie réelle, alors qu'on leur met chaque jour sous les yeux, avec toutes les ressources du talent et tout le dévergondage de l'imagination, je ne sais quelle existence prétendue supérieure et qui l'est en effet ? Comment voulez-vous que la contagion de cet idéal ne gagne pas les plus fermes ? C'est ainsi qu'on en vient à souhaiter ce qu'on n'a pas et peut-être à le préparer dans le fond de son cœur. »

Il ne m'était pas possible d'entrer en discussion avec cet homme si convaincu, surtout lorsque tout le système des réalités environnantes lui prêtait, pour ainsi dire, main forte ; mais je ne pouvais m'empêcher de me retourner, en l'écoutant, du côté de mes souvenirs. Les Chiméricitains ne m'avaient jamais paru plus profondément dans l'erreur. A quoi bon désenchanter ainsi la vie humaine ? La réalité n'est pas déjà si belle et il est bien juste et bien naturel, lorsque l'homme se sent rejeté au-dedans de lui par l'insuffisance et le néant de tout ce qui l'entoure, qu'il y retrouve au moins, ne fût-ce qu'en rêve et qu'en imagination, des joies et des espérances capables de le dédommager et de le satisfaire. Il y a des natures privilégiées, dont toutes les inquiétudes s'apaisent, dont toutes les douleurs s'endorment au murmure des voix lointaines qui les appellent vers les régions enchantées de l'idéal. Si ce sont là, comme le disent les docteurs et les politiques chiméricitains, de purs insensés, dites-moi s'il faut les plaindre ou les envier, et s'il ne vaut pas mieux pour l'humanité lui laisser les illusions dont elle se console, que la rendre aux réalités dont elle se désespère.

CHAPITRE XIII

LES FOUS DE JUSTICE

– « Nous entrons maintenant dans la deuxième section, celle des fous de Justice. »

En prononçant ces paroles, le directeur, M. de Padidé, fit signe au gardien qui nous précédait d'ouvrir devant nous une large porte revêtue de lames de bronze.

Derrière cette porte et à un court intervalle, le chemin était de nouveau intercepté par une énorme barrière en fer.

Cette grille ne s'ouvrit qu'au moment où il fut constaté par le directeur lui-même que la porte de bronze était bien solidement refermée derrière nous.

J'ai visité un trop grand nombre de prisons pour m'étonner de ces formalités. Seulement comme les amants de l'idéal me paraissaient, sur ce que j'en avais pu voir, des gens fort doux et fort pacifiques, je ne m'expliquais guère ce luxe de précautions et ce renfort de barricades. De pauvres rêveurs ne constituent pas un grand péril pour celui qui les garde, et je me demandais si la cruauté de ce régime ne les aurait point par hasard fait tourner à la fureur.

Je fis part de cette remarque au directeur. M. de Padidé fit une vilaine grimace sous prétexte de sourire. Il en avait depuis longtemps perdu l'habitude puis il reprit de son ton le plus important et le plus rogue :

« Avec tout le respect que je vous dois à vous, monsieur qui portez des lunettes, je vois que vous vous laissez aller au préjugé commun de ne faire aucune différence entre les poètes et les rêveurs politiques. Les philosophes, monsieur, sous toutes leurs formes, les utopistes, les amis de la justice, les

redresseurs de torts, sont une des pestes les plus dangereuses qui puissent affliger et qui puissent perdre un Etat.

Comprenez-vous bien le danger auquel ils nous exposent, et l'inévitable renversement auquel ils travaillent ?

Comment ! la société est ainsi faite que tout y repose sur des lois fixes et immuables, des principes certains, des pratiques autorisées, en dehors desquels tout n'est plus que confusion et qu'incertitude.

La puissance de la force, l'effet de la richesse, l'influence des protections, l'égalité absolue et irrémédiable, la négation radicale de toute supériorité, de toute vertu, de toute valeur, ce sont là des fondements solides sur lesquels une civilisation peut s'asseoir fortement et de manière à défier toute contradiction. Il n'y a pas, dans un système ainsi arrêté et pratiqué, le plus petit recoin où puisse se réfugier l'espérance d'améliorer son sort par des moyens moraux. L'âme se trouve éliminée, comme il convient, de la conduite de la vie. L'existence ne renferme plus rien que d'incontestable, de palpable, de positif.

N'est-ce pas bien là votre opinion ? »

Cette fois, je tiens beaucoup à le faire remarquer, ce fut le comte de Bornéo, et non pas moi, qui lit un signe de tête.

M. de Padidé poursuivit la marche triomphante de son raisonnement.

« Comprenez-vous maintenant la perturbation profonde que jetteraient dans un pareil système politique les ignorants, les naïfs, les scrupuleux, tous ceux qui vous parlent sans cesse de droits à respecter et de devoirs à remplir ? Ces esprits chagrins et moroses, avec leurs aspirations vers un monde différent, deviennent une sorte de protestation vivante contre tout ce qui se fait et tout ce qui se dit. Comment voulez-vous qu'on vive et qu'on fasse son chemin, s'il faut sans cesse dire la vérité, si l'on est réduit à accomplir son devoir et à chercher dans le mérite réel un prétexte ou une raison d'avancement ? Autant vaudrait supprimer tout de suite la balance des protections et cet admirable système de nominations qui depuis longtemps a mis fin chez nous à toute compétition et à toute intrigue. »

Si le lecteur veut bien se reporter un instant au mécanisme ministériel que je lui ai fait connaître, il ne comprendra guère mieux comment un système de candidature fondé tout entier sur la protection et l'influence peut

avoir mis fin à l'intrigue ; mais les hommes sont ainsi faits, que, dans leur désir d'avoir raison, ils allèguent comme des arguments en leur faveur les faits mêmes qu'on se proposait d'invoquer contre eux.

– « Cet amour de la justice dans les relations humaines, cette recherche d'un idéal complètement inapplicable à toute action et à toute conduite pratique, ont ceci de particulier : qu'ils ne demeurent point ici à l'état abstrait et platonique, comme il arrive chez les poètes et chez les romanciers. Ceux-ci se contentent de soupirer après un état de choses supérieur, à la façon d'un amoureux qui languit après sa belle ; mais ils se résignent assez facilement à subir la réalité. Ils se font de leur idéal une représentation trop inaccessible à toute chance d'exister, pour ne pas y renoncer avec autant de bonne grâce qu'ils mettent d'enthousiasme à le désirer.

« Il en va tout autrement des fous de la Justice. Ceux-là demeurent beaucoup plus près de ce qui est. On dirait non pas seulement qu'ils aperçoivent leur utopie des yeux de leur esprit, mais, pour ainsi dire, qu'ils la touchent de la main et qu'ils sont toujours à la veille d'en faire une réalité. Il en résulte que la contemplation ne leur suffit plus ; ils mettent autant d'âpreté dans leur poursuite que d'amertume dans leur critique. Ils s'attaquent sans cesse non pas seulement aux événements mais aux personnes, rendant ces dernières responsables de tout ce qui arrive comme de tout ce qui n'arrive pas. C'est au point que si nous ne les tenions renfermés avec toute la vigilance et la rigueur dont notre administration a déjà donné tant de preuves, il n'y aurait plus pour personne ni tranquillité ni sécurité.

Vous me direz sans doute que l'idée du devoir est un pur fantôme, et le droit une vulgaire hallucination ; mais l'esprit humain est ainsi fait dans sa faiblesse et sa contradiction, que, pour en admettre le néant, il ne laisse pas d'en ressentir le trouble. Si nous leur concédions la licence de soutenir publiquement leur doctrine, toutes ces notions de métaphysique rationnelle ou de bon sens moral finiraient par se réveiller dans les âmes. Elles hanteraient notre pensée comme un perpétuel cauchemar. Ici, elles s'éteignent et meurent avec eux.

– Vous n’avez pas beaucoup de guérisons ? » demanda le comte de Bornéo.

– Presque point, monsieur, » reprit avec une nuance visible de contrariété le directeur ; cette maladie de la justice a ceci de particulier : qu’elle est à peu près incurable dans les âmes qui en ont été atteintes. J’estime qu’au lieu de s’adoucir par la réflexion et la solitude, elle y trouve, au contraire, de nouvelles forces. Il vaudrait mieux pour ces pauvres gens qu’on les laissât en contact avec les épreuves et les difficultés de la vie. Les insoutenables illusions de la jeunesse se défendent encore mieux contre le raisonnement que contre la réalité. Il leur est bien difficile de lutter contre le désenchantement, les déceptions, les intérêts égoïstes. Bon gré mal gré, les esprits les plus fiers et les plus spiritualistes finissent par se laisser accabler ; et souvent, sans rien perdre de leurs prétentions en paroles, ils fléchissent tout doucement au niveau des autres. Aussi m’arrive-t-il d’hésiter, lorsqu’on me demande de faire incarcérer quelque fou de justice. Je sais d’avance qu’une fois enfermé ici, rendu à la possession de lui-même, à la réflexion et à l’étude, il deviendra à peu près infailliblement incurable, au lieu qu’en patientant et en le gardant encore quelque temps dans le monde, on laisse agir en sa faveur toutes ces causes d’abaissement qui tiennent tant de place dans la conduite des hommes. On lui ménage ainsi l’heureuse chance de redevenir, comme tout le monde, égoïste, intéressé et positif. »

CHAPITRE XIV

LES FOUSS DE VÉRITÉ

La troisième section de l'hospice renfermait les *fous de Vérité*.

La science dans le pays de la Chimérique était réduite à une dure condition.

On ne lui refusait point les honneurs qui lui sont dus ; il y avait autant et plus qu'ailleurs des Académies et des Compagnies savantes ; mais on distinguait soigneusement entre la science utile pour laquelle on professait l'estime la plus profonde, et la science métaphysique pour laquelle on n'avait pas assez de mépris et de persécutions.

Toute découverte, toute expérience qui aboutissaient à une amélioration pratique, à un perfectionnement industriel, à une économie de main-d'œuvre, étaient accueillies avec transport et récompensées des plus grands honneurs. On ne marchandait point les faveurs et les pensions à quiconque avait introduit dans les formules d'application industrielle une modification profitable et représentée, commercialement parlant, par une augmentation quelconque des bénéfices.

Sur ce terrain et dans les limites de cet emploi immédiat, la science pouvait être sûre d'un bon accueil ; mais il ne fallait point qu'elle sortît de ce terre-à-terre et qu'elle portât plus haut ses visées.

L'amour de la Vérité est une maladie de l'âme. comme l'amour de la Beauté et de la Justice. Lorsqu'une intelligence est saisie par le besoin de savoir, elle s'inquiète fort peu des bénéfices qu'elle pourra tirer de ses découvertes, non plus que des obstacles par-dessus lesquels il lui faudra passer pour les accomplir. Toute idée de gain et d'industrie disparaît de ces âmes affolées. Au lieu de rester dans l'ordre des motifs avouables et positifs, leur fortune à grossir ou à commencer, les jouissances à conquérir, la situation de millionnaire à se ménager, au lieu de subordonner tous leurs efforts à ce premier résultat plus important sans contredit que tous les

autres, ils se laissent emporter par je ne sais quel enthousiasme de l'inconnu et s'abandonnent à l'ivresse des problèmes. Il paraît doux à leur orgueil de saisir le secret des lois physiques. Ils prétendent bien mettre la main par-delà les effets sur les causes premières. Pourvu que la nature n'ait plus de mystères pour eux, il leur semble que le vrai but de la science est atteint et son idéal réalisé.

Il paraît, si j'en crois ce qu'on dit à Organisation-Ville, que cette troisième section des aliénés couvre plus d'un abus de pouvoir et donne lieu à plus d'un acte arbitraire. Il n'est pas toujours bien facile, dans l'ordre des sciences, de distinguer ce qui appartient à la pure spéculation et ce qui peut se justifier par un avantage pratique. Il en résulte, même d'après le témoignage de M. de Padidé, que ses pensionnaires font entendre de perpétuelles réclamations. Ces réclamations trouvent quelquefois dans des applications fortuites un appui victorieux. On a vu en plus d'une occasion des vérités pure-ment théoriques devenir tout d'un coup, dans la main de quelque praticien habile, une source de revenus et de richesses. Les spéculations pures se trouvent ainsi changer de caractère, et, sans y avoir jamais songé, elles aboutissent à des résultats matériels. Il est bien difficile, en pareil cas, de maintenir d'une façon trop inflexible la différence que la loi établit entre le savant industriel et le théoricien. Quoique ce dernier n'ait pas rencontré lui-même l'application, on ne laisse pas de lui en imputer quelque mérite. C'est ainsi que M. de Padidé est obligé, plusieurs fois par an, de rendre à la liberté quelqu'un de ses pensionnaires. La veille encore, ils étaient reconnus visionnaires et démontrés fous ; mais leurs idées et leurs formules avant abouti tout d'un coup à un emploi inattendu dans l'ordre de la fabrication, les premiers auteurs de la théorie se voient relevés par là de la déchéance qu'ils avaient encourue. Ils se trouvent ainsi avoir du bon sens et de la sagesse par procuration.

Le malheur est – je parle d'après M. de Padidé – que ces rencontres et les libérations qui s'ensuivent, sont du plus fâcheux effet sur les pensionnaires de l'hospice. Les fous de la Vérité ne manquent pas de prétendre, avec une menaçante unanimité, que ces théories méprisées, ces spéculations honnies comme un acte de démence, cette recherche désintéressée des causes et des lois, sont le vrai fondement et le seul point de départ de toutes les

applications et de toutes les découvertes pratiques. Ils osent bien soutenir que, sans ce premier défrichement exécuté peut-être un peu au hasard et sans espérance de récolte prochaine, il n'aurait pas été possible de rien semer, et par conséquent de rien recueillir. Ils vont jusqu'à exalter tout haut leur esprit de dévouement et de sacrifice. On les a vus pousser l'audace jusqu'à soutenir que l'humanité leur doit plus qu'aux industriels. Ces derniers, disent-ils, recueillent dans la richesse le bénéfice de leur travail, tandis que l'homme de la science pure n'a pour toute récompense que sa propre estime et la perspective lointaine de sa gloire.

Le directeur de l'hospice, avant de nous introduire dans la troisième section, mit sous nos yeux, comme il l'avait fait pour les aliénés de la Beauté, les productions scientifiques, les mémoires et les tableaux, les analyses, les théorèmes qui constituaient le mérite de chacun d'eux. Encore que je n'aie pas une très-grande teinture des sciences, n'ayant pas dépassé de beaucoup l'humble niveau de ce baccalauréat, je demeurai confondu en présence de ces richesses intellectuelles. Le plus grand nombre des savants renfermés dans l'hospice, en raison de leur folie de la Vérité, prend son mal en patience. Beaucoup d'entre eux ont le bon esprit, au lieu de s'exhaler en irritations vaines, de se considérer comme nourris aux frais de l'Etat dans une sorte de prytanée. Ils y trouvent un calme parfait, un repos d'esprit que rien ne vient troubler, et, par une singulière anomalie jusqu'à des instruments des collections et des moyens d'étude qui leur permettent de pousser plus avant leurs recherches. N'était qu'ils sont réputés fous et traités comme tels, il serait bien difficile de rêver une existence plus dégagée des soucis matériels et plus heureusement pourvue de la liberté d'esprit.

Le courage m'a manqué pour visiter cette section ; je n'en puis parler que par ouï-dire. Il me semble si cruel, si inique d'être ainsi enfermé et poursuivi, uniquement parce qu'on a l'âme enflammée de la passion du vrai, que je ne me suis point senti la force de supporter ce spectacle. J'aurais éclaté. De toutes les monstruosités de la Chimérique, celle-là me paraît encore la plus forte. Je ne pus pas m'empêcher de faire cette réflexion au comte, au moment même où M. de Padidé le ramenait de cette dernière visite.

– « Ma foi, mon cher, » me dit Agénor, comme nous nous éloignons ensemble de l’hospice pour regagner notre logis, je ne mets pas autant de promptitude que vous dans mes jugements ; et bien qu’entre la Chimérique et la France le choix ne soit pas douteux en principe, bien qu’il paraisse exorbitant de voir traiter dans ce pays-ci les savants, les artistes, les héros comme des ha-bitants de Charenton, je ne suis pas très-sûr que cette condition ne soit pas supérieure à celle que notre civilisation leur fait maintenant en Eu-rope. »

Je me demandais tout bas si mon ami Agénor était en train de plaisanter et s’il ne lui venait pas à la pensée, dans un moment de bonne humeur, de mettre en avant quelque paradoxe insoutenable pour voir comment je m’en tirerais.

– Il ne faut pas croire, mon cher Francis, que la situation d’honnête d’homme, d’homme lettré ou savant soit, chez nous, bien favorable et bien en relief. Il y a là-dessus d’antiques traditions dont notre siècle tient à honneur de ne point se départir.

Il y a sans doute une place au festin pour les intrigants de toute espèce dans la littérature et dans la science, comme dans tout le reste : le sa-voir-faire ne perd pas ici des droits plus qu’ail-leurs. Mais il est bien entendu que le savant modeste, le poète d’un vrai mérite, l’homme de lettres discret et moral, n’ont aucun droit aux » faveurs ni aux encouragements. On paie son pain au boulanger et son vêtement au tailleur ; mais la production intellectuelle n’a pas encore de rétribution assurée. A moins qu’elle ne se vende au plus offrant et dernier enchérisseur, à moins qu’elle ne mette sa plume au service des passions sensuelles ou politiques, la société n’a rien à offrir à quiconque n’a pour clientes que la Justice et que la Vérité.

« En même temps qu’elle traite les producteurs intellectuels avec cette rigueur pécuniaire, continuant la tradition des poètes crottés et des gens de lettres faméliques, elle affecte pour ces pauvres dupes les plus grands égards. Elle les admet à ses dîners, les invite à la campagne et feint de ne pas s’apercevoir combien ils sont parfois gênés pour payer le chemin de fer ou pour donner des étrennes aux domestiques.

Je trouve que, dans le pays de la Chimérique, on se conduit avec plus de justice et de loyauté. Au lieu de faire sentir aussi rudement par la détresse et

la gêne, à la haute littérature, à la poésie, à la science, le peu d'estime dans lequel on les tient ; au lieu de les admettre au rang de souffre-douleur dans une société livrée tout entière à l'admiration et au culte de l'argent, on coupe court à cette existence ambiguë. On les proscriit, on les traite comme des malades. C'est le sur moyen d'éviter les carrières manquées, les illusions perdues, et les destinées enfin qui débutent par une couronne académique pour se terminer par un lit d'hôpital. »

CHAPITRE XV

L'EXPOSITION DE PEINTURE

Il ne faudrait pas, sur le récit qui précède, s'imaginer mal à propos que l'art et la littérature aient complètement disparu du pays de la Chimérique et qu'il n'en reste pas des vestiges.

Autant l'esprit démocratique sainement entendu s'oppose à tout ce qui, de près ou de loin, peut donner aux âmes la dangereuse tentation de l'idéal, autant il encourage l'art d'imitation, destiné à vous imprégner en quelque sorte du sentiment de la nature et de la réalité.

C'est ainsi que le grand prix de l'exposition de peinture représentait une roue de charrette démontée et appuyée contre la muraille. Le peintre, renouvelant un artifice attribué dans l'antiquité à Zeuxis ou à Parrhasius, avait imaginé de donner à sa toile la couleur exacte de la paroi du Musée. Il avait supprimé le cadre, et grâce à toutes ces précautions empruntées à la mise en scène des panoramas, il était parvenu à organiser un trompe-l'oeil

capable de défier les regards les plus exercés. C'était à jurer que, par suite de circonstances étranges, une véritable roue de charrette avait été apportée dans ce salon et abandonnée contre cette muraille. On y retrouvait tout, la boue qui s'y était séchée, le résidu du fumier sur lequel elle avait passé, ces clous bossués par leur contact avec le pavé des rues. C'était d'un dégoûtant et d'un nauséabond à vous faire soulever le cœur.

Ces mérites d'imitation avaient été pris en haute considération par le jury, comme ils méritaient de l'être. On avait vu des femmes et des enfants se détourner et éprouver un malaise réel à cette vue malpropre. Ce sont là des témoignages de supériorité plus flatteurs et moins suspects que toutes les exclamations des critiques.

Cette première médaille d'or avait été disputée à la roue de charrette par une autre œuvre qui avait bien aussi ses partisans.

Un jeune novateur du plus haut mérite et du plus bel avenir avait imaginé de représenter le bouchon d'une bouteille de vin vieux, au moment même où il vient d'être arraché. Il n'est pas possible de rendre avec plus d'exactitude les déchirures dont l'a sillonné l'instrument dont on s'est servi, cette couleur violette qui l'a insensiblement imprégné jusqu'au cœur de sa substance, les champignons imperceptibles et les fines moisissures qui commencent à diaprer les bords. La cire vieillie par le temps y montrait son empreinte tout près de tomber en poussière et dessinant déjà, par d'imperceptibles nervures, les écailles qui doivent l'emporter. Ce bouchon finissait, comme le diraient les feuilletons de la critique française, par constituer à lui seul un véritable poème épique.

Malheureusement pour l'artiste, sous prétexte de rendre ces phénomènes plus saillants et de leur donner plus de relief, il s'était avisé de grossir ce malheureux bouchon, et de le représenter plus grand que nature jusqu'à lui donner des proportions colossales. Il alléguait pour sa défense l'exemple des peintures à la fresque. Il lui avait semblé que c'était une invention originale et heureuse, d'enlever à la peinture monumentale et historique l'injuste privilège dont elle avait joui jusqu'alors. Pourquoi lui appartiendrait-il d'agrandir indéfiniment la stature de ses personnages, tandis que la même faculté serait refusée aux autres genres ? Si ses adversaires ne se rendaient pas à ces arguments, et s'il paraissait étrange à

quelqu'un qu'il fût sorti de la mesure exacte de la réalité, il pouvait invoquer en sa faveur un argument tout-puissant qui devenait sa meilleure apologie. N'employait-on pas, à chaque instant, dans la réalité, le microscope, de façon à voir apparaître, en vertu du grossissement, les détails les plus ténus de l'objet à examiner ? C'étaient précisément le système et le mérite de son travail. Il n'avait point prétendu idéaliser son bouchon ni lui communiquer, par l'application de son procédé, un caractère idéal ; mais, tout au contraire, lui donner quelque chose de plus réel et de plus positif, en permettant même à l'œil du vulgaire de pénétrer, pour ainsi dire, jusqu'au fond de son être.

On peut juger que ce système, comme il arrive pour toutes les nouveautés, ne manquait point de partisans, sans compter que le bouchon lui-même était vraiment fait pour éveiller les sympathies. Le jeune auteur, par une autre innovation des plus heureuses, avait voulu saisir l'odorat, en même temps qu'il occupait la vue. Il s'était donc arrangé pour communiquer à ses couleurs un peu de cet âcre parfum qui s'exhale d'un bouchon légèrement aigrelet. Les connaisseurs qui venaient en foule respirer cette essence inédite, se plaisaient à rendre justice à l'art exquis, au sentiment profond des réalités avec lesquels elle avait été composée.

En dépit de tous ces efforts, la roue de charrette avait prévalu ; elle avait obtenu la grande médaille à une forte majorité.

Je trouve que ce jugement est équitable et que tout le monde approuvera la décision.

Le réalisme, en effet, ne comporte pas les innovations, cette envie de bien faire, ces tentations de progrès. Il est pour ce qui est, pour ce qui a toujours été, pour ce qui sera toujours. Le monde ne change point de physionomie : nous le retrouvons, chaque matin, tel que nous l'avons laissé la veille au soir ; et la peinture qui a pour mission de le représenter, ne saurait, sans tomber du même coup dans la maladie de l'idéal, professer la prétention de l'embellir.

Au reste, l'invention est proscrite avec tant d'acharnement, qu'on a poussé, à l'exposition de peinture d'Organisation-Ville, la précaution jusqu'à obliger les personnes représentées à venir, chaque jour, dans le même costume et dans la même attitude, poser elles-mêmes à côté de leur

portrait. Malheur au peintre convaincu d'avoir embelli son modèle ! Il est, par le fait même, entièrement perdu de réputation, considéré comme un menteur et comme un fourbe, et, pour cette raison, traité comme le dernier des hommes ; comme aussi toute supériorité du modèle sur la toile est amèrement reprochée à l'artiste et suffit pour éloigner de lui les amateurs.

Je parvins ainsi, à force d'étudier ce que j'avais sous les yeux, à me rendre compte des indications qui, sur le livret comme dans la salle, accompagnaient chaque tableau ; j'en ressentis quelque orgueil. C'est la première fois que, dans le pays de la Chimérique, je me tire tout seul d'une difficulté.

A côté d'un tableau intitulé, par exemple : *Souvenirs et regrets*, , et représentant une mère qui pleure près du berceau vide de son enfant, on lisait cette mention : *Rue Chalande, n° 11, au second étage, la première porte à droite*. C'était l'adresse de l'appartement figuré, afin que chacun pût juger soi-même de l'exactitude de la représentation. Je m'étais figuré d'abord, non sans quelque vraisemblance, que j'avais sous les yeux l'adresse de l'artiste, suivant l'usage de nos indicateurs français ; mais un examen plus attentif ne tarda pas à me montrer que ces mentions variaient, pour ainsi dire, à l'infini.

Le tableau suivant représentait, par exemple, un banc de jardin et on lisait en marge cette mention dans le livret : *Square des Enrhumés, troisième banc de la deuxième allée à droite*.

D'autres artistes, poussant plus loin encore le scrupule et la coquetterie, suspendaient à droite ou exposaient sur une tablette l'objet lui-même dont ils donnaient l'image. La dernière salle contenait même, à cet égard, un spécimen assez curieux.

Un jeune artiste, au lieu d'attacher vivant dans un box le caniche dont il avait tracé le portrait, avait craint que l'animal ne conservât pas assez la pose qu'il lui avait donnée ; et pour le rendre immobile dans cette situation, il n'avait rien trouvé de mieux ni de plus efficace que de le faire empailler. Or, il était arrivé que l'artiste empailleur, médiocrement habile dans les pratiques de son art, avait communiqué à tout le corps de ce pauvre animal une sorte de raideur hiératique, semblable à celle des bas-reliefs éthiopiens, si bien que la peinture semblait vivante et animée, tandis que l'animal lui-

même avec sa vraie peau paraissait une franche caricature. Cette petite particularité avait fait le tour des salons d'Organisation-Ville, et l'on s'en était beaucoup égayé.

CHAPITRE XVI

LA SOUSCRIPTION DE DÉCOURAGEMENT

Nous avons remarqué, tout en parcourant les galeries du Salon, un jeune homme de fort bonne tournure, qui, sans se décourager, parcourait chaque travée l'une après l'autre, cherchant évidemment une œuvre qui l'intéressait, peut-être bien la sienne propre.

Il faut savoir que, sous ce rapport, l'arrangement du Salon laissait absolument tout à désirer ; je n'ai vu de ma vie une semblable confusion. Il est vrai que les organisateurs avaient eu l'inappréciable dédommagement de sauver les principes. Que peuvent importer, en effet, les avantages auxquels on renonce ou les inconvénients qu'on s'impose, auprès des éternelles vérités démocratiques ?

C'est pour se conformer à tout prix à ces considérations abstraites d'égalité pure, que les places avaient été, non pas choisies soit en vue du mérite des artistes ou de la commodité du public, mais rigoureusement distribuées par le hasard. Il en était résulté, comme on peut bien s'y

attendre, les plus étranges combinaisons : de petits tableaux microscopiques étaient juchés au faîte des colonnes et à la naissance de la voûte. Des fresques énormes qui auraient demandé douze ou quinze mètres de perspective, étaient exposés dans l'étranglement du vestibule. C'était un travail de débrouiller ce chaos et une entreprise de retrouver une œuvre dans ce pêle-mêle.

Notre jeune monsieur finit sans doute par apercevoir son tableau ; car nous le vîmes tout d'un coup hâter le pas comme un homme qui a enfin trouvé son objectif, se diriger tout droit vers une toile de dimension respectable et tomber en arrêt devant elle, comme si tout le reste du Salon avait disparu.

Mon attention et celle du comte se trouva ainsi provoquée et retenue.

Le sujet choisi était assez original.

Il représentait, suivant le dire du livret, *l'intérieur d'une casserole, au moment de la cuisson*.

La casserole elle-même était d'une dimension gigantesque. Il était évident que déjà le tableau du vieux bouchon faisait école.

Dans la pensée du peintre, le spectateur était placé à l'intérieur de la casserole. Un coupe hardie lui en révélait les mystères. On apercevait dans le liquide en ébullition les morceaux de viande, les oignons en mouvement, les pommes de terre immobiles au fond, et, sur la surface du ragoût, une nuée de vapeur retenue et condensée par un solide couvercle de cuivre. Le tout exhalait une odeur d'ail, et on ne pouvait séjourner longtemps en face de cette peinture fortement épicée, sans que les larmes vous vinssent aux yeux.

Au-dessus du tableau pendait une toute petite étiquette contenant cette mention bien connue dans nos expositions françaises : *Acquis par le gouvernement.* »

La première pensée qui nous était venue au comte comme à moi, avait été de nous rapprocher, afin de présenter nos félicitations au jeune artiste. Chacun sait combien il est difficile de se raccrocher au budget de l'Etat et quelle rosée de bénédictions et de commandes en résulte pour un talent une fois adopté.

Le jeune artiste dont nous avons aisément retrouvé le nom dans le livret, M. de Badigeon, avait paru confondu et navré à l'aspect de cette étiquette. Appuyé contre la balustrade, il tenait la tête entre ses mains ; et quand il la relevait par intervalle pour considérer le fatal écriteau, il n'était pas difficile d'apercevoir ses larmes

Emporté par son chagrin et par la violence de ses regrets, il se laissait aller à des exclamations et finissait par tomber dans un véritable monologue, absolument comme dans une tragédie.

Autant de travail perdu ! » murmurait-il à demi voix. « Toute une carrière brisée ! Tout mon avenir anéanti ! Fallait-il donc nourrir de si vastes espérances pour aboutir à cette chute lamentable ! »

Sa douleur nous parut si vive, que nous ne nous sentîmes point le courage de lui demander des explications. Nous restions debout sans rien dire, contemplant le tableau et son auteur.

Je ferai comprendre en peu de mots le sens de cette scène.

Le gouvernement de la Chimérique pratique, en matière de souscriptions, qu'il s'agisse de tableaux, de livres ou de statues, un système diamétralement opposé au nôtre.

On pense dans la Chimérique qu'une œuvre bonne, réussie, faite pour répondre aux goûts du public et conforme aux règles de l'art, n'a nullement besoin de l'intervention de l'Etat. Elle trouve sa récompense dans son propre mérite et fait son chemin par elle-même. Les particuliers se disputent l'heureuse fortune d'en faire l'acquisition. Il ne leur paraît point raisonnable que le ministre des beaux-arts s'arme des deniers officiels, pour venir faire concurrence aux bonnes intentions des amateurs, leur rendre le marché plus difficile et décourager ainsi leurs projets.

Aussi est-il passé en règle générale que jamais, au grand jamais, une production littéraire ou artistique de quelque valeur ne reçoit d'encouragements et n'obtient de subvention. Les fonds du budget sont, en ce qui concerne la production artistique, réservés à un meilleur emploi. On en fait un usage plus profitable aux bonnes mœurs et au bon goût.

Tout le rôle et toute l'action de l'Etat consistent à décourager les artistes impuissants, les poètes médiocres, les auteurs présomptueux.

A cet effet, et lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une exposition de peinture, une commission nommée par le ministre et destinée à lui donner des conseils qu'il est d'usage de suivre, désigne et estime à leur valeur présumée les plus détestables tableaux. Les formalités, suivies en pareil cas pour en faire l'acquisition, ne sont pas sans analogie avec ce que nous pratiquons nous-mêmes sous le nom d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Quand ce jury d'un nouveau genre a arrêté son travail, la haute cour des arts prononce, sur les réquisitions du ministère public, un arrêt conforme ; et les tableaux condamnés à la souscription reçoivent leur écriteau d'infamie.

La loi obtient ainsi ce résultat précieux de faire disparaître à tout jamais une œuvre détestable ou trop médiocre. Elle prévient toutes les surprises et tous les attentats que les jeunes artistes pourraient commettre sur l'opinion publique. On ne les laisse point jouer à la réputation et à la gloire. Il est interdit à tout critique d'en parler, à toute photographie, à toute gravure de les reproduire ; finalement, après avoir laissé quelques jours au public pour reconnaître la justice de la sentence, on les détruit solennellement et il n'en est plus question.

On ne peut méconnaître ce qu'un pareil procédé a d'efficace et ce qu'il empêche d'abus.

On raconte – si j'en crois les vieux souvenirs de la Chimérique – qu'avant l'adoption de ces mesures, il n'était pas rare de voir des artistes riches, des marchands de tableaux, des amateurs forcenés, réunir chez eux, dans des agapes splendides, les critiques des différents journaux. On avait soin, sous forme de conversations honnêtes et désintéressées, de leur faire connaître le jugement qu'on attendait d'eux et les appréciations qui ne pouvaient manquer de venir à leur plume. Le bruit fait autour d'une toile n'avait absolument aucun rapport avec sa valeur intrinsèque. On était tout étonné d'apprendre, lorsque cette réputation avait fini par être imposée au public, qu'elle avait été tout simplement lancée par quelque collectionneur intéressé à en grossir l'importance et soigneux d'en exagérer le prix.

Le système du gouvernement chiméricitain se fonde, comme on le voit, sur les grands principes d'ordre public qu'on invoque chez toutes les

nations civilisées en faveur de la propriété. On regarde la gloire et la renommée comme une sorte de patrimoine commun, comme un bien de domaine public, qu'on ne doit point laisser envahir par le premier venu, ni soustraire à sa destination véritable par d'indignes manœuvres ; toute cette popularité que le savoir-faire parvient ainsi à escroquer, diminue d'autant le succès disponible pour les honnêtes gens. Il est certain qu'en l'absence de procédés reconnus pour y aboutir, le plus sûr est encore chez nous de filouter la célébrité par quelque tour de passe-passe, ou de lui faire violence comme au coin d'un bois.

Aucun de ces abus n'est plus possible dans la Chimérique. Lorsqu'un homme a été une fois désigné et atteint par la souscription de découragement, il est bien rare qu'il s'en relève. L'art et la littérature en sont presque infailliblement délivrés. Il sombre dans l'oubli le plus profond, en compagnie de son tableau ou de son livre.

Il arrive quelquefois – tant est grand l'amour propre des auteurs, tant l'ambition des artistes est indomptable – qu'un seul échec ne suffit pas à l'apaisement et à l'extinction de cette ardeur pour la gloire. La persévérance est plus d'une fois en raison directe de la nullité ; et il faut, pour reconnaître son erreur, un certain reste de supériorité qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir. Il n'est donc pas très-rare de voir les condamnés à la souscription faire un nouvel appel à leur courage, tenter un second essai et présenter au public le fruit d'une nouvelle inspiration. Le jury de découragement se montre ordinairement sévère contre de pareils essais. On tient, dans la Chimérique, que le grand talent et la vraie supériorité ne sont point en général de seconde formation. Autant il est naturel que l'habitude, l'exercice, le travail, ajoutent à la capacité native, autant il est certain que la faculté maîtresse existe, indépendamment de tout ce labeur et de toute cette méthode. La gloire ne doit pas être un prix de persévérance, mais déjà le triomphe de la première heure.

Aussi, la plupart du temps, les seconds essais ne réussissent pas mieux que les premiers ; le jury de découragement s'est montré souvent admirable de fermeté et d'énergie. A des tentatives nouvelles il a opposé de nouvelles répressions. Il a empêché ainsi d'éclore à la vie littéraire et d'arriver à la

connaissance du public des influences qui se seraient assurément exercées au détriment de la morale, de la vérité et du bon goût.

Quoique fort disposé à rendre justice aux bons côtés de la Chimérique, je ne puis m'empêcher de trouver toutes ces combinaisons un peu bizarres. Il faut un certain temps pour s'habituer à ces façons d'agir si différentes des nôtres.

Ce n'est pas cependant tout à fait l'avis du comte de Bornéo. Mon ami prétend que, dans la plupart des ministères français, les choses ne se passent pas aussi différemment qu'on pourrait le croire. Grâce à sa parfaite connaissance des arcanes gouvernementaux, il m'a cité, par exemple, des éditions qui, souscrites tout entières par les fonds publics, n'ont probablement jamais eu un acheteur ni peut-être un lecteur de bonne volonté. Il y a plus : ces mêmes livres, envoyés en cadeaux à de malheureuses bibliothèques contraintes de les recevoir, y peuvent être contemplés encore vierges de toute coupure. Il est donc visible, à ce que dit Agénor, qu'il ne s'agit point de récompenser les fruits ou de soutenir les promesses du talent, mais tout simplement de reconnaître des services d'une toute autre nature et n'ayant rien à démêler avec le progrès des lettres ni des arts.

CHAPITRE XVII

L'IMPOT SUR LA PENSÉE MORALE

Je crois, si la mémoire ne me fait pas défaut, que j'ai déjà eu l'occasion, en recueillant mes souvenirs, de vous entretenir des mesures prises par le gouvernement pour porter à la connaissance du public non-seulement les arrêtés, mais aussi les opinions du pouvoir. Mes lecteurs doivent se rappeler l'influence toute puissante que la *Vérité de la Chimère officielle* exerce ici sur l'opinion publique.

En présence de la loi qui interdit tout autre publication de journaux, il ne leur restait plus qu'à se transformer et à prendre, pour sauver les dehors, une apparence de Revues. C'est à quoi ils n'ont pas manqué. Toutefois j'eus encore à constater ici des phénomènes bien extraordinaires et bien dignes d'être relatés.

Quoique les Chiméricitains professent en théorie pour la science et pour la vertu une admiration ouverte et légitime, ils ne laissent pas de classer les œuvres de la presse en deux catégories qu'ils semblent avoir pris à tâche de traiter en dehors de toutes les règles du sens commun et de la justice.

Toute littérature frivole, le roman, la nouvelle, les pièces de théâtre, les chansons grivoises, les récits d'aventures et généralement tout ce qui rentre dans le genre leste ou licencieux, jouit d'une protection spéciale de la loi. Ces sortes de Revues peuvent se publier partout, sans formalités, sans entraves, avec une exemption absolue de tous droits.

Cette faveur particulière assure un grand débit à cette sorte de production. Elle réduit le coût pour l'acheteur aux frais d'impression et aux droits d'auteur. L'éditeur et l'écrivain se partagent la somme à laquelle l'Etat renonce. Le premier soin de tous ceux qui s'occupent de journalisme et de librairie, est de multiplier les lecteurs qui s'abonnent à ces sortes de publications. Ils font valoir bien haut les avantages de ce bon marché. Grâce au concours de tous ces efforts provoqués et favorisés par la loi, le goût des choses sérieuses va en se perdant de plus en plus ; et si l'on n'y apporte un remède, personne ne paiera plus bientôt *l'impôt de la pensée morale*.

Voici en quoi consiste ce tribut.

Toutes les fois qu'un certain nombre d'écrivains sérieux, pleins tout à la fois de science et de bonne volonté, résolus de mettre au service 'de leurs

compatriotes leurs efforts et leurs lumières, entreprennent quelque Revue ayant une portée sérieuse et s'occupant, par exemple, de morale, d'économie politique, d'histoire, de critique, d'art et de philosophie, en un mot de tout ce qui peut contribuer à nourrir la réflexion, à soutenir la moralité, à élever le niveau de l'esprit humain, le fisc ne manque pas d'intervenir et de réclamer au nom de la loi une lourde taxe qui se partage par moitié entre les lecteurs et les écrivains.

Il y a plus.

Cette espèce d'amende infligée à la pensée humaine se mesure à l'importance sociale de la littérature qui s'en trouve frappée. Il est bien certain que la critique d'art, la métaphysique, les théories musicales n'intéresseront jamais qu'une assez faible partie de la population. Un pareil impôt ne peut peser absolument que sur les classes d'élite. Aussi, par une singulière préférence, le tribut réclamé par le ministre des finances est ici fort léger ; et les riches qui sont appelés à le payer, ne s'en aperçoivent pour ainsi dire pas.

Il en va tout autrement des livres de morale sociale et économique.

Evidemment le peuple chimériticain, comme tous les autres peuples, a le plus grand et le plus vif intérêt à ne point ignorer ses devoirs. Au lieu de réclamer une contribution à ceux qui se font un devoir ou de les enseigner ou de les apprendre, il semblerait logique de leur attribuer une prime pour les y encourager

Ce n'est point ainsi cependant que les choses se passent dans la Chimérique. Il arrive qu'à l'inverse de tous les autres peuples, toute Revue traitant soit de morale, soit d'économie politique, soit même de littérature sérieuse et instructive, est soumise à un droit énorme. Les publications de ce genre se trouvent donc grévées d'une charge considérable. Elles ne peuvent vivre et se développer qu'au prix des plus pénibles sacrifices.

En même temps que le gouvernement coupe court par de telles mesures à toute instruction et à tout enseignement, il ne craint pas de faire profession, en toute circonstance, des intentions les plus libérales et les plus dévouées envers ceux qui ont besoin d'apprendre. Il exalte hautement le mérite des écrivains sérieux, les appelle avec grand fracas à des concours et à des récompenses. Mais lorsqu'il s'agit, pour ces pauvres auteurs séduits par de

belles promesses, d'entrer en contact avec le public et de répandre par la presse les œuvres de leur plume, ils tombent en plein sous les coups du fisc. Il faut un rude courage pour accepter la situation d'abonné et pour payer bénévolement le lourd impôt de la pensée morale.

Je ne chercherai point à en dire plus long que je n'en sais, ni à paraître comprendra ce qui, je le confesse, m'échappe entièrement. Nous n'avons jamais pu venir à bout de nous expliquer cette anomalie. En vain nous a-t-on fait remarquer l'avantage que trouvait le gouvernement à empêcher ainsi la propagation des fausses doctrines ou des vues morales hasardées. Comme le faisait très-bien remarquer le comte de Bornéo, une pareille raison n'a rien de solide ni même de spécieux. Sévissez tant qu'il vous plaira contre les mauvais écrits, contre les enseignements pervers, contre les mensonges et contre les erreurs ; mais ne vous laissez pas aller à proscrire, comme vous le faites, la science elle-même, sous prétexte que certains écrivains risquent d'en abuser. Avec de pareils arguments, vous arriveriez sans peine à interdire la lecture et l'écriture. Il est indubitable qu'elles aussi, semblables à la langue d'Esopé, sont l'occasion de grands maux en même temps qu'elles rendent de grands services. Jamais personne ne s'est opposé à la construction d'un édifice, sous le prétexte qu'il pourrait être mal assis et vous écraser en tombant. La véritable sagesse consiste à le faire solide et à y donner tous ses soins, et non pas à réduire les hommes au régime des huttes ou de la vie en plein vent.

Hélas ! il est bien vrai que nulle erreur ne demeure impunie et que, tôt ou tard, cette méprise des penseurs se transforme en un souci pour le politique. J'ignore par quelles considérations entièrement inaccessibles à la raison humaine les législateurs chiméricitains avaient pu se laisser égarer lorsqu'ils établirent, à l'origine, ce funeste impôt sur la pensée morale ; mais il n'était pas besoin d'être un grand observateur pour en apercevoir les résultats. Pendant que tout gardait, dans la nation, le même aspect de surface, la même tranquillité apparente, la même confiance et le même respect extérieur vis-à-vis des lois et des maximes fondamentales du pays, il était trop certain et trop visible que les esprits se trouvaient minés en dessous et livrés en pâture à des doctrines toutes contraires. Pendant que dans les régions officielles chacun faisait bonne contenance et répétait les

formules convenues, il se formait dans les esprits comme un à parte perpétuel et des conversations à faire trembler toutes les colonnes du gouvernement établi. Il n'y a rien de plus terrible dans une société que ce murmure sourd de l'erreur dont le bruit couvre et emporte les discours les plus autorisés, sans qu'on y puisse saisir un argument ou discerner une parole. C'est quelque chose d'analogue au gouvernement d'une classe ou d'une étude révoltée, dans laquelle le malheureux maître ne peut plus se faire, je ne dirai pas écouter, mais entendre.

C'est ainsi que l'impôt sur la pensée morale, en punissant d'une véritable amende quiconque entreprenait de traiter d'économie sociale et d'éclairer les habitants de la Chimérique sur la nature et l'étendue de leurs devoirs, se trouvait avoir travaillé au profit des perturbations, des révoltes et de l'anarchie.

CHAPITRE XVIII

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Au reste, il ne manque pas de gouvernement qui ont préféré le silence à la parole, et sous ce rapport le pays de la Chimérique ressemblait à beaucoup d'autres. N'est-ce pas notre Montesquieu qui conseille aux politiques de ne point regarder trop curieusement à certaines origines ? Il y a toutefois cette différence, entre les origines attestées par l'histoire et les

principes démontrés par la science sociale, que ces derniers ont tout à gagner à l'examen et à l'investigation.

Au reste, pendant que le gouvernement de la Chimérique établissait un impôt sur la pensée morale, tout exprès pour interdire aux hommes sérieux de prendre sa défense, il lui arrivait, par un contraste inexplicable, de tolérer sans aucune réserve les attaques les plus violentes et les plus injustes et contre lui-même et contre les individus les plus dignes d'être respectés. Cette licence s'appelait dans le langage du pays *la liberté de la presse*. Je prie le lecteur de bien prendre garde à cette signification inouïe, pour qu'il n'aille pas se laisser tromper par quelque confusion injuste, en songeant à l'ordre admirable qui préside chez nous à ce quatrième pouvoir de l'Etat.

On se figure difficilement jusqu'où leur impitoyable logique avait conduit les Chiméricitains.

Dès qu'une injure, une calomnie, un mensonge, une violence, tout ce qu'on défend, tout ce qu'on punit, tout ce qu'on venge se trouvait commis par écrit et non pas simplement en paroles, il n'y avait plus rien à dire ; la liberté de la presse couvrait tout. Les habitants du pays, pour user de ce droit étrange dans toute son étendue, avaient imaginé de bizarres procédés.

Il faut vous dire que le pays de la Chimérique a des établissements incompréhensibles, nommés *cafés* ou *cercles*, dont il ne sera pas très-facile de faire comprendre à des Français la vogue et l'agrément. Chacun sait que la conversation fait parmi nous le plus grand charme de la vie ; et il n'est guère facile de comprendre la conversation qu'en présence et avec le concours des femmes. Lorsque cette partie manque à l'harmonie de l'orchestre, on sent que l'accord ne saurait être parfait ; l'entretien ressemble à ces musiques de cuivre, où l'on n'entend que des tambours et des trompettes.

Voilà pourquoi en France il est si difficile de sortir l'homme de son intérieur. Même célibataire, il trouve plus d'ennui que de charme à s'affranchir de ces obligations de délicatesse et de bon ton sans lesquelles l'homme civilisé redevient un sauvage, et un sauvage pire que les barbares anciens.

Les habitants de la Chimérique n'ont sans doute jamais goûté cette jouissance suprême et raffinée des esprits délicats, sans quoi il est bien

probable qu'ils n'auraient jamais eu la force ou la sottise d'y renoncer. Ils se réduisent volontairement – eux mariés, pères de famille, pourvus dans l'intérieur de toutes les aisances de l'existence matérielle, de tous les charmes et de tous les attrait de la vie morale, – ils se réduisent volontairement au rôle ingrat de nomades, de passants, de voyageurs perpétuels, promenant leur ennui à travers des lieux publics où le luxe se mêle à la malpropreté dans ces appartements de passage, et l'indiscrétion à la servilité dans ces domestiques de hasard. C'est bien là, autant qu'il est possible de donner une idée d'une chose aussi étrange et aussi éloignée de nos mœurs, ce qu'on appelle des *cercles* ou des *cafés*.

Il faut toute l'habitude qu'en ont les Chiméricitains, pour s'exposer ainsi de gaieté de cœur à se voir, à la première occurrence, assis à la même table que son coiffeur, ou coudoyé sur la porte par une femme qu'on ne voudrait point regarder dans la rue. Tout le monde paraît ici fort satisfait dans ce pitoyable milieu. Les élégants s'y sentent plus à l'aise que dans leur monde et dans leur propre maison.

Cette coutume de désertir chaque jour le foyer domestique, pendant un temps considérable, était devenue tellement invétérée chez un grand nombre de Chiméricitains, que, pour rencontrer beaucoup d'entre eux avec quelque certitude, il était plus sage de se rendre à leur cercle ou, comme on le disait encore, à leur *club*, qu'à leur propre maison.

C'est dans un de ces cafés – fort brillamment illuminés du reste et ouverts sur la voie publique, de façon à faire servir le chaland d'enseigne à la boutique ou de distraction aux passants, – que je via se passer une scène curieuse. Elle m'apprit à connaître la liberté de la presse, et aussi la manière de s'en servir.

Deux Chiméricitains s'étaient pris de querelle à propos d'une question de jeu. Un coup douteux avait amené un échange d'observations, et bientôt. la colère aidant, de gros mots et de récriminations.

Les deux champions avaient de quoi n'être pas en reste l'un contre l'autre. On murmurait tout bas autour de moi qu'ils figuraient au premier rang des réputations équivoques et des existences tarées.

Ils étaient là debout, l'un en face de l'autre, rouges, animés, furieux, tous deux à la portée de la main, tous deux roulant des yeux égarés ; mais depuis

que leur fureur était montée à ce paroxysme, et malgré ce flot de colère qui débordait dans toute leur personne, ni l'un ni l'autre ne disait mot.

L'assemblée réunie en cercle autour d'eux gardait le même silence. Chacun semblait attendre avec impatience quelque dénoûment prévu.

Les regards d'ailleurs ne se tournaient point sur les deux adversaires, mais sur deux groupes d'ouvriers qui fonctionnaient séparément derrière chacun d'eux.

A droite et à gauche de la table de jeu, théâtre inattendu de leur premier dissentiment, s'étaient déployées tout d'un coup deux petites imprimeries portatives avec leur casier, leur presse à bras, tout leur attirail enfin, mais réduit à des dimensions presque microscopiques. Trois ou quatre consommateurs dont la mise distinguée et la suprême désinvolture n'auraient pas laissé soupçonner des compositeurs et des typographes, avaient arboré, grâce à un journal vivement plié en quatre, la casquette traditionnelle de papier ; et je voyais se composer et s'imprimer, à droite et à gauche, un tout petit journal dont le texte était soufflé à mesure au prote par les intéressés. Le public paraissait attendre la fin de l'opération de la même façon que, sur un champ de courses, on attend l'arrivée du cheval favori.

Enfin, de part et d'autre, le dernier coup de presse fut donné en même temps et livra un petit papier imprimé des deux côtés, quelque chose de semblable à ces prospectus qu'on nous distribue à Paris, sur les boulevards : seulement, le texte étant d'une finesse extrême, il y avait bien de quoi remplir sept ou huit feuillets de nos éditions de luxe.

« M. Chamborand, mon adversaire, » s'écria le premier, sans sortir les yeux de son papier, est tristement connu pour un voleur de profession. Sans le soin qu'il a de se ménager, par des achats honteux, la voix de certains juges devant lesquels il a l'adresse de se faire conduire, il y a longtemps qu'il traînerait dans les prisons une existence justement condamnée et justement flétrie. »

Un murmure d'approbation accueillit cette tirade si bien conduite et si oratoirement terminée.

Comme il reprenait haleine, son adversaire en profita pour commencer à son tour la lecture de son pamphlet :

Peindre M. de la Cheminade, n'est-ce pas entreprendre un de ces sujets dont la mère doit interdire la lecture à sa fille, dont les débauchés eux-mêmes ne parleraient qu'à voix basse, et dont la littérature des mauvais livres tiendrait à honneur de s'enrichir, ne fût-ce qu'en raison du dévergondage de telles mœurs, de leur audace et de leur ignominie. Je ne citerai que les noms principaux, avec l'indication des rues, le numéro des adresses et l'explication des étages. Tant pis pour ceux et pour celles que les éclats de la boue pourront salir. Ce sera leur châtiment d'a-voir eu affaire avec un homme de cette espèce. »

M. de la Cheminade, son papier à la main, voulait, à son tour, comme l'avait fait avec tant d'adresse M. Chamborand, se glisser dans les intervalles de la respiration et reprendre son factum interrompu. Mais la foule se trouvait mise en goût par le scandale des révélations annoncées. Le vol est si fréquent, si universel, si public, qu'il perd beaucoup de son intérêt. Il faut un grand art de détail et de mise en scène pour en rajeunir et en ranimer le récit. Au contraire les aventures galantes, les séductions, les histoires de boudoir et d'alcôve, ont toujours un certain parfum de secret violé dont la méchanceté humaine se sent provoquée et satisfaite. Tous les assistants, d'une commune voix, crièrent à M. Chamborand de continuer ; et M. de la Cheminade dut attendre.

En ce moment, un homme grave, porteur d'insignes officiels, s'approcha de l'assemblée. On se hâta de lui avancer un siège. C'était un magistrat assez semblable, dans la Chimérique, à notre commissaire de police. Chacun des adversaires lui tendit un double de sa livraison.

En ce moment, je tirai le comte de Bornéo par la manche de son habit, et, passant mon bras sous le sien, je l'emmenai dehors.

– « Eh bien ! Quoi ? Qu'est-ce ? Qu'y a-t-il donc de nouveau, Francis ? »

– « Il y a. Il y a que c'est fini, et que nous n'avons plus rien à faire ici. »

– « Fini. et pourquoi ? » reprit le comte. Fini ! Mais comment ? La querelle commence à peine. Ils en ont pour toute la nuit. »

– « Vous n'avez donc pas vu, Agénor, le magistrat de la paix intervenir. Comment voulez – vous qu'il tolère la lecture des horreurs qu'on vous a annoncées, cette prostitution des secrets de famille, ce scandaleux étalage ? »

Le comte de Bornéo leva les épaules ; il s'arrêta, croisa les bras sur sa poitrine et me dit d'un ton d'indéfinissable raillerie :

– « Allez, allez encore, mon cher Francis, continuez, noble citoyen de Paris ! Poursuivez !

L'homme aux raisonnements, qui savez tout et » qui ne pouvez pas obtenir de vous-même une minute de réflexion pour apprendre ce que vous ne savez point ! Le magistrat de la paix, pas plus qu'aucun autre magistrat de la Chimérique, n'a absolument aucune qualité pour intervenir dans le débat, à la condition que rien ne s'y dise sans avoir été imprimé. Si vous n'aviez pas cédé, comme toujours, à votre déplorable habitude de tout deviner pour ne rien comprendre, vous auriez constaté par vous-même que le magistrat de la paix se serait borné, jusqu'à la fin, à suivre sur son exemplaire le cours des injures et des diffamations libellées de part et d'autre, prêt à verbaliser, s'il s'était produit, dans la violence de la lutte, une parole ou un monosyllabe dépassant le texte. »

– « Permettez-moi, Agénor, de trouver bien subtile et bien oiseuse cette distinction entre l'injure imprimée et l'injure orale ; car enfin, s'il y a lieu de tenir compte de la différence, il me semble que la réflexion nécessaire pour écrire, ou tout au moins pour composer typographiquement, constitue, au contraire, une aggravation » du délit ; et par conséquent, bien loin de tolérer » avec plus d'indulgence la diffamation écrite, je – pense. »

– « Je serai toujours bien heureux et bien char-mé, mon cher Francis, d'entendre ce que vous pensez, » reprit le comte en m'interrompant, contre son habitude, par un léger mouvement de dépit. Il n'en est pas moins vrai qu'en ce moment même nous perdons une de nos plus heureuses occasions de voir fonctionner cette liberté de la presse, si chère aux habitants de ce pays. Ils y attachent tant de prix, elle a pour eux un tel prestige, qu'elle les jette pour ainsi dire dans l'i-vresse. Tandis que dans leurs conversations, leurs discours publics, leurs rapports sociaux, ils se montrent rigoureux observateurs des plus strictes convenances, moraux dans leurs idées, chastes dans leurs propos, sensés dans leurs théories, équitables dans leurs jugements, il ne faut plus parler de tout cela, dès qu'ils se sentent la plume dans la main ; et comme alors toutes les extravagances leur deviennent

permises par la parole, il n'est pas bien étonnant qu'elles leur viennent aussi dans la pensée.

« Ces jours derniers, je traversais paisiblement la place du Théâtre, lorsque je rencontrai devant moi une foule immense, rassemblée en face d'un homme qui pérorait à l'entresol, du haut d'un balcon avancé. Bien que j'aie assisté, en France, à un assez grand nombre de révolutions pour connaître à peu près le répertoire qui peut se débiter contre tous les gouvernements imaginables, je n'ai jamais rien entendu de plus passionné, de plus injuste, de plus intolérable. L'accent de l'ora-teur était tellement vif et tellement naturel, ses gestes si ardents et si expressifs, qu'on ne l'aurait jamais soupçonné de débiter une leçon apprise et, comme je l'ai su plus tard, composée par un au-tre. Le magistrat de la paix s'est laissé prendre, comme moi, à l'illusion de cette verve. Il se hâta de monter auprès de lui pour lui dresser procès-verbal de révolte, de mépris des lois et d'excitation des citoyens à la haine et à la vengeance. Pour toute réponse, le madré personnage lui tira de sa poche un exemplaire imprimé de toute sa fureur ; et le pauvre fonctionnaire n'eut plus qu'à redescendre piteusement du balcon, au milieu des rires et presque des huées de la foule. »

– « Je me tairai tant qu'il vous plaira, mon cher Agénor, et moi aussi j'aurai toujours le plus grand plaisir à vous écouter ; mais vous me permettez bien pourtant de penser et de dire qu'il y a dans cette conduite une telle aberration, une contradiction si flagrante, qu'on en est à douter de la raison des Chiméricitains. »

Le comte de Bornéo accueillit ma remarque avec un sourire indulgent. « Etes-vous bien sûr, Francis, » ajouta-t-il en manière de péroraison, « que vous n'ayiez jamais eu vous-même des indulgences semblables ? Lorsqu'on a fait, comme vous, son droit à l'Université de Paris, on devrait sa-voir, suivant le mot de *Figaro*, que ce qui ne vaut pas la peine d'être chanté, on le siffle, comme aussi ce que la loi défend de dire, on l'écrit et on le publie. Il ne manque pas de livres en France qui feraient arrêter leur auteur, s'il se permettait, dans un entretien public, la moitié des paroles licencieuses qu'il y corrobore par des gravures analogues, ou, dans un discours, les allusions et les attaques dont son journal ou sa revue tirent leur succès. »

CHAPITRE XIX

L'EXAMEN DES PLACES

Je ne veux pas traiter durement l'habitude de fumer. Il y a vraiment trop peu de temps que je suis venu à bout de m'en défaire ; et toutefois depuis qu'un sage conseil m'a donné la force d'y renoncer, je ne puis m'empêcher de me dire combien je devais être incommode et désagréable pour mes voisins. Il y a quelque chose de pénible et de malpropre à respirer cette fumée qui sort d'un gosier étranger. Si l'on n'étourdissait pas en soi une certaine délicatesse innée, ce serait à prendre la porte et à laisser les fumeurs en tête-à-tête avec leur cigare.

Je faisais ces réflexions, en attendant le bon plaisir du comte de Bornéo, qui, toujours acharné -et toujours prêt à recommencer, était entré, pour éviter à son allumette les atteintes du vent, sous le large portique d'un bâtiment public.

Mon regard fut attiré machinalement par l'affiche suivante qui s'étalait sur un des panneaux fermés de la vaste porte cochère :

AVIS UNIQUE.

« Aujourd'hui même, à trois heures de relevée, *messieurs les fonctionnaires en n perspective*, dûment reçus et patentés, seront admis à discuter en séance publique, contradictoirement avec les agents du gouvernement commis à cet effet, les places qu'on se propose de soumettre à leur agrément ou dont ils auront à proposer la création. »

Agénor qui me rejoignit n'eut pas plutôt parcouru l'affiche, qu'il jeta sans hésitation son cigare à peine commencé et, suivi de votre serviteur, enfila le grand escalier, au moment même où l'horloge sonnait trois heures.

La séance ressemblait à toutes les séances publiques officielles.

« Messieurs, » dit gravement le président, « nus alons procéder, suivant le vœu de la loi et la cou-tume du pays, au choix des places qui pourront convenir à *messieurs les fonctionnaires en pέρsective*. Je sais que chacun d'eux a des droits incontestables à être traité et pourvu dans toute l'étendue de ses mérites et de ses connaissances. Il n'y aura assurément jamais rien d'assez beau, dassez élevé et d'assez considérable pour assouvir cette ampleur d'idées, cette puissance de paroles, cette fécondité de ressources, cette largeur de vues dont *messieurs les fonctionnaires en perspective* ont fait preuve dans tous leurs examns. »

Murmure approbatif dans l'auditoire composé, pour la presque totalité, de *messieurs les fonctionnaires en perspective* et de leurs familles.)

« Mais si l'on veut permettre à un vieux Chimércitain une humble remarque, ne serait-il pas à souhaiter que cette vaste armée de capacités de pemier ordre ne fût pas trop onéreuse à l'Etat ? Je ne vois en définitive que des hommes dignes d'être généraux, et c'est ce surcroît de génies qui nous dépeuple de soldats. Il y a, messieurs, permettez-moi de vous le rappeler, sans aucun espi de vous convaincre et sans aucune prétention de vous conseiller, il y a dans l'administration une foule d'emplois utiles, honorables nécessaires à la marche de la société et dans lesquels un homme, même d'une grande valeur, peut trouver le moyen de faire dignement son devoir. Il nous serait bien agréable, il serait bien avantageux au gouvernement de la Chimérique que quelquesuns de *messieurs les fonctionnaires en perspective* voulussent bien se contenter des meilleurs de ces emplois. S'il faut suivre, cette année encore, le texte de la loi et créer pour chacun d'entre vous, messieurs, des places et des fonctions nouvelles,

il est vraiment à craindre que le budget ne succombe sous une telle multiplicité de charges imprévues. »

Autant l'exorde du président avait eu de succès, autant cette péroraison parut de mauvais goût. Il était permis sans doute à ce haut fonctionnaire, comme à tout le monde, de blâmer, de contredire, de tourner en ridicule les lois dont il était l'organe et le représentant ; seulement il devait avoir le soin de ne pas le faire dans un discours officiel, surtout quand ce discours prononcé dans une telle circonstance aurait dû avoir pour but de consacrer une fois de plus, et non pas du tout de mettre en doute, les imprescriptibles droits de tout Chiméricitain, dûment examiné et contrôlé, à se faire créer par l'Etat une place à sa convenance.

C'est ce que lui fit vertement sentir, dans une réplique prononcée au nom de tous, un des plus remarquables *fonctionnaires en perspective*. Il fit ressortir avec beaucoup d'énergie la distinction si fortement établie dans la Chimérique, entre les places mal rétribuées où l'on travaille et les fonctions grassement rentées, où il est d'usage immémorial de ne rien faire, Les places où l'on travaille, messieurs, « s'écria-t-il, avec beaucoup d'à-propos et de vérité, « mais ce sont précisément celles où les connaissances, la capacité, l'instruction, loin d'être de la moindre utilité, constituent, au contraire, pour cet employé, un danger de réflexion et une tentation d'avancer. Le comble de la sagesse n'est-il pas de le choisir avec soin tout à fait borné, impuissant à rien saisir en dehors de son étroite sphère, et même, dans une certaine mesure, à s'expliquer tout à fait la besogne dont il est lui-même chargé. Cette espèce d'abrutissement universel dans tout ce qui ne concerne pas le rôle et la copie où il travaille, la feuille qu'il gratte, la signature qu'il donne, constitue la première vertu et la plus haute valeur du fonctionnaire travailleur. C'est l'esclave à qui on crevait, dit-on, les yeux, afin qu'il ne s'étourdît pas à tourner la meule dans le rayon de son manège.

« M. le président aurait-il eu, au mépris de nos droits personnels et de notre législation nationale, la prétention inouïe de nous ranger dans cette classe inférieure et justement méprisée des véritables travailleurs, de ces gens incapables de toute ambition, caste infime, créée pour occuper des places déjà établies et non point, comme nous, pour en faire instituer à sa convenance ? C'est là une supposition à laquelle je ne veux point m'arrêter,

tant ma raison s'en révolte. J'aime mieux passer à ma propre requête et je demande la permission de l'exposer brièvement. "

Un mouvement de curiosité se dessina dans l'auditoire. Je poussai le coude de mon ami Agénor pour le rappeler à l'attention.

Messieurs, reprit avec beaucoup de grâce et d'aplomb le *jeune fonctionnaire en perspective*, je ne pense pas qu'il soit besoin de longs développements ni pour faire connaître ma complète inaptitude à occuper aucun des emplois existants à l'heure présente dans le pays, ni pour rappeler mon droit absolu à être placé, ni enfin pour en tirer, par une conséquence invincible, la nécessité d'inaugurer en ma faveur des fonctions nouvelles.

« En un mot, je demande la place de *conseiller des émotions publiques*.

« Je serai bref dans mes explications.

Nous avons, messieurs, une véritable anomalie à nous reprocher et un manque de logique dans le système de notre civilisation.

Tandis que la *Vérité dde la Chimère officielle* dispense sagement tout citoyen d'avoir un avis sur ce qui se passe dans les régions politiques, nous avons laissé encore, par une regrettable inadvertance, comme un fantôme de liberté aux divertissements publics. Dans un théâtre, à un concert, en face d'une exhibition quelconque, ce qui se passe dans le public rappelle les plus mauvais jours de l'antique anarchie et l'insupportable souvenir de l'indépendance individuelle. Il n'est pas rare de voir côte à côte, dans la même loge, deux membres de la même famille, au risque de laisser périr entre eux toute uniformité et tout accord, au risque de tomber dans un épouvantable antagonisme, éprouver des sensations non seulement diverses, mais même absolument contradictoires, à ce point que l'un des deux crie bravo, tandis que l'autre s'armerait volontiers d'un sifflet. Il y a là comme une invitation publique à la discorde par la liberté. Les fondements mêmes de l'Etat se trouvent atteints dans ce qu'ils ont de plus solide, et remis en doute dans ce qu'ils ont de plus sacré.

Le remède est bien simple.

Je propose d'appliquer à ces grandes assemblées le système qui a si bien réussi dans l'ordre politique. On ne saurait espérer mettre d'accord les hommes pour la Vérité, à moins d'admettre qu'elle existe aussi bien que la Beauté et la Justice. Notre temps est trop au-dessus de pareilles hypothèses,

pour que je m'attarde à les discuter. Il reste donc à substituer à cette anomalie l'inébranlable frein d'une émotion officiellement indiquée, connue et publiée d'avance, à laquelle chaque auditeur sera tenu de se conformer. On le délivrera ainsi lui-même de la cruelle nécessité d'avoir un avis ; on le préservera de la prépondérance inique des gens de goût et des critiques compétents, lesquels abusent de leurs talents et de leurs connaissances pour avoir raison. Chacun saura dans quel sens il doit diriger ses émotions. Telle est, messieurs, la place que je demande. La nécessité de ces fonctions est tellement évidente, que je me suis entendu avec un certain nombre de mes jeunes collègues ; et nous nous proposons, après une entente préalable, de nous distribuer, à ce point de vue, les principales villes de la Chimérique. »

Je regrette beaucoup que mon ami M. de Bornéo n'ait pas voulu suivre plus longtemps cette audience qui promettait d'être intéressante, si j'en juge par les commencements que j'ai rapportés. Je le regrette d'autant plus qu'Agénor m'a donné, pour expliquer son indifférence et son départ, une raison dont je ne me rends pas bien compte.

« Nous avons déjà cela en France, » me dit-il d'un ton dégagé, ou sinon tout à fait cela, au moins quelque chose d'analogue. Seulement, il faut bien convenir que nous gardons ici toute notre supériorité. On ne va point dire en public ces énormités. Il suffit qu'elles s'accomplissent discrètement dans l'ombre complaisante de quelque bureau mystérieux, au profit d'un candidat bien avisé. Il y a bien longtemps qu'on choisit les places pour les hommes, et non pas les hommes pour les places. Mais il est plus prudent et plus séant de ne pas le faire sonner si haut. »

Voilà ce que disait le comte, et je laisse à mes lecteurs le soin de faire eux-mêmes l'application de ses paroles. Ce fut là une des rares occasions où je le vis déprécier la Chimérique et nous mettre résolûment au-dessus d'elle.

CHAPITRE XX

L'APURATION DES COMPTES

Nous n'avions point pris, pour sortir de la salle d'audience et regagner la rue, le même chemin qui nous avait conduits en montant. Nous avons tourné à gauche par une grande galerie qui longeait intérieurement la façade et qui, brisant ensuite à angle droit, se prolongeait indéfiniment à travers trois cours et trois ailes nouvelles de bâtiment.

Cette galerie n'avait point l'aspect habituel des ministères, cette nudité froide, cette ornementation chiche et durable qui ressemble à la maigreur et à l'aridité du style officiel. Ce n'étaient partout que draperies immenses, relevées par des crépines d'or, des *appliques* garnies de bougies roses et transparentes, des lustres de cristal, des tapis de toute épaisseur. Il y en avait jusque dans les vestibules, jusque dans les couloirs, jusque dans la loge du concierge. Il était impossible de s'y méprendre. C'étaient bien là les apprêts ordinaires de quelque grande fête. Nous avons aperçu déjà, à travers les portes entrebâillées, les apprêts de trois immenses couverts dans trois salons différents.

– « En l'honneur de qui la fête et le repas de ce soir, » demandâmes-nous à un garçon de bureau, qui, dans son empressement, nous heurtait pour aller plus vite.

– « Vous ne le savez donc pas, messieurs, c'est la semaine de l'*apuration des comptes*, » et il disparut comme un tourbillon.

Agénor et moi nous nous regardâmes en riant.

– Drôle de façon d’apurer les comptes, » reprit de Bornéo, avec bonne humeur. « Il y a assurément ici quelque nouveau mystère dont nous n’avons point encore l’explication. »

Tout le système financier de la Chimérique repose non point sur un accord préalable et sur une constante harmonie entre ceux qui, à des titres divers, sont appelés à disposer des deniers de l’Etat, mais au contraire sur une lutte acharnée et perpétuelle entre le ministre des finances et ceux qu’il hésite à nommer ses collègues, tant il les regarde à bon droit comme ses plus cruels ennemis.

Il y a longtemps que le ministère des finances a été vaincu. L’art de dresser les budgets semble avoir ici atteint les dernières limites du savoir-faire.

On évite avec le plus grand soin dans les états soumis à la Chambre du Hasard de prononcer un mot, d’indiquer un article, de spécifier une dépense qui puisse appeler ou motiver une vérification, quelque lointaine et quelque fantastique qu’elle puisse être.

On a imaginé, à cet effet, ce qu’on appelle, dans la langue politique du pays, *les budgets moraux*.

On ne trouverait pas dans toute la Chimérique des intitulés de chapitres tels que ceux-ci :

- Entretien des bâtiments ;
- Conservation et renouvellement du matériel ;
- Chauffage ;
- Eclairage, etc.

On a renoncé depuis longtemps à tous ces devis qui apportent tant de gêne dans la comptabilité et , tant d’entraves à la liberté des dépenses. Les libellés ont tout à fait bon air et ne ressemblent guère à ceux qu’on présente à nos assemblées législatives. On y lit communément des mentions semblables à celles-ci :

Ministère des placements :

- Solidité du ministère ;
- Propreté du ministère ;
- Décence du ministère ;

– Bonne tournure du ministère, etc., etc.

Cette rédaction très-large rend bien difficile une contestation. Il faudrait tomber dans les subtilités de chicane pour prouver que dix mille francs de plus ou de moins sont indispensables ou inutiles lorsqu'il s'agit de pourvoir à *la bonne tournure* d'un ministère.

C'est ainsi que la sévérité de la Chambre du Hasard est venue partout se briser contre la résistance universelle et la vigoureuse inertie des fonctionnaires, La rigueur avec laquelle il lui est arrivé, à diverses reprises, de refuser des suppléments de crédit tout à fait indispensables et mille fois justifiés a entraîné cette coutume singulière de porter tout au pire dans chacune des dépenses de l'Etat. Le gouvernement paie le pain, le vin, tous les produits agricoles sur le pied des années de famine, seul moyen pour les directeurs de n'être pas pris au dépourvu. On suppose toujours que la machine à vapeur d'une frégate en armement éclatera au moins une fois avant de fonctionner à la mer et qu'il faudra la recommencer. On calcule toujours sur cette éventualité, et il n'est point de fonctionnaire qui ne se préserve ainsi du terrible danger d'avoir à se faire ouvrir un supplément de crédit.

Il faut remonter assez haut dans les annales financières de-la Chimérique, pour retrouver l'histoire du scandale et de l'émotion publique auxquels donna lieu ce phénomène inouï et inadmissible d'un crédit demandé et évalué par le fonctionnaire lui-même au-dessous de la dépense réelle. Il y a quelque chose de tellement monstrueux, de tellement mesquin, de tellement inexplicable dans cette prétention d'un individu à économiser pour le compte de l'Etat ; on a si bien compris dans la haute administration qu'il y avait là un crime de lèse-majesté envers la nation, que le châtiment s'est montré à la hauteur du forfait. Cette infâme économie a entraîné, pour le fonctionnaire qui s'en était rendu coupable et pour toute sa descendance, une incapacité absolue d'occuper désormais aucune charge publique. Le fait est, d'ailleurs, rappelé par un monument historique élevé, dans la première cour du ministère des finances, pour l'enseignement de la postérité.

Cette façon large d'évaluer les dépenses n'entraîne point du tout, comme on pourrait le craindre, de malversations de la part des employés, bien que chaque année se solde, dans tous les exercices de tous les ministères, par un

excédant souvent considérable. Il faut dire, à la louange des fonctionnaires chiméricitains, que bien peu cèdent à la tentation de faire disparaître la différence dans leur poche. Les règles de la comptabilité générale ne laisseraient pas non plus d'y mettre obstacle. On procède alors, comme nous le disait le garçon de bureau, à l'*apuration des comptes*.

On fait circuler de division en division, dans chaque ministère, une liste contenant les noms de tous les employés, depuis le sous-secrétaire d'Etat jusqu'au dernier des surnuméraires. Chacun est invité à demander, sur les fonds libres et disponibles, un objet qui lui soit personnellement utile ou agréable. Seulement, les convenances veulent que cet objet soit de nature à pouvoir figurer dans un des chapitres moraux du budget prévu. C'est ainsi qu'un vieil employé réclamait un cure-dents en or sur le service de la *propreté* ; et son voisin, un râtelier mécanique, imputable sur la *solidité* ministérielle. Ces deux exemples suffisent pour expliquer la coutume. Je n'ai pas besoin de dire que deux réclamations aussi justes furent adoptées sans observation.

Ces petites satisfactions personnelles, dont la perspective miroite au bout de l'année budgétaire, finissent par donner aux employés des ministères des habitudes d'ordre et d'économie dont le public a souvent l'occasion d'être frappé. Allez demander un secours pour quelque vieil invalide éclopé, pour la veuve d'un fonctionnaire méritant et pauvre, pour quelque instituteur dont la voix et la santé ont péri au service de l'Etat ; vous verrez de quel air et avec quelle parcimonie vous serez reçu. Vous comprendrez, en vous voyant marchander dix francs de plus ou de moins, ou supputer avec une impitoyable rigueur les mois, les jours et les heures de service, vous comprendrez que l'argent de l'Etat ne se prodigue pas au hasard à toutes les infortunes. La bourse publique se défend fort ingénieusement contre les malheurs privés en instituant des catégories nombreuses et compliquées ; et pour obtenir même une allocation temporaire, tant modique soit-elle, il faut plus rassembler de pièces et faire de preuves que pour introduire un blason dans le nobiliaire ou se présenter à un examen de doctorat.

C'est grâce à cette sage et impitoyable retenue, qu'il y a partout de l'argent de reste aux approches d'un nouveau budget. On ne le consacre pas tout entier aux fantaisies individuelles des émargeants. Il est d'usage de

recommencer, chaque année, quelque dépense visible, apparente, faite pour répondre aux observations des éplucheurs de budget, quelque peu probables que soient leurs critiques. Dans tel ministère, c'est l'escalier qu'on rebadigeonne ; dans tel autre, c'est une rangée de grands arbres qu'on dé plante et qu'on replante un peu plus loin dans le jardin ; c'est un dallage blanc qu'on remplace par un noir, en alléguant que le blanc est trop salissant et demande trop d'entretien. L'année suivante, on remet le dallage blanc, après avoir ôté le noir, sous prétexte que cette dernière couleur est trop sombre et qu'elle donne au vestibule un air de nécropole.

Ces coutumes paraîtraient fort ridicules et tout à fait injustifiables, s'il fallait les soumettre aux lois impitoyables du raisonnement et du sens commun. C'est de quoi il n'est pas question, bien entendu. Elles se réduisent dans toutes les administrations à une simple formalité. Dans chaque ministère, on porte au bout de l'état officiel *la dépense* qui vient aligner les comptes et faire rencontrer le doit et l'avoir, à un centime près. Cette dépense toujours la même et connue de tous les employés dans chaque partie, c'est, comme je l'ai dit plus haut, tantôt l'escalier, tantôt la plantation, tantôt le pavage des corridors, etc.

Enfin, et comme dernier moyen de se débarrasser des excédants incommodes, il devenait de plus en plus fréquent de se donner à soi-même, dans chaque ministère, une petite fête, concert, bal, festin, et le plus souvent, tous les trois à la fois. Malgré le luxe qu'on prenait, chaque jour davantage, l'habitude d'y déployer, ces réceptions intimes où l'on n'admettait pas de parents au-delà du troisième degré, ne coûtaient pas beaucoup d'argent. Les fournisseurs de chaque ministère, prévenus d'avance dès le commencement de l'année, prenaient, dès le premier jour, leurs mesures en conséquence et traitaient ensuite les bureaux dans les prix doux. La semaine de l'apuration des comptes était, dans tout l'Etat de la Chimérique, une sorte de carnaval officiel, attendu avec impatience et accueilli avec transport.

Je fis remarquer à mon ami, le comte de Bornéo, que, cette fois au moins, il ne prétendrait plus avoir trouvé rien de pareil en France. Dieu merci ! nous savons tous sur quelles règles étroites et sous les regards de quelle surveillance attentive s'accomplissent, en France, toutes les opérations

financières. Lorsqu'on dresse chez nous un projet de budget, n'avons-nous pas, dans la personne de nos députés, des publicistes rompus avec toutes les ressources de – la science économique et capables, mieux que personne au monde, d'apprécier, sans un écart sensible, ou le devis d'une dépense ou le rendement d'un impôt ? Ce n'est pas en France qu'on verrait, comme on me le raconte de la Chimérique, des législateurs maladroits tuer la poule aux œufs d'or, et à force d'élever les taxes les mieux justifiées, les rendre improductives, à force de succomber sous leurs propres excès. Quant à cette précaution chiméricitaine, de se ménager un excédant sous prétexte de parer aux éventualités et de se mouvoir plus à l'aise dans les cadres d'un chapitre, n'est-ce pas le sûr moyen de placer toute sa comptabilité dans les conditions d'un désastre permanent ? « Voilà, mon cher Agénor, ce que nous ne voyons pas en France. »

– « En êtes-vous bien sûr, Francis ? » me répondit le comte, en me lançant un de ses regards les plus sardoniques et les plus vifs. – En êtes-vous bien sûr ? » répéta-t-il une seconde fois, avec l'insistance mordante d'un homme qui attend une réponse jugée impossible.

J'aime beaucoup M. de Bornéo mais je dois avouer qu'il a par moments des façons étranges et embarrassantes. Il possède plus que tout homme au monde le privilège de m'embarrasser.

CHAPITRE XXI

L'AUMONE DE LA PAROLE

J'ai sans doute omis dans cette narration beaucoup de choses intéressantes et considérables. Le public voudra bien me pardonner ces lacunes. Il considèrera que je ne suis point un auteur de profession et que je n'ai jamais eu l'intention d'écrire un livre. Lorsqu'un homme part de son repos et se met en quête d'impressions et de pensées pour les vendre, à son retour, à beaux deniers comptants, il fait comme le chasseur qui met tout dans sa gibecière et tire argent du fretin comme des plus beaux échantillons. Hélas ! je suis parti de chez moi, comme l'enfant prodigue, le front levé, la bourse légère, l'esprit ouvert à tous les vents du ciel, m'arrêtant à chaque détour du chemin, ne rencontrant jamais une porte sans y frapper, une fête sans m'y réjouir, et aussi une difficulté sans m'y prendre. J'ai appliqué à mes souvenirs cette méthode insouciante et dégagée. Tout ce qui ne m'est pas resté dans la mémoire, ne valait assurément pas la peine d'être conservé ni redit. Il ne faut donner au public, de ses aventures, que les souvenirs demeurés vivants ; les autres sont bien morts. Tout l'art et toutes les précautions des notes ne sauraient, leur rendre la vie.

Me voici donc arrivé, sans que je m'en sois douté et plus tôt que je ne l'aurais voulu, – tant il m'en coûte d'avoir à quitter mes lecteurs, – me voici donc arrivé au moment où mon ami de Bornéo, toujours inquiet et toujours mobile, me signifia qu'au bout de deux jours nous quitterions le pays de la Chimérique, pour regagner tout bonnement la France.

Cette nouvelle me jeta dans une espèce de consternation. Je suis de ceux qui ont l'esprit souple et le cœur prompt, une nature vigoureuse, de celles qui prennent racine partout et qui s'attacheraient même à la pierre. N'est-ce pas là, en définitive, le moyen de supporter aisément la vie ? Il faut traverser ce monde comme les oiseaux de grand vol, en se soutenant soi-même sur ses propres ailes, sans demander en bas autre chose que la goutte d'eau dans le creux du rocher, et sans chercher d'autre refuge que les hauteurs du ciel, dût-on y rencontrer les tempêtes.

Mon ami Agénor avait remis notre départ au surlendemain, afin de pouvoir assister de sa personne à une cérémonie tout à fait particulière au pays des Chimères, et qu'on appelle une *conférence publique*.

Il faut avouer que ce peuple, si logique dans la plupart de ses institutions, est parfois bien ingénieux à se démentir.

Après avoir établi un impôt tout exprès pour défendre de traiter, dans un journal ou dans une revue, de politique et surtout d'économie sociale, afin d'être bien sûr qu'aucun homme d'ordre ne viendra donner de bons conseils à la population, il a décidé, par une disposition toute contraire, qu'il serait permis au premier venu de traiter les mêmes sujets en public, estimant sans doute que la passion des discours en diminue le danger.

La loi chiméricitaine, toujours joviale, a mis à cette condition inattendue une condition d'un bon comique : c'est celle de fournir un programme, ou tout au moins le sujet de la leçon. Ces braves gens ont feint d'ignorer qu'on peut toujours parler de tout à propos de n'importe quoi ; mais il y a un texte de loi auquel on satisfait matériellement, et cela suffit pour le bon ordre.

Mon ami de Bornéo m'apparaissait sous un tout autre aspect, depuis le moment où il m'avait annoncé la résolution de quitter à bref délai le pays de la Chimérique. Il était devenu tout d'un coup nerveux, intolérant, ergoteur, prêt à prendre à partie tout ce qu'il voyait, chicanant tout et trouvant tout détestable. Ce n'étaient plus ces complaisances de lune de miel, ces apologies, ces admirations, dont il m'avait abreuvé en commençant notre voyage. Son langage même avait pris quelque chose d'amer et ses façons de cassant.

Vous allez voir, mon cher, » me dit-il d'un ton sarcastique, « un spectacle inouï et dont je vous invite à faire votre régal, pendant que vous y êtes.

« Vous perdriez votre temps à le chercher ailleurs.

« Vous allez voir ici la mendicité sous une forme nouvelle, en robes de velours et en habits noirs. »

Vous savez comme moi, chers lecteurs, qu'il ne faut pas contrarier mon ami Agénor lorsqu'il est mal parti. Je gardai prudemment le silence, tout en emboîtant le pas derrière lui.

C'est ici, » dit le comte, du même ton bref et railleur en poussant une porte battante, « c'est ici le bureau de la distribution des secours aux riches. Entrons, Francis, et prenons, comme les autres, notre part du festin servi par le pauvre. . »

Je demande pardon pour les métaphores peut-être un peu risquées de mon ami. Le fait est qu'il n'y avait là ni l'attrail d'un bureau d'indigents, ni aucun apprêt de festin. Une estrade avec une table et un tapis vert, un

fauteuil avec une lampe et un abat-jour, enfin l'inévitable verre d'eau sucrée.

La salle était brillamment éclairée au gaz et garnie de sièges confortables. On se serait cru tout à fait dans quelque concert ; les dames étaient en demi-toilette, les jeunes filles plus soignées. Les messieurs, en fort grand nombre, non pas avec ces tenues fantaisistes de l'homme qui tient à se faire voir, mais avec ce luxe solide et établi du riche qui ne se refuse rien. Bel auditoire, à tout prendre, et auquel on se sentait envie de parler.

Le sujet annoncé par l'orateur avait quelque chose à la fois d'attrayant et d'utile :

Conseils aux gens du monde pour la formation de leur bibliothèque. »

Voilà, me disais-je tout bas, une façon bien délicate et bien efficace de protéger la littérature. Tous ces gens venus en voiture et auxquels manque souvent la force d'apprendre ou la volonté d'étudier, viennent ici se donner pour leur argent une heure agréable dont ils tireront eux-mêmes grand profit. Avec la mobilité des situations dans le pays de la Chimérique, il y a, plus qu'ailleurs peut-être, un grand nombre de parvenus, favoris de la fortune ou fils de leur talent, auxquels a manqué l'éducation première. Sans vouloir, comme les grands seigneurs de l'ancienne Monarchie française, prendre à leurs gages un homme de lettres dont l'esprit les écraserait, ils se donnent ce luxe moral d'entendre ce qu'ils ont besoin de savoir. On va leur dire, sous une forme agréable et polie, ce que leur aurait appris un précepteur dans leur enfance, si beaucoup d'entre eux n'avaient pas été réduits à l'humble régime des écoles élémentaires.

En même temps, quelle subvention décente et délicate, quel encouragement heureux et digne, accordés à un écrivain ! Je suis bien sur qu'avec ces conférences largement payées, il se trouve des gens de lettres, tout académiciens et tout professeurs patentés qu'ils sont, qui vont faire, à l'intention de ce public, des voyages d'exploration ou de fantaisie. Les Chiméricitains, enrichis par la vente ou l'achat, ont donc le bon sens de comprendre qu'on leur fera goûter, dans cette salle, les pays mêmes qu'ils avaient peut-être traversés et qu'ils n'avaient assurément point vus.

Ces réflexions et d'autres semblables me poursuivirent pendant toute la conférence. Bien qu'en ma qualité de Français j'aie tout lieu d'être gâté par

l'éloquence, comme fils de la nation où l'on parle le plus et le mieux, je dois dire que mon attente fût comblée et dépassée. Je ne parle pas seulement du mérite de l'orateur, de son charme oratoire, des grâces de sa diction, de la perfection de son débit, du bonheur de ses traits ou de ses mouvements ; mais, à ne prendre que le fond, il y avait là une science vraiment considérable, des recherches consciencieuses, un travail énorme et tel qu'aucun homme ne pouvait le fournir sans avoir déjà pardevers lui une ample provision de connaissances, et sans y mettre à profusion son temps et ses efforts. Mais toute cette dépense d'activité intellectuel le devenait juste et naturelle, dès que l'orateur s'en trouvait, comme je n'en faisais pas de doute, largement récompensé.

Au reste, les Chiméricitains ne font que suivre en ce point l'exemple des Américains, des Anglais et de toutes les nations civilisées du globe. On n'imagine pas un peuple qui voulût ou qui pût faire autrement.

La sortie de la conférence ressemblait à celle • d'un théâtre, le jour d'une première représentation ; , les domestiques en livrée apportaient aux grandes dames leurs pelisses de fourrures ; la garde publique faisait approcher les voitures à la file ; tout avait un aspect de fête et de gaieté opulente.

– Comme je regardais ce spectacle avec d'autant plus d'attrait que je devais bientôt partir, le conférencier qui sortait à son tour, passait entre de Bornéo et moi. Il pleuvait, et le comte lui offrit avec empressement de le conduire jusqu'à son carrosse. C'était pour moi une occasion précieuse de contempler de près cette belle physionomie, cet homme aux cheveux gris qui pouvait regarder dans toute sa vie sans avoir à en rougir, qui n'avait jamais rien renié de ce qu'il avait cru, rien rétracté de ce qu'il avait écrit, rien trahi de ce qu'il avait aimé

« Je n'ai pas de carrosse, » répondit-il avec une grande simplicité, je me retire à pied. »

Le comte insista pour lui faire accepter l'un de nos deux parapluies ; et moi je m'étonnais que personne, dans cette foule après de tels applaudissements, ne s'inquiétât de ce qu'il pouvait devenir et • ne tînt à honneur de le ramener.

« Voilà, » disais-je, « qui n'est guère à l'avantage des Chiméricitains. Ce n'est pas assez de payer un discours ce qu'il vaut pour se croire ensuite dégagé. Il reste l'homme, et les égards sont encore dus après l'argent. »

Comme nous arrivions chez nous, je communiquai cette réflexion au comte, qui jeta avec colère son chapeau sur le canapé, en faisant entendre une sorte de hoquet plein de colère et d'ironie.

– « Vous venez d'assister, Francis, à l'un des spectacles les plus ignobles de la terre. Si jamais nous racontons ce voyage en France, on croira tout le reste, excepté cela. » 1

– « Vous figurez-vous, mon cher, cette lâcheté, ce degré d'impudence dans la mendicité des richesses ?

« L'homme que vous venez d'entendre, a cinq enfants. Il donne des leçons dans plusieurs établissements de second ordre, dans des pensions de demoiselles, partout enfin où il trouve de l'argent à gagner.

« Lorsqu'il lui reste quelque loisir, il a sur le métier un ouvrage, peu payé sans doute comme tous les livres utiles et sérieux, mais qui, cependant terminé et publié, finit par lui rapporter quelque chose.

« C'est ainsi que chacune des minutes de cette vie représente tout à la fois un effort moral et – une valeur pécuniaire. Avec une femme malade, une grand'mère infirme, ses petits enfants à nourrir et aucun patrimoine à leur laisser, ce digne professeur me rappelle l'histoire de cet ouvrier qui se laissait saigner pour de l'argent et rapportait, dans sa famille en détresse, le prix de cette cruelle expérience.

« Voilà l'homme chez lequel de beaux messieurs bien vêtus ont le triste courage de se présenter pour lui demander de venir leur faire, pour leur divertissement et leur distraction, une conférence gratuite. »

Vous me croirez, si vous le voulez, chers lecteurs, ce fut la première et la dernière fois de ma vie que je doutai de la parole si loyale et si sincère de mon ami Bornéo. Mais lui, au lieu de se sentir froissé de mon air d'incrédulité, me prit la main et la serra énergiquement.

– « Tant mieux pour vous, Francis, » me dit-il, « j'aime mieux que vous ne me croyiez pas. »

« Ce genre de mendicité est cependant si répandu dans la Chimérique qu'il y emprunte toutes les formes.

« Souvent il ne s'agit plus d'obtenir du pauvre professeur une conférence pour les gens riches, bien qu'il y ait, à cet effet, des associations puissantes, organisées tout exprès pour rendre les refus impossibles et l'exploitation plus sûre. On a imaginé, surtout dans la classe riche et aristocratique, de faire l'aumône par ce procédé peu coûteux. Ils viennent alors vous prier de vouloir bien parler à ce pauvre peuple, si délaissé, si désireux d'être instruit. Leur rôle à eux consistera à allumer les chandelles avant la leçon et à les éteindre après. Au besoin, ils les paieront, ainsi que le charbon brûlé dans le poêle ; mais la leçon elle-même, c'est-à-dire l'aumône principale et qui représente, pour ainsi parler, la fourniture essentielle, c'est encore le pauvre professeur sans ressources, qui est obligé de la prendre sur le pain de sa famille et le capital de sa santé. Les conférences sont organisées par monsieur un tel, et ce monsieur un tel oublie qu'il fournit l'assiette, tandis qu'un plus pauvre que lui est tenu d'y mettre les aliments pour le repas de l'âme.

Je fis observer au comte de Bornéo que peut-être il était mal renseigné en ce qui concernait les conférences ouvrières. J'avais cru voir, en effet, sur certaines affiches, les noms les plus aristocratiques et les plus honorés de la Chimérique. Des fils de grandes familles préparaient ainsi leur avenir oratoire et préludaient au rôle qu'ils devaient jouer plus tard dans le pays, en consacrant aux malheureux les prémices de leur talent et l'essai de leur parole. —

Mais mon ami Agénor, comme j'en ai fait plus haut la remarque, n'était point, ce jour-là, de facile composition ; il me ferma la bouche sans réplique, par les paroles suivantes :

— « C'est là justement que je vous attendais, Francis.. Vous ne voyez donc pas que, sous prétexte de me répondre, vous apportez, à l'appui de mon opinion sur la mendicité des riches, une preuve de plus et sans contredit la plus flagrante, comme la plus triste de toutes ?

Il fait beau complimenter ces jeunes messieurs de leur zèle à se produire et de leur dévouement à s'essayer !

Qui donc, je vous le demande, aura le plus à profiter ici, ou de ce pauvre auditoire réduit à devenir une matière d'expérience, ou de ces beaux jeunes

gens qui trouvent là une occasion si commode de faire leur clinique oratoire ?

« Le peuple devrait être autrement respecté.

» On devrait se dire, s'il ne s'agissait pas d'argent à économiser, que c'est chose délicate de s'adresser à cette classe à la fois ignorante et difficile, pleine de bons instincts mais aussi de préjugés, prompte à l'admiration et à l'enthousiasme, mais en revanche peu endurante et peu capable de chercher et d'attendre la solidité du fond sous l'insuttisance de la forme.

« C'est donc au risque de les aljéner à tout ja-mais à la Vérité, au risque de leur en présenter une faible défense sur laquelle ils la jugeront, que cette jeunesse inexpérimentée et présomptueuse aborde, sans rien de ce qu'il faudrait à son audace, le danger de pareilles leçons.

« Lorsqu'ils ont fait avec le temps leur appren-tissage aux dépens de cette vile multitude, on leur dit qu'ils ont bien mérité de la vertu ; et ils s'imaginent avoir encore fait quelque chose pour autrui, lorsqu'ils se sont bornés dans le fond à travailler pour eux-mêmes.

« Tenez, Francis, je quitte sans regret cette société de la Chimérique. La richesse qui y est la pierre angulaire de la civilisation, n'y comprend plus ses obligations. Tout ce qu'on a fait contre elle pour la détruire, l'a exaspérée sans l'atteindre. On s'est imaginé, par cette organisation nouvelle, lui ôter ses privilèges et jusqu'à ses droits, et il se trouve qu'on l'a simplement dispensée de ses devoirs. »

CHAPITRE XXII

CONCLUSION

Je ne suis pas de ceux qui consacrent plus de pages à commenter leurs récits qu'à les présenter.

A quoi bon, d'ailleurs, imposer à ceux qui vous lisent, une morale ou une conclusion ?

C'est un soin qu'il faut laisser à chacun.

J'ai toujours vu, lorsqu'il m'est arrivé de rappeler quelqu'un de ces événements dans une conversation, s'engager autour de moi, à ce propos, les controverses les plus ardentes.

J'ai trouvé plus sage de n'y prendre aucune part. Les faits de la société et de la civilisation sont tels, qu'en raison de leur complexité ils peuvent être considérés aisément sous des aspects différents ; et il faudrait peut-être plus de temps encore pour se mettre les uns et les autres au même point de vue que pour juger le fond des choses.

J'ai donc laissé mes interlocuteurs faire entre les mœurs de la Chimérique et les nôtres tous les rapprochements qui leur ont plu. Tel y a vu notre image embellie ; tel autre, notre critique la plus amère : celui-ci, le tableau de notre passé, et celui-là la peinture de notre avenir.

Ce que je puis dire, c'est que, depuis notre retour en France, nous avons eu, M. de Bornéo et moi, à modifier beaucoup de nos jugements.

Notre société actuelle me produit un effet étrange.

Il me semble qu'elle se constitue de deux couches superposées, et qu'entre les principes sur lesquels doit reposer l'ordre social et la pratique qui devrait, en effet, s'appuyer sur ces principes, il y a un intervalle et comme une solution de continuité. Nous pensons et nous parlons, comme si nous devions agir tout autrement ; et réciproquement, notre conduite ne paraît avoir aucun rapport avec notre pensée. C'est ainsi que, pendant l'hiver, la glace est d'abord supportée par l'eau ; puis, quand le flot baisse et

se retire, la voûte reste suspendue sur l'abîme, pendant que le fleuve se dérobe. Il me semble qu'en France il y a le même intervalle entre la théorie et la pratique.

On pourrait montrer, je crois, où cet état de choses nous conduit, comme aussi indiquer les moyens de rétablir cette harmonie. Mais nous vivons dans un temps et à une époque où les données de la science politique et sociale comme les enseignements de l'expérience et de la raison, passeraient aisément pour un chapitre nouveau ajouté par l'auteur à l'*Histoire du pays dees Chimères*.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

Mon voyage au pays des chimères, par Antonin Rondelet,...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6472050m>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs

millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Table des matières

1. Page de titre
2. AVANT-PROPOS
3. MON VOYAGE AU PAYS DES CHIMÈRES
 1. CHAPITRE PREMIER - JARRIVE A ÉGALICITÉ
 2. CHAPITRE II - LA DISTRIBUTION DES REDINGOTES
 3. CHAPITRE III - L'AFFAIRE DES CANNES ET DES PARAPLUIES
 4. CHAPITRE IV - L'ADMINISTRATION DES VÊTEMENTS
 5. CHAPITRE V - LES INSPECTEURS DE LA PARESSE
 6. CHAPITRE VI - LA LÉGISLATION DE LA PARESSE
 7. CHAPITRE VII - LES PRINCIPES DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL
 8. CHAPITRE VIII - L'ATELIER DES REDINGOTES
 9. CHAPITRE IX - L'INTERROGATOIRE
 10. CHAPITRE X - DISCOURS DE M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
 11. CHAPITRE XI - DU DESSEIN QU'AVAIT LE COMTE DE BORNÉO DE SE MARIER
 12. CHAPITRE XII - LE BEAU SEXE A ÉGALICIT
 13. CHAPITRE XIII - A LOTERIE DES FEMMES
 14. CHAPITRE XIV - LE MÉCANISME DE LA LOTERIE DES FEMMES
 15. CHAPITRE XV LA DISTRIBUTION DES ENFANTS
 16. CHAPITRE XVI - LE SYSTÈME DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE
 17. CHAPITRE XVII - LA MORALE DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE
 18. CHAPITRE XVIII - A MÉTHODE DE L'ANÉANTISSEMENT DES CROYANCES DANS L'ÉDUCATION PRIMAIRE

19. CHAPITRE XIX - LA DESTRUCTION ÉGALITAIRE DE LA FAMILLE
20. CHAPITRE XX - M'EXPLIQUE AVEC LE COMTE DE BORNÉO
21. LIVRE SECOND
22. CHAPITRE PREMIER - LE MÉCANISME ÉLECTORAL A VAGANOPOLIS
23. CHAPITRE II LA LOI ÉLECTORALE DE LA CHIMÉRIQUE
24. CHAPITRE III - L'ÉLECTION PAR LE PAUPÉRISME
25. CHAPITRE IV - LES ÉLIGIBLES PAR IGNORANCE
26. CHAPITRE V - DISCOURS DU CANDIDAT N° 7
27. CHAPITRE VI - SUITE DU DISCOURS DU CANDIDAT
28. CHAPITRE VII - AUTRES CANDIDATURES
29. CHAPITRE VIII - L'ORGANISATION DU SOMMEIL A LA CHAMBRE DU HASARD.
30. CHAPITRE IX - LA SÉANCE DE PURGATION
31. CHAPITRE X - LA LOI DE PURGATION
32. CHAPITRE XI - LE JOURNAL OBLIGATOIRE
33. CHAPITRE XII - LA LECTURE OBLIGATOIRE DU JOURNA
34. CHAPITRE XIII - LES LOIS ET LES CIRCULAIRES
35. CHAPITRE XIV - XAMEN DE MONSIEUR PERFECTIOR
36. CHAPITRE XV - SUITE DE L'EXAMEN DE M. PERFECTIOR
37. CHAPITRE XVI - LES OUVRIERS AD HONORES
38. CHAPITRE XVII - LES DROITS DE L'OUVRIER CHIMÉRICITAIN
39. CHAPITRE XVIII - LES RETRAITÉS
40. CHAPITRE XIX - LES VALIDES
41. CHAPITRE XX - LE DOUBLE-FOND
42. CHAPITRE XXI - CONSOMMATION FORCÉE
43. CHAPITRE XXII - E DÉLIT D'ÉPARGNE
44. CHAPITRE XXIII - I.E CHATIMENT PAR LE PÉTROLE
45. CHAPITRE XXIV - LA RÉGULARISATION DES DÉBOUCHÉS
46. CHAPITRE XXV - LA PRODUCTION CLANDESTINE

47. CHAPITRE XXVI - SUITE DE LA PRODUCTION CLANDESTINE
48. CHAPITRE XXVII - NOUS PARTONS POUR ORGANISATION-VILLE
4. LIVRE TROISIÈME
 1. CHAPITRE PREMIER - LE DÉSINTÉRESSEMENT ADMINISTRATIF
 2. CHAPITRE II - LE MÉCANISME ADMINISTRATIF
 3. CHAPITRE III - EXPLICATION DU MÉCANISME ADMINISTRATIF
 4. CHAPITRE IV - LE TABLEAU DES PROTECTEURS
 5. CHAPITRE V - LA BALANCE DES RECOMMANDATIONS
 6. CHAPITRE VI - LA CRITIQUE DES INFLUENCES OCCULTES
 7. CHAPITRE VII - LE MINISTÈRE DES PARTAGES ENTRE-VIFS
 8. CHAPITRE VIII - LA CLASSE DES ÉGARÉS
 9. CHAPITRE IX - EXPLICATIONS SUR LA CLASSE DES ÉGARÉS
 10. CHAPITRE X - LE THÉÂTRE
 11. CHAPITRE XI - LES FOUS DE LA BEAUTÉ, DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ
 12. CHAPITRE XII - L'HOSPICE DE L'IDÉAL
 13. CHAPITRE XIII - LES FOUS DE JUSTICE
 14. CHAPITRE XIV - LES FOUS DE VÉRITÉ
 15. CHAPITRE XV - L'EXPOSITION DE PEINTURE
 16. CHAPITRE XVI - LA SOUSCRIPTION DE DÉCOURAGEMENT
 17. CHAPITRE XVII - L'IMPOT SUR LA PENSÉE MORALE
 18. CHAPITRE XVIII - LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
 19. CHAPITRE XIX - L'EXAMEN DES PLACES
 20. CHAPITRE XX - L'APURATION DES COMPTES
 21. CHAPITRE XXI - L'AUMONE DE LA PAROLE
 22. CHAPITRE XXII - CONCLUSION

5. À propos de cette édition numérique